

République de Guinée
Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de
l'Alphabétisation

**Projet de construction d'écoles
primaires et de collèges en zones
urbaines Phase II
en République de Guinée**

Rapport de l'étude préparatoire

Octobre 2017

Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Yachiyo Engineering Co., Ltd.

HM
CR
17-083

République de Guinée
Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de
l'Alphabétisation

**Projet de construction d'écoles
primaires et de collèges en zones
urbaines Phase II
en République de Guinée**

Rapport de l'étude préparatoire

Octobre 2017

Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)

Yachiyo Engineering Co., Ltd.

Sommaire

① Aperçu du pays

La République de Guinée (ci-après dénommée « la Guinée ») est située dans l'ouest de l'Afrique de l'Ouest et a une superficie de 245 857 m² (2016/CIA¹). Selon la Banque mondiale (BM), la population de Guinée en 2016 est de 12 395 924 personnes, soit une augmentation de 2,5% par an. La proportion de la population jeune âgée de 0 à 14 ans a culminé à 44,4% en 1998 et s'est abaissé jusqu'à 42,4% en 2016. La proportion de femmes a atteint 50,7% en 1976 et a diminué jusqu'à 49,8% en 2016. La population de la ville de Conakry est de 1,99 million de personnes, représentant 15% de la population de Guinée (2016/WB²). En particulier, dans les communes de Ratoma et de Matoto qui sont des zones cibles du Projet, la population a augmenté sensiblement ces dernières années en raison de l'exode rural dû à l'urbanisation ainsi que de l'afflux de population du centre-ville de Conakry.

La Guinée est classée 183^{ème} sur 188 pays (2016/PNUD³) dans le classement « Indice de développement humain » du Programme des Nations Unies pour le développement et appartient au groupe des pays les plus pauvres du monde. Le PIB est de 6,299 milliards de dollars US (2016/WB⁴) à 148^{ème}/195 et le taux de croissance du PIB est de 5,2% (2016/WB⁵).

Quant à la structure industrielle, les industries du primaire, du secondaire et du tertiaire représentent respectivement 19,7%, 37,7% et 42,6% par rapport au PIB, et 76% de la population est engagée dans le secteur primaire et 24% engagée dans les secteurs secondaire et tertiaire (2016/CIA⁶).

En plus des pluies abondantes et des sols fertiles, la Guinée possède d'abondantes ressources en eau telles que la mer et les rivières. L'agriculture et de l'industrie halieutique recèlent donc un fort potentiel de développement. En outre, il existe des ressources naturelles abondantes telles que le fer, l'or et le diamant, y compris la bauxite, qui représente le tiers des réserves mondiales. Mais la Guinée est toujours classée parmi les pays les plus pauvres en raison de la vulnérabilité en matière de gouvernance, du manque de développement des infrastructures, de la pénurie des ressources humaines, etc. L'activité économique s'est stagnée à cause de l'instabilité politique et de l'épidémie de fièvre hémorragique d'Ebola depuis 2014.

Immédiatement après le décès du président Lansana Conté en décembre 2008, le « Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD) », dirigé par le capitaine Mussa Dadis Camara, a pris le pouvoir par le coup d'Etat et a mis en place un régime militaire provisoire, et pour cette raison, la confusion s'est poursuivie dans le pays. En janvier 2010, un gouvernement unitaire provisoire a été mis en place et, en décembre, le président Alpha Condé a pris ses fonctions. En septembre 2013, les élections de l'Assemblée nationale ont eu lieu et la période de transition pour le processus de démocratisation a pris fin. Le président Alpha Condé a été réélu lors des élections présidentielles de 2015.

¹ CIA-The World Factbook [https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gv.html]

² The World Bank Guinea Data 2016 [http://data.worldbank.org/country/guinea]

³ UNDP Human Development Report 2016 [http://report.hdr.undp.org/]

⁴ The World Bank, Classement du PIB 2016 [http://databank.worldbank.org/data/download/GDP.pdf]

⁵ The World Bank, Taux de croissance du PIB 2016 [http://data.worldbank.org/indicator/NY.GDP.MKTP.KD.ZG?locations=GN]

⁶ CIA-The World Factbook [https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/geos/gv.html]

L'épidémie de fièvre hémorragique d'Ebola constatée en Guinée en mars 2014 s'est rapidement propagée vers les pays voisins tels que le Libéria et la Sierra Leone, et le 8 août 2014, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que l'épidémie de fièvre hémorragique d'Ebola en Afrique de l'Ouest était une « urgence de santé publique de portée internationale (USPPI) ». En Guinée, 3 804 personnes au total ont été infectées (y compris les cas suspects) et 2 536 personnes sont mortes (2016/OMS⁷). L'OMS a déclaré le 29 décembre 2015 la fin de l'épidémie en Guinée, mais elle s'est reproduite le 17 mars 2016. Par la suite, le nombre de cas a considérablement diminué et il n'y a presque aucune possibilité d'infection à l'échelle internationale. La voie d'infection originale au stade de propagation a déjà été coupée dans ces trois pays qui ont d'ailleurs une capacité d'intervention rapide et efficace contre la récurrence comme le cas ci-dessus et ont pris de fortes mesures de confinement telles que l'administration du vaccin aux personnes ayant contacté les malades.

La ville de Conakry se trouve sur une presqu'île qui saille vers l'océan Atlantique. Le climat en Guinée est celui de la mousson tropicale avec la saison des pluies et la saison sèche, et comme dans la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, la saison sèche dure de novembre à mai en raison de l'influence de l'harmattan. En saison des pluies, les précipitations annuelles atteignent environ 2 500 mm en raison de l'influence de la mousson tropicale.

② Arrière-plan, historique et grandes lignes du Projet

Le gouvernement de Guinée accorde la priorité à l'amélioration du système éducatif dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté III (2013-2015) (ci-après dénommé « le DSPR III »), et le « soutien au secteur social » y compris l'éducation et l'alphabétisation reste un des piliers de la « Stratégie de relance socioéconomique post-Ebola 2015-2017 » élaborée en 2015.

En outre, dans le cadre du Programme sectoriel de l'Education 2 (ci-après dénommé « le PSE2 »), il est prévu de construire 3 701 salles de classe pour l'école primaire et 869 salles de classe pour le collège, et l'extension et l'amélioration des infrastructures d'enseignement constituent toujours un enjeu politique pour le gouvernement de la Guinée.

Pour réduire les disparités régionales et améliorer l'environnement éducatif, le PSE2 prévoit de construire 3 701 salles de classe pour l'école primaire dont 234 SDC en zone urbaine et 1 425 SDC avec une perspective de financement, et 869 salles de classe pour le collège dont 72 SDC en zone urbaine et 469 SDC à financer par le gouvernement de Guinée, et ce en prenant en compte la dimension éducation inclusive. Il est également mentionné dans le PSE que la construction de 883 points d'eau et de 623 blocs de toilettes est engagée pour combler le déficit en infrastructures d'alimentation et d'hygiène.

D'autre part, dans la zone métropolitaine où l'afflux de population est important, le nombre d'élèves par SDC est très élevé entraînant une pénurie considérable de salles de classe et réduisant ainsi la qualité de gestion scolaire. Bien que, face à cette situation, les écoles primaires et les collèges adoptent les classes à double flux (matin/après-midi) et les classes multigrades, le temps d'enseignement n'est pas suffisant à

⁷ WHO Ebola Situation Report - 30 March 2016 [http://apps.who.int/ebola/current-situation/ebola-situation-report-30-march-2016]

cause de la gestion inefficace (heures perdues, etc.).

Ayant des problèmes en matière d'environnement scolaire tels que l'insuffisance d'établissements scolaires, la Guinée a remis en 2003 une requête de coopération financière non remboursable auprès du gouvernement du Japon pour le « Projet de Construction et Equipement d'Ecoles Primaires et de Collèges en Zones Urbaines » visant à améliorer l'environnement d'enseignement et de scolarisation dans les écoles primaires et les collèges en zones urbaines où le surpeuplement est important. En réponse à cette requête, le Japon a effectué une étude de concept de base en 2005-2006 sur la base de laquelle 93 SDC, 6 bureaux de directeur d'école, 54 cabines de latrines et des tables-bancs ont été aménagés dans 9 écoles primaires des préfectures de Coyah et de Dubréka en tant que Phase I du Projet. Le Projet s'est vu cependant contraint de suspendre en raison du coup d'Etat de 2008. Puisque le problème de sécurité a été récemment résolu, la mission a effectué l'étude préparatoire prenant comme cibles les sites prévus pour construction dans la Phase II du Projet initial.

③ **Aperçu des résultats de l'étude et contenu du Projet**

La JICA a envoyé une mission d'étude pour effectuer une enquête sur le terrain (enquête de terrain I : du 16 octobre au 12 novembre 2016 / enquête de terrain II : du 7 au 30 janvier 2017) pour confirmer les détails de la requête concernant le Projet, étudier le système éducatif, la stratégie éducative, les normes de construction et les projets financés par d'autres donateurs en Guinée, et faire une reconnaissance du terrain à bâtir. Après son retour au Japon, l'équipe d'étude a procédé à une analyse basée sur les résultats de l'enquête sur le terrain pour préparer la conception générale et calculer le coût approximatif du Projet. À l'issue de cette analyse, la JICA a envoyé une mission pour présenter la conception générale du 17 au 22 juin 2017.

Le contenu de la requête datée du 7 août 2003 par le ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (ci-après dénommé « le MPCCI ») a été examiné sur la base des composantes planifiées lors de la Phase II du Projet dont la mise en œuvre a été reportée en raison des changements politiques intervenus en Guinée depuis 2008. A l'origine, la Phase II prévoyait la nouvelle construction/l'extension de 129 salles de classe dans 12 écoles primaires et de 84 salles de classe dans 4 collèges à Conakry ainsi que la construction du bloc administratif (bureau du directeur d'école/du principal et magasin) et des toilettes comme accessoires avec la fourniture de tableaux, de tables-bancs pour élèves, de bureaux et chaises pour enseignants, d'armoires, etc. comme équipement pédagogique. Toutefois, compte tenu des changements dans les circonstances tels que la construction de nouveaux bâtiments scolaires par d'autres projets dans les sites initialement prévus pour la Phase II depuis l'interruption du Projet, la mission a mené une enquête de terrain sur les 24 sites comprenant 16 sites initialement couverts par le Projet ainsi que 8 sites alternatives. Selon les critères de sélection, 12 établissements ont été choisis comme cibles du Projet qui consiste à aménager 186 salles de classe (extension et nouvelle construction), des blocs administratifs et des blocs de latrines ainsi que du mobilier scolaire, comme indiqué dans le Tableau 1. En outre, après la réception des établissements, le Projet prévoit la mise en œuvre de la composante soft ayant pour objet i) l'entretien des installations scolaires et ii) la sensibilisation à la santé et à l'hygiène, destinée à l'organisme d'exécution de la partie guinéenne, aux responsables de l'école/du collègue et à l'APEAE.

Le Projet vise à atténuer la pénurie de salles de classe en construisant l'école primaire et le collège et en aménageant le mobilier scolaire dans la ville de Conakry, la capitale du pays, contribuant ainsi à l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire et post-primaire dans la ville et de leur qualité ainsi qu'à l'amélioration de la vie de base en Guinée.

Tableau-1 Composantes principales du Projet

N°	Etablissement (EP : école primaire)	Commune	Priorité	Bloc de SDC			Bloc de latrines (Bloc)				Bloc administratif (Bloc)		Mobilier scolaire (Unité/Ensemble)					Fonctions accessoires	Surface au sol (m ²)	
				4 SDC x 3 niveaux (Type A)	3 SDC x 3 niveaux (Type B)	2 SDC x 3 niveaux (Type C)	Type 6 cabines	Type 5 cabines	Type 4 cabines	Cabines accessibles en fauteuil roulant	Bloc administratif de l'école primaire	Bloc administratif du collège	Table-banc pour élèves	Bureau et chaise pour directeur d'école / principal	Bureau et chaise pour enseignants	Bureau et chaise pour enseignants dans la salle des enseignants	Armoire pour le magasin du bloc administratif			Système d'énergie solaire (unité)
E13	EP Kobaya	Ratoma	A	2			2				1		576	1	24		1	1		2 228,28
E15	EP Yattaya	Ratoma	A	2			2				1		576	1	24		1	1	417	2 228,28
E16	EP Dar-Es-Salam	Ratoma	B	1				2		2	1		288	1	12		1	1	185	1 171,88
E17	EP Kwamé N' Kruma	Ratoma	B		1				2		1		216	1	9		1	1		852,52
E18	EP Kipé I	Ratoma	A		1				2		1		216	1	9		1	1	62	852,52
E19	EP Kapororo	Ratoma	B		1				2		1		216	1	9		1	1	170	852,52
E21	EP Dabondy III	Matoto	B			1	1			2			144		6				104	588,12
E22	EP Lansanayah	Matoto	A	1					2				288		12					1 126,40
C1	Collège Ratoma	Ratoma	B	1	1		2			2			504		21				129	1 931,76
C2	Collège Koloma	Ratoma	B	2			2			2			576		24					2 219,76
C4	Collège Dabompa	Matoto	A		2		2			2		1	432	1	18	20	1	1	91	1 733,76
A8	EP Enta Marché	Matoto	B		2		2			2	1		432	1	18		1	1	147	1 670,76
Nombre total des éléments faisant l'objet de la coopération				9	8	1	13	4	8	12	7	1	4 464	8	186	20	8	8	1 305	17 456,56

E : Ecoles primaires visitées (écoles faisant l'objet du Projet Phase II) / C : Collèges visités (collèges faisant l'objet du Projet Phase II) / A : Sites de remplacement proposés par le gouvernement guinéen
 Priorité A : Haute priorité / Priorité B : Moins prioritaire

④ Durée et coût approximatif du Projet

La durée nécessaire pour achever le Projet est de 25 mois à compter de la conception détaillée jusqu'à la réception des travaux. 7,5 mois seront consacrés pour la conception détaillée et le travail lié à l'appel d'offres, et la durée de construction des infrastructures sur place et celle de la composante soft seront respectivement de 15 mois et de 4 mois.

La partie guinéenne prendra également en charge l'acheminement des tuyaux d'alimentation en eau et des câbles de distribution électrique dans certains sites cibles, l'aménagement des points d'eau (forage) ainsi que les frais bancaires.

⑤ Evaluation du Projet

(1) Pertinence

Comme indiqué dans ce qui suit, les bénéficiaires cibles du Projet sont importants et son urgence est élevée. Le Projet contribue également au plan de développement du pays et s'aligne sur les politiques de l'APD du Japon. Il est donc jugé pertinent en tant qu'activités cibles par le biais de la coopération financière non remboursable du gouvernement japonais.

1) Bénéficiaires cibles du Projet

Les bénéficiaires cibles directs sont 18 810 élèves et 300 enseignants pour les 12 écoles primaires et collèges situés dans les 2 communes de la ville de Conakry de la Guinée.

2) Objectif et urgence du Projet

L'objectif du Projet est la construction des infrastructures et la mise en place des mobiliers scolaires, etc. pour les écoles primaires et les collèges de la ville de Conakry, afin d'aménager un environnement d'apprentissage des élèves de cette zone. Dans les 12 établissements scolaires cibles de la ville de Conakry, le nombre moyen d'élèves au moment de l'étude (février 2017) par classe est de 197,39 pour les écoles primaires⁸ et de 194,13 pour les collèges⁹. Ceci montre un manque cruel de salles de classe qui met ces écoles dans une situation pléthorique avec un dépassement de 4 fois supérieur au nombre standard fixé par le SNIES qui est de 45 à 50 élèves/classe. De plus, la plupart des salles de classe offrent un environnement éducatif qui se trouve dans un état de délabrement, en raison du mauvais éclairage, de la montée de température due à la chaleur stagnante et à l'état pléthorique des salles, des infiltrations d'eau de pluie, d'une partie de plafond qui menace de tomber, de l'utilisation de tables-bancs détériorées, etc., ce qui montre l'urgence de l'aménagement et du renforcement de l'environnement éducatif par le biais de la construction de salles de classe supplémentaires.

3) Contributions à la réalisation des objectifs des plans de développement à moyen et long terme en Guinée

Le Projet contribuera à la réalisation des objectifs, tels que « la promotion de l'enseignement primaire universel », et « la promotion de l'enseignement secondaire » fixées par le DSRP III, et « la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités du système éducatif » fixée par la Stratégie de Relance socio-économique post-Ebola, et il est également cohérent avec le Programme d'Ajustement du Secteur de l'Education de la Guinée. La mise en œuvre du Projet aidera ainsi la Guinée à réaliser ses stratégies et ses plans relatifs à l'éducation.

4) Cohérence avec la politique / les principes de l'aide publique du gouvernement japonais

Le plan de mise en œuvre des projets pour la Guinée établi en août 2011 par le Japon a introduit «

⁸ Nombre total d'élèves existant du primaire lors de l'étude : 13 028 élèves.

⁹ Nombre total d'élèves existant du collège lors de l'étude : 2 912 élèves.

les besoins humains fondamentaux » dans le secteur prioritaire de l'aide, et, face aux enjeux du développement, il met en avant les principes qui consistent à « promouvoir l'amélioration du niveau de vie des Guinéens, et examiner des aides en faveur des besoins humains fondamentaux, tels que l'éducation, l'approvisionnement en eau et la santé, afin de réduire la pauvreté. » Par le biais de l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de celle-ci, le Projet, cohérent avec ces principes, contribuera au développement économique et social durable.

5) Contributions à la réalisation des objectifs internationaux de développement de l'éducation

Par le biais de son objectif 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », les Objectifs de Développement durable (ODD) visent à ce que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit d'ici 2030. Favorisant l'accès à l'éducation et l'amélioration de la qualité de celle-ci, le Projet contribuera directement à la réalisation de cet objectif.

(2) Efficacité

1) Effets quantitatifs

Les effets quantitatifs attendus à la suite de la mise en œuvre du Projet sont indiqués au Tableau 2.

Tableau-2 Effets quantitatif du Projet

Nom d'indicateur	Valeur de référence (actuelle) (Valeur obtenue en février 2017)	Valeur à atteindre (Année scolaire 2022/23) [3 ans après l'achèvement du Projet]
Nombre d'élèves du primaire pouvant apprendre dans une salle de classe pouvant être utilisée continuellement (Nombre de salles de classe x 48 élèves/classe)	3 168 élèves (66 SDC existantes x 48 élèves/classe)	9 072 élèves (189 SDC au total x 48 élèves/classe)
Nombre d'élèves du collège pouvant apprendre dans une salle de classe pouvant être utilisée continuellement (Nombre de salles de classe x 48 élèves/classe)	720 élèves (15 SDC existantes x 48 élèves/classe)	3 744 élèves (78 SDC au total x 48 élèves/classe)
Nombre de salles de classe pouvant être utilisées continuellement dans les écoles primaires cibles du Projet (*1)	66 salles de classe	189 salles de classe
Nombre de salles de classe pouvant être utilisées continuellement dans les collèges cibles du Projet (*1)	15 salles de classe	78 salles de classe

2) Effets qualitatifs

Les effets qualitatifs attendus à la suite de la mise en œuvre du Projet sont les suivants.

- ① Les élèves seront motivés à apprendre par l'amélioration de l'environnement éducatif.
- ② L'aménagement de toilettes séparées pour les filles et les garçons améliorera l'environnement éducatif pour les filles.
- ③ L'aménagement de bloc administratif améliorera l'environnement de travail des chefs d'établissement scolaire et du personnel enseignant.

④ Les responsables de l'établissement seront sensibilisés à l'entretien des installations.

Il est jugé que le contenu décrit ci-dessus devrait renforcer la pertinence ainsi que l'efficacité du Projet.

TABLE DES MATIERES

Résumé

Table des matières

Carte de localisation des sites

Rendu

Photos

Liste des figures et tableaux

Abréviations

CHAPITRE 1	ARRIERE-PLAN DU PROJET	1-1
1-1	Arrière-plan, historique et grandes lignes de la coopération financière non remboursable	1-1
1-2	Conditions naturelles	1-2
1-2-1	Emplacement et topographie	1-2
1-2-2	Nature du sol et qualité de l'eau	1-2
1-2-3	Climat	1-2
1-3	Considérations environnementales et sociales	1-5
1-3-1	Composante du Projet	1-5
1-3-2	Etendue de l'impact du Projet	1-5
1-3-3	Zone environnante du Projet	1-5
1-3-4	Règlements et organisations en matière d'environnement et évaluation de l'impact sur l'environnement en Guinée	1-6
CHAPITRE 2	CONTENU DU PROJET	2-1
2-1	Aperçu du Projet	2-1
2-1-1	Buts du Projet	2-1
2-1-2	Contenu du Projet	2-1
2-2	Conception sommaire du Projet	2-2
2-2-1	Politique de conception	2-2
2-2-2	Plan de base	2-14
2-2-3	Plan de conception sommaire	2-37
2-2-4	Plan d'exécution des travaux	2-44
2-3	Aperçu des mesures à prendre par le gouvernement Guinéen	2-63
2-3-1	Principales mesures à prendre par le gouvernement Guinéen	2-63
2-3-2	Procédure d'exemption fiscale	2-65
2-4	Plan de gestion et d'entretien du Projet	2-69
2-5	Coût approximatif du Projet	2-70
2-5-1	Coûts approximatifs des travaux cibles de la coopération	2-70
2-5-2	Coût de gestion et d'entretien	2-71

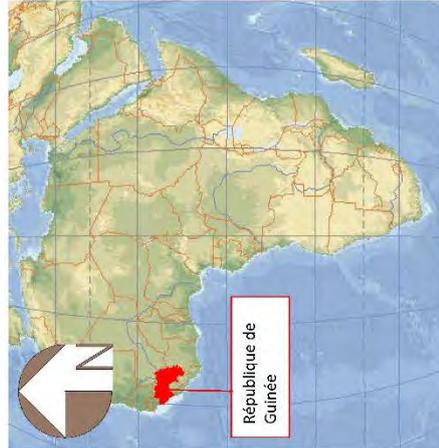
CHAPITRE 3	EVALUATION DU PROJET	3-1
3-1	Conditions préalables pour la mise en œuvre du Projet	3-1
3-2	Contributions (tâches) de la partie guinéenne pour la réalisation du plan global du Projet	3-1
3-3	Conditions externes	3-1
3-4	Evaluation du Projet	3-1
3-4-1	Pertinence	3-1
3-4-2	Efficacité	3-3

[ANNEXES]

1.	Nom et appartenance des membres de la mission d'étude	A-1-1
2.	Calendrier de l'étude	A-2-1
3.	Liste des personnes concernées du pays bénéficiaire	A-3-1
4.	Procès-verbaux (PV) des discussions	A-4-1
5.	Plan de la composante soft	A-5-1
6.	Carte topographique des terrains des écoles cibles	A-6-1
7.	Résultats de l'étude des sols / géologique / de qualité de l'eau des écoles cibles	A-7-1
8.	Résultats de l'enquête au Sénégal	A-8-1
9.	Liste des documents collectés	A-9-1



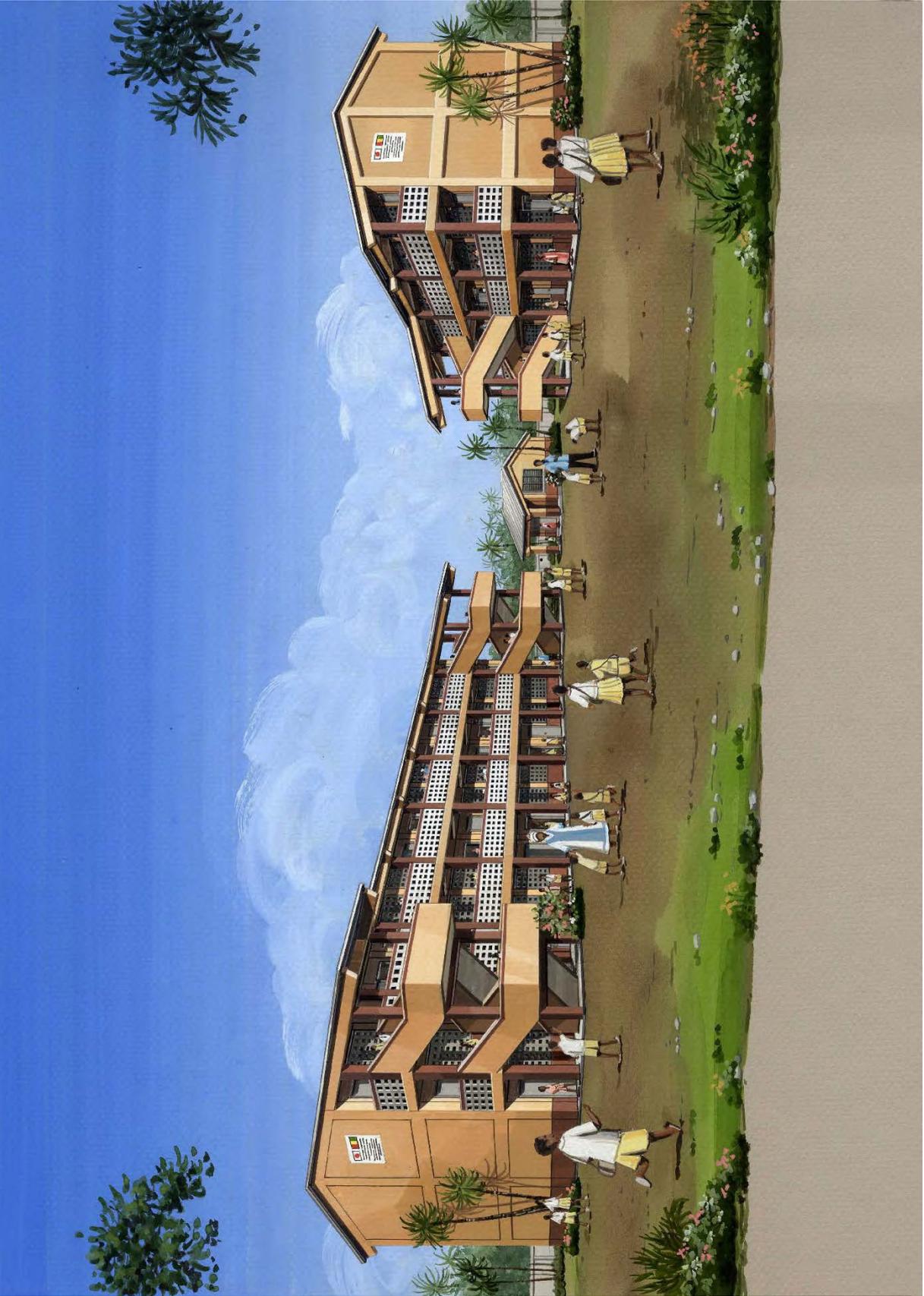
Carte de Ville de Conakry / 12 sites candidats



Carte de localisation des sites

Liste des sites candidats

Zone	Extension/ Nouvelle construction	No.	Nom d'établissement	Zone	Extension/ Nouvelle construction	No.	Nom d'établissement	
Ratoma	Extension	E13	Kobaya	Matoto	Extension	E21	Dabondy III	
	Extension	E15	Yattayah		Extension	E22	Lansanayah	
	Extension	E16	Dar-Es-Salam		Nouvelle	C4	Dabompa	
	Extension	E17	Kwamé N'Krumah		Nouvelle	A8	Enta Marché	
	Extension	E18	Kipé I					
	Extension	E19	Kaporo					
	Extension	C1	Ratoma					
	Extension	C2	Koloma					



Rendu

Photos



Consultation sur le plan de projet
Concertation entre la mission d'étude de la JICA et
SNIES/MPCI
(le 24 octobre 2016)



Signature du procès-verbal des discussions
(le 27 octobre 2016)



Échange d'opinions sur le Projet au bureau de
l'UNICEF à Conakry. (le 24 octobre 2016)



E13 Terrain prévu pour l'extension dans l'école
primaire de Kobaya
(le 20 octobre 2016)



E15 Terrain prévu pour l'extension dans l'école
primaire de Yattayah
(le 20 octobre 2016)



E16 Terrain prévu pour l'extension dans l'école
primaire de Dar-Es-Salam
(le 19 octobre 2016)



E17 Terrain prévu pour l'extension dans l'école primaire de Kwamé N'Krumah (le 20 octobre 2016)



E18 Terrain prévu pour l'extension dans l'école primaire de Kipé I (le 19 octobre 2016)



E19 Terrain prévu pour l'extension dans l'école primaire de Kaporo (le 19 octobre 2016)



E21 Terrain prévu pour l'extension dans l'école primaire de Dabondy (le 21 octobre 2016)



E22 Terrain prévu pour l'extension dans l'école primaire de Lansanayah (le 21 octobre 2016)



C1 Terrain prévu pour l'extension dans le collège de Ratoma (le 19 octobre 2016)



C2 Terrain prévu pour l'extension dans le collège de Koloma
(le 19 octobre 2016)



C4 Terrain prévu pour la nouvelle construction du collège de Dabompa
(le 21 octobre 2016)



A8 Terrain prévu pour la nouvelle construction de l'école primaire de Enta Marché
(le 21 octobre 2016)

Liste des figures et tableaux

Chapitre 1

Figure 1-2-1	Précipitations moyennes mensuelles entre 2011 et 2015	1-3
Figure 1-2-2	Vitesse moyenne annuelle du vent entre 2011 et 2015	1-4
Figure 1-2-3	Température moyenne annuelle entre 2011 et 2015	1-4
Figure 1-3-1	Carte de localisation des écoles cibles du Projet	1-6
Tableau 1-3-1	Code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement	1-7

Chapitre 2

Figure 2-2-1	Plan type - Bloc de salles de classe du type A (4 SDC x 3 niveaux)	2-38
Figure 2-2-2	Plan type - Bloc de salles de classe du type B (3 SDC x 3 niveaux)	2-39
Figure 2-2-3	Plan type - Bloc de salles de classe du type C (2 SDC x 3 niveaux)	2-40
Figure 2-2-4	Plan type - Bloc de latrines (type 6 cabines)	2-41
Figure 2-2-5	Plan type - Bloc de latrines (type 6 cabines+cabines accessibles en fauteuil roulant)	2-41
Figure 2-2-6	Bloc administratif de l'école primaire (bureau du directeur d'école + magasin)	2-42
Figure 2-2-7	Bloc administratif du collège (salle des enseignants+ bureau du principal + magasin)	2-43
Figure 2-2-8	Organigramme de l'exécution du Projet	2-46
Figure 2-2-9	Situation des limites des établissements cibles du Projet	2-49
Figure 2-2-10	Organigramme de supervision des travaux par le consultant	2-53
Figure 2-2-11	Calendrier d'exécution du Projet	2-63
Figure 2-3-1	Organigramme des procédures d'exemption des taxes sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits de douane	2-67
Tableau 2-1-1	Composantes principales du Projet	2-2
Tableau 2-2-1	Nombre de jours avec coups de foudre à Conakry (Normales)	2-5
Tableau 2-2-2	Nécessité d'équiper les infrastructures d'un dispositif de protection contre la foudre dans les normes de planification des installations architecturales (anciennes normes)	2-6
Tableau 2-2-3	Quantité moyenne de rayonnement solaire global par jour à Conakry (Normales)	2-7
Tableau 2-2-4	Spécifications de conception par rapport aux performances des infrastructures	2-11
Tableau 2-2-5	Charge de calcul (norme de la conception architecturale du Japon)	2-13
Tableau 2-2-6	Composantes du Projet demandées pour l'école primaire	2-14
Tableau 2-2-7	Composantes du Projet demandées pour le collège	2-15
Tableau 2-2-8	Méthodes d'approvisionnement en eau pour le lavage des mains et qualité d'eau (conductivité électrique et potentiel hydrogène)	2-18
Tableau 2-2-9	Critères nécessaires pour la sélection des établissements cibles du Projet	2-20

Tableau 2-2-10 Critères d'établissement des ordres de priorité des établissements cibles du Projet.....	2-20
Tableau 2-2-11 Nombre d'élèves inscrits (année scolaire 2016/17), nombre d'enseignants, résultat des visites et résultat de l'évaluation dans les établissements cibles	2-22
Tableau 2-2-12 Nombre d'élèves inscrits des établissements scolaires cibles de 2011 à 2017.....	2-28
Tableau 2-2-13 Nombre de cabines prévu pour le Projet	2-30
Tableau 2-2-14 Nombre d'élèves inscrits dans les établissements cibles (année scolaire 2016/17), nombre d'élèves prévu pour le Projet, nombre de salles de classe, de blocs administratifs et de cabines de toilettes à construire	2-32
Tableau 2-2-15 Grandes lignes des structures	2-35
Tableau 2-2-16 Principaux matériaux de construction	2-35
Tableau 2-2-17 Tableau des principales finitions extérieures	2-35
Tableau 2-2-18 Tableau des principales finitions intérieures.....	2-35
Tableau 2-2-19 Situation des lignes de démarcation des établissements cibles	2-48
Tableau 2-2-20 Démarcation des travaux par la partie japonaise et le pays bénéficiaire	2-50
Tableau 2-2-21 Principaux éléments du plan de gestion de la qualité.....	2-56
Tableau 2-2-22 Liste des principaux matériaux et équipements à acheter.....	2-57
Tableau 2-2-23 Problèmes actuels et améliorations proposées des établissements cibles	2-60
Tableau 2-2-24 Résultats du Projet et modes de vérification du degré d'atteinte des résultats.....	2-61
Tableau 2-3-1 Principales mesures à prendre par le gouvernement Guinéen	2-64
Tableau 2-3-2 Liste des éléments fiscaux faisant l'objet de l'exemption et de l'imposition.....	2-66
Tableau 2-4-1 Nombre du personnel enseignant et non enseignant supplémentaire	2-69
Tableau 2-5-1 Estimation des dépenses relatives aux mesures à prendre par le gouvernement Guinéen	2-71
Tableau 2-5-2 Estimation du coût d'entretien (12 établissements).....	2-72

Chapitre 3

Tableau 3-4-1 Effets quantitatif du Projet	3-3
--	-----

Abréviations

Abréviations française	Nom officiel
A/D	Accord de Don
AFD	Agence Française de Développement
APD	Aide publique au développement
APEAE	Association des Parents d'Elèves et des Amis de l'Ecole
BAD	Banque africaine de développement
BID	Banque Islamique de Développement
BM	Banque Mondiale
BRH	Brigade Régional de l'Hygiène
CDE	Comité de Développement d'Ecole
CEC	Centre d'éducation communautaire
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CFP	Centre de Formation Professionnelle
CFU	Contribution Foncière Unique
CRG	Croix-Rouge Guinéenne
DAF	Direction des Affaires Financières
DCE	Direction Communale de l'Education
DCMS	Division du Contrôle Médical Scolaire
DGPSDE	Direction Générale de la Planification, des Statistiques et du Développement de l'Education
DNAENG	Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Education non Formelle
DNEE	Direction Nationale de l'Enseignement Elémentaire
DNESG	Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire Général
DNPLN	Direction Nationale de la Promotion des Langues Nationales
DPE	Direction Préfectorale de l'Education
DRH	Division des Ressources Humaines
DSEE	Délégation Scolaire de l'Enseignement Elémentaire
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EcoSan	Assainissement écologique
EDG	Electricité de Guinée
EIE	Evaluation d'Impact sur l'Environnement
ENDSS	École Nationale de Développement Sanitaire et Social
E/N	Echange de Notes
ENI	Ecole Nationale des Instituteurs
ENP	Ecole Normale Primaire
EP	Ecole primaire
EPA	Agence américaine de protection de l'environnement
EPT	Education Pour Tous
EVD	Maladie à virus Ebola
FIMG	Formation initiale des maîtres en Guinée
FKDEA	Fonds Koweïtien de Développement Economique Arabe
FoCEB	Fond commun pour l'éducation de base
FSD	Fonds Saoudien de Développement
FTI	Initiative Fast-Track
FNUAP	Fonds des Nations unies pour la population
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit :
GNF	Franc guinéen
INRAP	Institute Nationale de Recherche et d'Action Pédagogique
IRE	Inspection Régionale de l'Education
ISSEG	Institut Supérieur des Sciences de l'Education de Guinée
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
JIS	Norme industrielle japonaise
JV	Coentreprise/Joint-venture
KfW	Coopération financière allemande

Abréviation française	Nom officiel
MATD	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
M/D	Minutes of Discussion
MDGs	Millennium Development Goals
MEEF	Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêts
METFPET	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, de l'Emploi et du Travail
MEPU-EC	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique
MEPU-A	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MFP	Ministère de la Fonction Publique
M/L	Liste maîtresse
MPCI	Ministère du Plan et de la Coopération Internationale
MSF	Médecins sans frontières
NAFA	(Ecole de la deuxième chance)
ODD	Objectifs de développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAE	Plan d'amélioration de l'école
PAES	Projet d'Amélioration de l'Environnement Scolaire
PAPSEP	Projet d'Appui au Programme du Secteur de l'Enseignement Primaire
PEPAP	Plan d'action prioritaire Post-Ebola
PME	Partenariat mondial pour l'Education
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PSE	Programme sectoriel de l'éducation
PV	Procès-verbal des discussions
RCCM	Registre du Commerce et du Crédit Mobilier
SDGs	Sustainable Development Goals
SEG	Société des Eaux de Guinée
SNAPE	Service National d'Aménagement des Points d'Eau
SNFPP	Service National de Formation et de Perfectionnement du Personnel
SNH	Service National de Hygiène
SNIES	Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires
SNSSU	Service National de la Santé Scolaire et Universitaire
SFD	Saudi Arabia Fund for Education
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
USAID	Agence des États-Unis pour le Développement International
USD	Dollar américain
WASH	Eau, Assainissement et Hygiène

Chapitre 1 Arrière-plan du projet

1-1 Arrière-plan, historique et grandes lignes de la coopération financière non remboursable

Le gouvernement de Guinée accorde la priorité à l'amélioration du système éducatif dans le DSPR III, et le « soutien au secteur social » y compris l'éducation et l'alphabétisation reste un des piliers de la « Stratégie de relance socioéconomique post-Ebola 2015-2017 » élaborée en 2015.

En outre, dans le cadre du PSE2, il est prévu de construire 3 701 salles de classe pour l'école primaire et 869 salles de classe pour le collège, et l'extension et l'amélioration des infrastructures d'enseignement constituent toujours un enjeu politique pour le gouvernement de la Guinée.

Pour réduire les disparités régionales et améliorer l'environnement éducatif, le PSE2 prévoit de construire 3 701 salles de classe pour l'école primaire dont 234 SDC en zone urbaine et 1 425 SDC avec une perspective de financement, et 869 salles de classe pour le collège dont 72 SDC en zone urbaine et 469 SDC à financer par le gouvernement de Guinée, et ce en prenant en compte la dimension éducation inclusive. Il est également mentionné dans le PSE que la construction de 883 points d'eau et de 623 blocs de toilettes est engagée pour combler le déficit en infrastructures d'alimentation et d'hygiène.

D'autre part, dans la zone métropolitaine où l'afflux de population est important, le nombre d'élèves par SDC est très élevé entraînant une pénurie considérable de salles de classe et réduisant ainsi la qualité de gestion scolaire. Bien que, face à cette situation, les écoles primaires et les collèges adoptent les classes à double flux (matin/après-midi) et les classes multigrades, le temps d'enseignement n'est pas suffisant à cause de la gestion inefficace (heures perdues, etc.).

Ayant des problèmes en matière d'environnement scolaire tels que l'insuffisance d'établissements scolaires, la Guinée a remis en 2003 une requête de coopération financière non remboursable auprès du gouvernement du Japon pour le « Projet de Construction et Equipement d'Ecoles Primaires et de Collèges en Zones Urbaines » (ci-après dénommé le « Projet initial ») visant à améliorer l'environnement d'enseignement et de scolarisation dans les écoles primaires et les collèges en zones urbaines où le surpeuplement est important. En réponse à cette requête, le Japon a effectué une étude du concept de base en 2005-2006 (ci-après dénommée la « précédente étude ») sur la base de laquelle 93 SDC, 6 bureaux de directeur d'école, 54 cabines de latrines et des tables-bancs ont été aménagés dans 9 écoles primaires des préfectures de Coyah et de Dubréka en tant que phase I du Projet (ci-après dénommé la « Phase I »). Le Projet s'est vu cependant contraint de suspendre en raison du coup d'Etat de 2008. Puisque le problème de sécurité a été récemment résolu, la mission a effectué l'étude préparatoire prenant comme cibles les sites prévus pour construction dans la phase II du Projet initial.

1-2 Conditions naturelles

1-2-1 Emplacement et topographie

Située à l'ouest du continent africain, la Guinée se trouve entre 7,0° et 12,5° de latitude nord, et entre 7,5° et 16,0° de longitude ouest. La partie occidentale du pays fait face au Golfe de Guinée, et la ligne côtière s'étend sur 300 km environ. Le pays partage ses frontières avec six pays, à savoir la Guinée-Bissau, le Sénégal et le Mali au nord, la Côte d'Ivoire à l'est, et la Sierra Leone et le Liberia au sud. Géographiquement, le pays se divise approximativement en zones suivantes : la Basse-Guinée, qui fait face à l'Atlantique, la Moyenne-Guinée, qui entoure le massif du Fouta-Djalou, la Haute-Guinée, où s'étend une savane vallonnée, et la Guinée forestière recouverte de la forêt tropicale. La superficie du pays est de 245 857km².

Les écoles faisant l'objet de la requête pour la présente étude se situent à Matoto, Ratoma et Matam, trois communes du sud-ouest de la Guinée, dans la ville de Conakry. La ville de Conakry est une presqu'île et a les installations portuaires à son extrémité occidentale.

1-2-2 Sol / Géologie

Dans la zone allant de la presqu'île où se situe la ville de Conakry jusqu'aux préfectures de Coyah et de Dubréka, une couche latéritique très dure se trouve en-dessous du sol superficiel. Les eaux pluviales ont érodé les parties relativement tendres, dont le sol superficiel est enlevé, laissant ainsi apparaître les parties dures sous forme de roche. Bien que les talus verticaux aient été formés par l'excavation et l'enlèvement de la terre à tous les endroits des sites prévus pour le projet, ils maintiennent leur position verticale depuis des années sans s'effondrer.

Les formations géologiques des environs de la ville de Conakry sont constituées de péridotite d'âge mésozoïque au niveau du substratum, qui est recouvert de couches argileuses et sablo-graveleuse, et le sol latéritique altéré se trouve au niveau des formations superficielles. L'épaisseur moyenne de la couche du sol latéritique est d'environ 6 m sur la zone cible de l'étude.

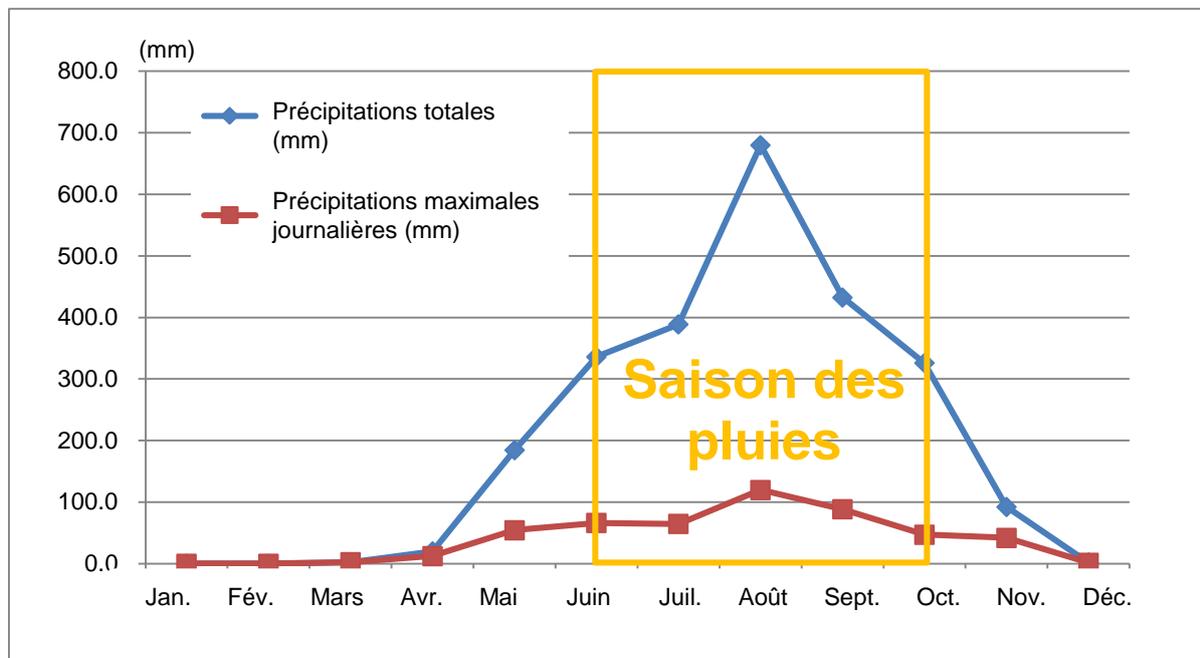
1-2-3 Climat

En Guinée, le climat est très chaud et humide avec la température maximale moyenne annuelle de 30 à 35°C et les précipitations annuelles supérieures à 2 000 mm. Pendant la saison des pluies qui s'étend entre juin et octobre, de fortes pluies persistantes provoquent partout des inondations, et des moisissures apparaissent sur les murs des maisons, voire sur les chaussures et les vêtements. En revanche, pendant la saison sèche qui s'étend entre début novembre et début mai, les précipitations sont quasi nulles, et le vent violent appelé l'harmattan chargé du sable du Sahara souffle en jaunissant le ciel.

(1) Précipitations, température, etc.

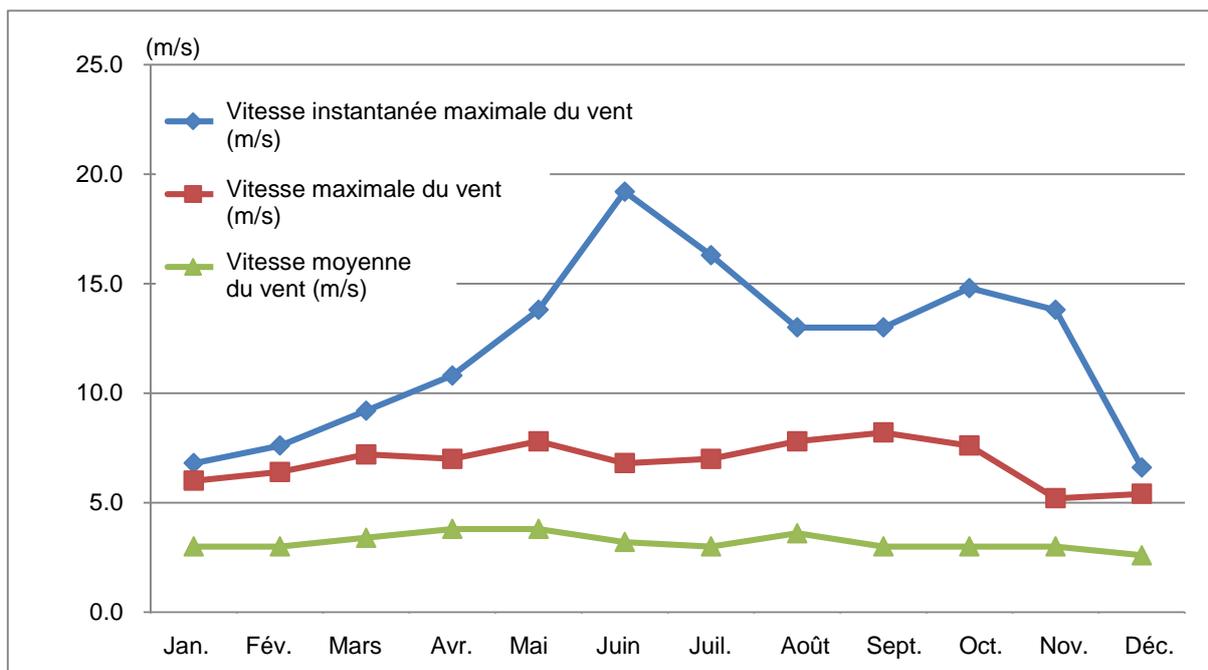
Selon les statistiques des 5 dernières années (entre 2011 et 2015), la température moyenne est de 27°C environ à la ville de Conakry avec la maximale de 39°C et la minimale de 16,5°C. Les

précipitations annuelles totales des 5 dernières années sont entre 2 000 mm et 3 000 mm, et se concentrent sur la période entre juin et octobre. Par ailleurs, la vitesse maximale du vent est de 10m/s environ avec la vitesse instantanée de 25m/s. La Figure 1-2-1 montre les précipitations moyennes mensuelles de la période entre 2011 et 2015. La Figure 1-2-2 montre la vitesse moyenne mensuelle de la même période. La Figure 1-2-3 montre la température moyenne mensuelle de la même période aussi.



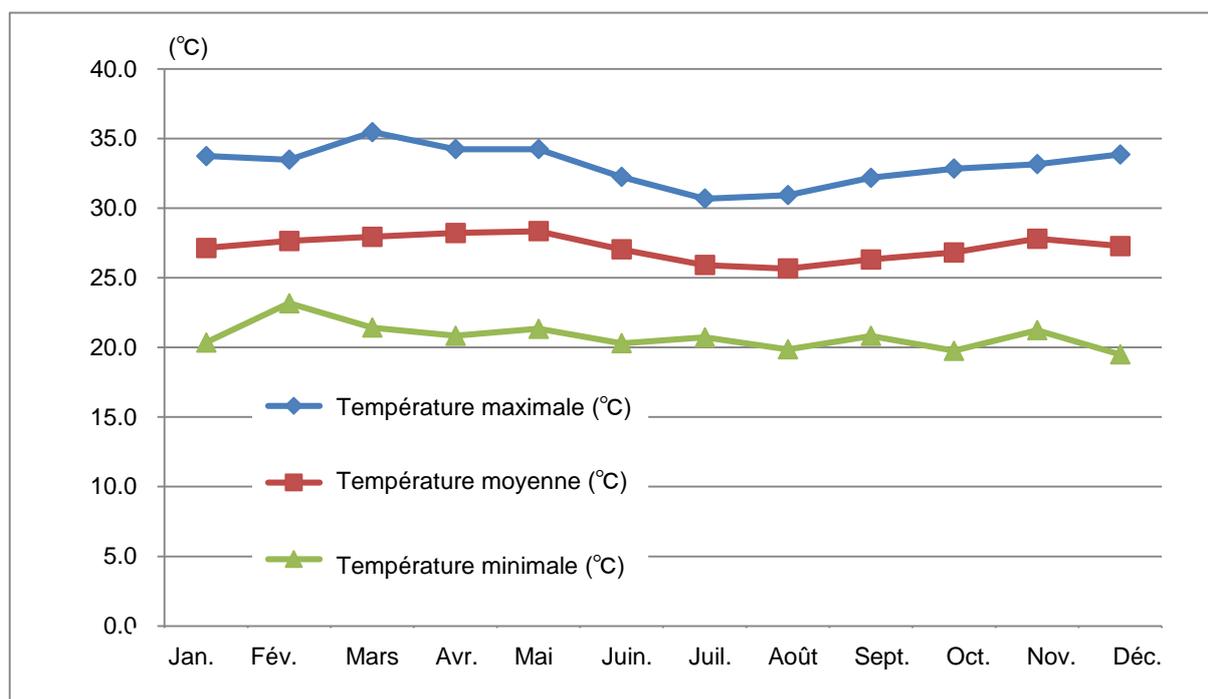
Source : Direction nationale de la météorologie de la Guinée

Figure 1-2-1 Précipitations moyennes mensuelles entre 2011 et 2015



Source : Direction nationale de la météorologie de la Guinée

Figure 1-2-2 Vitesse moyenne annuelle du vent entre 2011 et 2015



Source : Direction nationale de la météorologie de la Guinée

Figure 1-2-3 Température moyenne annuelle entre 2011 et 2015

(2) Survenance des catastrophes naturelles

Nous pouvons penser que le risque de catastrophes naturelles en Guinée réside dans les accidents liés aux orages et aux rafales, etc. Selon les renseignements fournis par la Direction nationale de la météorologie, des élèves ont été des victimes d'un coup de foudre en mai 2015 dans la préfecture de

Dinguiraye proche de la frontière avec le Mali.

1-3 Considérations environnementales et sociales

1-3-1 Composante du Projet

La composante du Projet est la construction et l'aménagement des écoles primaires et des collèges dans la ville de Conakry.

Selon les résultats de l'étude sur le terrain, l'aménagement visera au total 12 établissements scolaires, dont 10 pour l'extension dans l'enceinte des écoles primaires et des collèges existants, et 2 pour la nouvelle construction. Ces deux nouveaux établissements seront construits sur un terrain vacant sans infrastructures existantes.

1-3-2 Etendue de l'impact du Projet

Pendant et après les travaux du Projet, il faudra prendre en considérations les points suivants en fonction des Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA.

1) Mesures contre la pollution

Les matériaux contenant de l'amiante, du formaldéhyde, etc. qui ont une influence sur le corps humain ne seront pas choisis ni utilisés pour la construction des infrastructures du Projet. En outre, il faudra veiller à ce que les impacts négatifs sur l'environnement tels que la pollution de l'air, la pollution de l'eau et le bruit ne se produisent pas pendant les travaux et après l'achèvement des infrastructures.

2) Environnement naturel

Des arbres tels que le manguier sur le site prévu pour la construction, bien qu'il y ait peu d'impact sur l'écosystème en cas d'abattage, seront conservés ou transplantés. En outre, il n'y a pas d'aménagement de terrains ni de modification de terres qui affecteraient l'environnement naturel lors de la construction de bâtiments de SDX et de bloc de latrines.

3) Environnement social

Il a été confirmé que les 12 établissements scolaires cibles du Projet possèdent un terrain à bâtir et un titre foncier attestés par le certificat de propriété et le plan de masse et n'abritent pas d'occupants illégaux dans leur enceinte. Le déplacement de population n'est donc pas nécessaire. En outre, bien qu'il soit nécessaire de démolir et d'enlever les fondations existantes dans deux des établissements cibles, on envisage de construire des infrastructures sur l'espace vide dans leur enceinte dans l'hypothèse où la démolition et l'enlèvement des salles de classe en service ne seraient pas nécessaires. Par ailleurs, étant donné que les cours et la gestion scolaire ne sont pas suspendus pendant la période de construction, le plan de construction prendra suffisamment en compte ces aspects au profit des élèves et des responsables scolaires.

1-3-3 Zone environnante du Projet

Les 12 établissements scolaires cibles du Projet se situent à Matoto et à Ratoma dans la ville de Conakry. Nous indiquons à la Figure 1-3-1 la carte montrant la situation de la zone environnante des sites cibles du Projet.

Le parc national le plus proche des zones cibles du Projet est celui du Haut Niger, mais se trouve à 300 km environ des zones cibles du Projet. Par ailleurs, il existe dans la ville de Conakry des réserves de petite taille de Kakimbo, d'Enta et de Cameroun, dont la superficie est inférieure à 1 km², comme indiqué dans la Figure 1-3-1, mais elles n'ont pas d'impact sur la mise en œuvre du Projet car les établissements cibles du Projet ne touchent pas ces réserves.



Figure 1-3-1 Carte de localisation des écoles cibles du Projet

1-3-4 Règlements et organisations en matière d'environnement et évaluation de l'impact sur l'environnement en Guinée

Les autorités compétentes guinéennes en matière d'environnement est le Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (ci-après désigné le « MEEF »).

(1) Lois relatives à l'environnement

Les lois et ordonnances guinéennes relatives à l'environnement sont résumées dans le « Code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement » créé par le Ministère des Ressources Naturelles et de l'Environnement, comme indiqué dans le Tableau 1-3-1.

Tableau 1-3-1 Code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement

Nom de règlement	Année d'établissement	Contenu
ORDONNANCE N° 045/PRG/87 Portant Code de l'environnement de la République de Guinée	1987	Règlement relatif à l'environnement de la République de Guinée
ORDONNANCE N° 022/PRG Portant Code de l'environnement de la République de Guinée (Révisée de l'Ordonnance N° 045/PRG/87)	1989	Règlement relatif à l'environnement de la République de Guinée (version révisée)
DÉCRET N° 199/PRG/SGG/89 Codifiant les études d'impact sur l'environnement	1989	Règlement sur les études d'impact sur l'environnement
DÉCRET N° 200/PRG/SGG/89 Portant Régime Juridique des Installation classées pour la protection l'environnement	1989	Règlement pour équiper les installations pouvant causer une pollution environnementale d'un dispositif de protection
DÉCRET N° 201/PRG/SGG/89 Portant préservation du milieu marin, contre toutes formes de pollution	1989	Règlement sur les mesures de conservation contre toutes les possibilités de pollution marine

Source : CODE SUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, MEEF

(2) Organisation administrative

Il existe deux organisations administratives impliquées dans les considérations environnementales et sociales : le MEEF, qui est l'autorité compétente de l'environnement, et le SNIES, qui est chargé de la construction d'écoles.

(3) Évaluation de l'impact sur l'environnement

Conformément au « Guide général de réalisation des études d'impact environnemental et social / 2013 » créé par le MEEF sur la base du « Code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement » mentionné ci-dessus, il a été confirmé que le présent Projet ne fait pas l'objet de l'évaluation de l'impact sur l'environnement qui est requise pour les infrastructures de 17 secteurs, à savoir : 1) développement agricole, 2) développement forestier, 3) usine d'alimentation, 4) usine de ciment, 5) station de traitement des eaux, 6) usine chimique, 7) centrale électrique, 8) usine de voitures et de produits électriques, 9) usine de textile / usine de papeterie, 10) usine de caoutchouc, 11) usine d'aliments, 13) infrastructures telles que le chemin de fer et l'aéroport, 14) installation d'approvisionnement en eau et de drainage, 15) développement urbain, 16) développement de villégiature et 17) installations de traitement des déchets. De plus, le MEEF et le SNIES nous ont confirmé que l'évaluation d'impact sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Sur la base de ce qui précède, nous jugeons que l'évaluation d'impact sur l'environnement n'est pas nécessaire pour le Projet, en raison du fait qu'il se classe en catégorie C suivant les « Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales (avril 2010) » de la JICA. (Un projet est classé dans la catégorie C si la probabilité d'impacts négatifs sur l'environnement et la société est minime ou nulle.)

Chapitre 2 Contenu du Projet

2-1 Aperçu du Projet

2-1-1 Buts du Projet

1) Objectif spécifique

L'objectif du Projet est d'améliorer l'environnement de l'apprentissage des élèves dans les écoles/collèges cibles de la ville de Conakry.

2) Résultats attendus du Projet

Les infrastructures de l'enseignement primaire et post-primaire sont aménagés pour les établissements cibles du Projet dans la ville de Conakry.

3) Indicateurs des résultats du Projet

- Amélioration de la motivation des élèves à apprendre par l'aménagement de l'environnement éducatif
- Amélioration de l'environnement éducatif pour les filles par l'aménagement de toilettes séparées pour les filles et les garçons
- L'aménagement de bloc administratif améliorera l'environnement de travail des chefs d'établissement scolaire et du personnel enseignant.
- Les responsables de l'établissement seront sensibilisés à l'entretien des installations.

2-1-2 Contenu du Projet

Afin d'atteindre les objectifs ci-dessus, ce Projet consiste à aménager 186 salles de classe (extension et nouvelle construction), des blocs administratifs et des blocs de latrines ainsi que du mobilier scolaire, comme indiqué dans le Tableau 2-1-1, dans les 12 établissements scolaires de la ville de Conakry dont la composition est comme suit : 8 écoles primaires existantes, 2 collèges existants, 1 nouvelle école primaire et 1 nouveau collège. En outre, après l'aménagement des infrastructures, le Projet prévoit la mise en œuvre de la composante soft ayant pour objet i) l'entretien des installations scolaires et ii) la sensibilisation à la santé et à l'hygiène, destinée à l'organisme d'exécution de la partie guinéenne, aux responsables de l'école/du collège et à l'APEAE.

Tableau 2-1-1 Composantes principales du Projet

N°	Etablissement (EP : école primaire)	Commune	Priorité	Bloc de SDC			Bloc de latrines (Bloc)				Bloc administratif (Bloc)		Mobilier scolaire (Unité/Ensemble)					Fonctions accessoires		Surface au sol (m ²)
				4 SDC x 3 niveaux (Type A)	3 SDC x 3 niveaux (Type B)	2 SDC x 3 niveaux (Type C)	Type 6 cabines	Type 5 cabines	Type 4 cabines	Cabines accessibles en fauteuil roulant	Bloc administratif de l'école primaire	Bloc administratif du collège	Table-banc pour élèves	Bureau et chaise pour directeur d'école / principal	Bureau et chaise pour enseignants	Bureau et chaise pour enseignants dans la salle des enseignants	Armoire pour le magasin du bloc administratif	Système d'énergie solaire (unité)	Portail et mur de clôture autour du terrain scolaire (M)	
E13	EP Kobaya	Ratoma	A	2			2				1		576	1	24		1	1		2 228,28
E15	EP Yattaya	Ratoma	A	2			2				1		576	1	24		1	1	417	2 228,28
E16	EP Dar-Es-Salam	Ratoma	B	1				2		2	1		288	1	12		1	1	185	1 171,88
E17	EP Kwamé N'Kruma	Ratoma	B		1				2		1		216	1	9		1	1		852,52
E18	EP Kipé I	Ratoma	A		1				2		1		216	1	9		1	1	62	852,52
E19	EP Kaporo	Ratoma	B		1				2		1		216	1	9		1	1	170	852,52
E21	EP Dabondy III	Matoto	B			1	1			2			144		6				104	588,12
E22	EP Lansanayah	Matoto	A	1				2					288		12					1 126,40
C1	Collège Ratoma	Ratoma	B	1	1		2			2			504		21				129	1 931,76
C2	Collège Koloma	Ratoma	B	2			2			2			576		24					2 219,76
C4	Collège Dabompa	Matoto	A		2		2			2	1		432	1	18	20	1	1	91	1 733,76
A8	EP Enta Marché	Matoto	B		2		2			2	1		432	1	18		1	1	147	1 670,76
Nombre total des éléments faisant l'objet de la coopération				9	8	1	13	4	8	12	7	1	4 464	8	186	20	8	8	1 305	17 456,56

E : Ecoles primaires visitées (écoles faisant l'objet du Projet Phase II) / C : Collèges visités (collèges faisant l'objet du Projet Phase II) / A : Sites de remplacement proposés par le gouvernement guinéen
 Priorité A : Haute priorité / Priorité B : Moins prioritaire

2-2 Conception sommaire du Projet

2-2-1 Politique de conception

2-2-1-1 Politique de base

Tout en accordant la plus grande priorité à l'aménagement des salles de classe dans les établissements dans la ville de Conakry subissant actuellement une pénurie de salles la plus importante, le Projet vise à apporter des améliorations possibles en termes d'aménagement dans l'enseignement primaire et post-primaire en Guinée, et ce en planifiant les infrastructures adaptées à la situation de l'éducation et au programme d'études du pays, et en tenant compte de la situation actuelle telle que le nombre des élèves cibles de la présente étude et les conditions des infrastructures et sites qui existent. Par ailleurs, la conception des infrastructures ainsi que le plan des travaux seront élaborés pour être adaptés aux conditions naturelles et à la situation de la construction sur le terrain. Les principes pour la conception des infrastructures sont ainsi fixés comme suit :

- Faire en sorte de pouvoir mettre un terme au système de classes à double flux dans les établissements existants ;

- Assurer la sécurité, la durabilité et la facilité d'entretien des infrastructures ;
- Concevoir des infrastructures adaptées aux matériaux disponibles sur place et aux méthodes de construction/techniques typiques
- Assurer l'aération des salles de classe par la ventilation naturelle de l'air restant à l'intérieur et chauffé à cause des rayons intenses du soleil et de la chaleur rayonnante sur la surface du toit ;
- Assurer l'éclairage naturel des infrastructures tout en interceptant les rayons intenses entrant à l'intérieur ;
- Chercher à standardiser la conception des infrastructures pour raccourcir la période de construction.

Il n'existe pas de directives/normes écrites relatives à l'aménagement des écoles primaires/collèges en Guinée. Pour les bâtiments à construire par le Projet, par conséquent, les superficies des salles, les dimensions de différents éléments, le nombre d'escaliers et la norme de la structure seront déterminés en se référant aux dessins de conception et aux devis descriptifs des projets passés du SNIES et ce conformément à la norme du Japon (conception des architectures, des structures et des installations) et à celle de l'UE (spécification des matériaux).

Pour ce qui est de la conception des structures, le MEPU-A exige les infrastructures scolaires à haute durabilité tenant compte des dispositions de conception des structures résistantes aux vents et aux secousses sismiques dans les normes de conception de la structure architecturale du Japon qui reflètent l'accumulation des expériences des catastrophes telles que le tremblement de terre et le typhon. Il est donc envisagé de concevoir des bâtiments plus solides que ceux typiques en Guinée en termes de séisme et de vents forts non seulement pour assurer la sécurité des élèves dans l'établissement mais aussi pour pouvoir servir d'abri temporaire en cas de catastrophe.

2-2-1-2 Politique pour les conditions naturelles

(1) Politique concernant les conditions de température

La température moyenne de la zone cible du Projet est de 27 degrés et reste presque stable toute l'année, et il fait chaud et humide, comme décrit dans « 1-2-3 Climat ». Le rayonnement solaire est intense et la chaleur rayonnante est très élevée pendant la saison sèche. Il est prévu d'adopter une structure et des spécifications permettant l'aération naturelle de l'air chauffé par la chaleur rayonnante tout en veillant à ne pas augmenter anormalement la température dans la salle de classe par le fort rayonnement solaire et la chaleur rayonnante sur la surface du toit.

(2) Politique concernant les conditions d'humidité et de précipitations

L'humidité de la zone cible du Projet oscille entre 60% et 90% tout au long de l'année. La saison sèche est relativement agréable pour vivre alors qu'il fait chaud et humide pendant la saison des pluies. Il y a une saison des pluies et une saison sèche, et cette dernière s'étend de novembre à mai sous

l'influence de l'harmattan. Comme décrit dans « 1-2-3 Climat », les précipitations annuelles atteignent environ 2 500mm sous l'influence de la mousson tropicale. La saison des pluies dure de juin à octobre. Il est prévu d'adopter une structure et des spécifications pouvant éviter l'infiltration d'eau de pluie en cas de pluie diluvienne tout en veillant à ce que les précipitations se concentrent sur une courte période.

(3) Politique concernant les vents forts

La vitesse du vent de la zone cible du Projet est telle que décrite dans le « 1-2-3 Climat ». En Guinée, une conception résistante aux vents sera adoptée tout en veillant à ce qu'un vent fort du nord appelé harmattan souffle. De plus, les matériaux, la structure et les spécifications pour les fermes de toit et la toiture seront choisis en tenant compte de leur durabilité.

(4) Politique en matière de géologie/eau souterraine

Le sol de la zone cible du Projet est principalement de la latérite, ce qui donne assez de capacité portante admissible à long terme. La fondation superficielle des structures sera donc adoptée. Dans les écoles/collèges cibles qui se trouvent dans des terrains en pente, on ne procédera pas au remblayage pour la partie inférieure mais on exploitera le bon terrain en déblayant la partie supérieure, ou on adoptera les fondations profondes et les fondations étagées en fonction de la dénivelée du sol avec rampes d'accès et escaliers.

(5) Politique en matière de séisme

En 1928, un tremblement de terre s'est produit en Guinée. Son épicentre se trouvait à Forécariah de la région de Kindia, situé à environ 70km à l'est de la ville de Conakry où des secousses ont été ressenties. De plus, un séisme de magnitude 6,2 a eu lieu en 1983 à Gaoual de la région de Labé (Moyenne-Guinée), provoquant une catastrophe majeure avec 643 décès par l'effondrement de maisons, etc. Depuis, aucune grande catastrophe sismique n'a eu lieu dans le pays. Bien que le séisme se produise généralement dans le centre et le nord du pays, des secousses ont été également ressenties dans le passé à Conakry qui est la zone cible du Projet. En tenant compte de ce qui précède, on confirmera la structure résistante à la force horizontale au moment du tremblement de terre conformément aux dispositions des structures basées sur les normes antisismiques du Japon.

(6) Politique concernant le coup de foudre

La hauteur des infrastructures à construire dans le cadre du Projet est inférieure à 20m. Il n'est donc pas nécessaire de les équiper d'un dispositif de protection contre la foudre si l'on se réfère à la Loi sur les normes de construction du Japon. Il se produit cependant des accidents à cause de la foudre en Guinée. A Conakry, comme indiqué dans le Tableau 2-2-1, un coup de foudre frappe la ville tous les trois à quatre jours pendant la saison des pluies.

Tableau 2-2-1 Nombre de jours avec coups de foudre à Conakry (Normales)

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Nombre de jours avec coups de foudre	-	-	-	-	5	8	6	4	7	9	3	-

Source : weatherbase.com

On a ainsi examiné la nécessité d'un dispositif de protection contre la foudre suivant les normes de planification des installations architecturales (anciennes normes) éditées sous la direction du ministère du Territoire, des Infrastructures, des Transports et du Tourisme du Japon. On se réfère aux normes suivantes : si le total des points indiqués dans le Tableau 2-2-2 est égal ou supérieur à « 40 », « il est nécessaire d'équiper » et si le total est inférieur à « 40 », « il n'est pas nécessaire d'équiper ».

Tableau 2-2-2 Nécessite d'équiper les infrastructures d'un dispositif de protection contre la foudre dans les normes de planification des installations architecturales (anciennes normes)

Élément à considérer	Élément de classification	Indice	Indice appliqué
Usage prévu du bâtiment	Maison privée, immeuble du même degré	2	10
	Maison privée, immeuble du même degré avec antenne à l'extérieur	4	
	Usines, ateliers, laboratoire	6	
	Bureau, hôtel, appartement	7	
	Église, salle, théâtre, musée, grand magasin, bureau de poste, gare, aéroport, stade	8	
	Écoles, hôpital, maison de retraite	10	
Structure du bâtiment	Toit d'une matière autre que le métal, bâtiment entouré d'un cadre métallique	1	5
	Toit d'une matière autre que le métal, bâtiment en béton armé	2	
	Toit d'une matière autre que le métal et le chaume, bâtiment en brique, béton ou pierre	4	
	Toit métallique, bâtiment entouré d'un cadre métallique ou en béton armé	5	
	Toit d'une matière autre que le métal et le chaume, ossature ou mur en bois	7	
	Toit métallique à ossature en bois, bâtiment en brique, béton ou pierre	8	
	Toit de chaume	10	
Contenu du bâtiment	Logement normal, bureau, usine ou atelier qui ne contient pas de matières importantes ni de substances inflammables	2	10
	Bâtiment industriel et agricole qui contient des substances inflammables	5	
	Sous-station, usine de gaz, central téléphonique, station de radiodiffusion	6	
	Infrastructures industrielles importantes, monument historique, bâtiment historique, musée	8	
	Écoles, hôpital, maison de retraite	10	
Degré d'isolation du bâtiment	Des bâtiments et/ou arbres presque à la même hauteur existent tout autour.	2	5
	Deux à trois bâtiments et/ou arbres presque à la même hauteur existent aux alentours.	5	
	Le bâtiment est complètement isolé ou sa hauteur dépasse de plus de double celle des bâtiments et/ou arbres aux alentours.	10	
Topographie	Région plate	2	5
	Région de collines	5	
	Région montagneuse à une altitude de 300 à 900m	8	
	Région montagneuse à une altitude de plus de 900m	10	
Hauteur du bâtiment	Égale ou inférieure à 9m	2	4
	Supérieure à 9m et inférieure à 15m	4	
	Supérieure à 15m et inférieure à 20m	5	
	Égale ou supérieure à 20m	40	
Total des indices			39
Valeur de seuil de jugement de la nécessité (« Nécessaire » si le total est égal ou supérieur à la valeur de seuil de jugement, « Non nécessaire » s'il est inférieur à la valeur de seuil de jugement)			40
Détermination de la nécessité			Non nécessaire

Source : normes de planification des installations architecturales (anciennes normes)

Comme le montre le Tableau 2-2-2, on a examiné l'usage prévu, la structure, le contenu, le degré d'isolation, la topographie et la hauteur du bâtiment en accumulant des points conformément aux normes de planification des installations architecturales (anciennes normes). Le résultat est « 39 » qui est moins de « 40 », et puisqu'il n'y a pas de dispositifs/équipements électroniques à protéger dans le

bâtiment, le dispositif de protection contre la foudre ne sera pas installé.

(7) Politique concernant les sites situés en bord de mer

En ce qui concerne les sites en bord de mer, on adoptera un plan d'implantation des infrastructures permettant d'éviter l'influence de l'érosion marine en tenant compte de leur position.

En outre, compte tenu des dommages dues au sel, on n'adoptera pas la charpente métallique pour la structure principale. Pour la ferme qui est la partie principale en termes de résistance structurale, on n'adoptera pas la structure en treillis d'acier mais la structure en béton armé. Pour les pannes et le matériau de toiture, on adoptera des spécifications et des matières telles que l'acier galvanisé.

(8) Politique concernant la quantité de rayonnement solaire

Le Tableau 2-2-3 indique la quantité moyenne de rayonnement solaire global par jour à Conakry.

Tableau 2-2-3 Quantité moyenne de rayonnement solaire global par jour à Conakry
(Normales)

	Moyenne annuelle	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
Quantité de rayonnement global (Mj/m ²)	19,2	20,3	22,2	24,0	23,8	20,9	17,5	16,1	15,2	16,8	17,1	18,0	18,9

Source : weatherbase.com

Il y a suffisamment d'espace pour installer des panneaux solaires sur le toit du bloc de salles de classe où la quantité de rayonnement solaire est assez élevée. Dans les établissements scolaires faisant l'objet du Projet, il est envisagé d'alimenter en électricité l'équipement électrique du bloc administratif en installant des panneaux solaires sur le toit du bloc de salles de classe.

2-2-1-3 Politique pour les conditions socio-économiques

(1) Politique d'entretien

On choisira des matériaux de revêtement faciles à entretenir et réparer, et dispensera une formation dans le cadre de la composante soft, car les coûts d'entretien sont complétés par le soutien des parents et de la communauté dans la plupart des établissements cibles du Projet.

(2) Politique de genre

Le bloc de latrines à construire dans le cadre du Projet sera aménagé séparément pour les filles et les garçons afin d'améliorer le taux de scolarisation des élèves filles. En outre, si l'on construit un seul bloc de latrines pour les filles et les garçons, on installera une paroi de manière à ne pas être visible.

(3) Politique pour les personnes en fauteuil roulant

Pour résoudre les problèmes d'accès des utilisateurs de fauteuils roulants, on aménagera des rampes d'accès au rez-de-chaussée de chaque bloc de salles de classe. En outre, les deux cabines

accessibles aux élèves en fauteuil roulant seront installées (une cabine pour les filles et l'autre pour les garçons). Comme il existe des sites où la dénivelée est importante, on adoptera un plan d'implantation visant à faciliter autant que possible l'accès des personnes en fauteuil roulant

2-2-1-4 Politique pour la situation des travaux de construction

(1) Politique pour l'achat des matériels et matériaux

En ce qui concerne les matériaux de construction, il est possible de s'approvisionner sur place en principaux matériaux tels que le ciment, le fer à béton et l'agrégat ainsi qu'en menuiserie métallique et toit en tôle d'acier. Pour le ciment en particulier, il y a quatre entreprises de fabrication en Guinée dont deux offrent des produits de qualité en quantité suffisante. Bien que la plupart des matériaux en acier et fer viennent de l'étranger, il est possible de les transformer sur place conformément aux plans d'exécution. Cependant, seul un nombre limité d'entreprises peuvent assurer une certaine qualité. Il faudra donc procéder à la vérification de qualité lors de l'approvisionnement pour le Projet.

Il existe des usines produisant du béton prêt à l'emploi dans la ville de Conakry. Il est peu probable toutefois que le béton d'usine vienne dans le délai prescrit car la congestion routière est excessive dans la ville et qu'il faut souvent passer par des routes non revêtues pour aller au site du Projet. En outre, il n'y a que peu d'usines produisant du béton prêt à l'emploi et ces derniers ne fournissent du béton que pour des bâtiments d'une certaine taille ou plus (c.-à-d. en termes de quantité de béton). Le béton d'usine ne convient donc pas à la taille de la construction du Projet, et par conséquent, le béton sera malaxé et coulé sur place dans ce Projet,

(2) Politique pour la situation de la construction et la main-d'œuvre

La demande de construction et le nombre de projets de construction sont en augmentation dans l'ensemble du pays, à Conakry en particulier. Cette situation est accompagnée d'une augmentation du nombre d'entreprises de construction et d'ouvriers. D'autre part, la différence entre l'entreprise de construction/la main-d'œuvre de qualité normale et à coût élevé et celle de faible qualité et à faible coût a tendance à s'élargir. Par exemple, il y a beaucoup de bâtiments élevés dont les travaux du bâti de construction sont laissés en suspens. Il est considéré que certaines entreprises ont reçu des commandes de travaux au-delà de leurs capacités. Il faudra donc sélectionner et employer un entrepreneur ayant les capacités appropriées en tant que sous-traitant. Cet entrepreneur doit avoir de l'expérience et des réalisations dans la construction d'écoles de la même échelle que celle du présent Projet.

2-2-1-5 Politique concernant l'emploi des entreprises locales et des matériels et matériaux locaux

(1) Politique sur la pertinence du mode d'approvisionnement en infrastructures/équipements (type d'engagement des entreprises locales)

Avant de juger la pertinence du mode d'approvisionnement en installations et équipements (type

d'engagement des entreprises locales), il faudra tenir compte des problèmes suivants pour la construction par des entrepreneurs locaux.

- En Guinée, les projets de travaux publics sont également ouverts aux micro-entreprises, et il est donc difficile d'éviter que les soumissionnaires présentant leur offre moins chère que le prix estimé ne participent à la soumission lors de grands projets de bailleurs de fonds y compris l'APD japonaise.
- Les projets par d'autres bailleurs de fonds sont divisés en plusieurs lots pour réduire leur coût, alors que le niveau de gestion des processus et de contrôle de la qualité fluctue selon le lot. De plus, les consultants locaux n'ont pas non plus atteint le niveau de la coopération financière du Japon en termes de technologie de conception et de supervision des travaux.
- Même les entreprises ayant de l'expérience sur le terrain dans la construction d'écoles en Guinée n'ont pas fait des travaux dans la plupart des cas sous le contrôle des entrepreneurs principaux/consultants étrangers, et n'ont aucune expérience de recevoir des conseils de contrôle de qualité. En outre, elles ne prêtent pas suffisamment attention à la gestion de la sécurité pour que le fonctionnement des écoles existantes ne soit affecté.
- Les consultants guinéens ne sont pas habitués à faire une conception détaillée comme au Japon, et on fait souvent des travaux en déterminant les conditions sur place. En outre, les essais de résistance du béton ne figurent pas dans la liste des éléments de contrôle qualité lors de la supervision des travaux. Cela ne permet donc pas de superviser correctement en général.

Compte tenu des problèmes susmentionnés, on considère que le type d'engagement des entreprises locales peut difficilement satisfaire le niveau de projet requis dans la coopération financière non remboursable du Japon. De plus, la partie guinéenne apprécie grandement la qualité de l'école achevée par la coopération de la partie japonaise et demande une école de haute qualité qui peut être utilisée à long terme. Elle apprécie également l'achèvement des travaux dans un délai imparti que seule la coopération japonaise peut respecter.

Par conséquent, le type d'engagement des entreprises locales ne sera pas adopté lors de la mise en œuvre du Projet, mais le type de mise en œuvre par les entreprises japonaises sera approprié comme d'habitude.

(2) Consultants locaux

Bien qu'il y ait des cabinets de consultant locaux ayant de l'expérience dans des projets de construction d'écoles pour les bailleurs de fonds, ces cabinets sont petits et ne comptent que plusieurs personnes, ou au maximum une douzaine de personnes environ, ce qui nécessite de rassembler des personnes concernées pour chaque projet. En outre, le rapport mensuel sur l'état d'avancement ne comporte pas de résultats des essais de résistance du béton, mais il est élaboré sur la base la confirmation visuelle simple. La gestion de qualité n'est ainsi pas correctement effectuée lors de la supervision des travaux. D'autre part, étant donné que les consultants locaux sont très au courant de la

situation de la construction et des spécifications/méthodes de construction générales du pays, ils seront employés en tant qu'assistant du consultant japonais lors de la supervision des travaux du Projet.

(3) Entrepreneurs locaux

En Guinée, si une entreprise veut exécuter des travaux de construction, elle doit se faire enregistrer sur le RCCM (Registre du Commerce et du Crédit Mobilier) comme entrepreneur en construction. Au centre-ville de Conakry, il y a des immeubles de moyenne et grande hauteur à cinq niveaux ou plus. Ces immeubles et d'autres infrastructures à grande échelle sont généralement construits par de grands entrepreneurs étrangers venant du Sénégal, de l'Italie ou d'autres.

Il existe une dizaine d'entreprises ayant de l'expérience dans la construction d'écoles et ayant obtenu de bonnes évaluations du SNIES. Ces entreprises ne posent pas de problème en matière de gestion tel que la non-délivrance de la caution pour l'avance et le financement du déficit continu. D'autre part, compte tenu de la capacité financière des entreprises, le marché des travaux publics pour la construction de l'école primaire est souvent divisé en plusieurs petits lots en Guinée. Dans ce contexte, même l'entreprise ayant réalisé un projet avec succès dans le passé rencontre parfois des problèmes d'exécution tels que la prolongation de la période de construction en souffrant de difficultés financières, si, lors de la soumission, cette dernière présente une offre à un prix faible par rapport au prix estimé (c.-à-d. une sorte de dumping). En outre, en ce qui concerne les capacités techniques, on trouve des problèmes de qualité dans l'architecture existante dont la verticale et l'horizontale sont souvent inclinées. Par ailleurs, la gestion de sécurité n'atteint pas le niveau requis pour exécuter un projet de coopération financière non remboursable du Japon car, par exemple, ces entreprises utilisent un échafaudage sans garde-corps ou n'emploient pas le personnel de gestion de la sécurité. On les utilisera par conséquent en tant que sous-traitants dans le cadre du présent Projet en tenant compte de leur capacité de supervision des travaux.

2-2-1-6 Politique pour la capacité d'entretien de l'organisme d'exécution

La Cellule de travaux du SNIES qui est l'organisme d'exécution supervise les activités d'entretien des infrastructures telles que la réparation et la réfection dans les écoles primaires et des collèges. En principe, la note circulaire du MEPU-A de septembre 2005 stipule que l'APEAE et la communauté locale effectue l'entretien sous leur responsabilité en coopération et collaboration avec les administrateurs scolaires. Le SNIES contrôle les manuels et les activités se rapportant à l'entretien de l'école et présente des cas exemplaires lorsque d'autres bailleurs de fonds pratiquent de nouvelles activités en matière d'entretien dans d'autres établissements que ceux qui font l'objet du présent Projet. En outre, si la réparation à grande échelle est nécessaire et que l'école ne puisse pas l'effectuer avec ses propres moyens, le SNIES est responsable de cette réparation. Pour ce faire, le SNIES regroupe les informations sur l'échelle de réparation selon les besoins et détermine un responsable de réparation à grande échelle.

Ce Projet envisage de réduire les charges du SNIES dans la réparation ou réfection en améliorant la

capacité de gestion et d'entretien de l'APEAE, en particulier celle d'entretien préventif.

2-2-1-7 Politique concernant l'établissement de l'étendue et de la catégorie des infrastructures, des matériels, etc.

Les performances des infrastructures dans les spécifications de conception du Projet seront comme dans le Tableau 2-2-4, en prenant en considération la sécurité, la durabilité, la fonctionnalité et le confort.

Tableau 2-2-4 Spécifications de conception par rapport aux performances des infrastructures

Performances des infrastructures des écoles primaires/collèges standard		Spécifications de conception du Projet
Sécurité	Antisismique	Prise en compte du séisme du degré 3 environ
	Prévention du crime / Équipement de sécurité	Verrouillage par la serrure de porte Il y a des écoles dont la limite de l'enceinte n'est pas claire suivant le certificat de propriété du terrain. Les écoles sans mur de clôture en seront équipées en raison de la sécurité et de la prévention du crime.
	Protection contre les chutes, les blessures, etc.	Installation de mur de hauteur de hanche, et de garde-corps
	Évacuation d'urgence	Assurer le nombre nécessaire d'escaliers et leur largeur suffisante Aménager deux entrées à chaque salle de classe (avant et arrière)
	Matériau durable	Finition mortier + Peinture
Tolérance	Résistance aux intempéries, prévention de la saleté	Peinture (nécessaire à repeindre)
	Possibilité d'entretien quotidien	Finition mortier + Peinture
Fonctionnalité	Conformité avec les mesures du corps humain, celles des mouvements et les caractéristiques comportementales	A appliquer
	Isolation acoustique	Mur en blocs de béton
	Isolation thermique	Toiture avec la hauteur d'étage élevée, mur en blocs de béton
	Ventilation et aération	Hauteur sous plafond élevée, mur en blocs de béton décoratifs perforés, fenêtres à jalousie
Confort	Environnement scolaire propre	Finition mortier + Peinture
	Planification des couleurs	Peinture
	Lieu d'échanges et de repos	Couloir d'une largeur de 2m, assurer un espace pour la cour

Le programme d'enseignement du post-primaire en Guinée comprend 10 matières dont trois sont des disciplines scientifiques (physique, chimie et biologie). Bien qu'il y ait une demande par la partie guinéenne pour l'aménagement du bloc pédagogique du collège (salle informatique, laboratoire, bibliothèque) dans le cadre du présent Projet, il a été exclu de la liste des infrastructures à aménager en prévoyant qu'il ne fonctionnera pas car : 1) le programme d'études du post-primaire ne contient pas les expériences scientifiques et les matières liées au traitement de l'information, 2) les installations d'électricité et d'alimentation en eau/assainissement n'ont pas été aménagées et 3) la fourniture du

matériel relatif à ce bloc qui dépend de bailleurs de fonds n'a pas été réalisée pour le moment.

Étant donné que le programme d'enseignement des sciences au post-primaire n'offre que la théorie actuellement, le laboratoire n'est pas nécessaire, et il n'y a pas de collèges où il a été installé non plus. Au moment de cette étude, la DNESG du MEPU-A est en train de renforcer les capacités d'environ 50 APES (Assistant Pédagogique de l'Enseignement Secondaire) et de faire une liste de l'équipement expérimental pour donner des cours comprenant une expérience scientifique dans l'avenir. Cependant, bien qu'il soit souhaitable de proposer l'enseignement des sciences avec l'expérience scientifique, l'expérience ne peut être réalisée faute d'installations adéquates d'électricité et d'alimentation en eau/assainissement. De plus, il faudra du temps pour que le laboratoire puisse fonctionner avec l'équipement expérimental aménagé. Sur la base de ce qui précède, le laboratoire a été exclu de la liste des infrastructures à aménager.

De même que le laboratoire, il n'est pas prévu d'aménager le matériel informatique pour la salle informatique, et cette dernière ne fonctionnera pas s'il n'y a pas d'équipement électrique. La salle informatique a été également exclue de la liste des infrastructures à aménager.

Quant à la bibliothèque, bien que la salle spéciale à titre de bibliothèque ne soit pas aménagée, le Projet envisage d'installer des étagères dans chaque salle de classe sur lesquels des livres peuvent être rangés. Les élèves pourront ainsi en faire la lecture ou faire leurs devoirs après la classe.

Étant donné que les infrastructures à construire sont celles pour l'enseignement aménagées par la coopération financière non remboursable du Japon, il faudra assurer la qualité en matière de sécurité et de durabilité. D'autre part, on adoptera des matériels et matériaux qui peuvent être achetés sur place ainsi que des méthodes de construction courantes pour réduire la charge des coûts, tout en veillant à ce que le SNIES, l'APEPE et la communauté locale doivent poursuivre les activités d'entretien des infrastructures.

2-2-1-8 Politique portant sur les méthodes de construction/approvisionnement et la durée des travaux

Pour les travaux de construction, on adoptera la structure en béton armé et la structure de mur en blocs de béton généralement employées en Guinée, et la planification et la conception des travaux doivent tenir compte de la facilité d'acquisition des matériels et matériaux sur place. En outre, les travaux de finition seront limités pour réduire la période et le coût de construction.

Lors de l'établissement de la période de construction, on prendra également en compte des périodes de travaux préparatoires qui dépendent de chaque site du Projet, tels que l'enlèvement des ouvrages existants et l'aménagement du canal de drainage temporaire. En outre, étant donné que les processus de construction deviennent long quand on construit un bâtiment avec nombreuses salles de classe, on doit établir les processus tenant compte de l'arrangement des personnes/machines de construction de sorte à minimiser la période de construction, tout en considérant les travaux préparatoires mentionnés ci-dessus.

De plus, il faudra établir la période de construction de sorte à éviter les travaux de terrassement pendant la saison des pluies, en particulier les mois de juillet à septembre où les précipitations sont concentrées. Le Projet doit tenir compte d'un faible taux d'avancement des travaux pendant la saison des pluies car il n'existe pas de système de drainage et que la couche latéritique ne permet pas facilement la pénétration de l'eau.

2-2-1-9 Politique portant sur les conditions de conception, etc.

Pour les bâtiments à construire par le Projet, les superficies des salles, les dimensions de différents éléments, le nombre d'escaliers et la norme de la structure seront déterminés en se référant aux dessins de conception et aux devis descriptifs des projets passés du SNIES et ce conformément à la norme du Japon (conception des architectures, des structures et des installations) et à celle de l'UE (spécification des matériaux). Quant à la charge de calcul, celle de la norme de la conception architecturale du Japon sera adoptée comme indiqué dans le Tableau 2-2-5.

Pour ce qui est de la charge sismique, étant donné qu'aucun grand tremblement de terre n'a eu lieu dans le passé à Conakry, une force horizontale du degré 3 environ (équivalente à 50gal) sera adoptée.

Les résultats de l'enquête géologique montrent une couche latéritique ferme qui donne suffisamment de capacité portante admissible à long terme. La fondation superficielle des structures sera donc adoptée. Quant au type de la fondation, la semelle filante sera adoptée pour concevoir économiquement les poutres de fondation et augmenter leur rigidité.

Pour le bâti de construction supérieur, on adoptera la structure en béton armé et la structure de mur en blocs de béton généralement employées en Guinée et résistantes aux secousses sismiques et aux vents, avec la finition mortier à la truelle en acier, tout en visant à la facilité d'entretien.

Tableau 2-2-5 Charge de calcul (norme de la conception architecturale du Japon)

Charge fixe	Poids réel du bâti de construction et du matériau de finition			
	Salle concernée	Pour le plancher (N/m ²)	Pour la structure (N/m ²)	Pour les séismes (N/m ²)
Charge mobile	Toiture	1 000	600	400
	Salles de classe	2 300	2 100	1 100
	Passage	3 500	3 200	2 100
Vitesse de référence du vent	25,0m/s			
Coefficient de cisaillement	Cb = 0,05			

2-2-2 Plan de base

2-2-2-1 Composantes principales du Projet

(1) Contenu de la requête

Le contenu de la requête du Projet a été examiné sur la base des composantes planifiées lors du Projet de construction d'écoles primaires et de collèges en zones urbaines Phase II (ci-après « Projet Phase II ») dont la mise en œuvre a été reportée en raison des changements politiques intervenus en Guinée depuis 2008. A l'origine, la Phase II prévoyait la nouvelle construction/l'extension de 129 salles de classe dans 12 écoles primaires et de 84 salles de classe dans 4 collèges à Conakry ainsi que la construction du bloc administratif (bureau du directeur d'école/du principal et magasin) et des toilettes comme accessoires avec la fourniture de tableaux, de tables-bancs pour élèves, de bureaux et chaises pour enseignants, d'armoires, etc. comme équipement pédagogique. Par conséquent, comme le montre les Tableaux 2-2-6 et 2-2-7, les composantes de la requête par la partie guinéenne et leur ordre de priorité ont été organisés. Cela a été confirmé dans la note technique du 23 janvier 2017 avec la partie guinéenne.

Tableau 2-2-6 Composantes du Projet demandées pour l'école primaire

Composantes demandées (école primaire)		Ordre de priorité	Résultats de l'examen
Infrastructures	Bloc de salles de classe	1 ^{ère} priorité	○
	Bloc administratif (bureau du directeur d'école, magasin)		○ (Uniquement pour l'école qui en a besoin)
	Toilettes		○ (Uniquement pour l'école qui ne dispose pas de toilettes accessibles en fauteuil roulant)
Mobilier scolaire	Tableau		○
	Table-banc pour élèves		○
	Bureau et chaise pour enseignants	○	
	Armoire	○	

○ : Aménager

× : Ne pas aménager

Tableau 2-2-7 Composantes du Projet demandées pour le collège

Composantes demandées (collège)		Ordre de priorité	Résultats de l'examen
Infrastructures	Bloc de salles de classe	1 ^{ère} priorité	○
	Bloc administratif (salle des enseignants, bureau du principal, magasin)		○ (Uniquement pour l'école qui en a besoin)
	Toilettes		○ (Incluant toilettes accessibles en fauteuil roulant)
	Bloc pédagogique (salle informatique, laboratoire, bibliothèque)	2 ^{ème} priorité	×
Mobilier scolaire	Tableau	1 ^{ère} priorité	○
	Table-banc pour élèves		○
	Bureau et chaise pour enseignants	2 ^{ème} priorité	○
	Armoire		○

○ : Aménager

× : Ne pas aménager

(2) Écoles/collèges de la requête

Les visites ont été effectuées sur 16 établissements concernés par le Projet Phase II ainsi que 8 établissements et sites de remplacement concernés.

Sur la base des « critères de sélection des établissements cibles du Projet » et à l'issue de la « sélection des établissements du Projet », comme le montre « 2-2-2-2 Sélection des établissements cibles du Projet et calcul de l'envergure des infrastructures » ci-après, un total de 12 établissements ont été choisis comme cibles du Projet (9 écoles primaires dont l'une est une nouvelle construction et 3 collèges dont l'une est aussi une nouvelle construction), et ces derniers feront donc l'objet de l'aménagement des infrastructures et des matériels éducatifs.

(3) Fourniture du mobilier scolaire

En ce qui concerne le mobilier scolaire, le Projet prévoit d'approvisionner des tables-bancs pour les élèves, des bureaux et chaises pour les enseignants ainsi que des armoires.

Du fait que le SNIES prévoit en principe une (1) table-banc pour 2 élèves dans la salle de classe, le Projet prévoit 24 tables-bancs pour une salle de classe de 48 élèves. Il prévoit également un (1) jeu de bureau et de chaise pour enseignants pour une salle de classe.

Pour le bureau de directeur/principal dans le bloc administratif, un (1) jeu de bureau et de chaise pour enseignants est prévu, et une (1) armoire est prévue pour le magasin. La salle des enseignants est prévue en tant qu'espace utilisé pour les travaux bureautiques des enseignants et du personnel avec l'installation d'un (1) bureau et de chaises.

(4) Fonctions accessoires

Compte tenu de la sécurité, de la fonctionnalité et du confort des installations à aménager par le Projet, les fonctions accessoires suivantes seront intégrées dans la conception des infrastructures.

1) Système d'énergie solaire

Parmi les 12 établissements cibles du Projet, il n'y a que 4 établissements qui se raccordent à l'électricité par l'EDG et les établissements qui n'en disposent pas ne sont pas en mesure de payer la facture d'électricité. Le Projet prévoit comme fonctions accessoires l'équipement électrique (éclairage et prise de courant) par le système d'énergie solaire dans le nouveau bloc administratif pour pouvoir soutenir la gestion d'école (travail de bureau des directeurs d'école / principaux et du personnel enseignant et non enseignant) et répondre aux catastrophes, tout en améliorant leur environnement de travail de matin et de soir et en permettant les activités de l'APEAE et de la communauté locale.

En Guinée, l'équipement de l'énergie solaire est populaire. Il est possible de se le procurer sur place car non seulement il y a des distributeurs locaux mais aussi il circule sur le marché local. Comme il est généralement utilisé pour les bâtiments généraux, l'éclairage extérieur, la lampe de route, etc., il est aussi possible d'acheter des accessoires (batterie d'accumulateurs, onduleur, etc.) et de le faire entretenir aux techniciens. La durée de vie de l'équipement d'énergie solaire est de plus de 10 ans bien qu'elle varie en fonction de l'environnement d'utilisation. Il peut alimenter en courant sous réserve qu'il faille changer la batterie dans 5 à 10 ans environ.

2) Rampe d'accès

Le Projet envisage d'installer des rampes d'accès pour les élèves se déplaçant en fauteuil roulant conformément à la politique du SNIES en la matière. La pente de la rampe d'accès sera inférieure à 1/12 (4°45') et la largeur utile sera de 150cm. Elle sera conçue pour l'accès au rez-de-chaussée des bâtiments mais celle d'accès au 1^{er} et 2^{ème} étage ne sera pas aménagée. Il faudra prendre des mesures nécessaires au niveau de la gestion d'école (attribuer une salle de classe au rez-de-chaussée pour la classe pédagogique à laquelle appartiennent les élèves en fauteuil roulant, par exemple).

3) Toilettes accessibles en fauteuil roulant

En 2013, le programme d'éducation inclusive a commencé en Guinée à l'initiative de l'UNICEF. L'enquête et l'analyse sur le handicap dans tout le pays, réalisées dans ce cadre, ont abouti à des activités dans trois domaines suivants : 1) la sensibilisation à l'éducation inclusive, 2) la formation des enseignants en matière d'éducation inclusive et 3) aménagement des infrastructures. En 2015, le GPE financé par le fonds japonais (dont les activités sont gérées par la BM) a succédé à l'UNICEF dans le troisième domaine « aménagement des infrastructures » en construisant des toilettes accessibles aux fauteuils roulants. Les toilettes aménagées sont équipées de rampes d'accès et la personne de soutien peut entrer dans la cabine où le garde-corps est installé. Elles sont du type latrines et ne sont pas équipées de cuvettes avec siège. De plus, le réseau de déplacement en fauteuil roulant à l'intérieur et à l'extérieur de l'école n'est pas aménagé. Le SNIES a pour principe de développer à l'avenir les toilettes accessibles aux fauteuils roulants dans les nouveaux établissements et les établissements existants.

Étant donné que dans les établissements cibles du Projet, les élèves utilisant le fauteuil roulant ont été identifiés, et que le SNIES ainsi que d'autres bailleurs de fonds, comme la BM, ont pour principe de promouvoir l'installation des toilettes accessibles aux fauteuils roulants dans les nouveaux établissements et les établissements existants, deux cabines accessibles aux fauteuils roulants chacune respectivement pour les filles et pour les garçons seront aménagées dans les établissements non équipés. Cependant, les six écoles primaires qui en sont dotés par le SNIES seront exclues. Les toilettes accessibles en fauteuil roulant seront équipées de passages accessibles depuis le bloc de salles de classe et de rampes d'accès et la cabine dotée de garde-corps et d'une cuvette avec siège sera assez spacieuse pour que la personne de soutien puisse entrer. On planifie ainsi la construction de toilettes accessibles en fauteuil roulant.

4) Aménagement d'un stockage et d'étagères à l'intérieur de la salle de classe

Un espace de stockage et des étagères seront installés à l'intérieur de chaque salle de classe.

Un stockage encastré sera aménagé dans la salle de classe pour ranger l'outil de nettoyage, le matériel pédagogique, etc. De plus, des étagères seront également installés pour ranger des livres que les élèves peuvent utiliser pour la lecture pendant la récréation ou pour leurs devoirs après la classe. Les étagères serviront aussi d'un espace de rangement où les élèves peuvent ranger leurs affaires.

Pour exploiter au maximum la superficie disponible dans la salle de classe, l'espace mort entre les piliers sera utilisé efficacement.

5) Installation d'alimentation en eau

Parmi les 12 établissements cibles du Projet, il n'y a que 3 établissements où le tuyau d'alimentation en eau est installé par la SEG.

Chaque établissement achète de l'eau du robinet ou de puits dans les environs, stocke de l'eau dans le seau avec la solution désinfectante et l'utilise pour le lavage des mains, par exemple. Nous avons effectué une analyse d'eau simplifiée (conductivité électrique et potentiel hydrogène) dans le cadre de la présente étude et les résultats d'analyse sont indiqués dans le Tableau 2-2-8. En ce qui concerne les établissements cibles qui ont une source d'eau, telle que l'eau courante ou le puits, nous avons effectué par le biais d'un contrat de sous-traitance locale une analyse détaillée incluant la détection de la présence de bactéries et ses résultats sont montrés dans l'Annexe 7 Résultats de l'étude des sols/ géologique/ de qualité de l'eau des écoles cibles.

Pour l'ensemble des écoles où l'analyse d'eau a été effectuée, les résultats montrent la présence de colibacille et de famille générale de bactéries, ce qui indique que l'eau n'est pas potable et que son utilisation pour le lavage des mains requiert la stérilisation au chlore ou par ébullition.

Tableau 2-2-8 Méthodes d'approvisionnement en eau pour le lavage des mains et qualité d'eau (conductivité électrique et potentiel hydrogène)

N°	Ecole faisant l'objet de la requête	Catégorie d'école	Catégorie de terrain	Commune	Méthode d'approvisionnement en eau pour le lavage des mains	Conductivité électrique CE (µs/cm)	Potentiel hydrogène pH
E1	Yattaya Plateau	Ecole primaire	Nouvelle construction	Ratoma	Canalisations d'eau*1	30	7,97
E3	Gbessia Port II	Ecole primaire	Nouvelle construction	Matoto	—	—	—
E13	Kobaya	Ecole primaire	Existant	Ratoma	De chaque ménage	90	7,14
E14	Sonfonia I	Ecole primaire	Existant	Ratoma	Eau de robinet	30	7,75
E15	Yattaya	Ecole primaire	Existant	Ratoma	Puits (à proximité)	210	8,52
E16	Dar-Es-Salam	Ecole primaire	Existant	Ratoma	Puits (à proximité)	110	7,36
E17	Kwamé N'Krumah	Ecole primaire	Existant	Ratoma	De chaque ménage	310	7,77
E18	Kipé I	Ecole primaire	Existant	Ratoma	Puits (à proximité)	160	7,43
E19	Kaporo	Ecole primaire	Existant	Ratoma	Puits (à proximité)	290	9,03
E20	Gbessia Cité II	Ecole primaire	Existant	Matoto	De chaque ménage	310	7,00
E21	Dabondy III	Ecole primaire	Existant	Matoto	Eau de robinet	60	6,66
E22	Lansanayah	Ecole primaire	Existant	Matoto	Eau de robinet	30	8,95
C1	Ratoma	Collège	Existant	Ratoma	Eau de robinet	150	6,15
C2	Koloma	Collège	Existant	Ratoma	Puits (à proximité)	140	7,37
C3	M'Bemba Bangoura	Collège	Nouvelle construction	Ratoma	Chaque ménage*2	270	6,51
C4	Dabompa	Collège	Nouvelle construction	Matoto	Eau de robinet*3	50	8,22
A1	Matam Lido I	Ecole primaire	Existant	Matam	Eau de robinet	520	6,07
A2	Matam Lido II	Ecole primaire	Existant	Matam	Puits (à proximité)	420	7,39
A3	Yattaya Centre		Nouvelle construction	Ratoma	—	—	—
A4	Enta Fassa		Nouvelle construction	Matoto	—	—	—
A5	Dabompa Kondé Kounka		Nouvelle construction	Matoto	—	—	—
A6	Dabompa Sud		Nouvelle construction	Matoto	—*4	—*4	—*4
A7	Tombolia Plateau		Nouvelle construction	Matoto	—*4	—*4	—*4
A8	Enta Marché		Nouvelle construction	Matoto	Eau de robinet*3	80	7,94

NB : *1 Mesure effectuée sur l'eau qui fuit des canalisations installées devant le terrain prévu pour la construction.

*2 Mesure effectuée sur l'eau utilisée pour le lavage des mains à l'école primaire de M'Bemba Bangoura située à côté du terrain prévu pour la construction.

*3 Mesure effectuée sur l'eau de robinet qui alimente les ménages avoisinants du terrain prévu pour la construction.

*4 Etude sur le terrain non effectuée en raison de l'inadéquation révélée par l'enquête auditive.

En Guinée, il existe de nombreux établissements dans les mêmes conditions. Bien que l'installation d'alimentation en eau soit très demandée, elle ne sera pas aménagée à la charge de la partie japonaise dans le cadre du présent Projet pour les raisons ci-dessous mais la priorité sera donnée à la construction de salles de classe, et l'aménagement de puits sera pris en charge par la partie guinéenne.

- (i) Approvisionnement en eau : bien que les conduites d'eau par la SEG soient installées jusqu'au voisinage des établissements cibles, elles dépassent souvent de la surface de la route ou de la route latérale et sont endommagées. L'eau du robinet s'écoule de la partie endommagée entraînant une baisse de pression d'eau, ce qui rend impossible la réception permanente d'eau. En outre, du fait que la pression est réglée en fermant la vanne d'alimentation en eau dans les banlieues afin d'assurer l'alimentation du centre-ville, l'eau ne coule pas du robinet dans de nombreux endroits, notamment des zones élevées de la ville.
- (ii) Eau de puits : on pourrait envisager de pomper les eaux souterraines à l'aide du forage, mais puisque la ville de Conakry est couverte par la couche latéritique très dure, le forage prendra du temps et sera coûteux. De plus, bien qu'il soit nécessaire d'effectuer, comme conditions préalables, des enquêtes/analyses coûteuses et qui prennent beaucoup de temps, telles que l'enquête sur la présence d'eau souterraine par prospection électrique, l'enquête sur le rendement et la perméabilité par essai de pompage, l'analyse de la qualité de l'eau, etc., on ne répond pas de pouvoir assurer les eaux souterraines. En outre, bien qu'il y ait des forages dans les établissements faisant l'objet de l'étude, certains d'entre eux sont laissés de côté sans entretien.
- (iii) Eau de pluie : si l'on utilise l'eau de pluie, un système courant est celui qui reçoit par la gouttière des eaux de pluie qui tombent sur le toit, et les recueille dans une citerne à travers le tuyau de descente. Cependant, étant donné que les eaux de pluie se déversent dans la citerne avec des insectes, des feuilles mortes, des déjections des animaux, etc. ramassés par les toits et les gouttières, les bactéries se reproduisent dans la citerne. La gestion de la qualité de l'eau est ainsi difficile et elle devient souvent insalubre. De plus, les mois de juillet à août durent les vacances scolaires où l'on n'a pas besoin d'utiliser de l'eau et la gestion des eaux de pluie n'est pas possible non plus, bien qu'il y ait de fortes précipitations pendant ces mois de la saison des pluies. D'autre part, on ne peut pas les utiliser pendant la saison sèche où les précipitations sont très faibles malgré les forts besoins en eau.

2-2-2-2 Sélection des établissements cibles du Projet et calcul de l'envergure des infrastructures

(1) Critères de sélection des établissements cibles du Projet

Les critères nécessaires pour la sélection des établissements du Projet ainsi que les critères d'établissement dans l'ordre de priorité mentionnés dans le procès-verbal des discussions du 27 octobre 2016 sont indiqués respectivement dans les Tableaux 2-2-9 et 2-2-10.

Tableau 2-2-9 Critères nécessaires pour la sélection des établissements cibles du Projet

N°	Critères de sélection
1	Pouvoir vérifier la propriété foncière / le droit d'utilisation du sol par une pièce justificative à cet effet
2	Aucun double emploi avec des projets de construction / améliorations par d'autres donateurs ou gouvernements
3	Aucun risque de catastrophe naturelle majeure et de sécurité
4	Aucun obstacle à la construction ou la supervision de la construction en termes d'accès physique au site, d'espace de travail, de paysage, de sécurité, etc.
5	Aucun impact environnemental ou besoin de réinstallation de la population
6	Demande de scolarisation suffisante

Source : élaboré par la mission d'étude

Tableau 2-2-10 Critères d'établissement des ordres de priorité des établissements cibles du Projet

N°	Critères d'établissement des ordres de priorité
1	Demande de scolarisation pour l'école primaire et post-primaire
2	Possibilité d'amélioration du taux de scolarisation et du taux de transition si une école primaire candidate et un collège candidat se situent dans la même circonscription scolaire
3	Gestion de la supervision des travaux par le consultant

Source : élaboré par la mission d'étude

(2) Sélection des établissements du Projet

Les effectifs des élèves et des enseignants ainsi que le nombre de salles de classe des établissements cibles de l'étude en février 2017 sont comme indiqué dans le Tableau 2-2-11.

L'étude effectuée a confirmé que les infrastructures sont en cours de construction au niveau de deux (2) établissements sur les 24 par la partie guinéenne et qu'un (1) établissement a été déjà construit dans le cadre d'un microprojet de l'aide non remboursable du Japon. 12 établissements ont été donc retenus en tant qu'établissement cible du Projet conformément au « Tableau 2-2-9 Critères nécessaires pour la sélection des établissements cibles du Projet » comme l'indique « le résultat de l'évaluation » du Tableau 2-2-11.

Par ailleurs, une usine s'était illégalement installée sur la voie publique attenante à l'une des écoles existantes faisant l'objet de la requête. Cette école n'a pas été incluse comme cible du Projet, car la partie guinéenne n'a pas achevé jusqu'à la date du 15 décembre 2016 son enlèvement. D'autre part, un collège qui allait être créé dans le cadre du Projet n'a également pas été inclus dans la liste des établissements cibles. En effet, le terrain destiné à ce collège était utilisé comme terrain de football par l'association locale des jeunes qui s'était opposée à sa construction et avait empêché la société locale de topographie d'effectuer le levé. Le SNIES, la DCE et la communauté locale ont tenté de trouver un arrangement, mais n'ont pas obtenu l'accord de l'association.

De plus, concernant les 12 établissements retenus comme les établissements cibles du Projet qui ne répondent pas au « Tableau 2-2-14 Critères d'établissement des ordres de priorité des sites du Projet / 3

Gestion de la supervision des travaux par le consultant » ou ceux dont « le site est très limité », ou bien pour lesquels « les conditions de sécurité sont préoccupantes et il y a une crainte de voir les communautés locales organiser des campagnes de protestation » ainsi que les établissements pour lesquels beaucoup de travaux doivent être effectués à la charge du gouvernement guinéen, leur priorité sera déclassée comme l'indique la colonne « Priorité » du Tableau 2-2-15, tout en tenant compte du fait qu'il peut y avoir une révision ou une réduction des composantes due à une flambée inattendue des prix des matériaux ou à des fluctuations imprévues des taux de change à l'avenir.

Tableau 2-2-11 Nombre d'élèves inscrits (année scolaire 2016/17), nombre d'enseignants, résultat des visites et résultat de l'évaluation dans les établissements cibles

N°	Nom de l'établissement	Commune	Latitude		Hauteur	Existant / NC (Nouvelle construction)	Nombre d'élèves inscrits		Nombre de SDC utilisés	Nombre de cabines utilisées	Résultat des visites	Résultat de l'évaluation	
			Longitude	Nombre d'élèves d'enseignants			Nombre d'élèves par SDC	Priorité					
E1	Yattaya Plateau	Ratoma	9°39'35.67"N	85m	Existant	—	—	—	—	—	Un tout nouveau collège avec un bâtiment de 12 sdc (avec un étage) est en cours de construction, il n'y a pas d'espace disponible sur le site.	x	x
		Yattaya	13°34'18.69"W										
E3	Gbessia Port II	Matoto	9°33'56.87"N	25m	Existant	—	—	—	—	—	Un tout nouveau collège avec un bâtiment de 12 sdc (avec un étage) est en cours de construction et il n'y a pas d'espace disponible sur le site.	x	x
		Gbessia Port II	13°37'18.48"W										
E13	Kobaya	Ratoma	9°39'15.46"N	34m	Existant	1,984	15	8	9	—	Un espace suffisant pour la construction est assuré dans le site et la construction est possible.	o	A
		Kobaya	13°36'4.43"W			132,3							
E14	Sonfonia I	Ratoma	9°40'47.71"N	24m	Existant	1,020	17	14	7	—	Un bâtiment de 5 salles (de plain-pied) et un bâtiment de 2 salles (de plain-pied) ont été déjà réalisés dans le site avec les microprojets de la coopération financière non remboursable du Japon et il n'y a plus d'espace sur le site.	x	x
		Sonfonia	13°34'21.17"W			72,9							
E15	Yattaya	Ratoma	9°40'5.56"N	36m	Existant	1,652	23	6	10	—	Sur le site, les bâtiments du collège sont en cours de construction, mais le terrain est assuré pour la construction de l'école primaire et la réalisation est possible.	o	A
		Yattaya	13°34'58.74"W			275,3							
E16	Dar-Es-Salam	Ratoma	9°34'53.43"N	118m	Existant	1,342	26	13	6	—	Le terrain étant assuré, la construction est possible. Etant donné que la cour d'école deviendra étroite, l'espace pouvant être utilisé par les jeunes de la communauté pour le football sera réduit et il est donc à craindre que des campagnes de protestation soient organisées. Il y a une demande forte de la communauté pour la construction de l'établissement.	o	B
		Dar-Es-Salam	13°38'23.53"W			103,2							
E17	Kwamé N'Krumah	Ratoma	9°35'7.50"N	96m	Existant	1,749	28	14	14	—	Les fondations des anciennes structures existent toujours dans la zone prévue pour la construction, mais il est possible d'y construire des bâtiments.	o	B
		Koloma I	13°37'31.23"W			124,9							
E18	Kipé I	Ratoma	9°36'13.50"N	27m	Existant	440	13	6	8	—	Le terrain étant assuré, la construction est possible.	o	A
		Kipé I	13°39'14.75"W			73,3							
E19	Kaporo	Ratoma	9°36'42.85"N	21m	Existant	1,869	34	15	16	—	L'espace de construction étant disponible sur le site, la construction est possible. Faute de mur de clôture, des étrangers peuvent pénétrer facilement dans l'enceinte, et pendant la période de l'étude, un cas de vol est survenu au niveau du bureau du directeur. Problème de sécurité.	o	B
		Kaporo	13°38'32.99"W			124,6							
E20	Gbessia Cité II	Matoto	9°34'28.63"N	57m	Existant	983	12	8	8	—	Le site est très limité, le Projet Phase II avait prévu la construction après le démantèlement du (des) bloc(s) de salles	x	x

N°	Nom de l'établissement	Commune	Latitude		Hauteur	Existant / NC (Nouvelle construction)	Nombre d'élèves inscrits		Nombre de SDC utilisées		Nombre de Cabines utilisées	Résultat des visites		Résultat de l'évaluation
			Longitude	Latitude			Longitude	Latitude	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants		Nombre d'élèves	Nombre par SDC	
E21	Dabondy III	Gbessia Cité	13°37'56.66"W	9°33'57.96"N	50m	Existant	6	81,9	3	de classe existant à moitié détruit(s). Le petit atelier existant illégalement sur la route adjacente au site empêche le démantèlement du(des) bloc(s) en question. Le site étant très limité, il est pertinent de construire un bloc de 6 salles de classe (2 sdc x 3 niveaux) tout en maintenant le(s) bloc(s) existant(s). Avec un espace suffisant pour la construction sur le site, la construction est possible.	o	B		
		Matoto	13°38'43.56"W	9°40'0.80"N			8	226,7	7		o			
E22	Lansanayah	Dabondy III	13°31'54.51"W	9°35'28.57"N	33m	Existant	3,312	473,1	11	Un espace suffisant pour la construction est disponible sur le site. Les blocs de salles de classe ayant existé dans la zone du côté mer se sont tous effondrés dans le passé à cause de l'érosion du sol. Dans la zone de construction du côté montagne, les fondations des anciennes structures existent et il faudra les détruire. Il y a suffisamment d'espace pour la construction sur le site. La zone de construction abrite les fondations des anciennes structures, ces dernières devront être détruites.	o	A		
		Matoto	13°39'25.46"W	9°35'48.08"N			23	1,477	9		o			
C1	Ratoma	Lansanayah	13°39'25.46"W	9°35'48.08"N	13m	Existant	29	164,1	24	Le site n'est pas clairement identifié avec une attestation. L'espace pour la construction est assurée, mais utilisée comme terrain de football par les jeunes de la communauté. Les mesures topographiques à effectuer dans le cadre de l'étude ont été interrompues suite à la revendication du groupe des jeunes locaux. A travers la concertation entre le Consultant, le SNIES et la communauté locale, la communauté locale a tenté d'obtenir un consentement du groupe des jeunes pour la construction scolaire, pourtant cela n'a pas abouti à un accord. Malgré la vérification de l'attestation du terrain, les limites du site n'ont pas été clairement identifiées. De ce fait, on prévoit 2 bâtiments de 9 salles de classe (3 salles x 3 niveaux), tout en considérant la gestion des travaux avec sécurité et de faire en sorte que les salles en nombre nécessaire puissent être construites à l'intérieur du site.	o	B		
		Ratoma	13°35'15.13"W	9°32'56.45"N			21	239,2	6		o			
C2	Koloma	Ratoma	9°38'46.61"N	13°39'16.55"N	103m	Existant	1,435	—	2	Le site n'est pas clairement identifié avec une attestation. L'espace pour la construction est assurée, mais utilisée comme terrain de football par les jeunes de la communauté. Les mesures topographiques à effectuer dans le cadre de l'étude ont été interrompues suite à la revendication du groupe des jeunes locaux. A travers la concertation entre le Consultant, le SNIES et la communauté locale, la communauté locale a tenté d'obtenir un consentement du groupe des jeunes pour la construction scolaire, pourtant cela n'a pas abouti à un accord. Malgré la vérification de l'attestation du terrain, les limites du site n'ont pas été clairement identifiées. De ce fait, on prévoit 2 bâtiments de 9 salles de classe (3 salles x 3 niveaux), tout en considérant la gestion des travaux avec sécurité et de faire en sorte que les salles en nombre nécessaire puissent être construites à l'intérieur du site.	o	B		
		Koloma	13°35'15.13"W	9°32'56.45"N			21	239,2	6		o			
C3	M'Bemba Bangoura	Ratoma	9°38'46.61"N	13°39'16.55"N	109m	NC	—	—	—	Le site est très étroit et il n'y a aucun espace pour la construction. Des canaux à ciel ouvert existent au niveau des limites du site, ce qui nécessitera l'installation temporaire de voies de transport.	x	x		
		Wanindara	13°35'15.13"W	9°32'56.45"N			—	—	—		x			
C4	Dabompa	Matoto	9°39'16.55"N	13°39'11.31"W	15m	NC	—	—	—	La voie d'accès est étroite et en mauvais état. Le transport des matériaux/équipements et des engins est impossible. Le site est très limité, et il n'y a aucun espace pour la construction.	o	A		
		Dabompa	13°31'25.72"W	9°32'56.45"N			—	—	—		o			
A1	Matam Lido I	Matam	9°32'56.45"N	13°39'11.31"W	15m	Existant	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Le site est très étroit et il n'y a aucun espace pour la construction. Des canaux à ciel ouvert existent au niveau des limites du site, ce qui nécessitera l'installation temporaire de voies de transport.	x	x		
		Matam Lido	13°39'11.31"W	9°32'59.38"N			Non étudié	Non étudié	Non étudié		x			
A2	Matam Lido II	Matam	9°32'59.38"N	13°39'10.35"W	16m	Existant	Non étudié	Non étudié	Non étudié	Le site est très étroit et il n'y a aucun espace pour la construction. Des canaux à ciel ouvert existent au niveau des limites du site, ce qui nécessitera l'installation temporaire de voies de transport.	x	x		
		Matam Lido	13°39'10.35"W	9°32'59.38"N			Non étudié	Non étudié	Non étudié		x			

N°	Nom de l'établissement	Commune	Latitude		Hauteur	Existant / NC (Nouvelle construction)	Nombre d'élèves inscrits		Nombre de SDC utilisés		Nombre de Cabines utilisées	Résultat des visites		Résultat de l'évaluation
			Longitude	Longitude			étudié	enseignants	étudié	par SDC		Priorité		
A3	Yattaya Centre	Ratoma	9°40'24.69"N	13°34'38.94"W	29m	NC	—	—	—	—	—	Les limites du site ne sont pas identifiées. Le site est utilisé par les riverains comme voie d'accès et de débaras, ce qui implique une forte nécessité de mener entre autres une étude sur les considérations environnementales et sociales.		x
A4	Enta Fassa	Matoto	9°38'4.36"N	13°33'26.79"W	8m	NC	—	—	—	—	—	Le site se situe à hauteur d'un (1) mètre au-dessus de la surface de l'eau du fleuve de proximité, et a un fort risque d'être submergé lors d'une crue du fleuve.		x
A5	Dabompa Kondé Kounka	Matoto	9°38'52.51"N	13°32'3.82"W	9m	NC	—	—	—	—	—	Situé presque au même niveau que la surface d'eau du fleuve à proximité, le site est un marais. Le site n'est pas approprié en tant que site de construction scolaire. De plus, la voie d'accès n'est pas praticable pour le transport des matériaux/équipements et des engins.		x
A6	Dabompa Sud	Matoto	—	—	—	NC	—	—	—	—	—	Compte tenu de l'information préablement obtenue précisant que le site se situe presque au même niveau que la surface de l'eau du fleuve à proximité, aucune étude, ni visite n'a été menée.		x
A7	Tombolia Plateau	Matoto	—	—	—	NC	—	—	—	—	—	Aucune visite ni étude n'a été menée en considérant l'information préalable confirmant l'impossibilité du transport des matériaux/équipements et des engins au site à cause du mauvais état de la voie d'accès au site.		x
A8	Enta Marché	Matoto	9°38'58.65"N	13°34'27.59"W	76m	NC	—	—	—	—	—	Aucun problème majeur n'a été constaté pour l'accès au site. Le terrain du site est vide. Le rejet des ordures dans le site a été observé. Il y a un espace permettant la construction scolaire. Il a été confirmé avec l'attestation de terrain que le site fait partie du domaine de l'Etat (pour la construction de l'école primaire).		o
		Enta Marché												B

N° E : Ecoles primaires visitées (écoles faisant l'objet du Projet Phase II)

N° C : Collèges visités (collèges faisant l'objet du Projet Phase II)

N° A : Sites de remplacement proposés par le gouvernement guinéen

Priorité A : Haute priorité

Priorité B : Moins prioritaire

Source : élaboré par la mission d'étude

(3) Prévisions d'effectifs d'élèves des établissements scolaires cibles

1) Prévisions d'effectifs d'élèves des établissements existants

Le Tableau 2-2-12 indique le nombre d'élèves inscrits des établissements scolaires cibles de 2011 à février 2017, la tendance des mouvements du nombre d'élèves ainsi que le nombre d'élèves prévu pour le Projet. Le nombre d'élèves inscrits avait tendance à diminuer au cours des années scolaires 2014/15 et 2015/16 dans la plupart des établissements cibles et le nombre d'élèves scolarisés était également en diminution dans toute la ville de Conakry en raison de l'impact de la fièvre hémorragique Ebola. Mais, la tendance croissante se poursuit après la fin de l'épidémie. Le taux de croissance annuel moyen du nombre d'élèves scolarisés dans le primaire, de la population d'âge scolaire de l'enseignement primaire, du nombre d'élèves scolarisés dans le secondaire et de la population d'âge scolaire de l'enseignement secondaire dans la ville de Conakry au cours des dix dernières années (jusqu'en 2016) est respectivement de 2,04%, de 3,65%, de 4,12% et de 3,48%.

Compte tenu de la tendance à la hausse et du taux de croissance annuel moyen du nombre d'élèves mentionnés ci-dessus, il a été jugé que le nombre d'élèves à scolariser lors de l'achèvement des travaux ne serait pas considérablement réduit par rapport au nombre actuel d'élèves. Des projections ne seront cependant pas faites à l'aide du taux de croissance irréaliste en prenant en considération les résultats d'analyse (le taux de croissance était toujours en augmentation il y a dix ans mais il tend à se stabiliser ces dernières années) et les circonstances particulières dues à la propagation des maladies infectieuses. Le nombre d'élèves obtenu lors de l'étude de terrain en février 2017 sera retenu comme valeur limite inférieure du nombre d'élèves prévu dans le Projet pour calculer le nombre nécessaire de salles de classe.

2) Prévisions d'effectifs d'élèves des nouveaux établissements

Parmi les établissements couverts par le Projet, deux établissements, C4 Collège de Dabompa et A8 Ecole primaire de Enta Marché, sont de nouveaux établissements. Les calculs suivants ont été effectués sur la base des données statistiques de chaque quartier, et leurs résultats sont adoptés comme prévisions d'effectifs d'élèves.

C4 : Collège de Dabompa

Au moment de cette étude, il existe un collège public et deux écoles primaires publiques dans le quartier de Dabompa où, en principe, les élèves de l'école primaire publique passent au collège public. On prévoit donc le nombre d'élèves sur la base des données sur la scolarisation et le passage.

Le nombre total d'élèves des deux écoles primaires publiques existantes dans le quartier de Dabompa est de 4 482 personnes (i). Le taux d'augmentation des élèves scolarisés au primaire à Conakry à l'année scolaire 2015/16 est de 2,04% (ii) et ce taux sera de 6,24% (iii) trois 3 ans plus tard

(2019/20) lorsque le nouveau collège de Dabompa sera mis en service. Par conséquent, le nombre total d'élèves sera de 4 762 personnes (iv) et la moyenne de chaque classe sera de 794 personnes (v). D'après le taux moyen annuel d'entrée au collège de la commune de Matoto qui est de 56,0% (vi), 444 personnes passent au collège par an (vii), et le nombre total d'élèves des collèges publics dans le quartier de Dabompa est, toutes les quatre classes confondues, estimé à 1 776 personnes (viii). Le nombre d'élèves pouvant être reçus au seul collège public existant avec 12 SDC dans le quartier de Dabompa est de 576 personnes (ix) et la différence entre 1776 et 576 est de 1 200 personnes (x). Ce chiffre sera adopté comme nombre d'élèves prévu pour C4 Collège de Dabompa afin de calculer le nombre de SDC nécessaires.

Ce qui suit montre les données statistiques et les valeurs définies servant de base au calcul ci-dessus ainsi que l'historique des calculs.

- (i) Nombre d'élèves des deux écoles primaires publiques existantes dans le quartier de Dabompa (année scolaire 2016/17) : 4 482 personnes
- (ii) Taux d'augmentation des élèves scolarisés au primaire à Conakry à l'année scolaire 2015/16 : 2,04%
- (iii) Taux d'augmentation des élèves scolarisés au primaire à Conakry dans 3 ans (année scolaire 2019/20) : 6,24%, $((ii)102,04\%)^3 = 106,24\%$
- (iv) Nombre d'élèves des écoles primaires publiques dans le quartier de Dabompa dans 3 ans (année scolaire 2019/20) : 4 762 personnes, $(i)4\ 482\ personnes \times (iii)106,24\%$
- (v) Nombre d'élèves des écoles primaires publiques à chaque classe (moyenne) dans 3 ans (année scolaire 2019/20) : 794 personnes, $(iv)4\ 762\ personnes / 6\ classes$
- (vi) Taux moyen annuel d'entrée au collège des élèves des écoles primaires publiques de la commune de Matoto : 56,0%
- (vii) Nombre d'élèves passant au collège public dans le quartier de Dabompa dans 3 ans (année scolaire 2019/20) : 444 personnes, $(v)794\ personnes \times (vi)56,0\%$
- (viii) Nombre total d'élèves scolarisés aux collèges publics dans le quartier de Dabompa dans 3 ans (année scolaire 2019/20) : 1 776 personnes, $(vii)444\ personnes \times 4\ classes$
- (ix) Nombre d'élèves pouvant être reçus au seul collège public existant à 12 SDC dans le quartier de Dabompa : 576 personnes
- (x) Nombre d'élèves prévu pour le Projet : 1 200 personnes

A8 : Ecole primaire de Enta Marché

Au moment de cette étude, il a été confirmé qu'aucune école primaire publique n'existait dans le quartier de Enta Marché. On estime donc le nombre d'élèves sur la base de diverses données statistiques de Conakry.

La ville de Conakry d'une superficie de 450 km² (i) a une population de 1 660 973 personnes (ii) dont la densité est de 3 691 personnes/km² (iii). Or, la population en âge d'aller à l'école primaire à Conakry est de 369 962 personnes (iv), représentant 22,27% (v) de la population de la ville de

Conakry, soit 822 personnes/km² (vi). Le taux d'augmentation des élèves scolarisés au primaire à Conakry à l'année scolaire 2015/16 est de 2,04% (vii) et ce taux sera de 6,24% (viii) trois 3 ans plus tard (année scolaire 2019/20) lorsque la nouvelle école primaire de Enta Marché sera mis en service. Par conséquent, la population en âge d'aller à l'école primaire dans un rayon de 1 km (3,14 km² (ix)) autour du site prévu pour l'école primaire de Enta Marché, qui sera la zone scolaire, s'élève à 2 742 personnes (x). Ce chiffre sera adopté comme nombre d'élèves prévu pour A8 Ecole primaire de Enta Marché afin de calculer le nombre de SDC nécessaires.

Ce qui suit montre les données statistiques et les valeurs définies servant de base au calcul ci-dessus ainsi que l'historique des calculs.

- (i) Superficie de la ville de Conakry : 450 km²
- (ii) Population de la ville de Conakry : 1 660 973 personnes
- (iii) Densité de population de la ville de Conakry : 3 691 personnes/km², (ii) 1 660 973 personnes / (i) 450 km²
- (iv) Population en âge d'aller au primaire dans la ville de Conakry : 369 962 personnes
- (v) Pourcentage de la population en âge d'aller au primaire dans la ville de Conakry par rapport à la population totale de la ville de Conakry : 22,27%, (iv) 369 962 personnes / (ii) 1 660 973 personnes
- (vi) Population en âge d'aller au primaire par km² dans la ville de Conakry : 822 personnes/km², (iii) 3 691 personnes / km² × (v) 22,27%
- (vii) Taux d'augmentation des élèves scolarisés au primaire à Conakry à l'année scolaire 2015/16 : 2,04%
- (viii) Taux d'augmentation des élèves scolarisés au primaire à Conakry dans 3 ans (année scolaire 2019/20) : 6,24%, ((ii) 102,04%)³ = 106,24%
- (ix) Rayon de 1 km (zone scolaire) autour du site prévu pour la nouvelle école primaire : 3,14 km²
- (x) Nombre d'élèves prévu pour le Projet : 2 742 personnes, (vi) 822 personnes/km² × (ix) 3,14 km² × (viii) 106,24%

Tableau 2-2-12 Nombre d'élèves inscrits des établissements scolaires cibles de 2011 à 2017

N°	Nom d'établissement	Com mune	Nombre d'élèves inscrits												Tendance des mouvements du nombre d'élèves Nombre d'élèves prévu pour le Projet						
			2011/12			2012/13			2013/14			2014/15				2015/16			2016/17 (Février 2017)		
			M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total	M	F	Total		M	F	Total	M	F	Total
E13	Kobaya	Rato ma	752	740	1 492	876	846	1 722	854	869	1 723	750	823	1 573	891	924	1 815	1 037	947	1 984	Le nombre d'élèves a baissé en 2014/15 en raison de la fièvre hémorragique Ebola, mais depuis lors, il tend à augmenter. Le nombre actuel des élèves inscrits (1 984) sera retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.
E15	Yattaya	Rato ma	151	462	613	250	444	694	339	400	739	693	658	1 351	672	640	1 312	944	708	1 652	Le nombre d'élèves a légèrement baissé en 2015/16 mais il tend à augmenter. Le nombre actuel des élèves inscrits (1 652) sera retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.
E16	Dar-Es-Salam	Rato ma	907	826	1 733	723	575	1 298	581	607	1 188	613	644	1 257	637	576	1 213	660	682	1 342	Le nombre d'élèves a légèrement baissé en 2015/16 mais il s'est rétabli ou même a augmenté grâce aux salles de classe dont la rénovation de toit s'est achevée. Le nombre actuel des élèves inscrits (1 342) sera retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.
E17	Kwamé N'Krumah	Rato ma	806	691	1 497	1 003	817	1 820	878	996	1 874	613	618	1 231	768	782	1 550	832	917	1 749	Le nombre d'élèves a baissé en 2014/15 en raison de la fièvre hémorragique Ebola, mais depuis lors, il tend à augmenter. Le nombre actuel des élèves inscrits (1 794) sera retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.
E18	Kipé I	Rato ma	294	301	595	287	267	554	187	254	441	83	217	218	232	450	213	227	440	227	Le nombre d'élèves a baissé en 2014/15 en raison de la fièvre hémorragique Ebola, et les bâtiments scolaires existants construits en 1932 sont vétustes. Le nombre actuel des élèves inscrits (440) sera retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.
E19	Kaporo	Rato ma	778	834	1 612	826	711	1 537	894	808	1 702	925	840	1 765	984	758	1 742	924	945	1 869	Le nombre d'élèves a légèrement baissé en 2015/16 mais il tend à augmenter. Le nombre actuel des élèves inscrits (1 869) sera retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.
E21	Dabondy III	Matoto	—	—	—	119	97	216	124	128	252	145	154	241	270	511	358	322	680	680	Le nombre d'élèves est en augmentation chaque année. Bien que le site soit petit, il est possible de construire six SDC au maximum. Le nombre actuel des élèves inscrits (680) sera retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.
E22	Lansanayah	Matoto	1 686	1 616	3 302	1 750	1 730	3 480	1 782	1 528	3 310	1 780	1 530	3 310	1 780	1 530	3 310	1 560	1 752	3 312	Chaque année, le nombre d'élèves est au nombre d'environ 3 300 qui est le nombre maximum autorisé. Cependant, 160 personnes/SDC est la limite avec les 7 SDC existantes même au système à double flux. Par conséquent, le nombre des élèves qui peuvent être accueillis dans une SDC (160) x 7SDC=2 240 personnes, retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.
C1	Ratoma	Rato ma	1 114	834	1 948	1 068	860	1 928	1 077	845	1 922	774	591	1 365	728	635	1 363	750	727	1 477	Le nombre d'élèves a baissé en 2014/15 en raison de la fièvre hémorragique Ebola, mais depuis lors, il tend à augmenter. Le nombre actuel des élèves inscrits (1 477) sera retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.
C2	Koloma	Rato ma	632	420	1 052	873	567	1 440	713	450	1 163	688	451	1 139	730	506	1 236	907	528	1 435	Le nombre d'élèves a baissé en 2014/15 en raison de la fièvre hémorragique Ebola, mais depuis lors, il tend à augmenter. Le nombre actuel des élèves inscrits (1 435) sera retenu comme nombre d'élèves prévu pour le Projet.

(4) Nombre de salles de classe nécessaires, nombre de cabines, bureau du directeur d'école/du principal, sale des enseignants et magasin

1) Construction de blocs de salles de classe

Le nombre de salles de classe nécessaires dans les écoles cibles du Projet est calculé en ayant recours à la formule suivante.

Le nombre d'élèves par SDC doit se conformer à la norme du SNIES qui est 45 à 50 personnes/SDC. Le plan optimal de disposition des tables-bancs dans la SDC doit être envisagé prenant 48 personnes/SDC (6 élèves par ligne×8 lignes, ou 2 personnes/table-banc×6 tables-bancs×4 lignes).

Nombre de salles de classe nécessaires = (Nombre d'élèves prévu pour le Projet) / 48 personnes
– (Nombre de SDC existantes pouvant être utilisées continuellement)

2) Construction de blocs de latrines

Quant aux mesures à prendre sur le genre, en Guinée, le bloc de latrines ou la cabine de toilettes sera aménagé(e) séparément pour les filles et les garçons pour soulager l'anxiété des filles en matière de gestion de l'hygiène menstruelle comme mentionnée également dans la « Stratégie nationale de l'eau et de l'assainissement en milieu scolaire tenant compte du genre et de la gestion des menstrues ». De plus, bien que cette stratégie stipule la même norme que celle recommandée par l'OMS : « 1 cuvette pour 25 élèves », l'application de cette-ci n'est pas réaliste puisque le nombre d'élèves dans les établissements cibles du Projet est très important.

Pour les établissements cibles du Projet, par conséquent, le nombre de cabines est réduit au minimum nécessaire, et calculé sur la base des conditions de fixation ci-dessous et en fonction du nombre d'élèves qui correspond au nombre de nouvelles salles de classe.

(1) Temps d'occupation de toilettes par élève (une fois) : 1,5 minute/personne-fois

(2) Nombre de fois d'occupation par jour : 3 fois/personne-jour (jour=5heures=300minutes)

(3) Nombre d'élèves cibles : 48 personnes/SDC×6 SDC = 288 élèves (établissement du type 6 SDC)

(4) Temps de séjour à l'établissement scolaire par jour : 300 minutes/jour

La formule de calcul ci-dessous est établie sur la base des conditions (i) à (iv) pour donner le nombre de cabines prévu.

(1) Temps d'occupation de toilettes × (2) Nombre de fois d'occupation × (3) 288 personnes cibles / (4) 300 minutes/jour = 4,3 (Nombre nécessaire de cabines)

A l'issue du calcul, le nombre de cabines nécessaire pour l'établissement du type 6 SDC sera de

4,3, ce qui fait que le nombre nécessaire minimum de cabines est de 5. Puisqu'il faut installer les cabines séparément pour les filles et garçons (3 cabines pour les filles et 3 cabines pour les garçons), le nombre total pour le bloc de latrines sera de 6.

De la même manière, le nombre nécessaire de cabines du type 9 SDC sera de 6,48 pour 432 élèves cibles, ce qui donne 8 cabines au total (4 pour les filles et 4 pour les garçons).

De plus, celui du type 12 salles de classe sera de 8,64 pour 576 élèves cibles, c'est-à-dire 10 cabines au total (5 pour les filles et 5 pour les garçons).

Pour les établissements du type 18 salles de classe ou plus, bien que le nombre de cabines puisse être calculé selon la formule de calcul ci-dessus, il augmente proportionnellement au nombre important de salles de classe à construire. En conséquence, afin de supprimer l'écart entre le nombre nécessaire et le nombre de cabines aménagées dû à l'augmentation du temps de non-utilisation de toilettes, les conditions suivantes telles que la réduction du temps d'occupation de toilettes par élève seront adoptées.

- (1) Temps d'occupation de toilettes par élève : 1,25 minute/personne-fois
 : 1,00 minute/personne-fois

A l'issue du calcul, le nombre nécessaire de cabines pour l'établissement du type 18 SDC et celui du type 24 SDC est respectivement de 10,8 et de 11,52. Par conséquent, 12 cabines (6 pour les filles et 6 pour les garçon) seront uniformément installées pour les établissements cibles avec 18 salles de classe ou plus.

Le Tableau 2-2-13 montre le nombre de cabines prévu pour le Projet calculé sur la base des formules ci-dessus. En outre, le SNIES a installé 2 cabines (une pour les filles et une pour les garçons) accessibles en fauteuil roulant dans 6 établissements parmi les 10 établissements existants. Il est prévu d'installer les toilettes accessibles aux fauteuils roulants dans les établissements cibles du Projet qui n'en ont pas équipés.

Tableau 2-2-13 Nombre de cabines prévu pour le Projet

Nombre de SDC	Type/nombre de blocs	Pour garçons	Pour filles	Nombre total de cabines	Toilettes accessibles en fauteuil roulant (seulement dans les établissements non équipés)
6 SDC	1 bloc de 6 cabines	3 cabines	3 cabines	6 cabines	2 cabines
9 SDC	2 blocs de 4 cabines	4 cabines	4 cabines	8 cabines	2 cabines
12 SDC	2 blocs de 5 cabines	5 cabines	5 cabines	10 cabines	2 cabines
18 SDC ou plus	2 blocs de 6 cabines	6 cabines	6 cabines	12 cabines	2 cabines

3) Construction de blocs administratifs

Il existe déjà un bureau du directeur d'école/du principal, une salle des enseignant et un magasin

dans les établissements existants faisant l'objet du Projet mais ces établissements ont des inconvénients en tant qu'espace de travail en matière d'efficacité, de confort et de sécurité tels que : 1) les installations sont vieilles, 2) le bureau est sombre, 3) le magasin est utilisé comme bureau, etc. Sur la base de ce qui précède, le bloc administratif avec un bureau et un magasin sera aménagé dans les établissements cibles où il est possible de le construire. Dans la nouvelle école primaire (A8 : École primaire de Enta Marché) et le nouveau collège (C4 : Collège de Dabompa) sera construit le bloc administratif respectivement avec un bureau + un magasin et une salle des enseignant + un bureau + un magasin.

L'équipement d'éclairage et de prise de courant par le système d'énergie solaire sera installé dans le nouveau bloc administratif.

Le Tableau 2-2-14 montre le nombre d'élèves prévu pour le Projet, le nombre de salles de classe, de blocs administratifs et de cabines de toilettes à construire dans chaque établissement.

Tableau 2-2-14 Nombre d'élèves inscrits dans les établissements cibles (année scolaire 2016/17), nombre d'élèves prévu pour le Projet, nombre de salles de classe, de blocs administratifs et de cabines de toilettes à construire

N°	Nom de l'établissement	Commune	Extension/ Nouvelle construction (NC)	Nombre d'élèves inscrits (février 2017)	Nombre d'élèves prévu pour le Projet	Nombre de classes pédagogiques existantes (février 2017) (matin + après-midi)	Nombre nécessaire de Salles de classe (SDC)	Nombre de SDC utilisables	Nombre de SDC à construire (type de blocs)	Nombre total de SDC	Bloc administratif	Nombre de cabines filles	Nombre de cabines garçons	Nombre d'élèves utilisant fauteuil roulant	Nombre de cabines accessibles en fauteuil roulant à construire	Nombre total de cabines à construire
E13	Kobaya	Ratoma	Extension	1 984	1 984	13	42	8	24 (A×2)	32	1	6	6	15	(Construite par SNIES)	12
E15	Yattaya	Ratoma	Extension	1 652	1 652	18	35	6	24 (A×2)	30	1	6	6	1	(Construite par SNIES)	12
E16	Dar-Es-Salam	Ratoma	Extension	1 342	1 342	21	28	13	12 (A×1)	25	1	5	5	1	2	12
E17	Kwamé N'Krumah	Ratoma	Extension	1 749	1 749	26	37	14	9 (B×1)	23	1	4	4	0	(Construite par SNIES)	8
E18	Kipé I	Ratoma	Extension	440	440	11	10	0	9 (B×1)	9	1	4	4	0	(Construite par SNIES)	8
E19	Kaporo	Ratoma	Extension	1 869	1 869	30	39	15	9 (B×1)	24	1	4	4	10	(Construite par SNIES)	8
E21	Dabondy III	Matoto	Extension	680	680	6	15	3	6 (C×1)	9	(Pas de terrain)	3	3	3	2	8
E22	Lansanayah	Matoto	Extension	3 312	3 312	14	47	7	12 (A×1)	19	(Bloc existant bon)	5	5	8	(Construite par SNIES)	10
C1	Ratoma	Ratoma	Extension	1 477	1 477	18	31	9	21 (A×1)	30	(Bloc existant bon)	6	6	0	2	14
C2	Koloma	Ratoma	Extension	1 435	1 435	12	30	6	24 (A×2)	30	(Bloc existant bon)	6	6	8	2	14
C4	Dabompa	Matoto	NC	0	1 200	0	25	0	18 (B×2)	18	1	6	6	0	2	14
A8	Enta Marché	Matoto	NC (Ecole primaire)	0	2 742	0	54	0	18 (B×2)	18	1	6	6	0	2	14
			Total	15 940	18 810	169	369	81	186	267	8	61	61	46	12	134
			Total École primaire	13 028	14 698	139	307	66	123	189	7	43	43	38	6	92
			Total Collège	2 912	4 112	30	86	15	63	78	1	18	18	8	6	42

2-2-2-3 Plan d'implantation

Pour la plupart des établissements scolaires cibles, il est nécessaire de prêter attention au plan d'implantation, car les conditions telles que l'absence de clôture, la pente, la densité des bâtiments scolaires existants, etc. ont été constatées dans certains d'entre eux. Par ailleurs, il est nécessaire de coordonner avec les établissements avant le démarrage des travaux afin que rien ne fasse obstacle aux travaux de construction et au fonctionnement des établissements. En raison du manque de salles de classe dans les établissements existants, il convient de conserver les bâtiments scolaires existants et d'élargir les installations pour maintenir l'environnement éducatif, et le plan d'implantation n'inclura ni démolition, ni enlèvement de bâtiments scolaires existants.

En outre, le plan d'implantation envisage de ne pas empêcher les eaux qui coulent à la surface lorsqu'il pleut, mais de favoriser l'évacuation appropriée des eaux jusqu'au niveau plus bas.

2-2-2-4 Plan d'étage

Il n'existe pas de directives/normes écrites relatives à l'aménagement des écoles primaires/collèges en Guinée. Selon le SNIES, le standard minimum pour l'école primaire est fixé à « 3 salles de classe, bureau de directeur et magasin de rangement » et celui pour le collège à « 4 salles de classe et bloc administratif », et les dimensions normales d'une salle de classe sont fixées à 6m x 8m (48m²) en zone rurale et à 7m x 9m (63m²) en zones urbaines. La dimension et la superficie standard du SNIES sont par conséquent jugées pertinentes. En outre, étant donné que l'appréciation par le SNIES portée sur la conception des infrastructures construites lors de la Phase I est favorable, le présent Projet conservera la conception précédente (Phase I) en apportant les améliorations nécessaires.

Le nombre nécessaire de cabines de toilettes sera calculé conformément au « Tableau 2-2-12 Nombre de cabines prévu pour le Projet ». Les dimensions utiles dans la cabine seront de 1,1 m² ou plus, et compte tenu du changement de direction du fauteuil roulant ainsi que de l'espace pour la personne de soutien, les dimensions minimales de la cabine accessible en fauteuil roulant seront fixées à 1,5m×2,0m.

2-2-2-5 Plan en coupe

Le plan en coupe du Projet sera conçu en tenant compte des points suivants.

(1) Eclairage du jour / ventilation

Dans le bloc de salles de classe, les fenêtres à jalousie en acier permettant de contrôler la ventilation, l'aération et l'éclairage du jour seront adoptées. En outre, pour le côté couloir, le bloc de béton décoratif perforé sera adopté pour ventiler et aérer en permanence la salle de classe pour que la chaleur ne reste pas à l'intérieur.

(2) Ferme de toit

Le toit consistera en une ferme de poutres inclinées en béton armé et de pannes d'acier de calibre

léger sans utiliser la charpente métallique, avec une pente douce assurée à l'aide de longues tôles en acier visant à assurer la résistance aux vents et la légèreté.

(3) Rampe d'accès / plan d'évacuation

La rampe d'accès sera installée pour faciliter l'accès des élèves en fauteuil roulant au rez-de-chaussée. En outre, afin d'éviter la concentration locale des élèves au moment de l'évacuation d'une salle de classe, elle sera équipée de deux portes à l'avant et à l'arrière. Pour prévoir deux voies d'évacuation dans le bloc du type 4 SDC x 3 niveaux, il sera doté de deux escaliers dont la largeur utile sera d'environ 1,8 m.

(4) Hauteur sous plafond

Au 2^{ème} étage qui est l'étage le plus élevé, le plafond sera conçu de manière à laisser apparaître les matériaux de toiture, en l'occurrence, la tôle d'acier galvanisée enduite alliage à chaud aluminium / zinc. Lors de l'enquête sur le terrain, on a constaté deux phénomènes suivants : 1) la température intérieure augmente car l'air chauffé par les rayons intenses du soleil et la chaleur rayonnante sur la surface du toit, reste à l'intérieur de la salle, et 2) la toiture métallique peut causer le bruit de la pluie. Or, en Guinée, les matériaux de toiture en acier dotés d'un isolant thermique ne sont pas produits, et il est à craindre que la corrosion et l'écaillage du plafond se produisent à cause de l'infiltration d'eau de pluie à travers les jonctions et les joints de la toiture en tôle d'acier, bien que l'isolation thermique et l'isolation acoustique soient améliorées avec un plafond revêtu d'un matériau d'isolation thermique. La ventilation naturelle devra donc être assurée dans la salle de classe pour parer à la chaleur rayonnante, et puisque, pendant la saison des pluies, les élèves sont en vacances, le bruit de la pluie ne pose pas de problème majeur. On adoptera par conséquent comme spécifications la toiture apparente. La hauteur d'étage général sera de 3,0m et la hauteur sous plafond sera de 2,8m, alors que pour le 2^{ème} étage, on assurera 3,5m entre le plancher et la surface apparente de la toiture en tenant compte de la chaleur et du bruit.

2-2-2-6 Plan des structures

Bien qu'il se produise souvent des pluies diluviennes pendant la saison des pluies en Guinée, aucun établissement cible ne souffre des inondations grâce à la topographie de presque toujours allongée et étroite. A Conakry, en général, le vent et le séisme ne sont pas assez forts pour détruire les bâtiments. Les structures à concevoir dans le Projet sera toutefois résistante aux vents forts et aux séismes prévus, et même si une catastrophe se produit, les infrastructures à construire serviront d'abri aux habitants locaux ayant subi des dommages causés par les vents forts, la pluie diluvienne et le tremblement de terre. Compte tenu de ce qui précède, des bâtiments plus solides seront conçus en prenant en compte des normes de conception de structures résistantes aux vents et aux secousses sismiques en conformité avec la norme du Japon. Les Tableaux 2-2-15 et 2-2-16 montrent respectivement les grandes lignes de structures et les principaux matériaux de construction.

Tableau 2-2-15 Grandes lignes des structures

Nom du bâtiment	Membre	Grandes lignes des structures
Bloc de salles de classe	Fondation	Fondation superficielle des structures en béton armé
	Bâti de construction supérieur	Structure de cadre rigide en béton armé
Bloc administratif	Toiture	Structure de poutres inclinées en béton armé + Panne d'acier de calibre léger
Bloc de latrines	Rampe d'accès / Escalier	Structure en béton armé
	Mur / Paroi	Structure de mur en blocs de béton
	Plancher	Structure en béton armé

Tableau 2-2-16 Principaux matériaux de construction

Matériaux	Norme / Valeur de référence	
Béton	Résistance prescrite dans la norme de conception (Fc)	Fc=21N/mm ² =Fq
	Résistance prescrite dans la norme de qualité (Fq)	Fc=21N/mm ² =Fq
	Résistance prescrite pour le contrôle de dosage (Fm)	Fm=27N/mm ²
	Résistance de dosage (F)	F=32N/mm ²
Armature	D19 et plus	JIS/SD345、NF/E500、ASTM/Garde60、BS/B500B
	D16 et moins	JIS/SD295A、NF/E400、ASTM/Grade40、BS/B500B

2-2-2-7 Plan des finitions

Le plan des finitions prévoit un entretien facile et à moindre coût en adoptant les matériaux généraux pour la finition disponibles en Guinée. Les Tableaux 2-2-17 et 2-2-18 montrent respectivement le tableau des principales finitions extérieures et le tableau des principales finitions intérieures.

Tableau 2-2-17 Tableau des principales finitions extérieures

Nom du bâtiment	Membre	Grandes lignes des finitions extérieures
Bloc de salles de classe	Toiture	Ferme de toit à pannes d'acier de calibre léger à deux versants Toiture en tôle d'acier galvanisée enduite alliage à chaud aluminium / zinc : 0,6mm d'épaisseur
Bloc administratif	Mur extérieur	Finition mortier à la truelle en acier et couche de peinture sur mur en blocs de béton
Bloc de latrines	Pilier / Poutre	Béton de parement, et finition peinture après réparation

Tableau 2-2-18 Tableau des principales finitions intérieures

Pièce concernée	Membre	Grandes lignes des finitions intérieures
Bloc de salles de classe	Plancher	Finition à la truelle en acier sur béton
	Plinthe	Finition mortier à la truelle en acier H=100mm
Bloc administratif	Mur	Finition mortier à la truelle en acier et couche de peinture sur mur en blocs de béton
Bloc de latrines	Plafond	Béton de parement, et finition peinture après réparation Etage supérieur : ferme de toit et couverture de toiture
	Pilier / Poutre	Béton de parement, et finition peinture après réparation

2-2-2-8 Plan des équipements

(1) Equipements électriques

Dans le nouveau bloc administratif des établissements cibles, le système d'énergie solaire sera installé pour aménager un espace de bureau adéquat pour les directeurs d'école/principaux ainsi que le personnel enseignant et administratif. Ils pourront ainsi faire un travail de bureau à l'aide de l'éclairage approprié alimenté et utiliser leur téléphone portable ou ordinateur portable avec l'équipement de prise de courant. D'autre part, en ce qui concerne les établissements cibles pour lesquels un nouveau bloc administratif ne sera pas construit, la distance et le réseau de câblage entre le nouveau bloc de salles de classe et le bloc administratif existant qui a besoin d'un équipement électrique ainsi que les obstacles, etc. entre les bâtiments seront différents d'un site à l'autre. De plus, selon l'enquête sur l'état du bloc administratif existant, la méthode d'installation et de montage des équipements d'énergie solaire, d'éclairage et de prise de courant peut différer en fonction des structures et des spécifications du bloc administratif. Compte tenu de l'état de détérioration et de sécurité (présence/absence et état de la clé) du bloc administratif, il a été jugé difficile d'installer l'équipement d'énergie solaire sans rénovation des infrastructures. Sur la base de ce qui précède, les blocs administratifs existants ne seront pas dotés de l'équipement électrique.

Les panneaux solaires seront installés sur la surface du toit du bloc de salles de classe à 3 niveaux comme mesures préventives contre le vol. Si quelqu'un veut grimper sur le toit et en descendre, il est obligé de mettre une échelle coulissante 2 plans sur l'avant de l'escalier à une hauteur d'environ 7m du sol. Cette opération très dangereuse pourrait avoir un effet dissuasif contre le vol.

(2) Equipement sanitaire

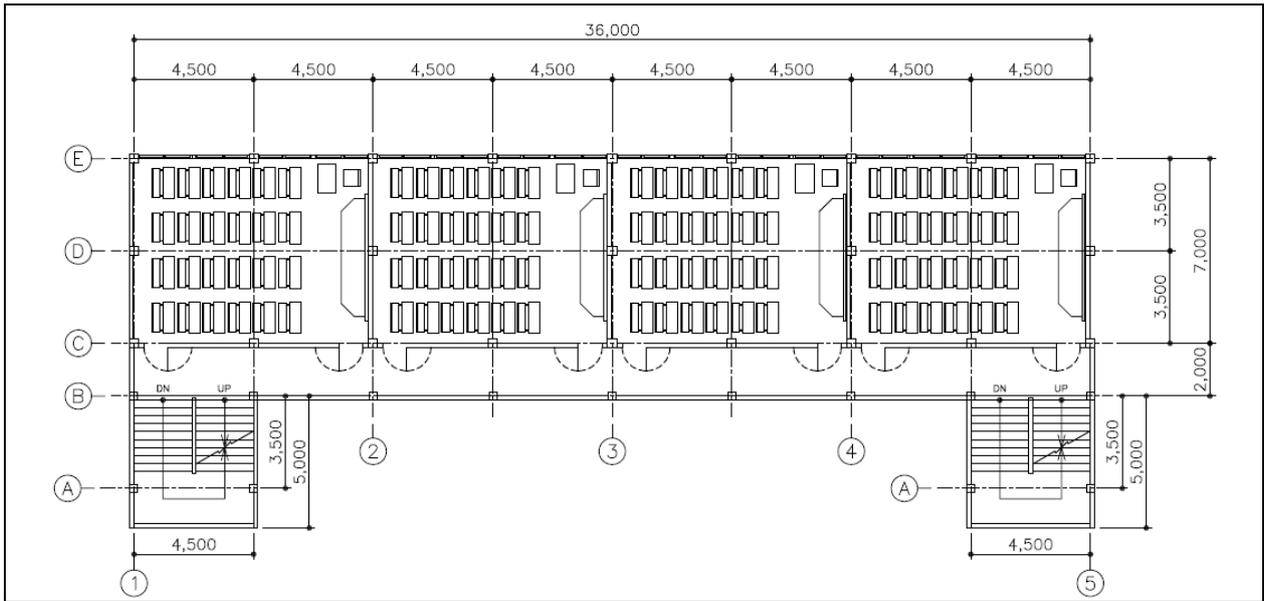
Dans la plupart des établissements cibles où l'installation publique pour l'alimentation en eau n'est pas encore aménagée, on ne construira pas les toilettes à chasse d'eau mais les latrines. Ces dernières seront aménagées en creusant un trou dans le plancher de la cabine avec une fosse d'aisances en dessous.

A Conakry, le SPDT (Service public du transfert des déchets) entreprend la vidange d'une fosse d'aisances au tarif de 850 000 GNF/fois (environ 10 000 yen/fois). Parmi les établissements scolaires existants, certains font appel à un service de vidange quand la fosse est presque pleine, alors que d'autres n'ont pas encore demandé le traitement des ordures dans le passé. Lors du traitement des ordures, Il y a des mesures suivantes :

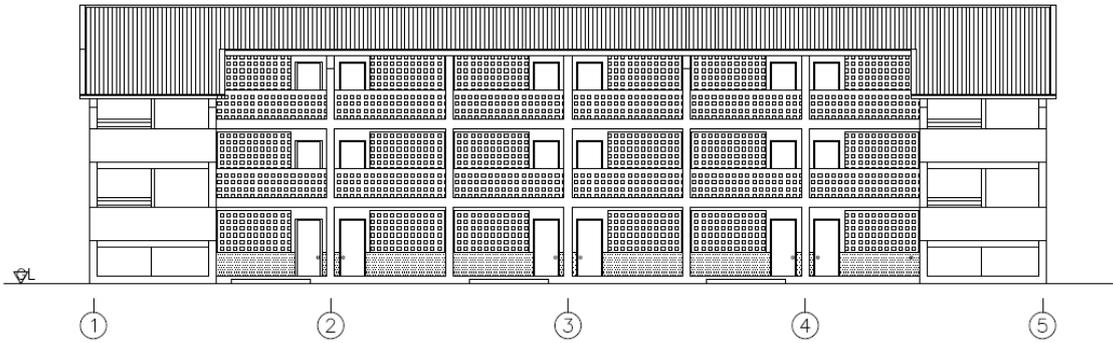
- La DCE compétente arrange et paye le camion-vidange à la demande de chaque établissement ;
- L'APEAE arrange et prend en charge le service utilisant son propre fonds constitué par la cotisation ;
- La DCE compétente et l'APEAE arrange et payer le service de vidange conjointement.

2-2-3 Plan de conception sommaire

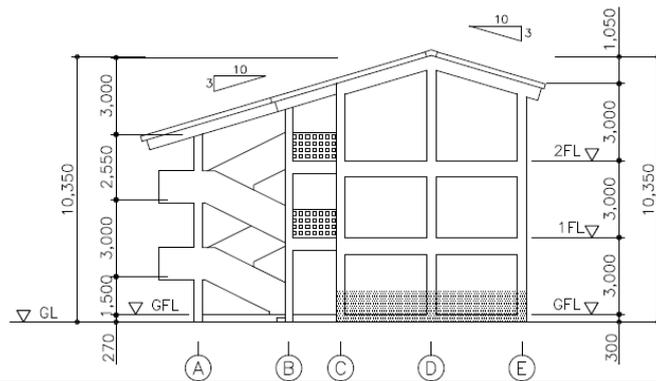
Les infrastructures à construire dans le cadre du Projet sont indiquées comme suit : Figures 2-2-1, 2-2-2, 2-2-3 Plan type du bloc de salles de classe ; Figure 2-2-4 Plan type du bloc de latrines (type 6 cabines) ; Figure 2-2-5 Plan type du bloc de latrines (types 6 cabines avec cabines accessibles en fauteuil roulant) ; Figure 2-2-6 Nouveau bloc administratif de l'école primaire ; Figure 2-2-7 Nouveau bloc administratif du collège



Plan d'étage type



Façade avant



Élévation de côté

Figure 2-2-1 Plan type - Bloc de salles de classe du type A (4 SDC x 3 niveaux)

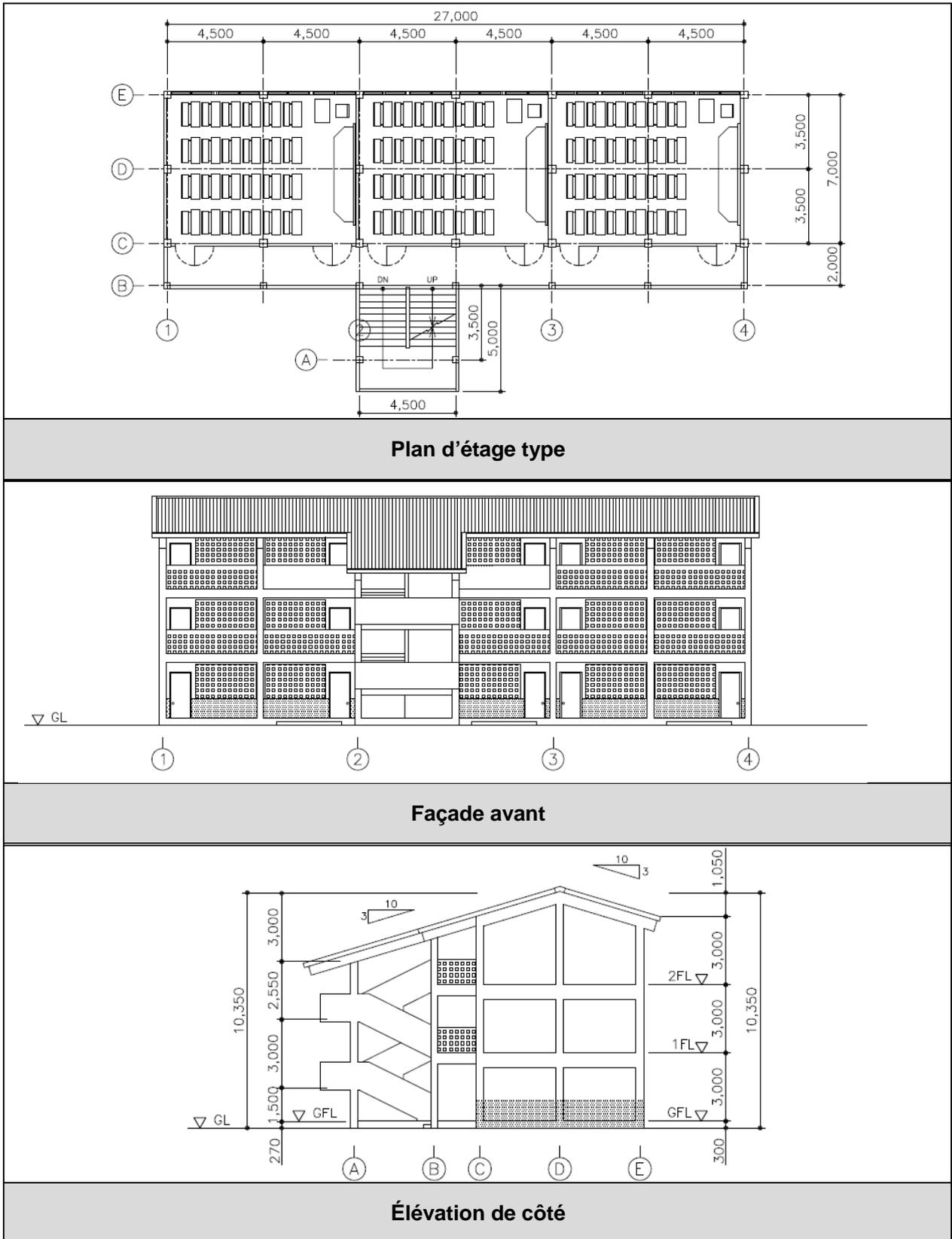


Figure 2-2-2 Plan type - Bloc de salles de classe du type B (3 SDC x 3 niveaux)

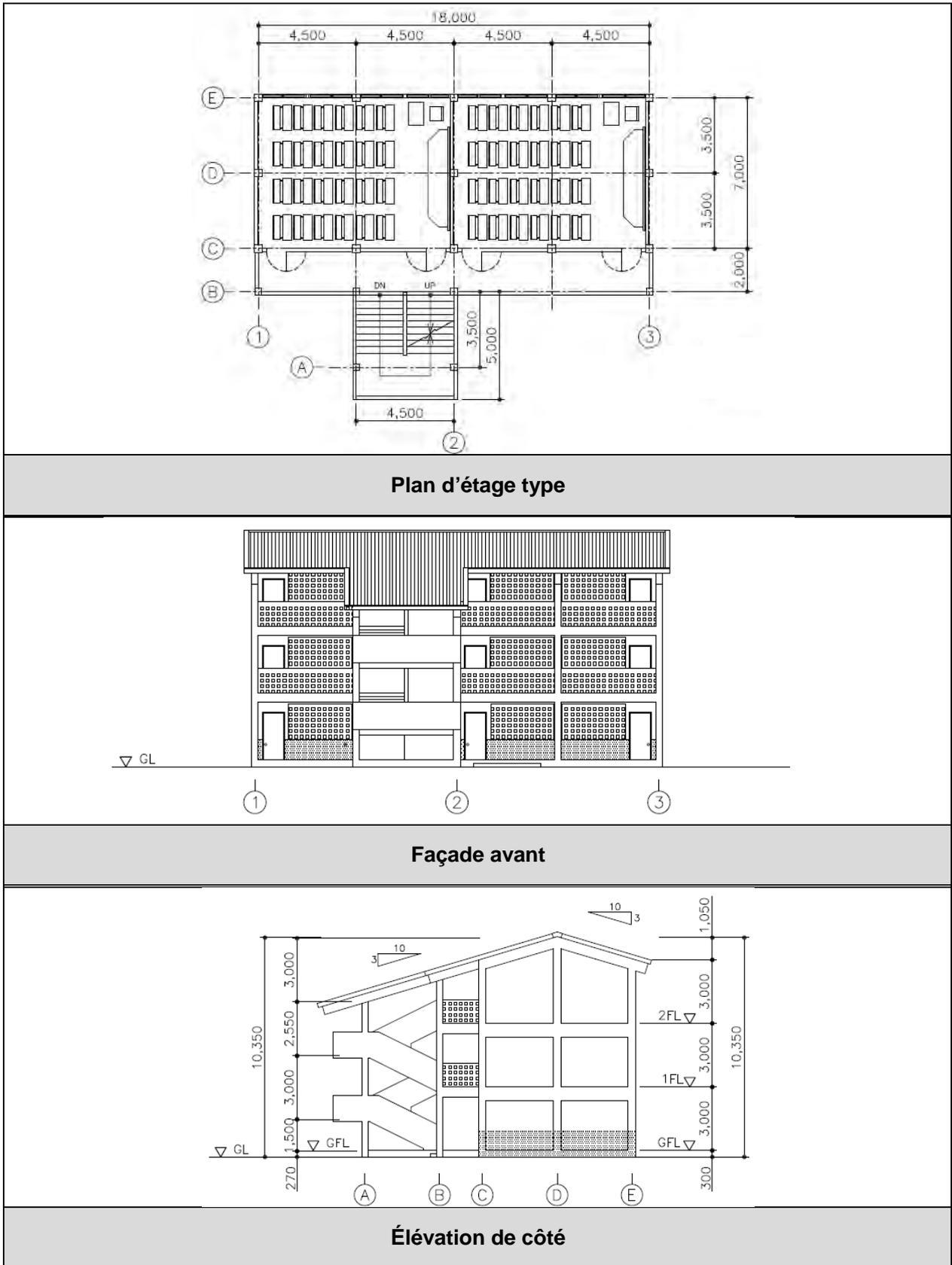


Figure 2-2-3 Plan type - Bloc de salles de classe du type C (2 SDC x 3 niveaux)

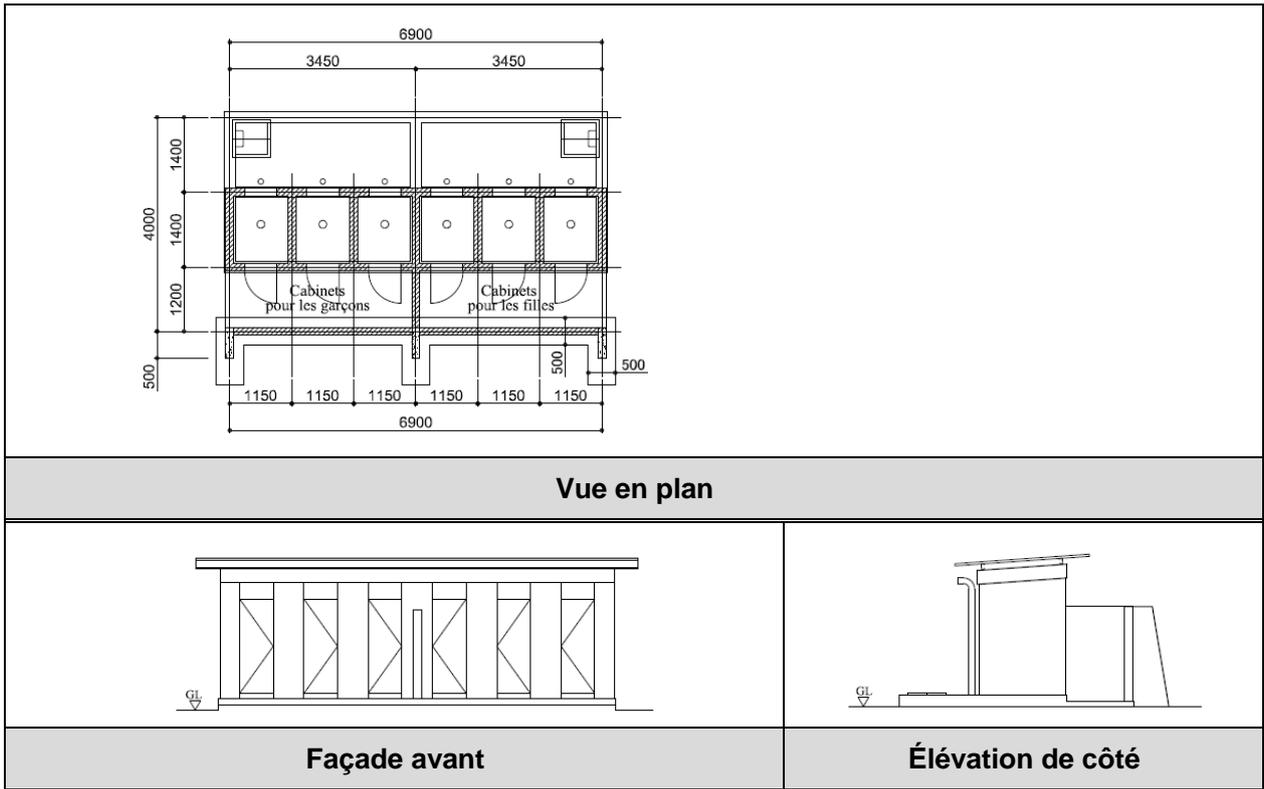


Figure 2-2-4 Plan type - Bloc de latrines (type 6 cabines)

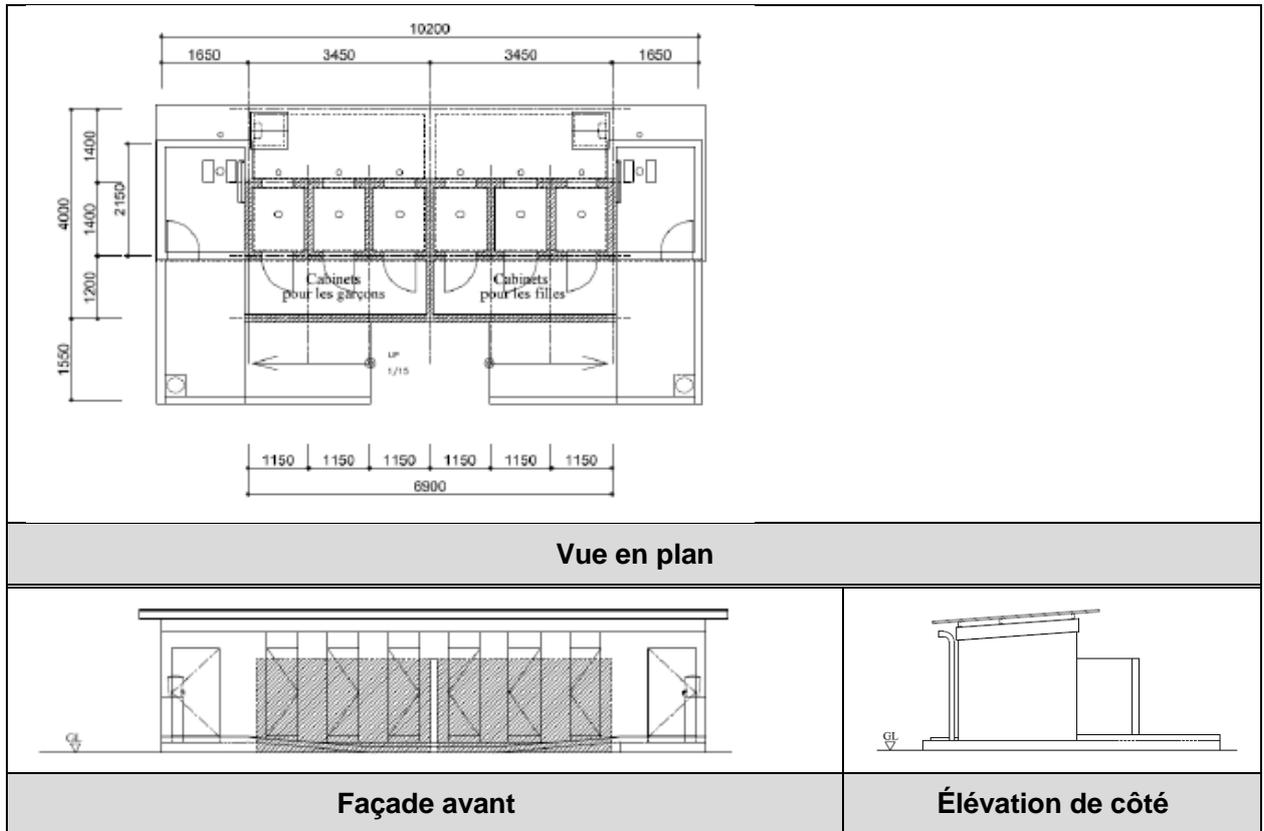


Figure 2-2-5 Plan type - Bloc de latrines
(type 6 cabines+cabines accessibles en fauteuil roulant)

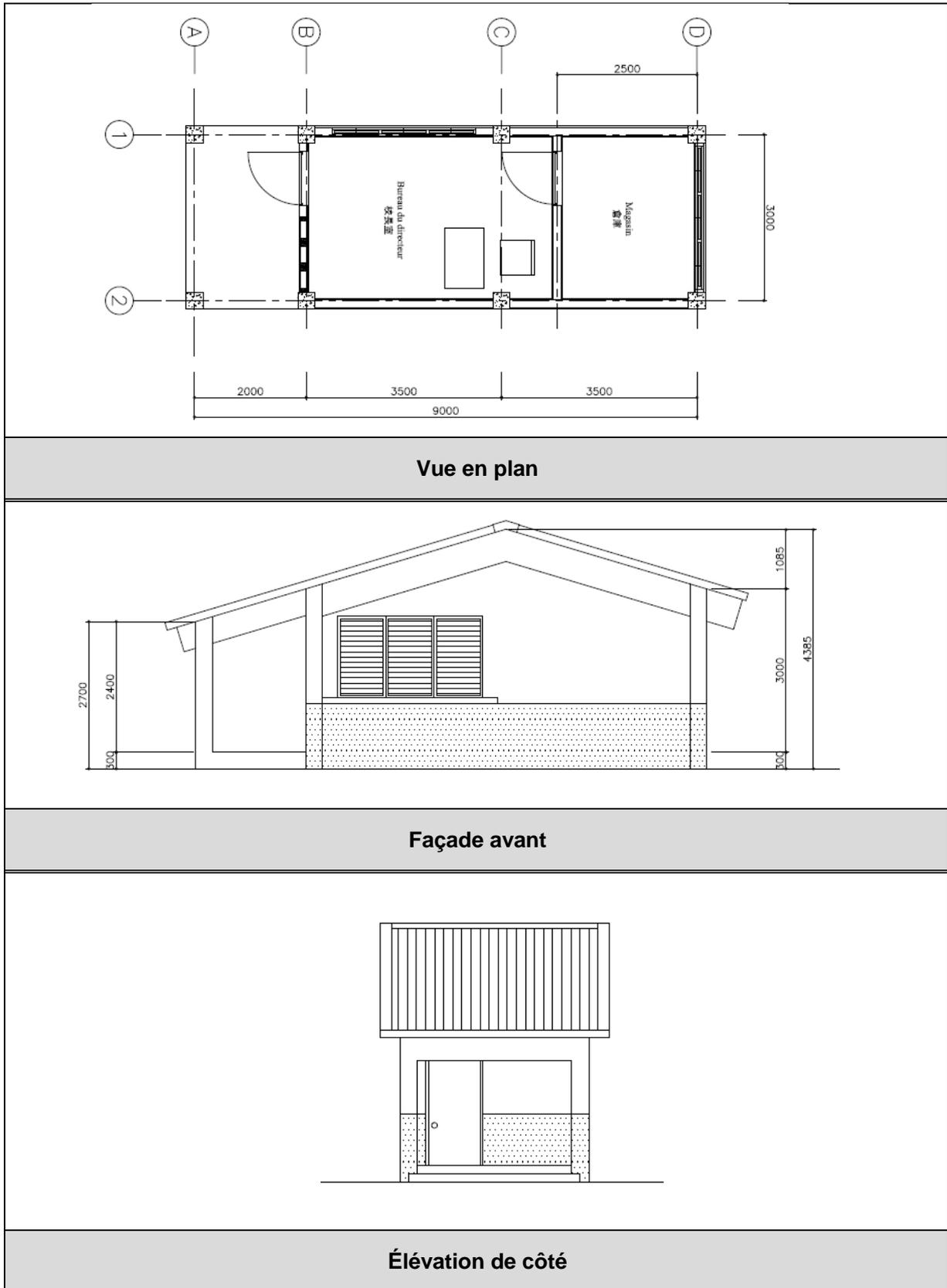
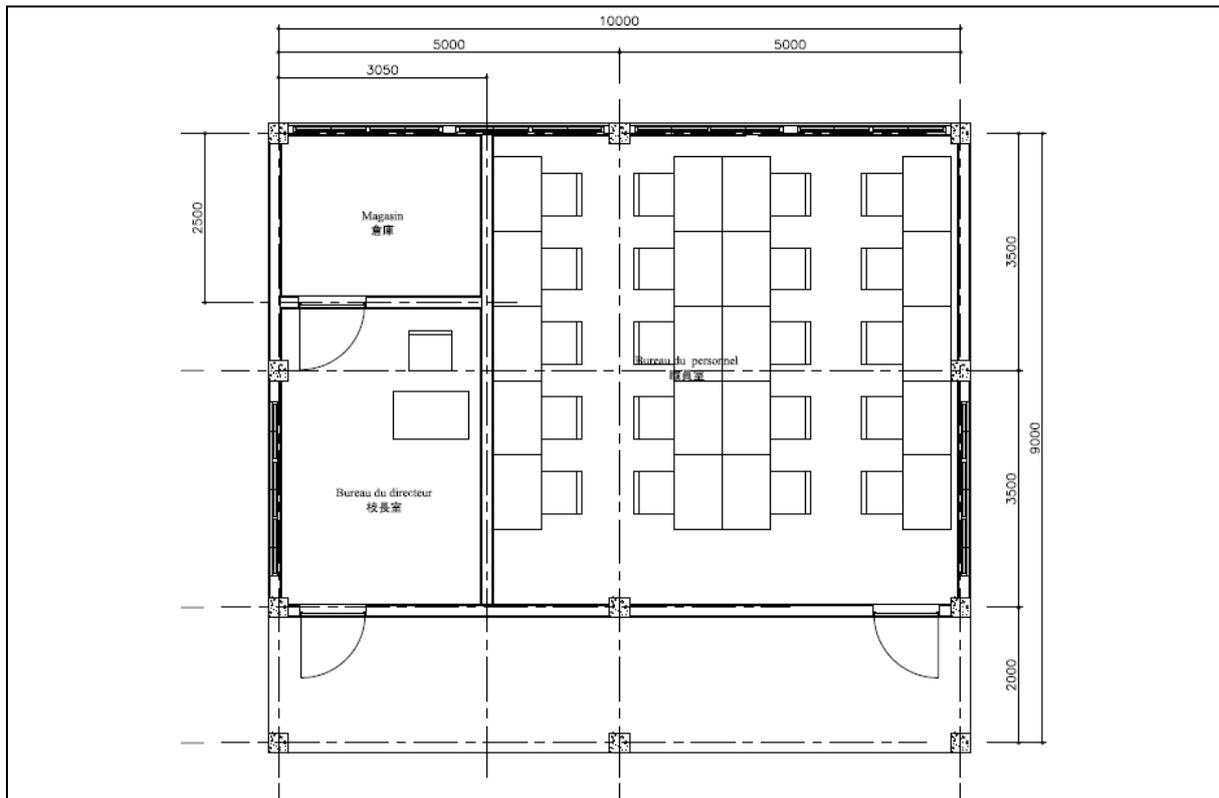
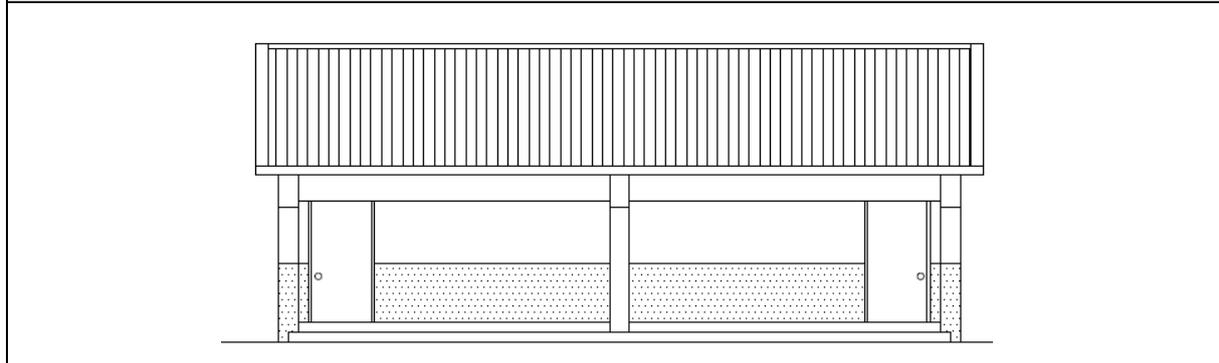


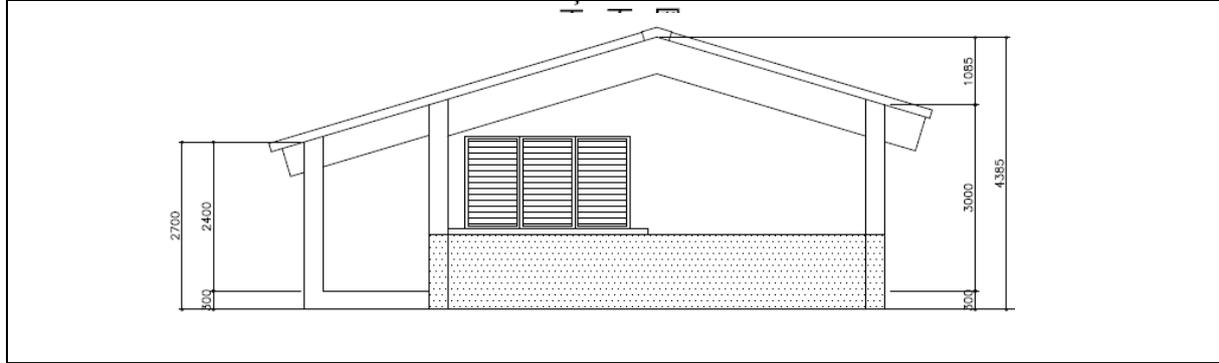
Figure 2-2-6 Bloc administratif de l'école primaire (bureau du directeur d'école + magasin)



Vue en plan



Façade avant



Élévation de côté

Figure 2-2-7 Bloc administratif du collège
(salle des enseignants+ bureau du principal + magasin)

2-2-4 Plan d'exécution des travaux

2-2-4-1 Principe de construction

Etant donné que le Projet est mis en œuvre dans le cadre de la coopération financière non remboursable du gouvernement japonais, il est considéré que la période de construction, la précision de la construction et la gestion de la qualité seront correctement assurées. Après avoir été approuvé par le gouvernement japonais, le Projet entre dans la phase de mise en œuvre sous réserve de la signature de l'Echange de Notes (E/N) et de l'Accord de Don (A/D) entre les deux gouvernements. Les éléments de base et en particulier les points à prendre en considération si le Projet est mis en œuvre sont indiqués dans ce qui suit.

(1) Principe de construction

Durant les travaux du Projet, la gestion de la qualité sera impérativement assurée du point de vue des principes prioritaires que sont la gestion de la sécurité et la gestion des processus. Afin d'assurer la gestion de la qualité / la gestion des processus, il faudra avoir recours efficacement à des entrepreneurs locaux ayant fait leurs preuves à plusieurs reprises dans le secteur de la construction en Guinée, familiers avec l'approvisionnement en matériaux et équipements et la gestion du personnel, et compétents dans ces domaines. Par ailleurs, étant donné que la plupart des sites cibles se trouvent dans les établissements existants et qu'il y a également de nombreux sites dont la zone constructible est exiguë, des mesures préventives strictes contre les catastrophes des tiers seront formulées. De plus, le niveau de bruit / de vibrations pendant les travaux fera l'objet d'une attention spéciale de manière à ne pas déranger les cours scolaires ni les résidences dans les alentours. Il faudra également prévenir la chute de personnes et de matériaux de construction pendant les travaux en hauteur.

(2) Structure de mise en œuvre de la partie guinéenne

Les tâches contractuelles relatives à la signature et l'exécution de l'E/N / de l'A/D en tant que structure de mise en œuvre de la partie guinéenne dans le cadre du Projet reviendront au MPCCI, l'organisme responsable, tandis que le SNIES assurera le rôle d'organisme d'exécution.

(3) Consultant

Le consultant japonais conclura un contrat pour la conception et la supervision des travaux avec le MPCCI afin d'assurer la mise en œuvre du Projet dans les meilleures conditions possibles, puis s'occupera de la conception pour l'exécution du Projet, et mettra en œuvre les travaux de supervision de la construction. Le consultant élaborera le dossier d'appel d'offres et aidera le MPCCI, qui est l'entité responsable de l'exécution du Projet, dans la mise en œuvre des tâches se rapportant à l'appel d'offres pour les travaux de construction des installations. Par ailleurs, le consultant enverra sur place un superviseur de construction résident (architecte-ingénieur) et effectuera une supervision globale comprenant la gestion de la qualité et la gestion des processus.

(4) Entrepreneur général en construction

L'entrepreneur général japonais choisi par la partie guinéenne à l'issue d'un appel d'offres général, conformément au système de la coopération financière non remboursable du gouvernement japonais, s'occupera de la construction des installations du Projet.

Il est essentiel que l'entrepreneur général pour la construction des installations ait non seulement à son actif des réalisations de travaux de construction dans le cadre de projets similaires de la coopération financière non remboursable du Japon, mais fasse également preuve d'expérience et de compétences de bonne exécution dans des conditions sûres et stables sur des chantiers de construction, et puisse de surcroît élaborer un plan adéquat d'aménagement et de repli des matériels. D'autre part, l'entrepreneur général doit être capable de mettre en œuvre des mesures suffisamment sûres vis-à-vis des élèves, du personnel enseignant et des responsables scolaires, et des riverains car les cours seront assurés pendant toute la durée des travaux.

(5) Nécessité d'envoyer des techniciens sur place

La construction des infrastructures du Projet comprend différentes activités telles que l'approvisionnement, le transport et l'installation des matériaux et équipements ainsi que les travaux de chantier dans plusieurs sites. Par conséquent, une gestion équilibrée et globale des processus, du coût, de la qualité et de la santé/sécurité est exigée à l'entrepreneur général, et l'envoi de ses ingénieurs-architectes japonais capables de diriger/gérer l'ensemble des travaux de façon cohérente est jugé nécessaire.

(6) Consultant local

Il existe en Guinée des cabinets de consultants qui se sont déjà illustrés par leur travail de supervision de projets de construction d'écoles par des bailleurs de fonds tels que l'UNICEF, la BID et le FKDEA. Le fait d'avoir recours à leurs services en tant que soutien pour la conception détaillée d'exécution et pour la supervision de la construction permettra de renforcer la structure de mise en œuvre des travaux en facilitant le processus d'autorisation et de délivrance de permis en Guinée. Par conséquent, dans le cadre du Projet, la possibilité de faire appel à un consultant local sera examinée.

(7) Relation dans la phase de mise en œuvre du Projet

La relation entre les parties dans la phase de mise en œuvre du Projet, y compris la supervision de la construction, est présentée à la Figure 2-2-8.

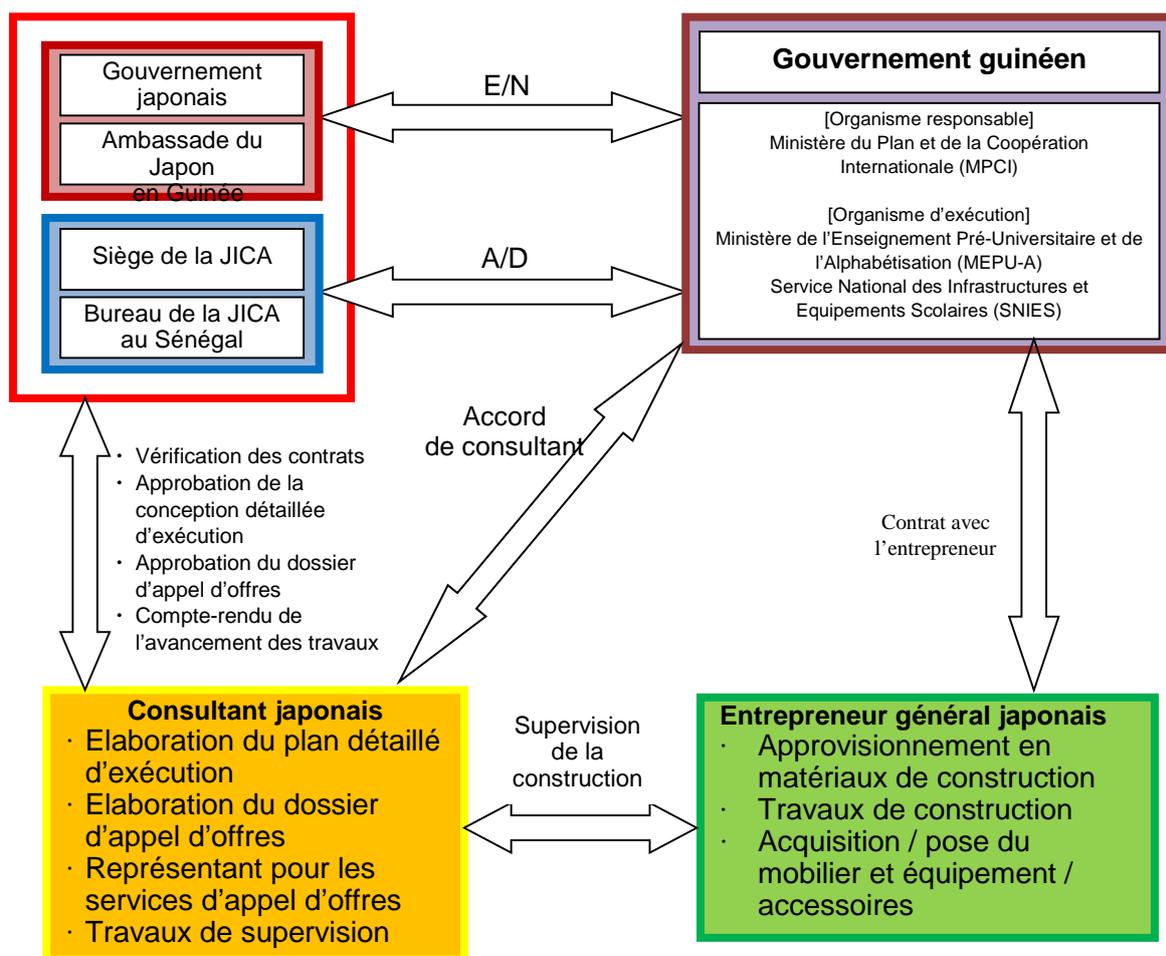


Figure 2-2-8 Organigramme de l'exécution du Projet

(8) Principe d'approvisionnement

En principe, des matériaux de construction disponibles sur le marché intérieur en Guinée seront sélectionnés pour la conception des infrastructures. En outre, étant donné que de nombreux matériaux et équipements disponibles sur le marché intérieur sont des produits d'importation provenant de pays tiers, un plan d'approvisionnement précis doit être formulé conformément au plan d'exécution des travaux, y compris la confirmation des quantités en stock et le certificat de qualité.

2-2-4-2 Points à garder à l'esprit au cours des travaux

(1) Sites de construction

La ville de Conakry dans laquelle se trouvent les sites cibles du Projet est souvent paralysée par des embouteillages car elle a une forme de presqu'île et que plus on avance vers la pointe, plus la population est dense. De plus, comme les établissements cibles se situent souvent le long de la route étroite non revêtue, il faudra formuler un plan d'exécution des travaux et un plan d'approvisionnement en gardant bien à l'esprit les points suivants.

1) Période de transport/livraison des matériaux et équipements de construction

La saison des pluies en Guinée s'étend de mai à octobre et les précipitations sont très élevées pendant les mois de juillet à septembre en particulier. Il convient donc de formuler au préalable le plan d'installation des matériaux et équipements en considération de cette période afin de minimiser la perturbation des processus.

2) Stockage des matériaux et équipements de construction

Dans le cadre de la construction des infrastructures du Projet, certains établissements cibles auront une zone de chantier assez étroite, et il est considéré qu'un terrain suffisant ne sera pas assuré pour stocker beaucoup de matériaux de construction tels que le ciment, les granulats, etc. Pour le stockage dans les sites exigus, il faudra donc soigneusement élaborer le plan de fourniture, de transport et d'installation des matériaux et équipements ainsi que le moment de ces opérations.

(2) Approvisionnement en matériaux et équipements de construction

Les principaux matériaux et équipements de construction qui seront utilisés dans le Projet, y compris les matériaux d'importation disponibles en Guinée, pourront tous être acquis sur le marché intérieur.

(3) Gestion de la sécurité

Afin d'établir le système complet de gestion de la sécurité pour la mise en œuvre du Projet, il sera examiné plus en détail comme ci-dessous avec le plan d'exécution des travaux.

- 1) Conformément aux directives de gestion de la sécurité pour les travaux de construction par l'APD, on fera élaborer un « plan de sécurité » et un « plan de construction en sécurité » par l'entrepreneur en construction, les examinera avant d'arrêter, et mènera à bien des activités liées à la gestion de la sécurité.
- 2) Le superviseur local porte un téléphone portable, développe un réseau de contacts d'urgence qui couvre les ressortissants japonais concernés, les personnes concernées de la partie guinéenne, la police et les hôpitaux, etc., et en informe toutes ces personnes concernées.
- 3) On encourage l'assemblée du matin et confirme le contenu du travail du jour et l'indication de sécurité avant de commencer le travail.
- 4) Avant de commencer le travail et à la fin du travail, on vérifie soigneusement le lieu de travail et confirme que les échafaudages de travail, les étais, les garde-fous, etc. sont dans un environnement de travail sécurisé.
- 5) En cas de mauvais temps, le sol de travail et la route de transport deviennent glissants et provoquent des renversements et des chutes. Il faudra donc toujours vérifier la partie d'accès pour assurer un bon état.

6) Comme on exécutera des travaux dans l'enceinte de l'établissement existant en parallèle avec les cours, on installera des clôtures temporaires pour clarifier les lignes de circulation séparant les élèves et les responsables de l'établissement, et les zones de construction. En outre, les gardes de sécurité sont placés du point de vue de la gestion de la sécurité.

Bien que les établissements cibles soient situés sur les sites appartenant à l'Etat ou à eux-mêmes, certains sites sont accessibles pour tous à tout moment car aucun mur de clôture n'est installé sur la ligne de démarcation. En outre, en cas d'extension, les travaux seront exécutés sur des terrains étroits ou dans une zone limitée. Il faudra donc prendre des mesures approfondies contre les catastrophes des tiers. La Figure 2-2-9 et le Tableau 2-2-19 montrent respectivement la situation des murs de démarcation des 12 établissements cibles et les résultats de l'enquête.

Tableau 2-2-19 Situation des lignes de démarcation des établissements cibles

N°	Etablissement cible	Classification	Commune	Limites de l'établissement
E13	Kobaya	Extension	Ratoma	Mur de clôture
E15	Yattaya	Extension	Ratoma	Pas de clôture
E16	Dar-Es-Salam	Extension	Ratoma	Pas de clôture *1
E17	Kwamé N'Kruma	Extension	Ratoma	Mur de clôture
E18	Kipé I	Extension	Ratoma	Mur de clôture
E19	Kaporo	Extension	Ratoma	Mur de clôture (une partie)
E21	Dabondy III	Extension	Matoto	Pas de clôture
E22	Lansanayah	Extension	Matoto	Mur de clôture
C1	Ratoma	Extension	Ratoma	Mur de clôture
C2	Koloma	Extension	Ratoma	Mur de clôture
C4	Dabompa	Nouvelle création	Matoto	Pas de clôture
A8	Enta Marché	Nouvelle création	Matoto	Pas de clôture

Note : *1 Le site de l'école est utilisé pour la circulation des véhicules

	
E19 Ecole primaire Kaporo	E21 Ecole primaire Dabondy III
	
E16 Ecole primaire Dar-Es-Salam	E16 Ecole primaire Dar-Es-Salam (circulation d'un véhicule de tourisme)

Figure 2-2-9 Situation des limites des établissements cibles du Projet

2-2-4-3 Catégories de travaux de construction

Le Tableau 2-2-20 montre la démarcation des travaux pris en charge par la partie japonaise et la partie guinéenne dans le cadre du Projet. En ce qui concerne les grandes lignes du Projet et les tâches prises en charge par la partie guinéenne, leur mise en œuvre impérative dans les délais appropriés ainsi que les mesures budgétaires nécessaires pour y parvenir ont été confirmées dans le procès-verbal des discussions signé le 20 juin 2017.

Tableau 2-2-20 Démarcation des travaux par la partie japonaise et le pays bénéficiaire

Élément	Japon	Guinée	Remarques
1. Terrain à bâtir			
(1) Délivrance le certificat de propriété (*)		●	Acquisition confirmée par la présente étude
(2) Mesure pour avoir un terrain à bâtir (*)		●	Acquisition confirmée par la présente étude
(3) Obtention du permis de construire (*)		●	A terminer avant l'appel d'offres
(4) Travaux de nivellement sur le terrain à bâtir	●		Incluant les fondations existantes, les arbres et les arbustes sur le terrain à bâtir
(5) Enlèvement des obstacles sur le terrain à bâtir (*)		●	Installation/Acheminement des lignes de distribution existantes et déplacement de la tuyauterie d'alimentation en eau
2. Travaux de construction			
(1) Construction des infrastructures	●		Incluant le bloc de latrines et le bloc administratif
(2) Porte/Clôture permanente	●		
(3) Porte/Clôture permanente temporaire	●		
3. Fourniture du mobilier (*)			
(1) Meubles généraux		●	
(2) Table-banc, bureau et chaise, etc. (*)	●		Pour élèves et pour personnel enseignant et non enseignant
4. Sécurité			
(1) Sécurité pendant les travaux	●		Arrangement de gardes de sécurité
(2) Sécurité et entretien après achèvement		●	
5. Installations scolaires			
(1) Préparation du matériel pédagogique (*)		●	Après achèvement des travaux de construction
(2) Recrutement du personnel enseignant et non enseignant (*)		●	Après achèvement des travaux de construction
(3) Aménagement des points d'eau (forage) (*)		●	Après achèvement des travaux de construction
6. Entretien			
(1) Fourniture du mobilier général et de l'équipement non couverts par la coopération de la partie japonaise		●	
(2) Préparation de consommables et de pièces de rechange nécessaires pour l'entretien des infrastructures et équipements		●	
(3) Utilisation et maintenance appropriées et efficaces des infrastructures construites et des équipements fournis en vertu de la coopération financière non remboursable		●	

La marque « ● » indique la compétence dont relève l'élément concerné.

La marque « * » signifie l'élément mentionné dans le procès-verbal des discussions.

2-2-4-4 Plan de supervision des travaux

Le consultant mettra sur pied une équipe de projet cohérente relative à la conception détaillée d'exécution et à la supervision des travaux de construction, conformément à l'objet de la conception sommaire, et veillera au bon déroulement des tâches. Dans le cadre de la supervision des travaux, le consultant devra se rendre bien compte de la situation et des conditions sur les terrains cibles du Projet

et en Guinée en général d'une part, et envisager d'assurer la cohérence entre la gestion des processus, la gestion de la qualité, la gestion de la valeur acquise, et la gestion de la sécurité d'autre part.

(1) Principes de supervision des travaux

Le consultant devra superviser l'avancement des travaux et de l'approvisionnement en matériaux et équipements de construction afin d'assurer l'achèvement du projet dans les délais prédéfinis, et superviser / encadrer l'entrepreneur général en construction dans un souci de respect de la qualité définie au contrat, de la conformité à l'exécution et des délais de livraison des matériaux et équipements, ainsi que de la sécurité pendant les travaux sur les chantiers.

1) Gestion des processus

Le consultant comparera sur une base mensuelle et hebdomadaire le calendrier d'exécution planifié lors de la signature du contrat par l'entrepreneur général en construction et l'avancement réel de sorte à achever les travaux dans les délais définis au contrat. Dans le cas où des retards par rapport au calendrier seraient prévisibles, il encadrera l'entrepreneur général, notamment en attirant son attention sur ce risque, et lui demandera de présenter et de mettre en œuvre des mesures correctives afin de terminer les travaux et l'approvisionnement en matériaux et équipements de construction dans les délais contractuels.

La comparaison du calendrier du Projet et de l'avancement réel s'appuiera principalement sur les rubriques suivantes :

1. Vérification de l'avancement des travaux (progrès de l'approvisionnement en matériaux et équipements de construction et des travaux) ;
2. Vérification des réalisations en termes d'installation des matériaux et équipements (matériaux et équipements de construction et accessoires de construction) ;
3. Vérification du niveau de préparation des travaux provisoires et des engins de chantier ;
4. Vérification des quotas et chiffres réels se rapportant aux ingénieurs et ouvriers qualifiés, à la main d'œuvre, etc.

2) Gestion de la sécurité

Comme décrit dans « 2-2-4-2 Points à garder à l'esprit au cours des travaux / (3) Gestion de la sécurité », un système complet de gestion de la sécurité sera établi. Des consultations auront lieu avec le responsable de la sécurité pour l'entrepreneur général en construction, et la sécurité sera gérée de manière à prévenir les accidents du travail, et les blessures et accidents de tierces personnes (personnel enseignant et responsables scolaires, élèves, riverains, etc.) sur les sites pendant la durée des travaux. Les points à retenir concernant la gestion de la sécurité sur les sites sont les suivants :

1. Etablissement d'un code de gestion de la sécurité et nomination d'un responsable ;
2. Prévention d'accidents par la mise en œuvre d'inspections périodiques des engins de chantier ;

3. Etablissement de l'itinéraire des véhicules de chantier et engins de transport, et renforcement de la sécurité routière ;
4. Installation de dispositifs de sécurité et inspections régulières ;
5. Mise en place du système d'avantages sociaux pour les ouvriers, et application rigoureuse des congés payés.

(2) Système de supervision des travaux

On établira une base de supervision à Conakry à laquelle un superviseur de construction résident japonais (constructeur de bâtiment) sera affecté pour qu'il puisse superviser chacun des sites en effectuant des rondes/visites au moins une fois tous les 3 jours. De plus, comme les établissements cibles sont nombreux et qu'il y a une multitude de rubriques à superviser, les sites seront répartis en zone ouest et en zone est, et 2 architectes-ingénieurs locaux seront recrutés et affectés en tant qu'assistants à la supervision des travaux. Cela permettra de superviser chacun des sites en effectuant des rondes/visites une fois par jour pour mettre en œuvre en temps opportun des inspections de l'arrangement des armatures et des inspections des coffrages ainsi que pour être présent lors de la pose du béton. Les assistants à la supervision des travaux seront encadrés en matière de qualité et de processus, mais également de sécurité pour qu'il puisse superviser strictement les travaux de construction. Par ailleurs, en fonction de l'avancement des travaux, les techniciens suivants seront envoyés de manière opportune. La Figure 2-2-10 indique la structure de la supervision des travaux effectuée par le consultant.

- Consultant en chef : Consignes générales, encadrement de la supervision des travaux
- Conception architecturale : Vérification des plans d'ensemble, des plans d'exécution, des spécifications des matériaux, etc., et explications au maître d'ouvrage
- Conception des structures : Vérification des plans d'ensemble, des plans d'exécution, des spécifications des matériaux, etc., explications au maître d'ouvrage, et supervision des travaux des fondations et du bâti
- Conception des installations : Vérification des plans d'ensemble, des plans d'exécution, des spécifications des matériaux, etc., explications au maître d'ouvrage, supervision de l'installation du système photovoltaïque et de la pose des appareils d'éclairage et des prises de courant

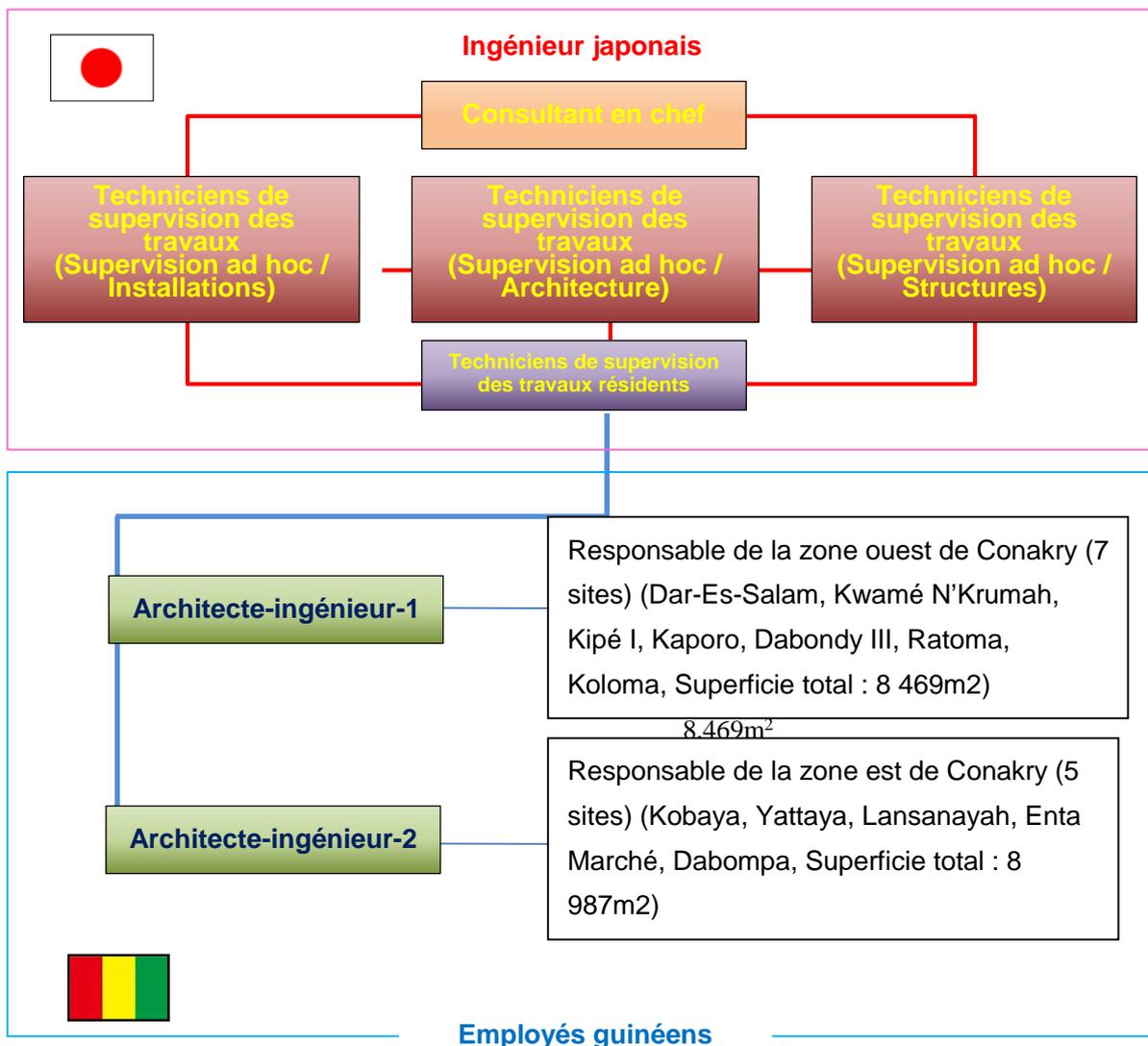


Figure 2-2-10 Organigramme de supervision des travaux par le consultant

2-2-4-5 Plan de gestion de la sécurité

(1) Principe de base

Le principe de base consiste à vérifier/confirmer si les infrastructures construites ainsi que le matériel produit et livré satisfont ou non aux demandes de qualité et de conformité à l'exécution sur la base des documents contractuels. A la suite de la vérification/confirmation, si le consultant doute que la qualité et la conformité à l'exécution ne soient assurées, il demande immédiatement à l'entrepreneur général en construction de corriger, changer et modifier les défauts observés selon les besoins.

La gestion de la qualité en particulier consiste à réaliser les essais de résistance à la traction des armatures, les essais de résistance à la compression du béton, les analyses granulométriques, etc. dans le laboratoire public d'essais des matériaux (Laboratoire d'Etude et de Contrôle des Matériaux de Bâtiment et des Travaux Publics dans l'Université de Conakry) du fait que les réponses et les politiques des entreprises de construction interviewées ne sont pas homogènes.

(2) Rubriques de la gestion de la qualité

Le consultant vérifiera et confirmera si les infrastructures construites ainsi que le matériel produit et livré satisfont ou non aux demandes de qualité et de conformité à l'exécution sur la base des documents contractuels. En outre, à la suite de la vérification/confirmation, si le consultant doute que la qualité et la conformité à l'exécution ne soient assurées, il demande immédiatement à l'entrepreneur général en construction de corriger, changer et modifier les défauts observés selon les besoins. Le Tableau 2-2-21 indique les principaux éléments du plan de gestion de la qualité.

1) Vérification des plans d'exécution des travaux de construction et des spécifications des matériaux utilisés

Le consultant rendra obligatoire la soumission des plans d'exécution pour chaque type de travaux avant le démarrage des travaux de construction, et vérifiera leur contenu. Par ailleurs, il exigera la soumission des spécifications et du certificat d'achat des matériaux qui seront livrés au chantier dans le souci d'assurer une qualité sans faille.

2) Vérification des dessins d'exécution et des spécifications des garnitures et menuiserie préfabriquée, du mobilier, et de l'équipement / accessoires

Le consultant rendra obligatoire la soumission, avant le démarrage des travaux et de la fourniture se rapportant aux garnitures et menuiserie préfabriquée, mobilier, et équipement et accessoires, de leurs dessins d'exécution, et vérifiera leur contenu. Par ailleurs, les dessins d'exécution et spécifications serviront à la contre-vérification lors de la livraison au chantier des garnitures et menuiserie préfabriquée, du mobilier, et de l'équipement / accessoires.

3) Présence à l'usine de production des matériaux et équipements de construction ou vérification des résultats des inspections

Le consultant effectuera, selon les besoins, la visite d'inspection à l'usine / l'atelier de production / assemblage des matériaux et équipements de construction commandés par l'entrepreneur général afin de confirmer la qualité des matières premières et de vérifier le certificat d'inspection du produit.

4) Supervision / confirmation de la conformité à l'exécution / de l'état des finitions

Le consultant effectuera sur les chantiers de construction des encadrements techniques et des visites d'inspection à chacune des étapes des différents types de travaux, et feront retoucher les défauts observés et prendre des mesures correctives par l'entrepreneur général. Par ailleurs, l'inspection de la conformité à l'exécution comprendra une confrontation avec les plans d'exécution.

Tableau 2-2-21 Principaux éléments du plan de gestion de la qualité

Nom des travaux	Rubrique de gestion	Méthode des essais (tests)	Fréquence des essais
Travaux de terrassement	Force portante	Essai de charge avec plaque ou mesures de soutien simples (100kN/m ² ou plus)	2 endroits ou plus / site
	Degré de compactage	Inspection visuelle	Tous les endroits à la base et surface des fondations
	Angle de la pente de l'excavation à ciel ouvert Précision du nivellement	Mesures (inclinaison de 1:0,8 ou plus) Mesures	
	Inspection de la nature des sols sur lesquels se fera l'installation (suivant les besoins)	Essai granulométrique	1 par carrière d'emprunt
Travaux de coffrage	Conformité à l'exécution	Contrôle des dimensions / photos	Tous les composants
	Inspection des matériaux	Épaisseur, qualité du matériau, déformation des planches	Tous les composants
	Inspection de l'assemblage	Inspection visuelle (ouverture, renfort, pièce d'écartement)	Tous les composants
Travaux des armatures	Résistance à la traction	Essai de résistance à la traction ou rapport d'essai usine (égal ou supérieur aux normes JIS, NF, ASTM, BS, etc.)	1 fois par taille / qualité d'acier
	Qualité d'ensemble	Certificat d'essais en usine	1 fois par taille / qualité d'acier
	Inspection de l'arrangement des armatures	Nombre d'armatures, diamètre, espacement, longueur de faisceau, longueur d'enrobage, épaisseur du revêtement	Avant le coulage du béton / tous les endroits
Bétonnage	Granularité des granulats	Analyse granulométrique par tamisage	1 par carrière
	Mélange d'essai	Composition, proportion eau/ciment, résistance à la compression, affaissement, essai de teneur en sel	1 fois
	Résistance à la compression	Essai de résistance à la compression (Résistance nominale + valeur corrigée + supplément)	1 fois par site de coulage
	Affaissement	Essai d'affaissement	Par coulage
	Quantité de chlorure	Essai de teneur en chlorure	1 fois par site de coulage
	Température du béton	Température du béton lors du coulage (35°C ou moins)	Par coulage
	Conformité à l'exécution (après démontage du coffrage)	Mesures	Tous les sites
Travaux de maçonnerie	Qualité des blocs de béton (4N/mm ² ou plus)	Inspection des travaux, composition, résistance à la compression	1 fois par type
Travaux de menuiserie	Qualité des garnitures et menuiserie préfabriquée	Inspection visuelle / mesures	Lors de la livraison
Travaux électriques	Câbles électriques	Mesure diélectrique Essai de vieillissement	
Mobilier / équipement et accessoires	Qualité du mobilier / équipement et accessoires	Inspection visuelle / mesures	Lors de la livraison

2-2-4-6 Plan d'approvisionnement en matériaux et équipements

Les principaux matériaux et équipements de construction qui seront utilisés dans le Projet pourront en général être obtenus sur le marché intérieur, y compris les matériaux et équipements d'importation disponibles en Guinée. Il est également possible d'acheter ou louer à bail sur place les engins de chantier / l'équipement lourd et les véhicules de transport et leur quantité est suffisante. Le Tableau 2-2-22 montre la liste des principaux matériaux/équipement et leurs fournisseurs

Tableau 2-2-22 Liste des principaux matériaux et équipements à acheter

Nom des matériaux et équipements	Fournisseur	Lieu de production		Remarques
	Local	Production locale	Produits d'importation	
Travaux de construction				
Ciment de Portland	⊙	⊙	○	Il existe quatre entreprises de production intérieure dont deux produisent du ciment de bonne qualité. (Des problèmes de qualité et d'offre s'observent chez le fournisseur d'origine chinoise et celui de l'Etat.)
Granulat pour le béton (sable, gravier)	⊙	⊙		Il existe une succursale de la société française possédant une bonne gravière, qui est le plus grand fournisseur en Guinée.
Matériau de coffrage	⊙	⊙		Disponible sur le marché intérieur. Il faut faire attention à la déformation.
Armature	○	○	○	Possible de transformer en Guinée les matières premières importées. Des produits conformes au standard de l'UE sont courants.
Charpente métallique	○	○	○	Possible de transformer en Guinée les matières premières importées. Des produits conformes au standard de l'UE sont courants.
Blocs perforés	⊙	⊙		Bien qu'ils soient produits en Guinée, ils ne sont pas produits massivement. Comme la plupart sont fabriqués par des individus ou de petites entreprises, il faut faire attention à la qualité.
Blocs de béton	⊙	⊙		Bien qu'ils soient produits en Guinée, ils ne sont pas produits massivement. Comme la plupart sont fabriqués par des individus ou de petites entreprises, il faut faire attention à la qualité.
Carreaux de porcelaine	○		○	Les produits fabriqués en Turquie et au Liban circulent sur le marché intérieur.
Contreplaqué	○	○	○	Disponible sur le marché intérieur. Il faut faire attention à la déformation.
Bois d'œuvre	⊙	⊙		Disponible sur le marché intérieur. Il faut faire attention à la déformation.
Tôle ondulée galvanisée	○	○	○	Possible de transformer en Guinée les matières premières importées (des pays étrangers y compris le Japon). Approvisionnement en quantité suffisante.
Tôle d'acier galvanisé enduite aluminium/zinc	○	○	○	Possible de transformer en Guinée les matières premières importées (des pays étrangers y compris le Japon). Approvisionnement en quantité suffisante.
Revêtement de peinture	○		○	Pas de problème d'approvisionnement en Guinée en matière de type et de quantité.
Portes/fenêtres en acier	○	○	○	Possible de fabriquer en Guinée.
Portes/fenêtres en bois	⊙	⊙		Possible de fabriquer en Guinée.
Portes/fenêtres en aluminium	○	○	○	Possible de fabriquer en Guinée.

Nom des matériaux et équipements	Fournisseur	Lieu de production		Remarques
	Local	Production locale	Produits d'importation	
Persienne orientable en acier (jalousies)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Possible de fabriquer en Guinée.
Meubles en bois	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	Possible de fabriquer en Guinée.
Meubles à châssis en acier	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	Possible de fabriquer en Guinée.
Matériel d'énergie solaire	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	Dépend de l'importation.
Tuyau en PVC	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	Dépendance à l'importation.
Tuyauterie en métal	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	Dépendance à l'importation.
Appareils sanitaires	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	Dépendance à l'importation. (La cuvette à la turque est courante.)
Robinetterie en métal	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>	Dépendance à l'importation.

⊙ : Possible d'acheter/produire en Guinée

○ : Possible d'acheter/transformer en Guinée mais il faut importer les matières premières

2-2-4-7 Plan d'encadrement concernant les opérations initiales / plan d'encadrement concernant l'exploitation

En ce qui concerne les installations photovoltaïques nécessitant dans le cadre du Projet un encadrement visant les opérations initiales et un encadrement portant sur l'exploitation, afin d'assurer leur bonne utilisation et maintenance adéquate, un encadrement portant sur les opérations initiales / les inspections journalières, etc. sera mis en œuvre comme suit par des ingénieurs spécialisés envoyés par l'entrepreneur général, et les manuels d'opération et d'entretien, la liste des coordonnées des concessionnaires et fabricants, etc. seront fournis.

- Consignes d'utilisation (aperçu des équipements, procédures, points à vérifier, etc.)
- Consignes d'entretien et de maintenance (nettoyage et réglages, diagnostic de pannes sans gravité, etc.)

2-2-4-8 Plan de la composante soft

(1) Toile de fond dans lequel la composante soft est envisagée

1) Vue d'ensemble de la composante principale du Projet et contexte de la mise en œuvre de la composante soft

Pour que les infrastructures aménagées soient utilisées pendant une longue période et en bon état de marche, il faudra 1) des activités d'entretien régulières, 2) un comportement adéquat des utilisateurs des infrastructures scolaires à l'égard de l'entretien préventif pour les maintenir en état de non-détérioration, et 3) une idée de l'hygiène pour les maintenir propres. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en œuvre la composante soft destinée aux établissements cibles du Projet ainsi qu'aux organismes concernés par ces établissements afin de renforcer leurs capacités en matière d'entretien des infrastructures construites et d'hygiène scolaire.

2) Motifs et objets de la composante soft

Selon les résultats de l'enquête sur l'état des infrastructures existantes dans les établissements cibles, l'entretien n'a pas été effectué d'une manière adéquate. En particulier, les conditions d'hygiène dans l'enceinte des écoles/collèges se sont détériorées. Les toilettes ne sont pas utilisables à cause de la saleté et de la détérioration et le bloc de latrines est fermé à clé par l'administration de l'école/du collège comme contre-mesure. Il existe aussi des établissements où les élèves sont obligés de faire leurs besoins autour du bâtiment scolaire ou derrière le bloc de latrines. En outre, comme les déchets sont jetés partout dans l'enceinte scolaire dont le nettoyage n'a pas été effectuée, une mauvaise odeur peut parfois atteindre jusque dans la salle de classe. Du fait que la gestion en matière d'hygiène est négligée, non seulement le confort de l'environnement d'apprentissage mais aussi la santé et la dignité des élèves ne sont pas garantis. Pour que les infrastructures aménagées soient utilisées pendant une longue période et en bon état de marche, il faudra augmenter l'effet de l'encadrement en matière d'entretien des infrastructures scolaires en ancrant des pratiques d'hygiène ainsi qu'une idée de l'hygiène chez les utilisateurs de l'école/du collège.

En ce qui concerne l'environnement sanitaire de l'établissement scolaire, bien que le MEPU-A ait organisé une formation sur la gestion sanitaire scolaire destinée aux chefs d'établissement scolaire lors de la reprise des cours scolaires après l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola, la formation des enseignants a été laissée à la discrétion de chaque établissement. Par ailleurs, pour servir de matériel pour l'éducation à l'hygiène dans l'enseignement public en Guinée, il existe un manuel sur la morale, un manuel d'hygiène scolaire ainsi qu'un guide pédagogique faisant référence aux méthodes d'utilisation des installations scolaires et aux encadrements sanitaires, élaborés par l'INRAP, mais la distribution et la diffusion des brochures stagnent à cause du manque de moyens. Quoiqu'il existe des mesures d'amélioration de l'environnement sanitaire de l'établissement scolaire, aucune activité en matière d'éducation à l'hygiène et de gestion de l'hygiène n'a été mise en œuvre dans les établissements cibles.

Dans un tel contexte, en plus de la construction d'infrastructures, le plan de la composante soft est à envisager pour l'entretien des infrastructures scolaires construites et l'éducation à l'hygiène.

3) Situation actuelle et défis des établissements cibles du Projet

Bien que l'entretien des infrastructures ne soit pas effectué d'une manière adéquate dans la plupart des écoles primaires/collèges existant(e)s où un grand nombre de toilettes ne sont pas utilisées, un certain niveau d'auto-assistance par l'établissement scolaire et l'APEAE est observé dans la réparation, la réfection, etc. des infrastructures. Par conséquent, il est considéré qu'il y a une marge d'amélioration dans les activités d'entretien des infrastructures scolaires par le renforcement des capacités.

Le Tableau 2-2-23 ci-dessous énumère les problèmes actuels et les améliorations proposées concernant l'entretien des infrastructures et l'hygiène scolaire dans les établissements cibles.

Tableau 2-2-23 Problèmes actuels et améliorations proposées des établissements cibles

	Problèmes actuels	Améliorations proposées
Entretien des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Le responsable de l'entretien des infrastructures scolaires n'est pas clairement identifié. • L'administration de l'établissement scolaire et l'APEAE ne comprennent pas la méthode d'entretien des infrastructures scolaires. • A chaque établissement est laissé l'entretien des infrastructures scolaires dont la supervision n'est pas prise en charge par les organismes administratifs concernés. • Le personnel enseignant et non enseignant ainsi que les élèves qui utilisent les infrastructures scolaires ne se sont pas appropriés le comportement à l'égard de l'entretien préventif : ne pas rendre sale, ne pas casser, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et utiliser le manuel d'entretien des infrastructures scolaire et celui de gestion de l'hygiène. • Les infrastructures sont correctement entretenues par la supervision des organismes administratifs concernés et leurs encadrements techniques ainsi que par la campagne de sensibilisation à cet effet. • Renforcer la capacité du comité de l'APEAE qui représente l'APEAE à entretenir les infrastructures scolaires.
Hygiène scolaire	<ul style="list-style-type: none"> • L'environnement sanitaire de l'établissement scolaire est défavorable. • L'éducation à l'hygiène n'a pas été mis en œuvre. • Les enseignants ne sont pas formés aux méthodes d'enseignement en matière d'éducation à l'hygiène. • L'établissement scolaire n'est pas équipé d'un manuel pour l'éducation à l'hygiène. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser au personnel enseignant la formation aux méthodes d'enseignement en matière d'éducation à l'hygiène. • Mise en œuvre des programmes de l'éducation à l'hygiène par les enseignants.

(2) Objectifs de la composante soft

Sur la base de ce qui précède, les objectifs de la composante soft sont définis comme suit :

- Les infrastructures scolaires sont bien entretenues et un bon environnement d'apprentissage est assuré ;
- Les infrastructures scolaires sont maintenues propres.

(3) Résultats de la composante soft

Les résultats attendus du Projet sont présentés comme suit :

Résultat 1 : Les capacités du personnel enseignant et non enseignant ainsi que du comité de l'APEAE des établissements scolaires cibles du Projet à entretenir les infrastructures scolaires sont améliorées.

Résultat 2 : Les connaissances et les compétences d'application du personnel enseignant des établissements scolaires cibles du Projet en matière d'éducation à l'hygiène sont renforcées.

Le résultat attendu est que les infrastructures scolaires des établissements cibles du Projet sont maintenues propres et en état de non-détérioration en collaboration avec l'APEAE.

(4) Modes de vérification du degré d'atteinte des résultats

Le Tableau 2-2-24 indique les résultats obtenus par les activités de la composante soft relatives à l'entretien des infrastructures scolaires et à l'éducation à l'hygiène ainsi que les modes de vérification du degré d'atteinte des résultats.

Tableau 2-2-24 Résultats du Projet et modes de vérification du degré d'atteinte des résultats

	1. Activités d'entretien des infrastructures scolaires	2. Education à l'hygiène
Résultats	Les capacités du personnel enseignant et non enseignant ainsi que du comité de l'APEAE des établissements scolaires cibles du Projet à entretenir les infrastructures scolaires sont améliorées.	Les connaissances et les compétences d'application du personnel enseignant des établissements scolaires cibles du Projet en matière d'éducation à l'hygiène sont renforcées.
Modes de vérification du degré d'atteinte des résultats	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs quantitatifs
	<ul style="list-style-type: none"> • Fréquence de nettoyage des installations et des toilettes • Nombre de fois du suivi/feed-back par l'établissement scolaire (mesurer si l'entretien est effectué ou non) • Fréquence d'activité de l'APEAE et du comité de l'APEAE • Nombre d'endroits nécessitant une réparation, fréquence de réparation 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de fois de mise en œuvre de l'éducation à l'hygiène • Nombre du matériel pédagogique pour l'éducation à l'hygiène mis à disposition • Fréquence de nettoyage des installations et des toilettes • Fréquence de mise en œuvre des activités de lavage des mains avec du savon
	Indicateurs qualitatifs	Indicateurs qualitatifs
	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement sanitaire de l'établissement scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Environnement sanitaire de l'établissement scolaire • Situation de la gestion des déchets

(5) Activités de la composante soft (Plan des intrants)

1) Aperçu des activités

L'aperçu des activités de la composante soft est comme suit.

- L'homologue guinéen est le SNIES lors de la mise en œuvre de la composante soft.
- Il faudra faire rapport des activités aux organismes concernés ci-dessous et en discuter avec eux. Il faudra également encourager ces organismes à participer à l'atelier pour renforcer les compétences en leadership et la coopération entre les acteurs.
 1. Gestion scolaire : DCE / DSEE
 2. Education à l'hygiène : INRAP
- Il est prévu d'organiser un atelier de renforcement des capacités à l'attention du comité de l'APEAE qui représente l'APEAE prenant en charge l'entretien des infrastructures scolaires (gestion quotidienne, nettoyage, réparation et suivi).
- Il est prévu d'organiser un atelier de renforcement des capacités en matière d'éducation à

l'hygiène à l'attention des enseignants. Il faudra encadrer des enseignants pour leur faire utiliser au sein de l'établissement scolaire le manuel d'éducation morale, qui est un matériel pédagogique existant en matière d'éducation à l'hygiène, ainsi que le matériel d'éducation à l'hygiène élaboré par l'INRAP. Au collège, il faudra déterminer à qui revient la responsabilité de l'encadrement, et le soutenir pour qu'il puisse mettre en œuvre des programmes d'éducation à l'hygiène en collaboration avec l'INRAP. Il est aussi prévu de promouvoir l'organisation des campagnes de sensibilisation à l'hygiène.

- Il faudra diviser les établissements scolaires cibles en groupes (par commune, par école primaire/collège, établissement existant et nouveau établissement) et organiser un atelier conjoint d'une journée dans l'établissement modèle de chaque groupe.
- Après l'organisation de l'atelier, l'APEAE de chaque établissement tiendra régulièrement des activités d'entretien pour favoriser l'ancrage du comportement à l'égard de l'entretien préventif chez les utilisateurs de l'établissement.
- Après l'organisation de l'atelier, les enseignants effectueront régulièrement des programmes d'éducation à l'hygiène dans chaque établissement.
- L'administration de l'établissement scolaire surveillera les activités du comité de l'APEAE qui exécute la composante soft ainsi que celles des enseignants. Le comité de l'APEAE et les enseignants reflètent les commentaires du consultant japonais pour améliorer leurs activités.
- Il est prévu d'organiser un atelier de suivi d'une demi-journée en matière d'entretien des infrastructures scolaires à l'attention de tous les comités de l'APEAE des établissements scolaires engagés dans cette composante soft pour discuter d'une meilleure maîtrise des défis relevés dans les activités menées jusque-là, de sorte que chaque établissement et l'APEAE puissent continuer à maintenir, avec les efforts d'auto-assistance, les infrastructures scolaires propres et en toute sécurité après l'achèvement du projet.

2-2-4-9 Calendrier d'exécution

Pour le calendrier d'exécution du Projet, il est jugé que les travaux nécessiteront un délai de 15 mois en tenant compte de la capacité de travaux des ouvriers guinéens, du transport des matériaux/équipements, de la capacité de gestion des travaux des entrepreneurs locaux et des périodes de la saison des pluies. Il convient de considérer que la construction des blocs de type 4 salles de classe x 3 niveaux constitue la partie essentielle. La Figure 2-2-11 montre le calendrier d'exécution du Projet.

Tableau 2-3-1 Principales mesures à prendre par le gouvernement Guinéen

1. Mesures devant être prises avant l'appel d'offres

N°	Items	Délai	En charge	Coût (USD)	Réf.
1	Obtenir le certificat de propriété et le plan de masse pour tous les sites du Projet	Déjà acquis	MEPU-A	-	Terminé
2	Ouvrir un compte bancaire (Arrangement Bancaire (A/B))	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion de l'A/D	MPCI	17 500	
3	Emettre l'Autorisation de Paiement sur une banque au Japon (Banque correspondante) pour le paiement au consultant	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion de l'accord	MPCI	-	
4	Obtenir les terrains des sites :	Déjà assurés	MEPU-A	-	Terminé
5	Remettre le résultat de la conception détaillée	Fin de la conception détaillée	MEPU-A	-	
6	Obtenir le permis de construire	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A	-	
7	Enlever les obstacles sur le terrain à bâtir				
	1) Déplacer le tuyau d'alimentation en eau existant - Collège de Ratoma : tuyau d'alimentation de 20 à 50mm (50m x 1), travaux de SEG	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A	5 000	
	2) Acheminer les câbles de distribution électrique - Ecole primaire de Dabondy III : ligne à basse tension de 50m x 1, travaux d'EDG - Ecole primaire de Kipé I : ligne à basse tension de 80m x 1, travaux d'EDG	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A	2 000	
8	Prendre en charge les commissions auprès d'une banque japonaise pour les services bancaires basés sur l'A/B				
	1) Commission de notification de l'A/P	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion de l'accord	MPCI	100	USD50 x 2 fois
	2) Commission de paiement pour l'A/P	Chaque paiement	MPCI	-	
9	Remettre le Rapport de suivi du projet y compris les résultats de la conception détaillée	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A	-	Annexe 8 / PV

2. Mesures devant être prises pendant la mise en œuvre du Projet

N°	Items	Délai	En charge	Coût (USD)	Réf.
1	Emettre l'Autorisation de Paiement sur une banque au Japon (Banque correspondante) pour le paiement au(x) entrepreneur(s)	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion du(des) contrat(s)	MPCI	-	
2	Prendre en charge les commissions auprès d'une banque japonaise pour les services bancaires basés sur l'A/B				
	1) Commission de notification de l'A/P	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion du(des) contrat(s)	MPCI	100	USD50 x 2 fois
	2) Commission de paiement pour l'A/P	Chaque paiement	MPCI	-	
3	Assurer le déchargement rapide et le dédouanement/l'exonération fiscale rapides au port de débarquement dans le pays bénéficiaire	Pendant le Projet	MPCI	-	
4	Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers dont les services pourraient être requis pour la fourniture des produits et des services en vertu du contrat	Pendant le Projet	MPCI	-	

N°	Items	Délai	En charge	Coût (USD)	Réf.
	vérifié, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent effectuer leur travail.				
5	Assurer que les droits de douane, taxes intérieures et autres charges fiscales qui pourraient être imposés dans le pays bénéficiaire en rapport avec l'achat des produits et/ou des services seront exonérés.	Pendant le Projet	MPCI	-	
6	Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par le Don, nécessaires pour la construction des installations aussi bien que pour le transport et l'installation des équipements.	Pendant le Projet	MPCI MEPU-A	-	
7	Remettre le Rapport de suivi du projet	Chaque mois	MPCI	-	Annexe 8 / PV

3. Mesures devant être prises après la mise en œuvre du Projet

N°	Items	Délai	En charge	Coût (USD)	Réf
1	Entretien et utiliser de façon appropriée et effective les installations construites et les équipements fournis en vertu du Don 1) Répartition du coût d'entretien 2) Structure/système d'exploitation et d'entretien 3) Vérification de routine / inspection périodique	Après l'achèvement des travaux de construction	MEPU-A	-	
2	Affectation du personnel enseignant et administratif aux installations construites en vertu du Don	Après l'achèvement des travaux de construction	MEPU-A	-	Annexe 9 / PV

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement, N/A : Non applicable)

2-3-2 Procédure d'exemption fiscale

En ce qui concerne les biens et services à acheter pour la mise en œuvre du Projet, l'exemption fiscale sera appliquée aux consultants japonais et aux entrepreneurs de construction japonais par le gouvernement guinéen. En principe, en énumérant les biens et services concernés et leur quantité dans la liste maîtresse (ci-après dénommée « la L/M ») attachée à la demande d'exemption, l'exemption de la quasi-totalité des impôts tels que l'impôt sur les sociétés, les droits de douane, la taxe sur la valeur ajoutée (ci-après dénommée « la TVA ») et la taxe sur les carburants sera rendue possible, à l'exception de l'impôt sur le revenu sur l'employé local. Le Tableau 2-3-2 montre les éléments d'imposition assujettis à l'exonération fiscale ou à l'imposition.

Tableau 2-3-2 Liste des éléments fiscaux faisant l'objet de l'exemption et de l'imposition

1. Impôts/taxes se rapportant au contrat de consultant japonais

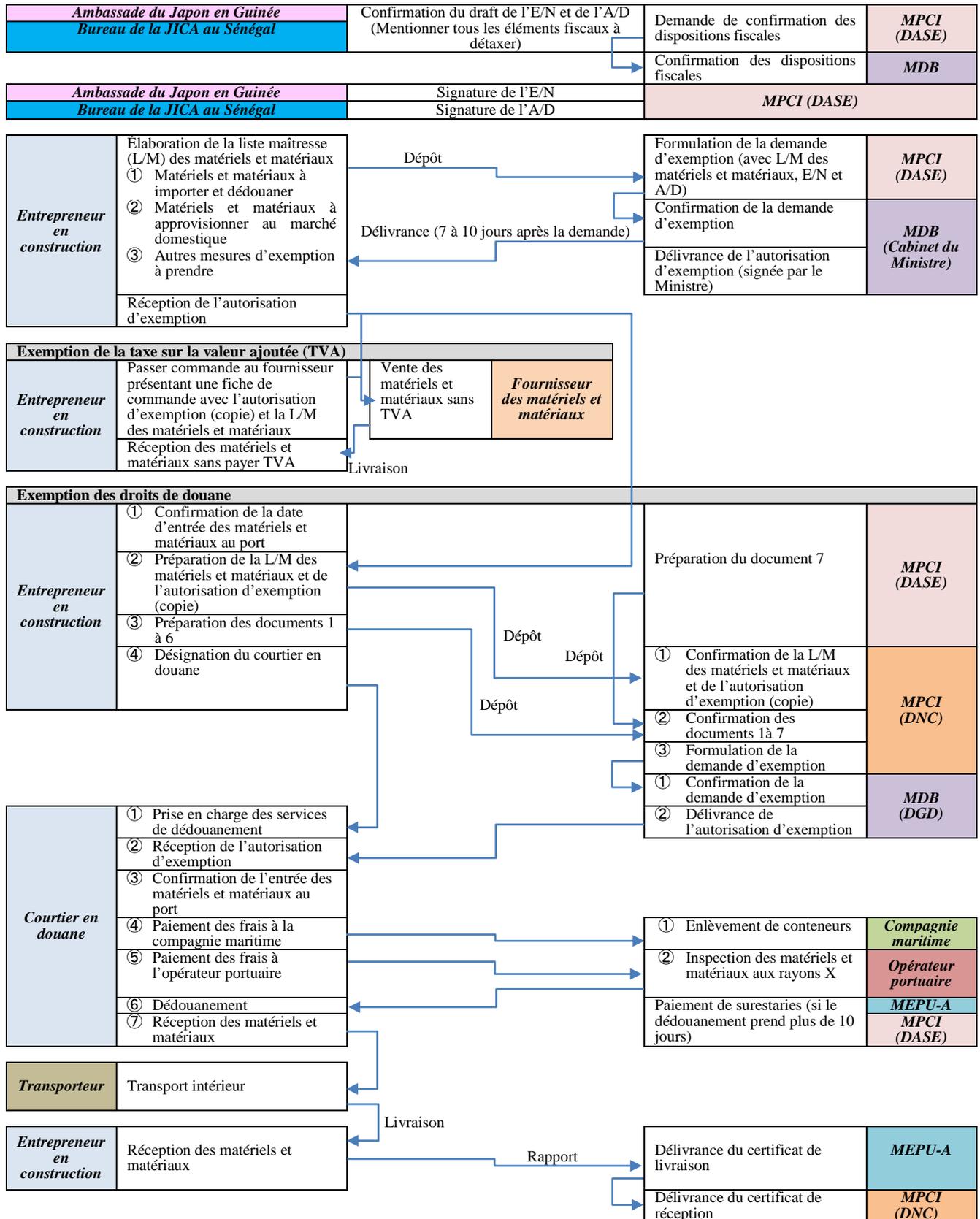
Élément fiscal	Objet	Exonération /Imposition	Remarques
Impôt sur les sociétés	Activités commerciales en Guinée	Exonération	Applicable uniquement aux activités non lucratives
Taxe sur les carburants	Carburants pour véhicule de déplacement en Guinée (utilisé par les japonais)	Exonération	
TVA	Véhicule pour déplacement (utilisé par les japonais)		La taxe unique sur les véhicules est imposable.
TVA	Équipements pour les services de consultation par les japonais	Exonération	Imprimante, papier, etc.
TVA	Articles ménagers pour les japonais achetés en Guinée	Exonération	Produits alimentaires, articles ménagers, etc.
Impôt sur le revenu	Employeurs locaux	Imposition	

2. Impôts/taxes se rapportant à l'entrepreneur japonais

Élément fiscal	Objet	Exonération /Imposition	Remarques
Impôt sur les sociétés	Activités commerciales en Guinée	Exonération	Applicable uniquement aux activités non lucratives
Droits de douane	Importations de matériel et matériaux de construction	Exonération	Conformément aux procédures d'exemption annexées
TVA	Achats locaux de matériel et matériaux de construction	Exonération	Conformément aux procédures d'exemption annexées/ Les droits de douane du matériel et des matériaux achetés en Guinée sont imposables (non remboursables)
Taxe sur les carburants	Carburants pour véhicule de déplacement en Guinée (utilisé par les japonais)	Exonération	
TVA	Véhicule pour déplacement (utilisé par les japonais)	Exonération	La taxe unique sur les véhicules est imposable.
TVA	Équipements pour les services de consultation par les japonais	Exonération	Imprimante, papier, etc.
TVA	Articles ménagers pour les japonais achetés en Guinée	Exonération	Produits alimentaires, articles ménagers, etc.
Impôt sur le revenu	Employeurs locaux	Imposition	

Source : élaboré par la mission d'étude

Dans la mise en œuvre du Projet, les procédures d'exemption d'impôt pour la TVA et les droits de douane, en particulier sur le matériel et les matériaux de construction à acheter, sont importantes. La Figure 2-3-1 montre l'organigramme des procédures d'exemption des TVA et des droits de douane.



Document 1 : Un jeu complet de connaissements originaux ou la LTA
Document 2 : Facture commerciale
Document 3 : Liste de colisage
Document 4 : Police d'assurance
Document 5 : Certificat d'origine
Document 6 : Certificat de qualité ou d'analyse
Document 7 : Certificat de donation, accords, échange de notes ou note verbale

MPCI(DNC) : Ministère du Plan et de la Coopération International Direction Nationale de la Coopération
MPCI(DASE) : Ministère du Plan et de la Coopération International Division Asie du Sud et de l'Est
MDB(DNI) : Ministère du Budget Direction Nationale des Impôts
MDB (DGD) : Ministère du Budget Direction Générale des Douanes

Figure 2-3-1 Organigramme des procédures d'exemption de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des droits de douane

(1) Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Lors de la procédure d'exonération d'impôts, l'entrepreneur en construction japonais qui a reçu la commande doit préparer la L/M du matériel et des matériaux de construction à acheter et la soumettre au MPCCI qui est l'organisme responsable. Après avoir vérifié la L/M, le MPCCI soumet une demande d'exemption d'impôts avec la L/M, l'E/N et l'A/D au cabinet du ministre du ministère du Budget. Après avoir examiné la demande d'exemption, le ministère du Budget délivre à l'entrepreneur en construction une autorisation d'exemption d'impôts signée par le ministre. Il faut 7 à 10 jours à compter du dépôt de la demande d'exemption pour la délivrance de l'autorisation par le ministère du Budget.

L'entrepreneur de construction japonais peut acheter le matériel et les matériaux énumérés dans la L/M avec une exonération de TVA en présentant l'autorisation d'exemption aux revendeurs de matériel/matériaux.

(2) Droits de douane

En principe, le dédouanement n'est pas prévu dans le Projet car on n'a adopté que du matériel et des matériaux disponibles en Guinée dans la conception des infrastructures du Projet, mais si l'entrepreneur en construction japonais qui a reçu la commande a l'intention d'approvisionner en matériel et matériaux importés du Japon ou d'un pays tiers, il a besoin d'une autorisation d'exemption délivrée pour la L/M qui décrit le matériel et les matériaux à importer et leur quantité, de même que la procédure d'exemption de TVA.

Pour l'exonération des droits de douane, en plus de la L/M incluant le matériel et les matériaux à importer autorisée par le ministère du Budget et de l'autorisation d'exemption (copie), il faut préparer, chez l'entrepreneur en construction et la Division Asie du Sud et de l'Est du MPCCI, 7 différents documents relatifs aux matériels/matériaux à importer, à savoir : (1) Un jeu complet de connaissements originaux ou la LTA, (2) Facture commerciale, (3) Liste de colisage, (4) Police d'assurance, (5) Certificat d'origine, (6) Certificat de qualité ou d'analyse et (7) E/N et A/D. La Direction Nationale de la Coopération du MPCCI confirme les documents (1) à (7), prépare une demande d'exemption des droits de douane et la soumet à la Direction Générale des Douanes du ministère du Budget. Après avoir examiné la demande, le ministère du Budget délivre une autorisation d'exemption des droits de douane au courtier en douane engagé par l'entrepreneur en construction japonais pour le dédouanement. Ensuite, le courtier en douane procède à l'importation/la réception du matériel et des matériaux sans douanes, et l'entrepreneur en construction peut les transporter jusqu'au chantier de construction. Si la procédure de dédouanement dure plus de 10 jours, les surestaries encourues seront facturées au MEPU-A et au MPCCI. Par conséquent, la Direction Générale des Douanes du ministère du Budget recommande l'engagement d'un courtier en douane qui connaît bien le travail de dédouanement sans douanes afin d'effectuer sans encombre la procédure d'exemption au moment de l'importation.

(3) Méthode d'exemption fiscale

Toutes les mesures d'exonération fiscale applicables à ce Projet ne s'effectuent pas suivant la méthode du type remboursement ultérieur. La procédure de remboursement poserait beaucoup de difficulté et prendrait beaucoup de temps si on achetait des matériaux de construction imposés avant de recevoir l'autorisation d'exemption. L'entrepreneur doit donc créer rapidement une M/L et commencer la procédure dès la signature du contrat d'entreprise.

2-4 Plan de gestion et d'entretien du Projet

La gestion et l'entretien des infrastructures scolaires seront assurés par l'administration de l'établissement scolaire et l'APEAE. Des formations sur le maintien d'un environnement scolaire favorable et la bonne utilisation des infrastructures seront dispensées à l'administration et à l'APEAE de chaque établissement scolaire, à travers les activités de la composante soft élaborée dans le cadre du Projet, en se basant sur une approche d'entretien dont le manuel est disponible.

La surveillance et le suivi des infrastructures construites par le Projet seront assurés par le SNIES et la DCE. Par ailleurs, avec l'extension/la nouvelle construction de salles de classe dans les établissements cibles du Projet, il est nécessaire d'augmenter le nombre d'enseignants comme l'indique le Tableau 2-4-1. Concernant la gestion des cours au collège, des cours de 10 disciplines sont dispensés par différents enseignants spécialisés, et il est donc nécessaire de disposer pour chacun des collèges d'au moins 10 enseignants spécialisés.

Tableau 2-4-1 Nombre du personnel enseignant et non enseignant supplémentaire

N°	Nom de l'établissement	Commune	Extension / nouvelle construction (NC)	Effectifs élèves planifiés	Total SDC	Effectifs enseignants actuels	Effectifs enseignants nécessaires	Nombre à ajouter	Nombre à ajouter
E13	Kobaya	Ratoma	Extension	1 984	32	15	32	17	0
E15	Yattaya	Ratoma	Extension	1 652	30	23	30	7	0
E16	Dar-Es-Salam	Ratoma	Extension	1 342	25	26	25	0	0
E17	Kwamé N'Krumah	Ratoma	Extension	1 749	23	28	23	0	0
E18	Kipé I	Ratoma	Extension	440	9	13	9	0	0
E19	Kaporo	Ratoma	Extension	1 869	24	34	24	0	0
E21	Dabondy III	Matoto	Extension	680	9	8	9	1	0
E22	Lansanayah	Matoto	Extension	2 240	19	23	19	0	0
C1	Ratoma	Ratoma	Extension	1 477	30	29	30	1	0
C2	Koloma	Ratoma	Extension	1 435	30	21	30	9	0
C4	Dabompa	Matoto	NC	1 200	18	0	*120	20	5 *2
A8	Enta Marché	Matoto	NC (école primaire)	2 742	18	0	18	18	2 *3
Total				18 810	267	220	281	81	7

*1 Il est prévu d'affecter 20 personnes au total à ce nouveau collège (deux enseignants x dix disciplines de l'enseignement post-primaire).

*2 Il est prévu d'affecter 5 personnes au total à ce nouveau collège, à savoir un principal, un principal adjoint, un surveillant, un employé de bureau et un garde.

*3 Il est prévu d'affecter 2 personnes au total à cette nouvelle école, à savoir un directeur d'école et un directeur d'école adjoint.

Le mode de gestion et d'entretien des infrastructures et des équipements du Projet sont comme suit :

- Mise en œuvre du nettoyage régulier : faire prendre l'habitude de nettoyer l'enceinte de l'établissement scolaire, procéder à un grand nettoyage de l'intérieur de l'établissement à chaque trimestre ;
- Activités de la composante soft : organiser régulièrement des réunions de l'association des parents d'élèves et amis de l'école (APEAE), afin de discuter des problèmes de la gestion et de l'entretien et de prendre les dispositions ;
- Mise en œuvre du contrôle et de la tournée d'inspection des infrastructures et des équipements : assurer régulièrement le contrôle et la tournée d'inspection des infrastructures et des équipements, afin d'identifier des détériorations dues à la vétusté et/ou à la casse et de prendre les dispositions dans un bref délai ;
- Mise en œuvre du manuel d'entretien : s'efforcer de réparer, restaurer et réhabiliter, dans un bref délai, les infrastructures endommagées et cassées, conformément au manuel d'entretien élaboré dans le cadre de la composante soft ;
- Réponse rapide de la part des services administratifs : Le SNIES et la DCE assurent la supervision et l'encadrement concernant l'état de l'entretien des établissements cibles, suivant le manuel de suivi qui sera élaboré dans le cadre de la composante soft, et prennent les mesures, dans un bref délai, faces aux détériorations et/ou casses survenues des infrastructures.

2-5 Coût approximatif du Projet

2-5-1 Coûts approximatifs des travaux cibles de la coopération

(1) Coûts approximatifs pris en charge par la partie guinéenne

Comme indiqué au Tableau 2-5-1, les coûts pris en charge par la partie guinéenne relatifs à la mise en œuvre du Projet s'élèveront à 168 700 dollars US (environ 18 600 000 yen), et ceci correspond au coût de la préparation des sites cibles du Projet, au coût pour l'amélioration des voies d'accès, etc.

Tableau 2-5-1 Estimation des dépenses relatives aux mesures à prendre par le gouvernement Guinéen

Cible	Mesures à prendre	Montant (USD)	Montant converti en yen (JPY)
Collège de Ratoma	Déplacement du tuyau d'alimentation en eau dans l'enceinte	5 000	552 050
Ecole primaire de Dabondy III	Acheminement des câbles de distribution électrique dans l'enceinte	1 000	110 410
Ecole primaire de Kipé I	Acheminement des câbles de distribution électrique dans l'enceinte	1 000	110 410
Dépenses communes	Ouverture de compte bancaire	17 500	1 932 175
	Commission de notification pour l'Autorisation de Paiement (A/P)	200	22,082
	Aménagement de points d'eau (forage)	144 000	15 899 040
Total		USD168 700	JPY18 626 167

(2) Conditions de calcul

- 1) Moment du calcul : janvier 2017
- 2) Taux de change : 1USD=110,41JPY (valeur moyenne des taux par virement télégraphique d'octobre à décembre 2016)
- 3) Période de construction : La période de la conception détaillée, de la gestion de l'appel d'offres et de la construction est comme indiquée au calendrier.
- 4) Autres : Le calcul devra être effectué conformément au système de la coopération financière non remboursable.

2-5-2 Coût de gestion et d'entretien

Le Tableau 2-5-2 montre les résultats du calcul approximatif des coûts nécessaires à la gestion et à l'entretien des infrastructures construites par le Projet en fonction des réalités actuelles de la gestion scolaire.

Le coût moyen pour l'entretien est de 626 dollars US par année et par établissement, et même l'établissement le plus important avec 24 SDC n'a besoin que de 1 024 dollars US par année, soit environ 0,4 dollar US (environ GNF 4 000) par an et par élève, si on divise le chiffre ci-dessus par le nombre d'élèves prévu. Si le fonds d'activités du comité de l'APEAE ne peut couvrir le montant ci-dessus, il est bien possible de le collecter à part auprès des parents.

Tableau 2-5-2 Estimation du coût d'entretien (12 établissements)

Item	Quantité	Unité	Prix unitaire (USD)	Montant (USD)	Montant annuel (USD)	Remarques
(1) Peinture du tableau	1070	m ²	4,00	4 280	2 140	1 fois / 2 ans
(2) Vidange	48	Camion	100,00	4 800	4 800	4 Camions / an
(3) Equipements photovoltaïques (Remplacement des batteries)	8	Bloc	720,00	5 760	576	1 fois / 10 ans
Total					7 516	/ an

Note : le « montant annuel » ci-dessus correspond aux frais nécessaires à l'entretien de chacune des items pendant une année.

Taux de change : 1USD = 110,41 yens

Chapitre 3 Evaluation du Projet

3-1 Conditions préalables pour la mise en œuvre du Projet

Les conditions préalables au démarrage du Projet sont les suivantes.

1. Acquérir les terrains nécessaires à la construction des infrastructures.
2. Prendre des dispositions pour l'exonération fiscale.
3. Obtenir les autorisations nécessaires à la construction des infrastructures.
4. Assurer le déplacement des élèves et leurs encadrements adéquats pour la sécurité qui sont nécessaires à l'accès aux sites prévus pour la construction et les travaux.

3-2 Contributions (tâches) de la partie guinéenne pour la réalisation du plan global du Projet

Afin d'obtenir et maintenir les effets du Projet, la partie guinéenne doit réaliser les points ci-dessous.

1. Affecter dans les meilleurs délais les enseignants nécessaires aux établissements pour lesquels les salles de classe nouvelles ou supplémentaires seront construites dans le cadre du Projet.
2. Effectuer d'une façon appropriée la gestion et l'entretien des infrastructures dans les établissements pour lesquels les salles de classe nouvelles ou supplémentaires seront construites dans le cadre du Projet.

3-3 Conditions externes

Les conditions externes pour la réalisation du plan global du Projet sont les suivantes : i) il n'y a pas de modifications importantes dans les principes de base ou le secteur éducatif de la Guinée, ii) il n'y a pas de fluctuation brusque des prix des matériaux de construction sur le marché, iii) il n'y a pas d'instabilité politique ou d'émeutes, etc., et iv) il n'y a pas de grandes catastrophes naturelles ou d'épidémies, etc.

3-4 Evaluation du Projet

3-4-1 Pertinence

Comme indiqué dans ce qui suit, les bénéfiques cibles du Projet sont importants, l'urgence est élevée, et la Guinée dispose des capacités de gestion et d'entretien. En outre, le Projet n'a pas d'impact négatif sur l'environnement, et celui-ci est jugé pertinent en tant qu'activités cibles par le biais de la coopération financière non remboursable du gouvernement japonais.

(1) Bénéficiaires cibles du Projet

Les bénéficiaires cibles directs sont 18 810 élèves de conception et 300 personnes prévues pour le personnel enseignant et non enseignant pour les 12 écoles primaires et collèges situés dans les 2 communes de la ville de Conakry de la Guinée.

(2) Objectif et urgence du Projet

L'objectif du Projet est la construction des infrastructures et la mise en place des mobiliers scolaires, etc. pour les écoles primaires et les collèges de la ville de Conakry, afin d'aménager un environnement d'apprentissage des élèves de cette zone. Dans les 12 établissements scolaires cibles de la ville de Conakry, le nombre moyen d'élèves au moment de l'étude (février 2017) par classe est de 197,39 pour les écoles primaires¹ et de 194,13 pour les collèges². Ceci montre un manque cruel de salles de classe qui met ces écoles dans une situation pléthorique avec un dépassement de 4 fois supérieur au nombre standard fixé par le SNIES qui est de 45 à 50 élèves/classe. De plus, la plupart des salles de classe offrent un environnement éducatif qui se trouve dans un état de délabrement, en raison du mauvais éclairage, de la montée de température due à la chaleur stagnante et à l'état pléthorique des salles, des infiltrations d'eau de pluie, d'une partie de plafond qui menace de tomber, de l'utilisation de tables-bancs détériorées, etc., ce qui montre l'urgence de l'aménagement et du renforcement de l'environnement éducatif par le biais de la construction de salles de classe supplémentaires.

(3) Contributions à la réalisation des objectifs des plans de développement à moyen et long terme en Guinée

Le Projet contribuera à la réalisation des objectifs, tels que « la promotion de l'enseignement primaire universel », et « la promotion de l'enseignement secondaire » fixées par le DSRP III, et « la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités du système éducatif » fixée par la Stratégie de Relance socio-économique post-Ebola, et il est également cohérent avec le plan global du secteur de l'éducation du pays. La mise en œuvre du Projet aidera ainsi la Guinée à réaliser ses stratégies et ses plans relatifs à l'éducation.

(4) Cohérence avec la politique / les principes de l'aide publique du gouvernement japonais

Le plan de mise en œuvre des projets pour la Guinée établi en août 2011 par le Japon a introduit « les besoins humains fondamentaux » dans le secteur prioritaire de l'aide, et, face aux enjeux du développement, il met en avant les principes qui consistent à « promouvoir l'amélioration du niveau de vie des Guinéens, et examiner des aides en faveur des besoins humains fondamentaux, tels que l'éducation, l'approvisionnement en eau et la santé, afin de réduire la pauvreté. » Par le biais de l'amélioration de l'accès à l'éducation et de la qualité de celle-ci, le Projet, cohérent avec ces

¹ Nombre total d'élèves existant du primaire lors de l'étude : 13 028 élèves.

² Nombre total d'élèves existant du collège lors de l'étude : 2 912 élèves.

principes, contribuera au développement économique et social durable.

D'autre part, la TICAD VI, qui a eu lieu en août 2016 à Nairobi, Kenya, a affiché son intention pour « la formation des ressources humaines qui met l'accent sur les domaines scientifique, technologique et industriel, tout en y intégrant la formation de femmes entrepreneurs et de chercheuses, par le biais des initiatives pour la fourniture de la formation professionnelle et des stages techniques, l'amélioration de l'accès aux enseignements primaire, secondaire et supérieur de qualité. » Le Projet matérialisera exactement cette activité, et contribuera ainsi à la réalisation des objectifs fixés pour les domaines que le Japon considère comme étant prioritaires.

(5) Contributions à la réalisation des objectifs internationaux de développement de l'éducation

Par le biais de son objectif 4 « Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie », les Objectifs de Développement durable (ODD) visent à ce que toutes les filles et tous les garçons suivent un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit d'ici 2030. Favorisant l'accès à l'éducation et l'amélioration de la qualité de celle-ci, le Projet contribuera directement à la réalisation de cet objectif.

3-4-2 Efficacité

(1) Effets quantitatifs

Les effets quantitatifs attendus à la suite de la mise en œuvre du Projet sont indiqués au Tableau 3-4-1.

Tableau 3-4-1 Effets quantitatif du Projet

Nom d'indicateur	Valeur de référence (actuelle) (Valeur obtenue en février 2017)	Valeur à atteindre (Année scolaire 2022/23) [3 ans après l'achèvement du Projet]
Nombre d'élèves du primaire pouvant apprendre dans une salle de classe pouvant être utilisée continuellement (Nombre de salles de classe x 48 élèves/classe)	3 168 élèves (66 SDC existantes x 48 élèves/classe)	9 072 élèves (189 SDC au total x 48 élèves/classe)
Nombre d'élèves du collège pouvant apprendre dans une salle de classe pouvant être utilisée continuellement (Nombre de salles de classe x 48 élèves/classe)	720 élèves (15 SDC existantes x 48 élèves/classe)	3 744 élèves (78 SDC au total x 48 élèves/classe)
Nombre de salles de classe pouvant être utilisées continuellement dans les écoles primaires cibles du Projet (*1)	66 salles de classe	189 salles de classe
Nombre de salles de classe pouvant être utilisées continuellement dans les collèges cibles du Projet (*1)	15 salles de classe	78 salles de classe

(2) Effets qualitatifs

Les effets qualitatifs attendus à la suite de la mise en œuvre du Projet sont les suivants.

1. Les élèves seront motivés à apprendre par l'amélioration de l'environnement éducatif.
2. L'aménagement de toilettes séparées pour les filles et les garçons améliorera l'environnement éducatif pour les filles.
3. L'aménagement de bloc administratif améliorera l'environnement de travail des chefs d'établissement scolaire et du personnel enseignant.
4. Les responsables de l'établissement seront sensibilisés à l'entretien des installations.

Il est jugé que le contenu décrit ci-dessus devrait renforcer la pertinence ainsi que l'efficacité du Projet.

[Annexes]

1. Nom et appartenance des membres de la mission d'étude
2. Calendrier de l'étude
3. Liste des personnes concernées du pays bénéficiaire
4. Procès-verbaux (PV) des discussions
5. Plan de la composante soft
6. Carte topographique des terrains des écoles cibles
7. Résultats de l'étude des sols / géologique / de qualité de l'eau des écoles cibles
8. Résultats de l'enquête au Sénégal
9. Liste des documents collectés

1. Nom et appartenance des membres
de la mission d'étude

Nom et appartenance des membres de la mission d'étude

(Enquête sur le terrain I)

Nom	Charge	Appartenance
Takao MARUYAMA	Chef de mission	Equipe d'éducation de base 2 / Groupe d'éducation de base / Département du développement humain / Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Masato KOSAKA	Chargé du planning de coopération	Equipe d'éducation de base 2 / Groupe d'éducation de base / Département du développement humain / Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Koji ODA	Chef du Projet / Planification architecturale	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Naoyuki MINAMI	Sous-chef du Projet / Planification architecturale / Plan d'éducation 1 / Education sanitaire 1	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Teruo KURUMADA	Conception architecturale 1 / Planification des installations	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Tetsuhiro YAMASHITA	Conception architecturale 2/ Enquête sur les conditions naturelles / Considérations environnementales et sociales	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Daichi KANAZASHI	Plan d'approvisionnement / Plan de construction / Estimations des coûts	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Kanako KATAYAMA	Plan d'éducation 2 / Education sanitaire 2	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Ryoichi FUKUDA	Interprète	Yachiyo Engineering Co., Ltd. (Personnel supplémentaire)

(Enquête sur le terrain II)

Nom	Charge	Appartenance
Koji ODA	Chef du Projet / Planification architecturale	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Naoyuki MINAMI	Sous-chef du Projet / Planification architecturale / Plan d'éducation 1 / Education sanitaire 1	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Teruo KURUMADA	Conception architecturale 1 / Planification des installations	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Daichi KANAZASHI	Plan d'approvisionnement / Plan de construction / Estimations des coûts	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Kanako KATAYAMA	Plan d'éducation 2 / Education sanitaire 2	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Ryoichi FUKUDA	Interprète	Yachiyo Engineering Co., Ltd. (Personnel supplémentaire)

(Calendrier de la mission de présentation de la conception sommaire)

Nom	Charge	Appartenance
Takao MARUYAMA	Chef de mission	Equipe d'éducation de base 2 / Groupe d'éducation de base / Département du développement humain / Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)
Koji ODA	Chef du Projet / Planification architecturale	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Teruo KURUMADA	Conception architecturale 1 / Planification des installations	Yachiyo Engineering Co., Ltd.
Ryoichi FUKUDA	Interprète	Yachiyo Engineering Co., Ltd. (Personnel supplémentaire)

2. Calendrier de l'étude

Calendrier de l'enquête sur le terrain I

			Equipe officielle JICA		Contenu de l'enquête Consultant						
			Chef de mission	Chargé du planning de coopération	Chef du Projet / Planification architecturale	Sous-chef du Projet / Planification architecturale / Plan d'éducation 1 / Education sanitaire 1	Conception architecturale 1 / Planifications installations	Conception architecturale 2 / Enquête sur les conditions naturelles / Considérations environnementales et sociales	Plan d'approvisionnement / Plan de construction / Estimations des coûts	Plan d'éducation 2 / Education sanitaire 2	Interprète
1	16-Oct	Dim.			Déplacement [11h00 Tokyo → 16h25 Paris]						
2	17-Oct	Lun.			Déplacement [11h10 Paris → 17h05 Conakry]						
3	18-Oct	Mar.			Présentation et consultation de l'aperçu de l'étude et du rapport de commencement (SNIES) Présentation et consultation de l'aperçu de l'étude et du rapport de commencement (MPCI) Présentation et consultation de l'aperçu de l'étude et du rapport de commencement (EOJ)						
4	19-Oct	Mer.			Enquête sur les sites cibles (Matam Lido I, Matam Lido II, Ratoma, Kipé I, Kipé II, Kaporo, Koloma, Dar-Es-Salam)						
5	20-Oct	Jeu.			Enquête sur les sites cibles (Kwamé N'Krumah, M'Bemba Bangoura, Yattaya Plateau, Yattaya Centre, Sonfonia I, Yattaya, Kobaya)						
6	21-Oct	Ven.			Enquête sur les sites cibles (Gbessia Port II, Dabondy III, Gbessia Cité II, Enta Fassa, Dabompa Sud, Dabompa Kondé Kounka, Lansanayah, Enta Marché)	Enquête sur la procédure d'exonération d'impôts (Direction Nationale des Impôts et Direction Générale des Douanes) Enquête sur les sites cibles (Dabompa Kondé Kounka, Lansanayah, Enta Marché)	Enquête sur les sites cibles (Gbessia Port II, Dabondy III, Gbessia Cité II, Enta Fassa, Dabompa Sud, Dabompa Kondé Kounka, Lansanayah, Enta Marché)			Enquête sur la procédure d'exonération d'impôts (Direction Nationale des Impôts et Direction Générale des Douanes) Enquête sur les sites cibles (Dabompa Kondé Kounka, Lansanayah, Enta Marché)	
7	22-Oct	Sam.	Déplacement [13h40 Paris → 20h10 Conakry]	Déplacement [22h55 Tokyo → Paris]	Aperçu de l'enquête sur les établissements scolaires cibles / Elaboration du rapport intérimaire						
8	23-Oct	Dim.	Réunion de mission	Déplacement [4h30 Arrivé à Paris → 11h10 Paris → 17h05 Conakry]	Elaboration du rapport intérimaire Réunion de mission						
9	24-Oct	Lun.	Visite de courtoisie au MPCI Visite de courtoisie à l'UNICEF Visite de courtoisie auprès du Secrétaire général du MEPU-A Visite de courtoisie au SNIES Réunion de mission					Visite de courtoisie au MPCI Visite de courtoisie à l'UNICEF Visite de courtoisie auprès du Secrétaire général du MEPU-A Collecte de données de base (DCE Ratoma, DCE Matoto) Réunion de mission	Visite de courtoisie au MPCI Visite de courtoisie à l'UNICEF Visite de courtoisie auprès du Secrétaire général du MEPU-A Visite de courtoisie au SNIES Réunion de mission		
10	25-Oct	Mar.	Confirmation de la procédure d'exonération d'impôts (Direction Générale des Douanes) Confirmation de la procédure d'exonération d'impôts (Direction Nationale des Impôts) Discussion sur le PV avec le MPCI et le SNIES Réunion de mission		Confirmation de la procédure d'exonération d'impôts (Direction Générale des Douanes) Confirmation de la procédure d'exonération d'impôts (Direction Nationale des Impôts) Discussion sur le PV avec le MPCI et le SNIES Déplacement [21h55 Conakry → Paris]	Discussion sur le PV avec le MPCI et le SNIES Confirmation des normes de qualité de l'eau, des procédures, etc. auprès de la SEG Confirmation de la procédure d'approvisionnement en électricité, etc. auprès de l'EDG Collecte des données sur les conditions naturelles (liées aux conditions météorologiques) au Bureau de météorologie Réunion de mission		Confirmation de la procédure d'exonération d'impôts (Direction Générale des Douanes) Confirmation de la procédure d'exonération d'impôts (Direction Nationale des Impôts) Discussion sur le PV avec le MPCI et le SNIES Réunion de mission			

			Equipe officielle		Contenu de l'enquête						
			JICA		Consultant						
			Chef de mission	Chargé du planning de coopération	Chef du Projet / Planification architecturale	Sous-chef du Projet / Planification architecturale / Plan d'éducation 1 / Education sanitaire 1	Conception architecturale 1 / Planification des installations	Conception architecturale 2 / Enquête sur les conditions naturelles / Considérations environnementales et sociales	Plan d'approvisionnement / Plan de construction / Estimations des coûts	Plan d'éducation 2 / Education sanitaire 2	Interprète
			TakaoMARU YAMA	Masato KOSAKA	Koji ODA	Naoyuki MINAMI	Teruo KURUMADA	Tetsuhiro YAMASHITA	Daichi KANAZASHI	Kanako KATAYAMA	Ryoichi FUKUDA
11	26-Oct	Mer.	Discussion sur le PV avec le MPCl et le SNIES Visite du site cible (Kaporo)			Déplacement [21h55 Conakry → Paris] / Déplacement [6h00 Arrivé à Paris] / Déplacement [13h55 Paris → Tokyo]	Discussion sur le PV avec le MPCl et le SNIES Enquête sur la situation de la construction locale au SNIES (Normes d'aménagement des écoles/collèges, etc.)			Discussion sur le PV avec le MPCl et le SNIES Visite du site cible (Kaporo)	Discussion sur le PV avec le MPCl et le SNIES Enquête sur la situation de la construction locale au SNIES (Normes d'aménagement des écoles/collèges, etc.)
12	27-Oct	Jeu.	Signature du PV au MPCl Rapport à l'ambassade du Japon en Guinée Déplacement [17h55 Conakry → 19h20 Dakar KP028]		Signature du PV au MPCl Rapport à l'ambassade du Japon en Guinée Réunion de mission	Déplacement [8h30 Arrivée à Tokyo]	Enquête sur la situation de la construction locale au SNIES (Marchés publics, mode d'approvisionnement, etc.) Réunion de mission	Collecte des données sur les conditions naturelles (liées aux conditions météorologiques) au Bureau de météorologie Réunion de mission	Enquête sur les projets par d'autres bailleurs de fonds au PAPSAP (BID) Enquête sur la situation de la construction locale au SNIES (Marchés publics, mode d'approvisionnement, etc.) Réunion de mission	Entretiens avec le SNIES pour la collecte des données de base (Secrétariat Technique du Comité Genre et Equité / MEPU-A) Réunion de mission	Enquête sur les projets par d'autres bailleurs de fonds au PAPSAP (BID) Enquête sur la situation de la construction locale au SNIES (Marchés publics, mode d'approvisionnement, etc.) Réunion de mission
13	28-Oct	Ven.	Rapport au bureau de la JCIa au Sénégal Déplacement [22h45 Dakar → 06h05 Paris AF719]		Préparation du contrat et des spécifications pour la sous-traitance locale		Négociation sur le contrat de sous-traitance locale au SNIES Enquête sur la situation de la construction locale au SNIES (licence d'exploitation, etc.) Enquête sur le système solaire	Enquête sur le système solaire	Négociation sur le contrat de sous-traitance locale au SNIES Enquête sur la situation de la construction locale au SNIES (licence d'exploitation, etc.) Enquête sur le système solaire	Collecte des données de base (Secrétariat du PSE, INRAP, IRE Ratoma, SNIES)	Négociation sur le contrat de sous-traitance locale au SNIES Enquête sur la situation de la construction locale au SNIES (licence d'exploitation, etc.) Enquête sur le système solaire
14	29-Oct	Sam.	Déplacement [11h00 Paris → 5h50 Tokyo AF272]		Réunion de mission		Réunion de mission				
15	30-Oct	Dim.			Réunion de mission		Réunion de mission				
16	31-Oct	Lun.			Rédaction de la note technique		Séance d'information du Projet et interview avec les entrepreneurs locaux au SNIES	Confirmation sur l'évaluation de l'impact environnemental auprès du MEEF	Séance d'information du Projet et interview avec les entrepreneurs locaux au SNIES	Collecte des données de base (SNIES, Secrétariat du PSE, MPCl) Enquête sur l'éducation sanitaire et le programme d'études (INRAP), Collecte des données de base (DCE Matoto)	Séance d'information du Projet et interview avec les entrepreneurs locaux au SNIES
17	1-Nov	Mar.			Visite du site du projet de coopération financière non remboursable (pont) et confirmation sur l'exonération d'impôts, etc.,		Visite du site du projet de coopération financière non remboursable (pont) et confirmation sur l'exonération d'impôts, etc., visite des écoles construites en Phase I, visite des écoles construites par d'autres bailleurs de fonds				

			Equipe officielle		Contenu de l'enquête						
			JICA		Consultant						
			Chef de mission	Chargé du planning de coopération	Chef du Projet / Planification architecturale	Sous-chef du Projet / Planification architecturale / Plan d'éducation 1 / Education sanitaire 1	Conception architecturale 1 / Planification des installations	Conception architecturale 2 / Enquête sur les conditions naturelles / Considérations environnementales et sociales	Plan d'approvisionnement / Plan de construction / Estimations des coûts	Plan d'éducation 2 / Education sanitaire 2	Interprète
			TakaoMARU YAMA	Masato KOSAKA	Koji ODA	Naoyuki MINAMI	Teruo KURUMADA	Tetsuhiro YAMASHITA	Daichi KANAZASHI	Kanako KATAYAMA	Ryoichi FUKUDA
					visite des écoles construites en Phase I, visite des écoles construites par d'autres bailleurs de fonds						
18	2-Nov	Mer.			Consultation avec l'UNICEF et le Plan International		Consultation avec l'UNICEF et Plan International	Collecte des données sur les conditions naturelles (liées aux conditions météorologiques) au Bureau de météorologie Collecte des données sur les lois et ordonnances en matière de l'environnement auprès du MEEF	Consultation avec l'UNICEF et Plan International		
19	3-Nov	Jeu.			Consultation sur le questionnaire (SNIES), Confirmation de l'organigramme des procédures d'exonération d'impôts (Ministère du Budget) Consultation sur la NT (SNIES)		Visite des chantiers des entrepreneurs locaux Consultation sur la NT (SNIES)	Acquisition du devis du système solaire	Visite des chantiers des entrepreneurs locaux Consultation sur la NT (SNIES)	Consultation sur le questionnaire (SNIES), Collecte des données de base (Section carte scolaire / MEPU-A), MPCJ, Consultation sur la NT (SNIES)	Collecte des données de base Confirmation de l'organigramme des procédures d'exonération d'impôts (Ministère du Budget) Consultation sur la NT (SNIES)
20	4-Nov	Ven.			Consultation avec le SNIES Résidence de l'Ambassadeur (Rapport avant retour) Déplacement [17h55 Conakry → 19h20 Dakar]		Consultation sur la NT (SNIES) Résidence de l'Ambassadeur (Rapport avant retour) Déplacement [17h55 Conakry → 19h20 Dakar]				
21	5-Nov	Sam.			Réunion de mission		Réunion de mission				
22	6-Nov	Dim.			Réunion de mission		Réunion de mission				
23	7-Nov	Lun.			Interview relative à l'hygiène (ONG locale, Direction des Etablissements de Santé / Ministère de la Santé et de l'Action sociale) Séance d'information sur la formation des ressources humaines en santé au bureau de la JICA au Sénégal		Interview aux entrepreneurs locaux Visite des consultants locaux Visite des écoles primaires construites par la coopération financière non remboursable		Interview relative à l'hygiène (ONG locale, Direction des Etablissements de Santé / Ministère de la Santé et de l'Action sociale) Séance d'information sur la formation des ressources humaines en santé au bureau de la JICA au Sénégal		
24	8-Nov	Mar.			Interview relative à l'hygiène (consultant local)		Interview aux entrepreneurs locaux Visite des consultants locaux Visite des écoles primaires construites par la coopération financière non remboursable		Interview relative à l'hygiène (consultant local)		
25	9-Nov	Mer.			Interview aux experts de pays tiers et aux institutions de formation professionnelle (Service National d'Hygiène, ENDSS)		Visite des sociétés commerciales de matériaux de construction Réunion de mission		Interview aux experts de pays tiers et aux institutions de formation professionnelle (Service National d'Hygiène, ENDSS)		

			Equipe officielle		Contenu de l'enquête						
			JICA		Consultant						
			Chef de mission	Chargé du planning de coopération	Chef du Projet / Planification architecturale	Sous-chef du Projet / Planification architecturale / Plan d'éducation 1 / Education sanitaire 1	Conception architecturale 1 / Planification des installations	Conception architecturale 2 / Enquête sur les conditions naturelles / Considérations environnementales et sociales	Plan d'approvisionnement / Plan de construction / Estimations des coûts	Plan d'éducation 2 / Education sanitaire 2	Interprète
			TakaoMARU YAMA	Masato KOSAKA	Koji ODA	Naoyuki MINAMI	Teruo KURUMADA	Tetsuhiro YAMASHITA	Daichi KANAZASHI	Kanako KATAYAMA	Ryoichi FUKUDA
					ENDSS)						
26	10-Nov	Jeu.			Interview relative à l'hygiène (consultant local, Division du contrôle Médical Scolaire) Bureau de ka JICA au Sénégal (Rapport avant retour) Déplacement [23h20 Dakar → Paris]		Bureau de ka JICA au Sénégal (Rapport avant retour) Déplacement [23h20 Dakar → Paris]			Interview relative à l'hygiène (consultant local, Division du contrôle Médical Scolaire) Bureau de ka JICA au Sénégal (Rapport avant retour) Déplacement [23h20 Dakar → Paris]	
27	11-Nov	Ven.			Déplacement [6h00 Arrivée à Paris] Déplacement [13h55 Paris → Tokyo]		Déplacement [6h00 Arrivée à Paris] Déplacement [13h55 Paris → Tokyo]				
28	12-Nov	Sam.			Déplacement [9h45 Arrivée à Tokyo]		Déplacement [9h45 Arrivée à Tokyo]				

Calendrier de l'enquête sur le terrain II

N°	Date	Jour de la semaine	Contenu de l'enquête					
			Consultant					
			Chef du Projet / Planification architecturale	Sous-chef du Projet / Planification architecturale / Plan d'éducation 1 / Education sanitaire 1	Conception architecturale 1 / Planification des installations	Plan d'approvisionnement / Plan de construction / Estimations des coûts	Plan d'éducation 2 / Education sanitaire 2	Interprète
		Koji ODA	Naoyuki MINAMI	Teruo KURUMADA	Daichi KANAZASHI	Kanako KATAYAMA	Ryoichi FUKUDA	
1	7-Jan	Sam.	Déplacement[11h00 Tokyo → Paris 16h25]	Déplacement[11h00 Tokyo → Paris 16h25]	Déplacement[11h00 Tokyo → Paris 16h25]	Déplacement[11h00 Tokyo → Paris 16h25]	Déplacement[11h00 Tokyo → Paris 16h25]	Déplacement[11h00 Tokyo → Paris 16h25]
2	8-Jan	Dim.	Déplacement[11h10 Paris→Conakry 17h05]	Déplacement[11h10 Paris→Conakry 17h05]	Déplacement[11h10 Paris→Conakry 17h05]	Déplacement[11h10 Paris→Conakry 17h05]	Déplacement[11h10 Paris→Conakry 17h05]	Déplacement[11h10 Paris→Conakry 17h05]
3	9-Jan	Lun.	Consultation avec le SNIES (Contenu du Projet, conception sommaire), Consultation avec le MPCI	Consultation avec le SNIES (Contenu du Projet, conception sommaire), Consultation avec le MPCI	Consultation avec le SNIES (Contenu du Projet, conception sommaire)	Consultation avec le SNIES (Contenu du Projet, conception sommaire)	Consultation avec le SNIES (Contenu du Projet, conception sommaire)	Consultation avec le SNIES (Contenu du Projet, conception sommaire)
4	10-Jan	Mar.	Enquête sur les sites candidats (Dar-Es-Salam, M'Bemba Bangoura)	Secrétariat du PSE/FoCEB, DAF, DNESG, DRH	Enquête sur les sites candidats (Dar-Es-Salam, M'Bemba Bangoura)	Enquête sur les sites candidats (Dar-Es-Salam, M'Bemba Bangoura)	Secrétariat du PSE/FoCEB, DAF, DNESG, DRH	Secrétariat du PSE/FoCEB, DAF, DNESG, DRH
5	11-Jan	Mer.	Enquête sur les sites candidats (Demande de scolarisation aux nouveaux établissements scolaires, etc.)	DNAENF, SNSSU, SNFPP, enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (AfD)	Enquête sur l'approvisionnement en matériel et matériaux (meubles, acier, toiture, ciment)	Enquête sur l'approvisionnement en matériel et matériaux (meubles, acier, toiture, ciment)	DNAENF, SNSSU, SNFPP, enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (AfD)	DNAENF, SNSSU, SNFPP, enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (AfD)
6	12-Jan	Jeu.	Consultation avec le SNIES (mesures à prendre par le gouvernement bénéficiaire)	Enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (Banque mondiale Guinée), consultation avec l'INRAP	Consultation et collecte des estimations par les entreprises locales	Consultation et collecte des estimations par les entreprises locales	Enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (Banque mondiale Guinée), consultation avec l'INRAP	Enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (Banque mondiale Guinée), consultation avec l'INRAP
7	13-Jan	Ven.	Consultation avec le SNIES (décision finale des établissements cibles)	Consultation avec le SNIES (décision finale des établissements cibles), DNEE	Consultation avec le SNIES (décision finale des établissements cibles, contenu de la conception des infrastructures)	Consultation avec le SNIES (décision finale des établissements cibles, contenu de la conception des infrastructures)	Consultation avec le SNIES (décision finale des établissements cibles), DNEE	Consultation avec le SNIES (décision finale des établissements cibles), DNEE
8	14-Jan	Sam.	Organisation des documents	Organisation des documents	Organisation des documents	Organisation des documents	Organisation des documents	Organisation des documents
9	15-Jan	Dim.	Organisation des documents	Organisation des documents	Rédaction du rapport de terrain	Rédaction du rapport de terrain	Organisation des documents	Organisation des documents
10	16-Jan	Lun.	Collecte des données sur l'éducation (DRH, DGPSDE)	Collecte des données sur l'éducation (DRH, DGPSDE)	Visite du laboratoire d'essais (béton, armature, etc.), collecte des estimations par les entreprises locales	Visite du laboratoire d'essais (béton, armature, etc.), collecte des estimations par les entreprises locales	Collecte des données sur l'éducation (DRH, DGPSDE)	Collecte des données sur l'éducation (DRH, DGPSDE)
11	17-Jan	Mar.	Enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (UASID), consultation sur le plan de composante soft (SNSSU), séminaire 5S	Enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (UASID), consultation sur le plan de composante soft (SNSSU), séminaire 5S	Consultation et collecte des estimations par les entreprises locales	Consultation et collecte des estimations par les entreprises locales	Enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (UASID), consultation sur le plan de composante soft (SNSSU), séminaire 5S	Enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (UASID), consultation sur le plan de composante soft (SNSSU), séminaire 5S
12	18-Jan	Mer.	Consultation sur le nombre d'élèves prévu pour le Projet (DCE Matoto), enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (GIZ)	Consultation sur le nombre d'élèves prévu pour le Projet (DCE Matoto), enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (GIZ)	Enquête sur l'approvisionnement en matériel et matériaux (menuiserie, toilettes)	Enquête sur l'approvisionnement en matériel et matériaux (menuiserie, toilettes)	Consultation sur le nombre d'élèves prévu pour le Projet (DCE Matoto), enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (GIZ)	Consultation sur le nombre d'élèves prévu pour le Projet (DCE Matoto), enquête de tendance de l'aide par d'autres bailleurs de fonds (GIZ)
13	19-Jan	Jeu.	Consultation sur le plan de composante soft, consultation avec le SNIES	Consultation sur le plan de composante soft, consultation avec le SNIES	Enquête sur l'approvisionnement en matériel et matériaux (agréats, bloc de béton)	Enquête sur l'approvisionnement en matériel et matériaux (agréats, bloc de béton)	Consultation sur le plan de composante soft, DGPSDE, DNEE, DRH	Consultation sur le plan de composante soft, DGPSDE, DNEE, DRH
14	20-Jan	Ven.	Consultation sur la note technique	Déplacement [20h25Conakry→Paris]	Consultation sur la note technique	Consultation sur la note technique	Consultation sur la note technique	Consultation sur la note technique
15	21-Jan	Sam.	Enquête sur les sites candidats (Dabompa, Enta Marché, Dabondy III)	Déplacement [Arrivée à Paris 5h55] Déplacement [13h50Paris→Tokyo]	Enquête sur les sites candidats (Dabompa, Enta Marché, Dabondy III)	Enquête sur les sites candidats (Dabompa, Enta Marché, Dabondy III)	Organisation des documents	Enquête sur les sites candidats (Dabompa, Enta Marché, Dabondy III)
16	22-Jan	Dim.	Modification de la note technique	Déplacement [Arrivée à Tokyo 9h45]	Modification de la note technique	Modification de la note technique	Modification de la note technique	Modification de la note technique
17	23-Jan	Lun.	Signature de la note technique, rapport à l'ambassade du Japon		Signature de la note technique, rapport à l'ambassade du Japon	Signature de la note technique, rapport à l'ambassade du Japon	Signature de la note technique, rapport à l'ambassade du Japon	Signature de la note technique, rapport à l'ambassade du Japon
18	24-Jan	Mar.	Déplacement [23h20Conakry→Paris]		Déplacement [23h20Conakry→Paris]	Organisation des documents	Organisation des documents	Organisation des documents
19	25-Jan	Mer.	Déplacement [Arrivée à Paris 6h35] Déplacement [13h50Paris→Tokyo]		Déplacement [Arrivée à Paris 6h35] Déplacement [13h50Paris→Tokyo]	Organisation des documents	Organisation des documents	Organisation des documents

N°	Date	Jour de la semaine	Contenu de l'enquête					
			Consultant					
			Chef du Projet / Planification architecturale	Sous-chef du Projet / Planification architecturale / Plan d'éducation 1 / Education sanitaire 1	Conception architecturale 1 / Planification des installations	Plan d'approvisionnement / Plan de construction / Estimations des coûts	Plan d'éducation 2 / Education sanitaire 2	Interprète
Koji ODA	Naoyuki MINAMI	Teruo KURUMADA	Daichi KANAZASHI	Kanako KATAYAMA	Ryoichi FUKUDA			
20	26-Jan	Jeu.	Déplacement [Arrivée à Tokyo 9h45]		Déplacement [Arrivée à Tokyo 9h45]	Organisation des documents	Organisation des documents	Organisation des documents
21	27-Jan	Ven.				Organisation des documents	Organisation des documents	Organisation des documents
22	28-Jan	Sam.				Déplacement [23h20Conakry→Paris]	Déplacement [23h20Conakry→Paris]	Déplacement [23h20Conakry→Paris]
23	29-Jan	Dim.				Déplacement [Arrivée à Paris 6h35] Déplacement [13h50Paris→Tokyo]	Déplacement [Arrivée à Paris 6h35] Déplacement [13h50Paris→Tokyo]	Déplacement [Arrivée à Paris 6h35] Déplacement [13h50Paris→Tokyo]
24	30-Jan	Lun.				Déplacement [Arrivée à Tokyo 9h45]	Déplacement [Arrivée à Tokyo 9h45]	Déplacement [Arrivée à Tokyo 9h45]

Calendrier de la mission de présentation de la conception sommaire

N°	Date	Jour de la semaine	Equipe officielle	Contenu de l'enquête		
			JICA	Consultant		
			Chef de mission	Chef du Projet / Planification architecturale	Conception architecturale 1 / Planification des installations	Interprète
			Takao MARUYAMA	Koji ODA	Teruo KURUMADA	Ryoichi FUKUDA
1	17-Jun	Sam.		Déplacement [11h00 Tokyo → Paris 16h30]		
2	18-Jun	Dim.	Déplacement [10h50 Paris → Conakry 17h00]			
3	19-Jun	Lun.	Présentation et consultation du rapport de l'étude préparatoire (en projet) avec le ministère du Plan et de la Coopération Internationale et le SNIES Présentation et consultation du procès-verbal des discussions (en projet) avec le ministère du Plan et de la Coopération Internationale et le SNIES Visite des sites d'élimination des déchets dans la ville de Conakry			
4	20-Jun	Mar.	Signature du procès-verbal des discussions avec le ministère du Plan et de la Coopération Internationale et le SNIES Rapport à l'ambassade du Japon en Guinée Déplacement [22h00 Conakry → Paris]			
5	21-Jun	Mer.	Déplacement [Arrivée à Paris 6h05] Déplacement [13h35 Paris → Tokyo]			
6	22-Jun	Jeu.	Déplacement [Arrivée à Tokyo 8h20]			

3. Liste des personnes concernées du pays bénéficiaire

Liste des personnes concernées du pays bénéficiaire

<u>Organisation</u>	<u>Division/service</u>	<u>Fonction</u>	<u>NOM et Prénom</u>	
Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation (MEPU-A)	Secrétaire Général		Soriba SYLLA	
	Secrétaire Général		Casimir DIAORA	
	Chef de Cabinet		Alhassane Diakité	
	Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (SNIES)	Directeur Général		Ibrahim CISSE
		Directeur Général Adjoint		Ibrahima Kalil TOURE
		Chef Département des Opérations		Mamadou Alpha DOUMBOUYA
		Ingénieur, Point Focal JICA		Abdoulaye Koïgaya SOUARE
		Chef de division de la passation des marchés publics, Division de la passation des marchés publics		Kouyaté BILLO
		Chargé des Etudes, Section des Travaux		Alhassane CAMARA
		Chef section Travaux		Mathieu HABA
		Chargé d'Etude		Moussa Soumaoro
	Direction Générale de la Planification des Statistiques et du Développement de l'Education (DGPSDE)	Directeur Général		Souleymane Tamara
		Chef Section Carte Scolaire		Edouard Thea
	Secrétariat Technique du Comité Genre et Equité	Chef de Service Genre		Salématou Tounkara
	Direction Nationale de l'Enseignement Elementaire (DNEE)	Directeur		Alpha Mahmoudou Diallo
		Chef de division de Division Renovation Education		Kemoko Konaté
	Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire General	Directeur		Aldoulaye diarouga Diallo
	Direction des Affaires Financières (DAF)	Directeur		Fatounata Bineta Diallo
	Direction Nationale de l'Alphabétisation et de l'Éducation non Formelle (DNAENF)	Responsable		Dr. Alseny Camara
		DG Infrastructures		Cheikh Diallo

<u>Organisation</u>	<u>Division/service</u>	<u>Fonction</u>	<u>NOM et Prénom</u>
		Inspecteur	Jean Niouma
		DG/BSD/A	Oumar Cissé
		C/DRH	Moriba Condé
	Direction Nationale de la Promotion des Langues Nationales (DNPLN)	DN adjoint	Nyankoye Ony
		Chef division	Seydou Keïta
		Chef de service	Mamadou Diam Baldé
	Division des ressources humaines	Chef de Division	Mohamed Diane
	Service National de la formation et du perfectionnement des personnels	Directeur National Adjoint	M. Sylla Mady Kaba
	Service National de la Santé Scolaire et Universitaire	Directeur	Dr. Balla Camara
		Directeur Adjoint	Dr. Alpha Barry
	IRE de Conakry	Chef Section Pédagogique	Kraumar Sory
	Institut National de Recherche et d'Action Pédagogique (INRAP)	Directeur	Souleymane Sangaré
		Chef Division	Alpha Ouman Pita Bah
		SGA	Diaby Siciky
		Chef du projet Education à l'environnement	Lamine Barry
	Projet d'Appui au Programme du Secteur de l'Enseignement Primaire (PAPSEP)	Coordonnateur	Sékou Kouyate
	Programme Sectoriel de l'Education Fonds Commun de l'Education de Base PSE FoCEB	Responsable Passation de Marchés	Paul Gbago Bavogui
IRE de Conakry – DCE de Ratoma	Directeur Communal de l'Education Ratoma	Ibrahima Falana Calua	
	Chef Section Statistique	Elhadj Kouloumba Bamba	

<u>Organisation</u>	<u>Division/service</u>	<u>Fonction</u>	<u>NOM et Prénom</u>
	IRE de Conakry – DCE de Matoto	Chef Section Pedagogique	Fode Sylla
		Chef Section statistique	Coker
Ministère du Plan et de la Coopération Internationale	Direction Nationale de la Coopération	Directeur National de la Coopération	Jean Mstho Dore
		Directeur National Adjoint de la Coopération	Chaïkou Yaya Diallo
	Direction Générale Afrique-Asie	Chef Division Asie du Sud et de l'Est	Oumar Sané
		Chef section Japon	BAH Almamy Housa
		Chargé d'Etude	Camara Amadou
	Direction Générale de la Coordination des Aides Extérieures	Chef de Division de la Comptabilité et de la Réception des Aides Extérieures	Bachir Diallo
Ministère du Budget	Direction Nationale des Impôts	Chef division législation	Cece Zongbelemou
		Assistant de la DNI	Karim Aribot
		Chef de section remboursement des crédits de TVA	Malick Mansare
		Chef Section autres prestataires de service	Moussa Magassouba
		Conseillère Technique du DNI	H. Ramata Cisse
		Assistante de la DNI	Bah Maimoua Diallo
			Bandjou Oliano
	Direcction Générale des Douanes	Directeur Général des Douanes	Brigade Toumany Sangare
		Conseiller technique	Mohamed Saliou Toure
		Directeur de la Législation, de la	Karinka Conde

<u>Organisation</u>	<u>Division/service</u>	<u>Fonction</u>	<u>NOM et Prénom</u>
		Réglementation et des Relations Internationales	
		Chef de Division des Relations Internationales	Ibrahima Bah
		Inspecteur des Douanes	Cheick Sylla
Direction Nationale de la Météorologie		Directeur National	Bah Mdon Lamine
		Directeur National Adjoint	Yaya Bangoura
		Service Information	Alpha Boubacar Barry
Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts	Bureau Guinéen d'Etudes et d'Evaluation Environnementale (BGEEE)	Directeur Général Adjoint	Conde Sidiki
Société des Eaux de Guinée	Direction Production et Réseaux	Directeur Production et Réseaux	Abdoulaya Baldé
			Chef Qualité de l'Eau
Electricité de Guinée		Directeur Commercial	Kekoura Grovogui
PLAN International Guinea		Directeur du projet Education de base	Marius Yao Boatene
			Gassimou Diallo
UNICEF Guinea Conakry		Chief Education	Helene Cron
		Spécialiste en éducation	Mamadou Aliou Diallo
		WASH Specialist	Thierno Cisse
Banque Mondiale		Specialiste en Education	Assane Dieng
		Chargée des Opérations	Safiatou L. Diallo
AFD		Chargé de mission	Moussa Doumbouya
GIZ	Promotion de l'Education de Base	Conseillère technique	Katrin Bilger
		Expert Senior Education / Suivi Evaluation	Abdoul Aziz Mboudj
		Conseiller Senior en Formation	Alpha Mamadou Barry
		Expert Senior en Coopération et Partenariat	Thierno Ibrahima Diallo

<u>Organisation</u>	<u>Division/service</u>	<u>Fonction</u>	<u>NOM et Prénom</u>
		Experte Junior en Relation Publique	Dienabou Diallo
Ambassade du Japon en Guinée		Ambassadeur	Hisanobu HASAMA
		Conseiller	Toru YOSHIKAWA
		Premier secrétaire	Shinsaku INOMATA
		Attaché des Affaires Consulaires	Masakazu FUSHIMI
		Chercheur	Yasuko INOUE
Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA)	Bureau de la JICA au Sénégal	Représentante résidente adjointe	Kaori TANAKA
		Conseiller en Formulation de Projets	Morio IWATA
		Conseillère en Formation de Projets dans le secteur de la Santé	Ryoko ASARI
		Conseillère Technique	Miwa SASAKI

(Sénégal)

<u>Organisation</u>	<u>Division/service</u>	<u>Fonction</u>	<u>NOM et Prénom</u>
Ministère de la Santé et de l'action Sociale	Direction des Etablissements de Santé	Cadre Administratif, Spécialiste en S. I. H	Ousmane Dia
	Service National de l'Hygiène (SNH)	Chef du Service National d'Hygiène	Colonel Moussa Dieng Sarr
	ENDSS	Chef du Bureau de la Formation Permanente, Coordinatrice du centre d'application pour la santé de la mère et de l'enfant	Khady Faye
Ministère de l'Education Nationale	Division du Contrôle Médical Scolaire	Directeur santé, nutrition et environnement scolaire	Mor Diaw

4. Procès-verbaux (PV) des discussions

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
RELATIVES A
L'ETUDE PREPARATOIRE
DU
PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES ET DE COLLEGES
EN ZONES URBAINES
PHASE II**

En réponse à la requête introduite par le Gouvernement de la République de Guinée (ci-après désignée « la Guinée »), l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») a envoyé en Guinée une mission d'étude pour la conception sommaire (ci-après désignée « la Mission ») du Projet de construction d'écoles primaires et de collèges en zones urbaines Phase II (ci-après désigné « le Projet »), conduite par M. Takao MARUYAMA, de l'équipe d'éducation de base 2 du groupe d'éducation de base du Département du développement humain de la JICA, qui y séjournera du 17 octobre au 4 novembre 2016.

La Mission a tenu une série de discussions avec les représentants du Gouvernement de Guinée et a effectué des visites de terrain dans les zones faisant l'objet du Projet. Au cours des discussions, les deux parties ont confirmé les principaux éléments décrits dans l'Appendice. La Mission procédera à des travaux complémentaires et rédigera le rapport de l'étude préparatoire.

Fait à Conakry, le 27 octobre 2016

丸山 隆央

M. Takao MARUYAMA

Chef de la mission d'étude préparatoire

Agence Japonaise de Coopération
Internationale

Japon



Dr. Soriba SYLLA

Secrétaire Général

Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et
de l'Alphabétisation

République de Guinée

M. Chaïkou Yaya-DIALLO

Directeur National Adjoint de la Coopération

Ministère du Plan et de la Coopération
Internationale

République de Guinée

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est d'améliorer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage dans l'enseignement primaire et secondaire à travers la construction des bâtiments scolaires dans la ville de Conakry, contribuant ainsi au développement de l'accès et à l'amélioration de l'apprentissage au niveau de l'enseignement primaire et secondaire.

2. Titre de l'étude préparatoire

Le titre original du Projet était « le Projet de construction d'écoles primaires et de collèges en zones urbaines (2/2) ». Cependant, compte tenu de l'interruption du Projet, les deux parties ont adopté le titre du Projet comme suit : « le Projet de construction d'écoles primaires et de collèges en zones urbaines Phase II ».

3. Site du Projet

3-1. Les deux parties ont confirmé que les sites candidats du Projet se situaient à Conakry comme l'indique l'Annexe I.

3-2. Les deux parties ont également consenti à ce que les sites faisant l'objet du Projet soient sélectionnés à partir de la liste des sites candidats figurant en Annexe 1 sur la base des critères indiqués en Annexe 2. Après l'enquête sur le terrain par le Consultant, la liste des sites candidats sera révisée en consultation avec le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation (ci-après désigné « le MEPU-A ») sur la base des critères indiqués en Annexe 2, le cas échéant.

3-3. En ce qui concerne les sites demandés par le Gouvernement de Guinée, les deux parties ont confirmé que Yattaya Plateau (E1), Gbessia Port II (E3), Sonfonia I (E14), Matam Lido I (A1), Matam Lido II (A2), Yattaya Centre (A3), Enta Fassa (A4), Dabompa Kondé Kounka (A5), Dabompa Sud (A6) et Tombolia Plateau (A7) seront exclus de la liste des sites candidats pour des raisons de double emploi avec d'autres projets, de manque d'espace, de mauvais état de routes d'accès et de la possibilité de submersion.

3-4. La Mission a constaté que la route à proximité du site de Gbessia Cité II (E20) était occupée. Ce qui empêcherait les travaux de démolition de la structure existante. Les deux parties ont confirmé l'exclusion du site de la liste des sites candidats. La partie guinéenne s'engage à déguerpir les occupants de la route actuellement occupée avant le 15 décembre 2016, et demanderait à la partie japonaise d'inclure le site dans la liste des sites candidats.

3-5. La partie guinéenne a consenti à ce que le MEPU-A fournisse à la Mission l'attestation de tous les sites candidats indiqués en Annexe 1 avant le 6 janvier 2017.

4. Autorités responsables du Projet

Les deux parties ont confirmé que les autorités responsables du Projet se présentent comme suit :

4-1. L'organisation responsable est le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale qui sera chargé de

A-4-2

superviser l'exécution du Projet.

4-2. Le Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (ci-après désigné « le SNIES ») du MEPU-A sera l'organisme d'exécution du Projet. L'organisme d'exécution garantira un bon déroulement du Projet en coordination avec toutes les autorités concernées et veillera à ce que les dispositions à prendre dans le cadre du Projet soient prises en charge d'une manière appropriée et en temps opportun. Les organigrammes du MEPU-A et du SNIES sont présentés en Annexe 3.

5. Composantes du Projet demandées par le Gouvernement de Guinée

- 5-1. A l'issue des discussions, les deux parties ont confirmé que les composantes du Projet demandées par le Gouvernement de Guinée sont celles indiquées en Annexe 4.
- 5-2. La partie guinéenne a consenti à ce que la composante soft en matière de genre et d'hygiène soit examinée par la partie japonaise et soit incluse dans le Projet, si cela s'avère pertinent.
- 5-3. La JICA évaluera la pertinence des composantes demandées ci-dessus à travers l'étude et rapportera les conclusions au Gouvernement du Japon. L'étendue définitive du Projet sera décidée par ce dernier.

6. Procédures de la coopération financière non remboursable du Japon

- 6-1. La partie guinéenne a consenti à ce que les procédures indiquées en Annexe 5, Annexe 6 et Annexe 7 s'appliquent au Projet. La partie guinéenne a également consenti à prendre des mesures nécessaires conformément aux procédures. En ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre du Projet, la JICA a demandé à la partie guinéenne de présenter le Rapport de Suivi du Projet qui est joint en Annexe 8.
- 6-2. La partie guinéenne a consenti à prendre des mesures nécessaires indiquées en Annexe 9 pour un bon déroulement du Projet. Le contenu de l'Annexe 9 sera élaboré et affiné au cours de l'étude, et sera déterminé d'un commun accord lors de la mission qui sera envoyée pour la présentation de l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire.

Le contenu de l'Annexe 9 sera utilisé pour déterminer les éléments suivants :

- (1) Etendue du Projet ;
- (2) Moment de mise en œuvre du Projet ;
- (3) Moment et possibilité d'affectation des crédits budgétaires

Le contenu de l'Annexe 9 sera mis à jour au fur et à mesure que l'étude préparatoire avance, et constituera à terme un appendice à l'Accord de don.

- 6-3. La partie japonaise a demandé à la partie guinéenne d'exonérer tous droits de douane et taxes intérieures et toute autre levée fiscale telle que la TVA, taxe commerciale, impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, taxe aux résidents, taxe sur les carburants qui pourraient être imposées dans le pays bénéficiaire à l'égard de la fourniture des produits et des services en vertu des contrats vérifiés. La partie guinéenne s'est engagée à faire, en temps opportun et par écrit, une réponse à la lettre qui lui sera adressée par la JICA.
- 6-4. Le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale s'est engagé à prendre des mesures nécessaires pour exonérer les impôts, les droits de douane et d'autres prélèvements fiscaux dans le Projet. La procédure de l'exemption fiscale et du dédouanement sera confirmée dans la Note technique entre le

dm

[Signature]

[Signature]

Consultant et le MEPU-A.

7. Calendrier de l'Etude

7-1. La Mission poursuivra son étude en Guinée jusqu'au 4 novembre 2016.

7-2. Sur la base des résultats de l'étude, la Mission informera ultérieurement la patrie guinéenne du calendrier futur.

8. Considérations environnementales et sociales

8-1. La partie guinéenne s'est engagée à prendre dûment en compte les considérations environnementales et sociales au cours de la mise en œuvre et après l'achèvement du Projet en conformité avec les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010).

8-2. Le Projet est classé « C » car celui-ci ne se situe pas dans une zone sensible, n'a pas de caractéristiques sensibles, et n'appartient pas à des secteurs sensibles en vertu des Lignes directrices, et ses effets négatifs potentiels sur l'environnement ne sont pas susceptibles d'être importants.

9. Autres questions concernées

9-1. La partie guinéenne s'est engagée d'affecter un nombre suffisant de personnel qualifié y compris le personnel enseignant dans les sites du Projet.

9-2. La partie guinéenne est responsable de la gestion adéquate et du bon entretien des établissements scolaires construits dans le cadre du Projet.

9-3. Questionnaire et informations pertinentes sur l'Etude

Le SNIES du MEPU-A devra répondre au questionnaire en français présenté par la Mission avec des documents pertinents avant le 28 octobre 2016. La partie guinéenne devra fournir à la Mission toutes les données et informations pertinentes ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de l'étude.

Annexe 1	Carte et liste des sites candidats
Annexe 2	Critères de sélection de sites pour le Projet
Annexe 3	Version provisoire de l'organigramme
Annexe 4	Composantes du Projet demandées
Annexe 5	Projet de coopération financière non remboursable du Japon
Annexe 6	Schéma de procédure de la coopération financière non remboursable du Japon
Annexe 7	Système de financement de la coopération financière non remboursable du Japon
Annexe 8	Formulaire du Rapport de Suivi du Projet
Annexe 9	Principales mesures à prendre par le Gouvernement de Guinée

dm



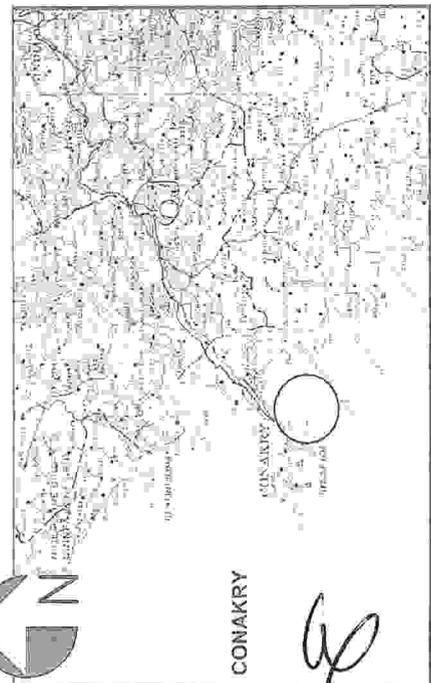
Carte et liste des sites candidats



Carte de Ville de Conakry /13 sites candidats

Liste des sites candidats

Zone	Extension / Nouvelle construction	N°	Nom d'établissement
Ratoma	Extension	E13	Kobaya
	Extension	E15	Yattayah
	Extension	E16	Dar-Es-Salam
	Extension	E17	Kwamé N'Krumah
	Extension	E18	Kipe I
	Extension	E19	Kaporo
	Extension	C1	Ratoma
	Extension	C2	Koloma
	Nouvelle	C3	M'Bemba Bangoura
	Matoto	Extension / Nouvelle construction	
Extension		E21	Dabondy III
Extension		E22	Lansanayah
Nouvelle		C4	Dabompa
Nouvelle		A8	Enta Marché



Am

[Handwritten mark]

[Handwritten signature]

Critères de sélection de sites pour le Projet

Critères nécessaires pour la sélection de sites

- Pouvoir vérifier la propriété foncière / le droit d'utilisation du sol par une pièce justificative à cet effet
- Aucun double emploi avec des projets de construction / améliorations par d'autres donateurs ou gouvernements
- Aucun risque de catastrophe naturelle majeure et de sécurité
- Aucun obstacle à la construction ou la supervision de la construction en termes d'accès physique au site, d'espace de travail, de paysage, de sécurité, etc.
- Aucun impact environnemental ou besoin de réinstallation de la population
- Demande de scolarisation suffisante

Critères d'établissement des ordres de priorité des sites

- Demande de scolarisation pour l'école primaire et post-primaire
- Possibilité d'amélioration dans le taux de scolarisation et le taux de transition si une école primaire candidate et un collège candidat se situent dans la même circonscription scolaire
- Gestion de la supervision des travaux par le consultant

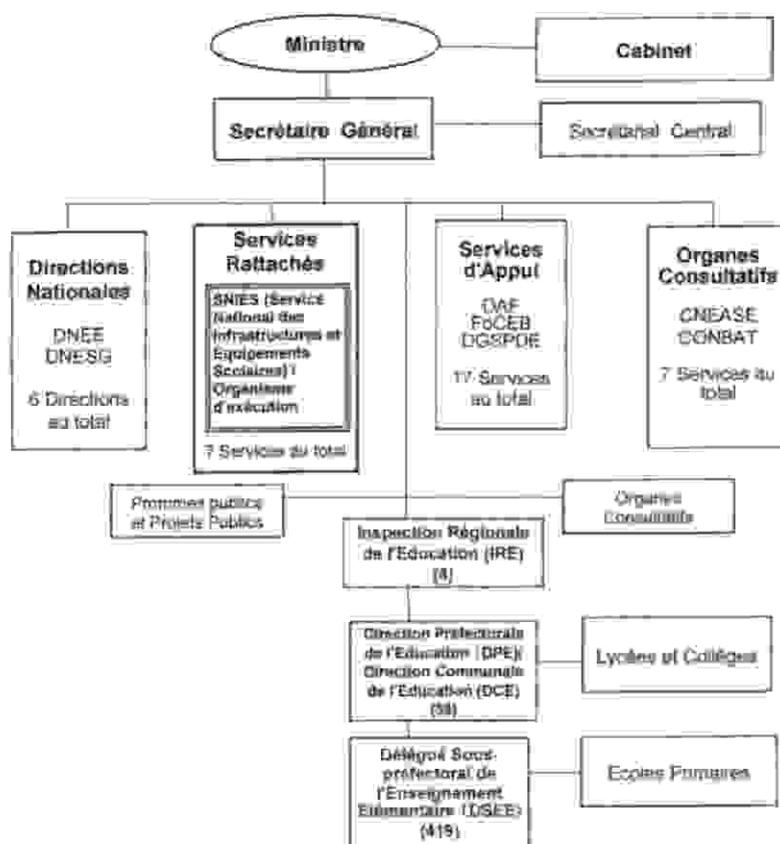
Am

J
A-4-6

UP

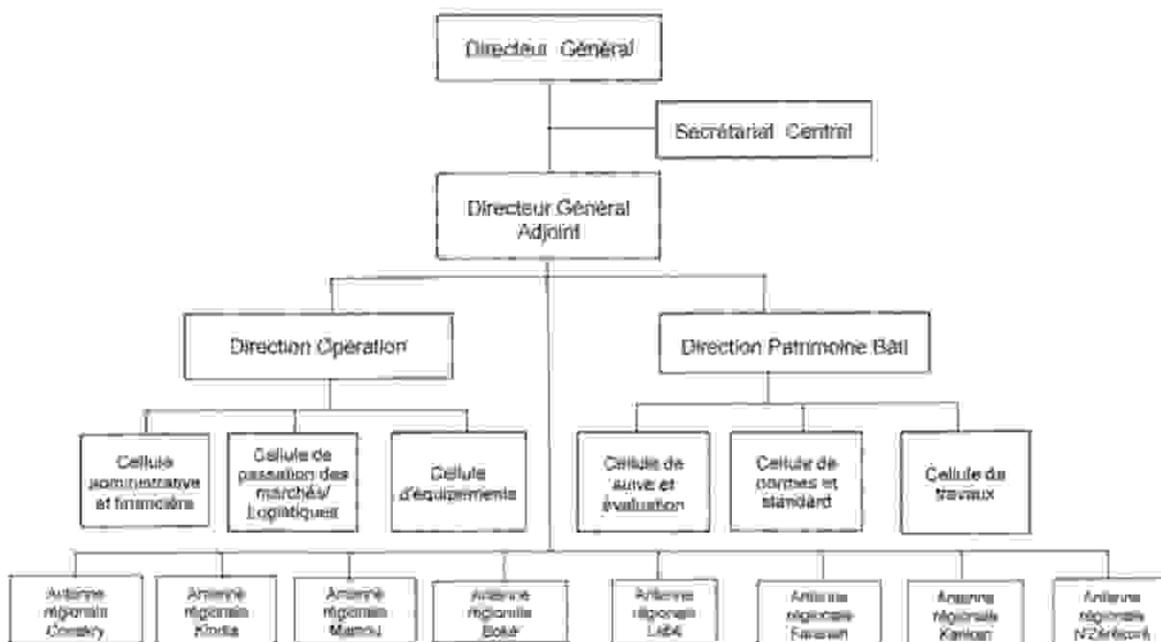
Version provisoire de l'organigramme

Organigramme (MEPU-A)



DNEE, Direction Nationale de l'Enseignement Élémentaire
 DNESG, Direction Nationale de l'Enseignement Secondaire-Général
 DAF, Direction des Affaires Financières
 FOCEB, Fonds Commun de l'Éducation de Base
 DGSPDE, Direction Générale des Statistiques de la Planification et du Développement de l'Éducation
 CNEASE
 CONBAT

Organigramme (SNIES)



dem

f

RO

Composantes du Projet demandées par le gouvernement de Guinée

Ecole primaire

Composantes demandées		Ordre de priorité
Construction des installations	Bloc de salles de classe	1 ^{ère} priorité
	Bloc administratif (bureau de directeur, magasin)	
	Toilettes	
Mobilier scolaire	Tableau noir	2 ^{ème} priorité
	Tables-bancs pour élèves	
	Bureaux et chaises pour enseignants	
	Armoire	

Collège

Composantes demandées		Ordre de priorité
Construction des installations	Bloc de salles de classe	1 ^{ère} priorité
	Bloc administratif (salle d'enseignants, bureau de principal, magasin)	
	Toilettes	
	Bloc pédagogique (salle informatique, laboratoire, bibliothèque)	2 ^{ème} priorité
Mobilier scolaire	Tableau noir	1 ^{ère} priorité
	Tables-bancs pour élèves	2 ^{ème} priorité
	Bureaux et chaises pour enseignants	
	Armoire	

om

A-4-8

60

COOPERATION FINANCIERE NON-REMBOURSABLE DU JAPON

La Coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, en conformité avec les lois et réglementations y afférentes du Japon. La Coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

En se basant sur une loi portant sur la JICA qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2008 et la décision du Gouvernement du Japon (ci-après dénommé « le GdJ »), la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les projets de construction d'installations, d'achat d'équipements, etc.

1. Procédures de la Coopération financière non-remboursable du Japon

La Coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

- Etude préparatoire (ci-après dénommée « l'Etude »)
 - L'Etude menée par la JICA
- Estimation et approbation
 - Estimation par le GdJ et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon
- Détermination de l'exécution
 - L'Echange de Notes entre le GdJ et un pays bénéficiaire
- Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)
 - Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire
- Exécution
 - Mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

2. Etude préparatoire

(1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude à mener par la JICA est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le GdJ. Le contenu de l'Etude est le suivant :

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités des organismes concernés du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence du Projet à exécuter dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique, financier et socio-économique
- confirmer le concept de base du Projet convenu entre les deux parties
- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la Coopération financière non-remboursable. Le concept de base du Projet doit être confirmé en se basant sur le système de Coopération financière non-remboursable du Japon.

Don

ae

La JICA demande au Gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer nécessaires pour assurer son indépendance dans l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des procès-verbaux des discussions.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s). La JICA effectue une sélection sur la base des propositions soumises par les consultants intéressés.

(3) Résultat de l'Etude

La JICA revoit le rapport de l'Etude, et après confirmation de la pertinence du Projet dans le cadre de la Coopération financière non remboursable, elle recommande au GdJ d'examiner sa mise en œuvre.

3. Système de Coopération financière non-remboursable du Japon

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation du Projet par le Conseil des ministres du Japon, l'Echange de Notes (ci-après dénommé « l'E/N ») sera signé entre le GdJ et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour l'engagement de l'assistance, et en suite, l'A/D sera conclu entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire. L'A/D définira, en conformité avec l'E/N, les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'approvisionnement.

(2) Sélection des consultants

Le(s) consultant(s) qui a (ont) mené l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour qu'il (ils) soit (soient) retenu(s) aussi dans le cadre de l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible

Les fonds de la Coopération financière non-remboursable du Japon doivent être, en principe, utilisés exclusivement pour l'achat des produits et services d'origine japonaise ou ceux du pays bénéficiaire. Néanmoins, la Coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour l'achat des produits ou des services d'un pays tiers, en cas de nécessité, en tenant compte de la qualité, de la compétitivité et de la rationalité économique nécessaires pour l'atteinte de l'objectif du Projet. Toutefois, en principe, les principaux contractants, à savoir l'entrepreneur, le fournisseur et le consultant qui sont indispensables pour la mise en œuvre de la coopération, doivent être exclusivement des « ressortissants japonais ». (Le terme « ressortissant japonais » signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats, libellés en principe en Yen japonais, avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est

nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales mesures à prendre par le Gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la Coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les mesures définies en Annexe. Le Gouvernement du Japon demande au Gouvernement du pays bénéficiaire notamment l'exonération de tous droits de douane et taxes intérieures, et toute autre levée fiscale, étant donné que les fonds de la Coopération financière non remboursable proviennent des contribuables japonais.

(6) « Usage adéquat »

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d'entretenir et d'utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la Coopération financière non-remboursable.

(7) « Exportation et Réexportation »

Les produits achetés dans le cadre de la Coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) « Arrangement bancaire (A/B) »

a) Le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé devra ouvrir un compte au nom du Gouvernement du pays bénéficiaire dans une banque, et ce, au Japon en principe (ci-après dénommée la « Banque »). La JICA exécutera la Coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements, en principe en Yen japonais, pour couvrir les obligations du Gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.

b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque à la JICA conformément à l'Autorisation de Paiement émise par le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé.

(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l'autorisation de paiement et la commission de paiement.

(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit prendre suffisamment en considération les impacts sociaux et environnementaux du Projet, et doit se conformer aux règlements environnementaux du pays bénéficiaire et aux « Directives socio-environnementales de la JICA ».

(11) Suivi

En tant que part de ses responsabilités dans l'A/D, le Gouvernement du pays bénéficiaire doit prendre l'initiative de suivre attentivement l'avancement du Projet afin d'assurer sa mise en œuvre harmonieuse, et doit faire

régulièrement rapport à la JICA de cet état d'avancement au moyen du Rapport de Suivi du Projet (RSP).

(12) Mesures de sécurité

Le Gouvernement du pays bénéficiaire doit assurer une sécurité maximale pendant la mise en œuvre du Projet.

(13) Réunion pour contrôle de la qualité des travaux (projets de génie civil en Afrique et projets de génie civil de grande envergure*)

Une Réunion pour contrôle de la qualité des travaux (ci-après dénommée la « Réunion ») sera tenue pour assurer la qualité des travaux et le bon déroulement du Projet, à chaque étape des travaux. Les membres de la Réunion seront composés du Gouvernement du pays bénéficiaire, du consultant, de l'entrepreneur et de la JICA. Les fonctions principales de la Réunion sont les suivantes :

- a) Partager des informations sur l'objectif du Projet, le concept et les conditions de conception, avant le début de la construction ;
- b) Discuter de l'avancement des travaux, de la sécurité des travaux et de la modification de la conception, et confirmer l'avancement des mesures à prendre par le pays bénéficiaire, pendant la construction.

* Cette Réunion s'applique, pour le moment, à des projets de génie civil en Afrique et à ceux de grande envergure (dont le montant est supérieur à 3 000 000 000 yens), mais il est également possible d'examiner séparément d'autres projets selon la nécessité.

A-4-12

Schéma de procédure de la Coopération financière non remboursable du Japon

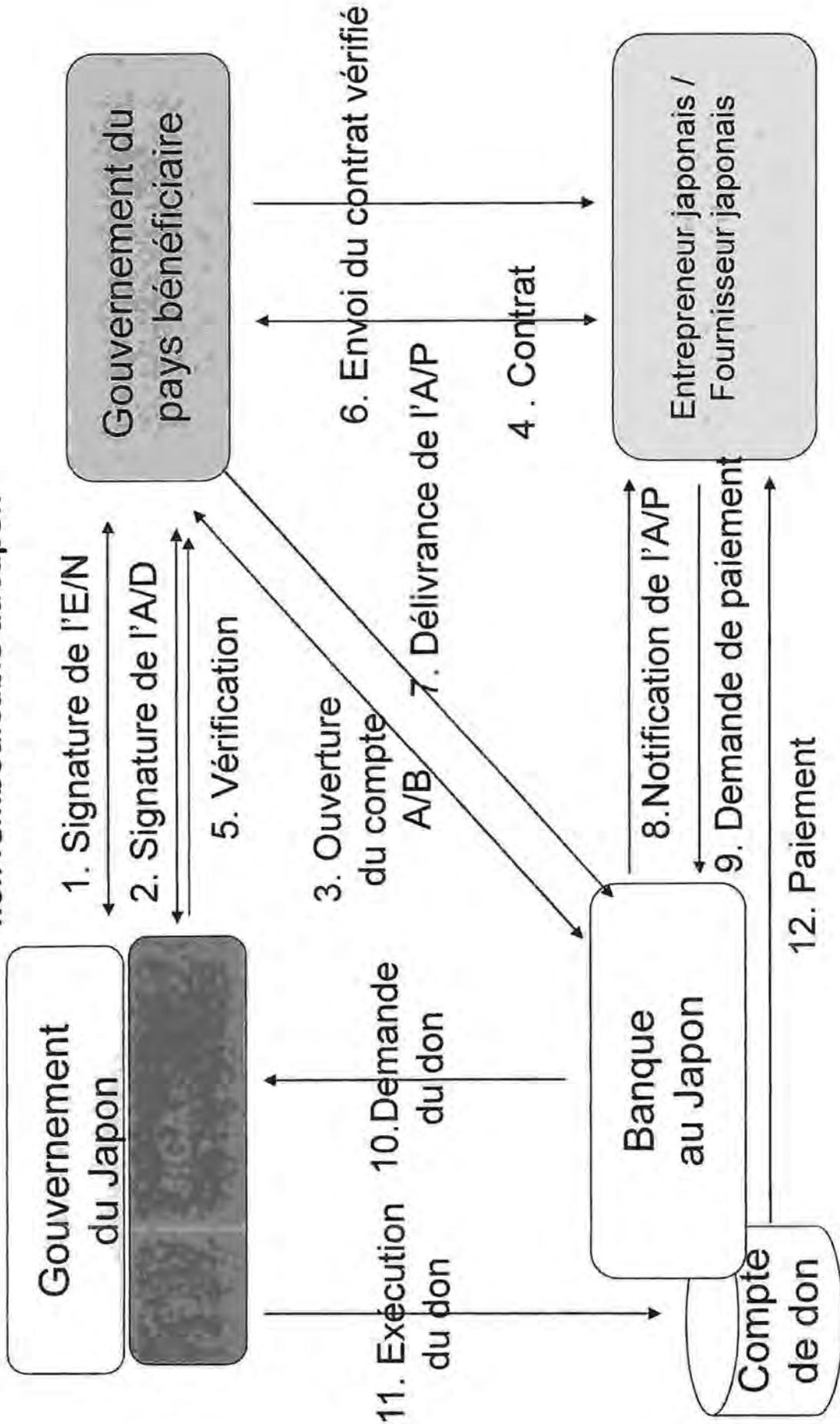
Etape	Déroulement des travaux	Gouvernement	Gouvernement	JICA	Consultant	Entrepreneur	Autres
		bénéficiaire	Japonais				
Requête	<p>*Selon la nécessité</p>						
Formulation et Préparation du Projet	<p>Etude préparatoire</p> <p>*Selon la nécessité</p>						
Mise en oeuvre	<p>(E/N: Echange de notes) (A/D: Accord de don) (A/P: Autorisation de paiement)</p>						

dm

[Signature]

[Signature]

Système de financement de la Coopération financière non remboursable du Japon



Am

[Signature]

[Signature]

Rapport de Suivi du Projet

Nom de projet
Accord de Don No. XXXXXXXX
 Mois 20XX

Information sur l'organisation

Autorité (Signataire de l'A/D)	Personne en charge _____
	(Service) _____
	Coordonnées Adresse : _____
	Téléphone / FAX : _____
	Email : _____
Organisme d'exécution	Personne en charge _____
	(Service) _____
	Coordonnées Adresse : _____
	Téléphone / FAX : _____
	Email : _____
Ministère compétent	Personne en charge _____
	(Service) _____
	Coordonnées Adresse : _____
	Téléphone / FAX : _____
	Email : _____

Grandes lignes de l'Accord de Don :

Source de financement	Gouvernement du Japon : Montant n'excédant pas JPY _____ mil. Gouvernement du (_____) : _____
Titre du projet	
E/N	Date de signature : _____ Durée : _____
A/D	Date de signature : _____ Durée : _____

Don

f

ef

1 : Description du projet

1-1 Objectif du Projet

--

1-2 Nécessité du projet et sa priorité

- Cohérence avec la politique de développement, le plan sectoriel, les plans de développement national et régional, et la demande du groupe cible et du pays bénéficiaire

--

1-3 Efficacité et indicateurs

- Efficacité du projet

Effet quantitatif (Indicateurs de fonctionnement et d'effet)		
Indicateurs	Initial (Année)	Cible (Année)
Effet qualitatif		

2 : Exécution du projet

2-1 Etendue du projet

Tableau 2-1-1a : Comparaison entre l'emplacement initial et l'emplacement actuel

Emplacement	Initial : (PV)	Actuel : (RSP)
	Pièce(s) attachée(s) : Carte	Pièce(s) attaché(s) : Carte

Tableau 2-1-1b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
(PV)	(PV)	(RSP)

dm

f

go

« Composante Soft » doit être incluse dans la colonne « Désignation ».		Veuillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement. Tout changement de conception doit être consigné, quel que soit son degré.
--	--	---

2-1-2 Raison(s) de changement, s'il y a lieu

(RSP)

2-2 Calendrier d'exécution
2-2-1 Calendrier d'exécution

Tableau 2-2-1 : Comparaison entre le calendrier initial et le calendrier actuel

Désignation	Initial		Actuel
	Projet de Conception Générale (PCG)	A/D	
[PV] « Composante Soft » doit être indiquée dans la colonne « Désignation » Date d'achèvement du projet *	(PV)		(RSP) Date de révision Veuillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement.

* La date d'achèvement est définie pour _____ au moment de l'A/D.

2-2-2 Raisons de changements de calendrier, et leurs répercussions sur le projet

2-3 Mesures à prendre par chaque gouvernement
2-3-1 Principales mesures à prendre
Voir la pièce jointe 2.

- 2-3-2 **Activités**
Voir la pièce jointe 3.
- 2-3-3 **Rapport sur le « Record of Discussions (RD) »**
Voir la pièce jointe 4.
- 2-4 **Coût du projet**
2-4-1 **Coût du projet**

Tableau 2-4-1a : Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le gouvernement du Japon
(Confidentiel jusqu'à l'adjudication)

	Désignation		Coût (Million Yen)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
Construction d'installation (ou équipement)	« Composante Soft » doit être incluse dans la colonne « Désignation ».			Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement
Services du consultant	- Conception détaillée - Gestion des marchés (contrats) - Supervision de la construction			
Total				

Note : 1) Date d'estimation :
2) Taux de change : 1Dollar US = Yen

Tableau 2-4-1b : Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le gouvernement du _____

	Désignation		Coût (Million USD)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
				Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement
Total				

Note : 1) Date d'estimation :
2) Taux de change : 1 Dollar US = (Monnaie locale)

2-4-2 **S'il y a un écart important entre le montant initialement prévu et le montant actuel,**

Don

A

UP

indiquez la (les) raison(s), les mesures d'amélioration prises et leurs résultats

(RSP)

2-5 Organisation de mise en œuvre

2-5-1 Organisme d'exécution :

- Son rôle, situation financière, capacité, recouvrement des coûts etc.
- Organigramme incluant le service en charge de l'exécution et le nombre d'employés

Initial: (PV)

Actuel, s'il y a eu un changement : (RSP)

2-6 Impacts environnementaux et sociaux

- Résultats du suivi environnemental indiqués en pièce jointe 5 en conformité avec le calendrier 4 de l'Accorde de Don
- Résultats du suivi social indiqués en pièce jointe 5 en conformité avec le calendrier 4 de l'Accorde de Don
- Information sur les résultats divulgués du suivi environnemental et social aux parties prenantes locales, le cas échéant

3 : Exploitation et entretien

3-1 Exploitation et entretien, et gestion

- Organigramme pour l'exploitation et l'entretien
- Système d'exploitation et d'entretien (la structure, le nombre, la qualification et la compétence du personnel, et d'autres conditions requises pour assurer l'entretien correct des produits et des biens obtenus du projet tels que les manuels, les installations, les équipements pour l'entretien, les pièces de rechanges etc.)

Initial : (PV)

Actuel : (RSP)

3-2 Coût et budget de l'exploitation et de l'entretien

- Coût annuel actuel de l'exploitation et de l'entretien pendant l'exécution du projet jusqu'ici et budget annuel pour l'exploitation et l'entretien

Don

f

gp

Initial : (PV)

4 : Précautions (gestion des risques)

- Les risques et les problèmes, si cela existe, qui pourraient influencer sur la mise en œuvre, les résultats et la durabilité du projet, et les mesures à prendre sont comme ci-dessous :

Problèmes au départ et mesures y afférentes : (PV)	
Risques potentiels du projet	Evaluation
1.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
2.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
3.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
Problèmes actuels et mesure(s) prise(s)	

(RSP)

5 : Evaluation lors de l'achèvement du Projet et plan de suivi

5-1 Evaluation générale

Décrivez votre évaluation générale sur le projet

5-2 Leçons tirées et recommandations

Veillez décrire les leçons tirées de l'expérience du projet, qui pourraient être exploitées dans le cadre de l'assistance future ou des projets similaires, et des recommandations qui pourraient être utiles pour réaliser les effets et l'impact attendus du projet, et pour assurer sa durabilité.

5-3 Plan de suivi relatif aux indicateurs pour la post-évaluation

Veillez décrire les méthodes de suivi, la (les) section(s) ou le (les) département(s) en charge du suivi, la fréquence, et la durée du suivi des indicateurs mentionnés à l'alinéa 1-3.

Tom

f

sp

Pièces jointes

1. Carte de localisation du Projet
2. Mesures à prendre par chaque gouvernement
3. Rapport mensuel
4. Rapport sur le RD (Record of Discussion)
5. Formulaire de suivi environnemental / Formulaire de suivi social
6. Fiche de suivi sur les prix des matériaux indiqués (Trimestriel)
7. Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
(Seulement le rapport d'achèvement)

Am

f

PO

Fiche de suivi sur le prix des matériaux spécifiés

1. Conditions initiales (Confirmées)

	Items des matériaux spécifiés	Volume initial A	Prix unitaire initial (¥) B	Prix total initial C=A×B	1% du prix contractuel D	Condition de paiement	
						Prix (diminué) E=C-D	Prix (augmenté) F=C+D
1	Item 1						
2	Item 2						
3	Item 3						
4	Item 4						
5	Item 5						

2. Suivi du prix unitaire des matériaux spécifiés

(1) Méthode de suivi :

(2) Résultat de l'enquête de suivi sur le prix unitaire pour chaque matériau spécifié

	Items des matériaux spécifiés	1 ^{er} mois 2015		2 ^{ème} mois 2015		3 ^{ème} mois 2015		4 ^{ème} mois 2015		5 ^{ème} mois 2015		6 ^{ème} mois 2015	
1	Item 1												
2	Item 2												
3	Item 3												
4	Item 4												
5	Item 5												

(3) Résumé de la discussion avec l'entrepreneur (si nécessaire)

.

.

.

Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
(Dépenses réelles dues à la construction et à l'équipement respectivement)

	Marchés domestiques (Pays bénéficiaire) A	Marchés étrangers (Japon) B	Marchés étrangers (Pays tiers) C	Total D
Coût de la construction	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de construction directe	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Autres	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de l'équipement	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de la conception et de la supervision	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Total	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	

Principales mesures à prendre par le gouvernement de Guinée

1. Avant l'appel d'offres

N°	Items	Déla	En charge	Coût	Réf
1	Obtenir le certificat de propriété et le plan de masse pour tous les sites du Projet	Avant le 6 janvier 2017	MEPU-A		
2	Ouvrir un compte bancaire (Arrangement Bancaire (A/B))	Dans un (1) mois après l'AVD	MPCI		
3	Obtenir les terrains des sites	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A		
4	Abattre des arbres, niveler et remblayer le terrain des sites suivants (Les sites seront examinés après l'enquête sur le terrain 1)	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A		
5	Obtenir le permis de construire	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A		
6	Remettre le résultat de la conception détaillée	Fin de la conception détaillée	MEPU-A		
7	Prendre en charge les commissions auprès d'une banque japonaise pour les services bancaires basés sur l'AVB		MPCI		
	1) Commission de notification pour l'A/P	Dans un (1) mois après la signature du Contrat	MPCI		
	2) Commission de paiement pour l'A/P	Chaque paiement	MPCI		

2. Pendant la mise en œuvre du Projet

N°	Items	Déla	En charge	Coût	Réf
1	Assurer le déchargement et le dédouanement rapides au port de débarquement dans le pays bénéficiaire		MPCI		
	1) Exonération des taxes et dédouanement des produits au port de débarquement	Pendant le Projet	MPCI		
	2) Transport intérieur du port de débarquement au site de projet	Pendant le Projet			
2	Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers dont les services pourraient être requis pour la fourniture des produits et des services en vertu du contrat vérifié, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent effectuer leur travail	Pendant le Projet	MPCI		
3	Assurer que les droits de douane, taxes intérieures et autres charges fiscales qui pourraient être imposés dans le pays du Bénéficiaire en rapport avec l'achat des produits et/ou des services soient exonérés	Pendant le Projet	MPCI		
4	Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par le Don, nécessaires pour la construction des installations aussi bien que pour le transport et l'installation des équipements	Pendant le Projet	MPCI MEPU-A		

N°	Items	Déla	En charge	Coût	Réf
5	Remettre le rapport de suivi de projet	Chaque mois	MPCI		PV
6	Fournir les installations pour la distribution électrique, l'alimentation en eau, l'évacuation d'eau et autres installations connexes				
	1) Electricité Ligne de distribution au site				
	2) Alimentation en eau Réseau municipal de distribution de l'eau au site				
	3) Évacuation d'eau Réseau municipal d'évacuation (pour eaux pluviales, eaux usées et autres) au site				
	4) Mobilier et équipement Mobilier général	1 mois avant l'achèvement des travaux de construction			

3. Après le Projet

N°	Items	Déla	En charge	Coût	Réf.
1	Entretien et utiliser de façon appropriée et effective les installations construites et les équipements fournis en vertu du Don	Après l'achèvement des travaux de construction	MEPLA		
	1) Répartition du coût de maintenance				
	2) Structure de fonctionnement et d'entretien				
	3) Vérification de routine / inspection périodique				

(A/B Arrangement Bancaire, A/P Autorisation de Paiement, N/A Non applicable)

**PROCES-VERBAL DES DISCUSSIONS
RELATIVES A
L'ETUDE PREPARATOIRE
DU
PROJET DE CONSTRUCTION D'ECOLES PRIMAIRES ET DE COLLEGES
EN ZONES URBAINES
PHASE II
(Présentation de l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire)**

En ce qui concerne le procès-verbal des discussions signé entre le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation (ci-après désigné « le MEPU-A »), le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale (ci-après désigné « le MPCI ») et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA ») le 27 octobre 2016, et en réponse à la requête datée du 7 août 2003 par le Gouvernement de la République de Guinée (ci-après désignée « la Guinée »), la JICA a envoyé une mission d'étude préparatoire (ci-après désignée « la Mission ») pour la présentation de l'avant-projet du rapport de l'étude préparatoire (ci-après désigné « l'Avant-projet du rapport ») du Projet de construction d'écoles primaires et de collèges en zones urbaines Phase II (ci-après désigné « le Projet »), conduite par M. Takao MARUYAMA, de l'équipe d'éducation de base 2 du groupe d'éducation de base du Département du développement humain de la JICA, qui y séjournera du 18 au 20 juin 2017.

À la suite des discussions, les deux parties ont convenu des principaux éléments décrits dans l'Appendice.

Fait à Conakry, le 20 juin 2017

丸山

陸央

Takao MARUYAMA

Chef de la mission d'étude préparatoire

Agence Japonaise de Coopération
Internationale

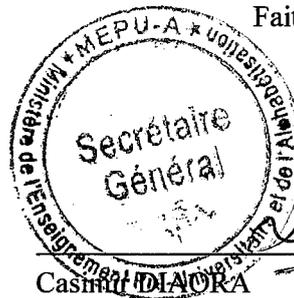
Japon



Jean Matho DORE

Directeur National de la Coopération

Ministère du Plan et de la Coopération
Internationale



Casimir DIADORA

Secrétaire Général

Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et
de l'Alphabétisation

République de Guinée

APPENDICE

1. Objectif du Projet

L'objectif du Projet est d'améliorer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage dans l'enseignement primaire et post-primaire à travers la construction des bâtiments scolaires en zones urbaines, contribuant ainsi au développement de l'accès et à l'amélioration de l'apprentissage au niveau de l'enseignement primaire et post-primaire.

2. Titre de l'étude préparatoire

Les deux parties ont confirmé que le titre de l'étude préparatoire était « l'étude préparatoire du Projet de construction d'écoles primaires et de collèges en zones urbaines phase II ».

3. Site du Projet

Les deux parties ont confirmé que les sites du Projet se situaient à Conakry, et ont également convenu des sites à retenir pour le Projet, comme l'indique l'Annexe 1.

4. Autorités responsables du Projet

Les deux parties ont confirmé que les autorités responsables du Projet se présentent comme suit :

- 4-1. L'organisation responsable est le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale qui sera chargé de superviser l'exécution du Projet.
- 4-2. Le Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (ci-après désigné « le SNIES ») du MEPU-A sera l'organisme d'exécution du Projet. L'organisme d'exécution garantira un bon déroulement du Projet en coordination avec toutes les autorités concernées et veillera à ce que les dispositions à prendre dans le cadre du Projet soient prises en charge d'une manière appropriée et en temps opportun. Les organigrammes du MEPU-A et du SNIES sont présentés en Annexe 2.

5. Contenu de l'Avant-projet du rapport

Après la présentation du contenu de l'Avant-projet du rapport par la Mission, la partie guinéenne a accepté son contenu. Les composantes principales du Projet sont jointes en Annexe 3. La partie guinéenne s'est engagée à prendre en charge l'aménagement des points d'eau (forage) dans les 12 établissements.

6. Estimation des coûts

Les deux parties ont confirmé que l'estimation des coûts décrite dans l'Annexe 6 était provisoire et serait examinée plus avant par le Gouvernement japonais pour son approbation.

Les deux parties ont également confirmé que l'estimation des coûts y compris les imprévus décrite dans l'Avant-projet du rapport était provisoire et serait examinée plus avant par le Gouvernement japonais pour son approbation. Les imprévus couvriraient le coût supplémentaire dû aux catastrophes naturelles, aux

conditions naturelles inattendues, etc.

7. Confidentialité de l'estimation des coûts et des spécifications techniques

Les deux parties ont confirmé que l'estimation des coûts et les spécifications techniques dans l'Avant-projet du rapport et le procès-verbal des discussions ne devraient jamais être dupliquées ni divulguées à de tierces personnes avant que tous les contrats dans le cadre du Projet ne soient conclus.

8. Procédures et principes fondamentaux de la coopération financière non remboursable du Japon

La partie guinéenne a consenti à ce que les procédures et les principes fondamentaux indiqués en Annexe 4 s'appliquent au Projet. La partie guinéenne a également consenti à prendre des mesures nécessaires conformément aux procédures.

9. Calendrier pour la mise en œuvre du Projet

La Mission a expliqué à la partie guinéenne que le calendrier prévu pour la mise en œuvre du Projet était présenté en Annexe 5.

10. Résultats escomptés et indicateurs

Les deux parties ont convenu que les indicateurs clés des résultats escomptés étaient les suivants. La partie guinéenne sera responsable de l'atteinte des indicateurs clés convenus prenant pour référence l'année 2022 et suivra la progression de ces indicateurs.

[Indicateurs quantitatifs]

Nombre de salles de classe pouvant être utilisées continuellement dans les écoles primaires cibles du Projet (salles de classe)

Nombre de salles de classe pouvant être utilisées continuellement dans les collèges cibles du Projet (salles de classe)

Nombre d'élèves dans une salle de classe pouvant être utilisée continuellement dans les écoles primaires cibles du Projet (personnes)

Nombre d'élèves dans une salle de classe pouvant être utilisée continuellement dans les collèges cibles du Projet (personnes)

[Indicateurs qualitatifs]

L'amélioration de l'environnement éducatif accroîtra la motivation à apprendre des élèves.

L'aménagement de toilettes séparées pour les filles et les garçons améliorera l'environnement éducatif pour les élèves filles.

L'aménagement du bloc administratif améliorera l'environnement de travail des chefs d'établissement scolaire et du personnel enseignant.

Les personnes concernées de l'établissement scolaire seront sensibilisées à l'entretien des infrastructures.



11. Assistance technique (« Composante soft » du Projet)

L'assistance technique suivante est prévue dans le cadre du Projet visant à exploiter et à entretenir d'une manière durable les produits et services accordés au titre du Projet. La partie guinéenne a confirmé qu'il déploierait le nombre nécessaire d'homologues appropriés et compétents en termes d'objectif de l'assistance technique, comme décrit dans l'Avant-projet du rapport. A cet effet, une formation sera donnée au personnel d'encadrement et aux représentants de l'APEAE et des élèves.

La formation sera assurée par le consultant japonais et le SNIES.

12. Mesures à prendre pour le Projet

12-1. Les deux parties ont confirmé les mesures à prendre pour le Projet décrites en Annexe 6. En ce qui concerne l'exonération des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres prélèvements fiscaux comme stipulé au numéro 5 de l'article 1 (2) de l'Annexe 6, les deux parties ont confirmé que ces droits de douane, taxes intérieures et prélèvements fiscaux y compris la TVA, la taxe commerciale, l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, devraient être clarifiés dans le dossier d'appel d'offres par le ministère du Plan et de la Coopération Internationale pendant la phase de mise en œuvre du Projet. Les procédures nécessaires à l'exonération fiscale sont décrites en Annexe 7.

12-2. La partie guinéenne a assuré qu'elle prendrait les mesures et les actions de coordination nécessaires y compris la répartition des crédits budgétaires nécessaires et que ces mesures et actions de coordination seraient des conditions préalables à la mise en œuvre du Projet. Il est convenu par ailleurs que les coûts sont donnés à titre indicatif, c'est-à-dire au niveau de la conception générale. Un calcul des coûts plus précis s'effectuera dans la phase de conception détaillée.

12-3. Les deux parties ont également confirmé que l'Annexe 6 serait utilisée comme pièce jointe à l'A/D.

12-4. Les déchets laissés sur le site Enta Marché (A8) seront enlevés pendant la phase de mise en œuvre du Projet dans le cadre de la coopération financière non remboursable du Japon. La partie guinéenne fournira à la partie japonaise suffisamment d'informations sur le dépotoir au plus tard le 30 septembre 2017.

13. Suivi pendant la mise en œuvre

Le Projet sera suivi par l'organisme d'exécution et rapporté à la JICA en utilisant le formulaire du Rapport de Suivi du Projet (RSP) joint en Annexe 8. Le moment de la présentation du RSP est décrit en Annexes 5 et 6.

14. Achèvement du Projet

Les deux parties ont confirmé que le Projet serait terminé lorsque toutes les infrastructures construites et les équipements fournis dans le cadre de la coopération financière non remboursable seraient en exploitation. L'achèvement du Projet sera signalé à la JICA promptement, mais dans tous les cas au plus tard six mois qui suivront la fin du Projet.

15. Evaluation ex post

La JICA effectuera une évaluation ex post en principe dans un délai de trois (3) ans après la réalisation du Projet en fonction des cinq critères d'évaluation (pertinence, efficience, efficacité, impact et viabilité). Le résultat de l'évaluation sera rendu public. La partie guinéenne doit fournir le soutien nécessaire pour la collecte de données.

16. Calendrier de l'étude

La JICA finalisera le rapport de l'étude préparatoire sur la base des éléments confirmés. Le rapport sera envoyé à la partie guinéenne vers octobre 2017.

17. Lignes directrices environnementales et catégorie environnementale

La Mission a expliqué que « les Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010) » (ci-après désignées « les Lignes directrices ») s'appliqueraient au Projet. Le Projet est classé catégorie C car celui-ci n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement en vertu des Lignes directrices.

18. Autres questions pertinentes

18-1. Divulgence d'informations

Les deux parties ont confirmé que le rapport de l'étude préparatoire, à l'exclusion des informations du coût du Projet, serait divulgué au public après l'achèvement de l'étude préparatoire. Le rapport complet, y compris le coût du Projet, ne sera rendu public qu'après la conclusion de tous les contrats dans le cadre du Projet.

18-2. Affectation du personnel enseignant et administratif

La partie guinéenne sera également chargée d'affecter le personnel enseignant et administratif aux établissements scolaires, comme décrit en Annexe 9.

18-3. Utilisation et gestion appropriées des infrastructures scolaires

La partie guinéenne sera responsable de la bonne exploitation et du bon entretien des infrastructures scolaires construites dans le cadre du Projet. Ces infrastructures doivent être utilisées pour atteindre les objectifs initiaux du Projet, c'est-à-dire améliorer l'environnement d'enseignement et d'apprentissage dans l'enseignement primaire et post-primaire.

Annexe 1	Sites du Projet
Annexe 2	Organigramme
Annexe 3	Composantes principales du Projet
Annexe 4	Coopération financière non remboursable du Japon
Annexe 5	Calendrier de mise en œuvre du Projet
Annexe 6	Principales mesures à prendre par le Gouvernement de Guinée
Annexe 7	Organigramme de procédures d'exonération fiscale

Annexe 8

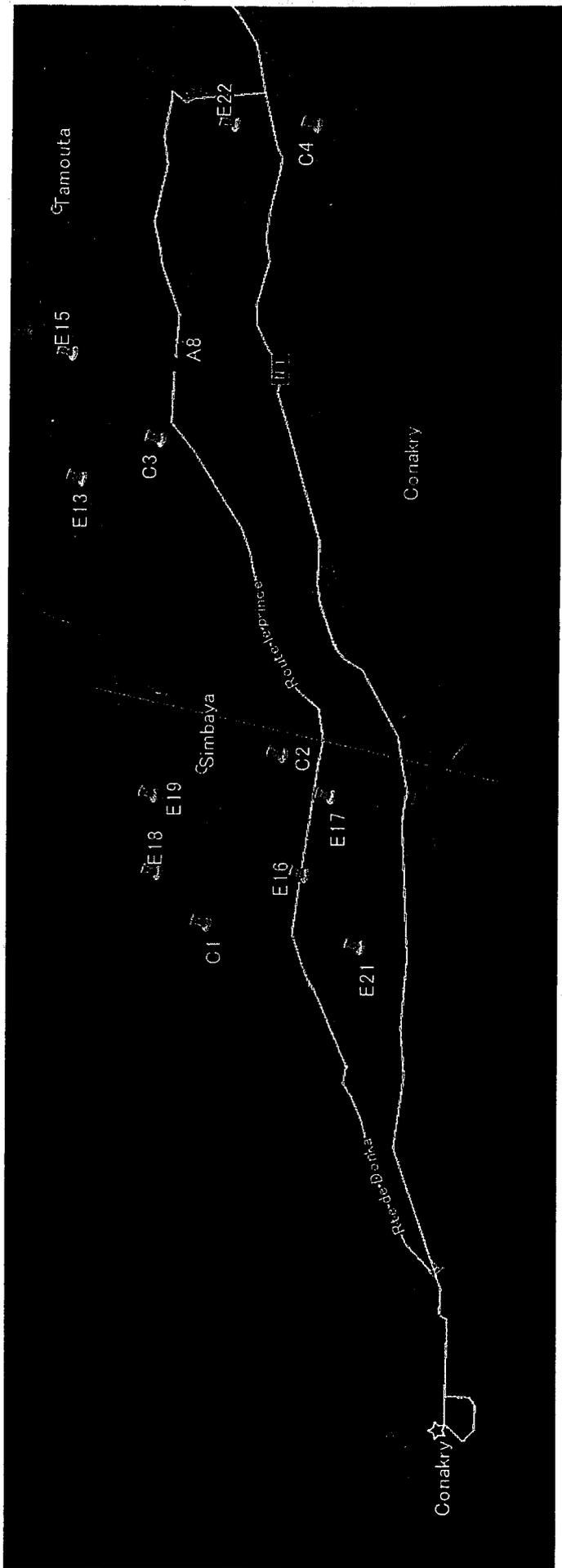
Rapport de suivi du projet (modèle)

Annexe 9

Nombre provisoire du personnel enseignant et administratif requis



Carte et liste des sites cibles du Projet



Liste des sites cibles du Projet dans la ville de Conakry /12 établissements scolaires



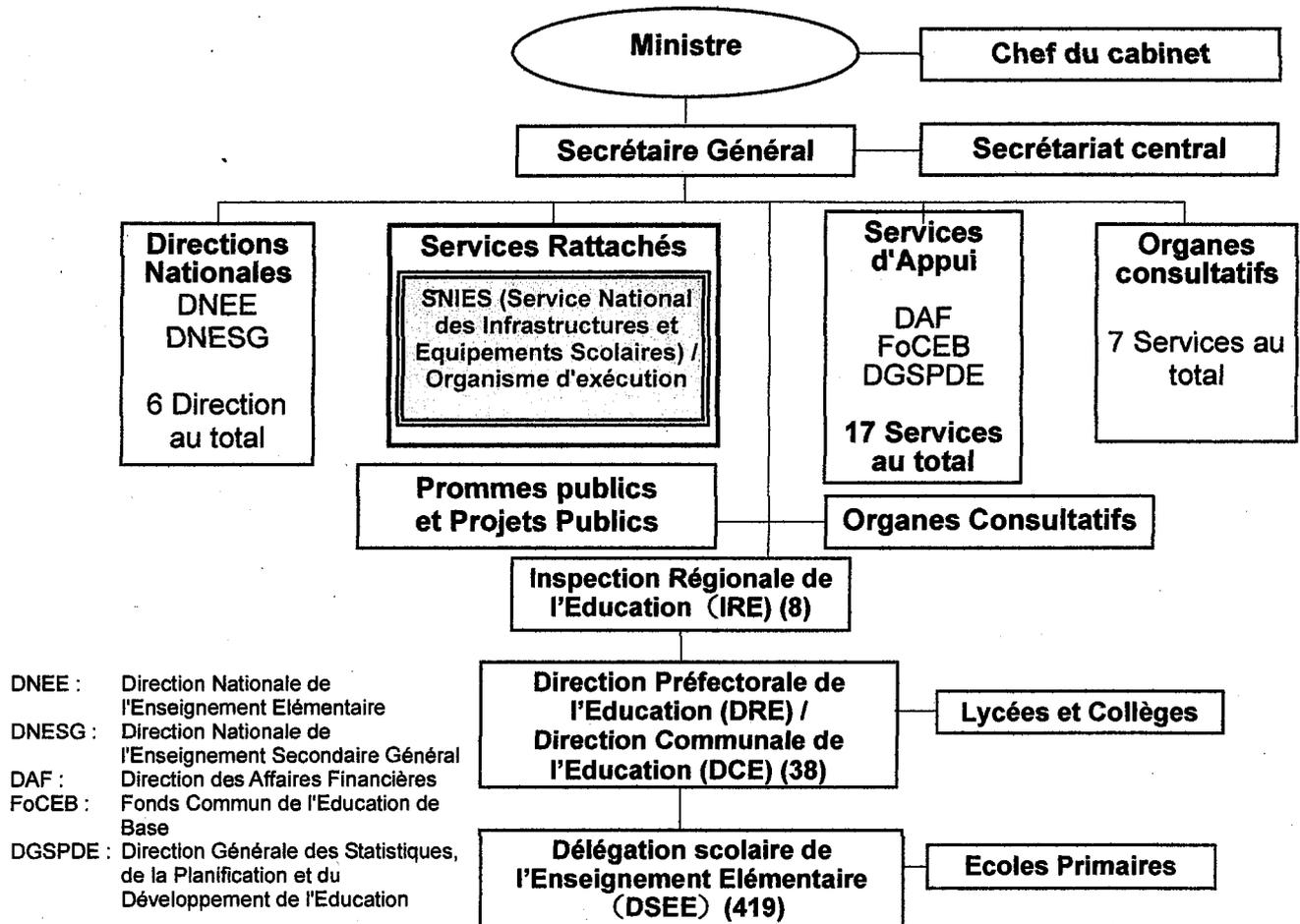
Liste des sites cibles du Projet

Zone	Extension / Nouvelle construction	N°	Nom d'établissement	Zone	Extension / Nouvelle construction	N°	Nom d'établissement
Ratoma	Extension	E13	Kobaya	Matoto	Extension	E21	Dabondy III
	Extension	E15	Yattayah		Extension	E22	Lansayah
	Extension	E16	Dar-Es-Salam		Nouvelle	C4	Dabompa
	Extension	E17	Kwamé N'Krumah		Nouvelle	A8	Enta Marché
	Extension	E18	Kipe I				
	Extension	E19	Kaporo				
	Extension	C1	Ratoma				
	Extension	C2	Koloma				

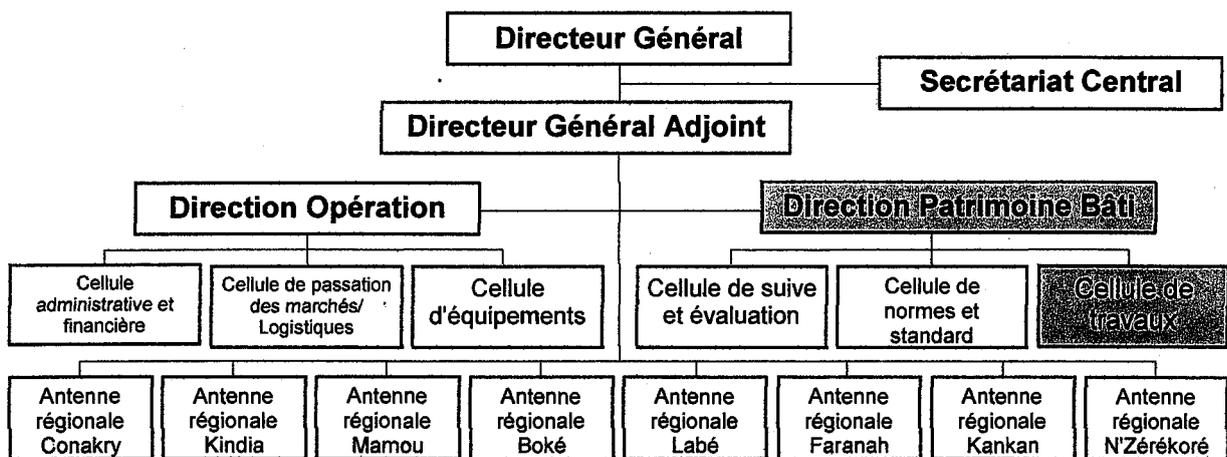
J91

Organigramme

Organigramme du MEPU-A



Organigrammes du Services National des Infrastructures et Equipements Scolaires (SNIES)



Composantes principales du Projet

N°	Composantes	Quantité	Unité
Financées par la partie japonaise			
1	Etablissement scolaire cible	12	Ecole / Collège
2	Salle de classe (y compris tableau et étagère en bois)	186	Salle (SDC)
3	Cabine de toilettes	122	Cabine
4	Cabine de toilettes accessible en fauteuil roulant	12	Cabine
5	Bloc administratif de l'école primaire (bureau du directeur d'école / magasin)	7	Bloc
6	Bloc administratif du collège (bureau du principal / salle des enseignants / magasin)	1	Bloc
7	Table-banc pour élèves	4 464	Unité
8	Bureau et chaise pour directeur d'école / principal	8	Ensemble
9	Bureau et chaise pour enseignants	186	Ensemble
10	Bureau et chaise pour enseignants dans la salle des enseignants	20	Ensemble
11	Armoire pour le magasin du bloc administratif	8	Unité
12	Système d'énergie solaire (Equipement d'éclairage et de prise de courant dans le bloc administratif)	8	Unité
13	Portail et mur de clôture autour du terrain scolaire	8 (1 305)	Ecole / Collège (m)
14	Composante soft	1	Série
Financée par la partie guinéenne			
15	Aménagement des points d'eau (forage)	12	Forage




Aide financière non remboursable du Japon

L'aide financière non remboursable du Japon est un fonds pour un pays bénéficiaire (ci-après dénommé « le Bénéficiaire ») qui permettra à celui-ci de fournir des produits et/ou des services (services d'ingénieries ou transport de produits, etc.) pour son développement socio-économique, en conformité avec les lois et réglementations y afférentes du Japon. Les caractéristiques de base de l'aide financière non remboursable sous forme de projets opérée par la JICA (ci-après dénommée « l'Aide financière non remboursable sous forme de projets ») sont les suivantes.

1. Procédures de l'Aide financière non remboursable sous forme de projets

L'Aide financière non remboursable sous forme de projets est réalisé selon les procédures suivantes (voir pour les détails « PROCÉDURES DE L'AIDE FINANCIÈRE NON REMBOURSABLE DU JAPON ») :

(1) Préparation

- Étude préparatoire (ci-après dénommée « l'Étude ») menée par la JICA.

(2) Estimation

- Estimation par le gouvernement du Japon (ci-après dénommé « le GDJ ») et la JICA, et approbation par le Conseil des ministres japonais.

(3) Mise en œuvre

Échange de Notes

- Notes échangées entre le GDJ et le gouvernement du Bénéficiaire.

Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D »)

- Accord conclu entre la JICA et le Bénéficiaire.

Arrangement bancaire (ci-après dénommé « l'A/B »)

- Ouverture par le Bénéficiaire d'un compte bancaire dans une banque au Japon (ci-après dénommée « la Banque ») afin de recevoir le don.

Travaux de construction/approvisionnement

- Mise en œuvre du projet (ci-après dénommé « le Projet ») sur la base de l'A/D.

(4) Suivi et évaluation ex post

- Suivi et évaluation à la phase après l'étape de la mise en œuvre.

2. Étude préparatoire

(1) Contenu de l'Étude

Le but de l'Étude est de fournir un document de base nécessaire à l'estimation du Projet par le GDJ et la JICA. Le contenu de l'Étude est le suivant :



- Confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités institutionnelles des organismes concernés du Bénéficiaire, nécessaires à la mise en œuvre du Projet.
- Évaluation de la faisabilité du Projet pour sa mise en œuvre dans le système de l'aide financière non remboursable du Japon, et ce d'un point de vue technique, financier et socio-économique.
- Confirmer les éléments convenus entre les deux parties concernant le concept de base du Projet.
- Préparer une conception préliminaire du Projet.
- Estimer les coûts du Projet.
- Confirmer les considérations environnementales et sociales.

Le contenu de la requête initiale du Bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé dans sa version initiale. La conception préliminaire du Projet doit être confirmée selon les Directives du système de l'aide financière non remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du Bénéficiaire de prendre des mesures nécessaires pour assurer sa propre autonomie lors de la mise en œuvre du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme d'exécution du Bénéficiaire afférent au Projet. En conséquence de quoi, le contenu du Projet doit être confirmé par l'ensemble des organismes concernés du Bénéficiaire par le biais du Procès-verbal des discussions.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Étude, la JICA passera le contrat avec une (des) société(s) de conseil. La JICA sélectionnera une (des) société(s) sur la base des propositions soumises par ces dernières.

(3) Résultats de l'Étude

La JICA passera en revue le rapport de l'Étude, et après confirmation de la faisabilité du Projet, la JICA recommande au GDJ d'effectuer une estimation sur la mise en œuvre du Projet.

3. Principes de base de l'Aide financière non remboursable sous forme de projets

(1) Étape de la mise en œuvre

1) E/N et A/D

Après l'approbation du Projet par le Conseil des ministres du Japon, l'Échange de Notes (ci-après dénommé « l'E/N ») sera signé entre le GDJ et le gouvernement du Bénéficiaire, afin de formuler un engagement de l'aide, qui sera suivi par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Bénéficiaire avec pour finalité de définir, conformément à l'E/N, les



clauses nécessaires à la mise en œuvre du Projet, telles que les conditions de déboursement, les responsabilités du Bénéficiaire, et les conditions d'approvisionnement. Les clauses et les conditions applicables à l'aide financière non remboursable du Japon seront stipulées dans les « Conditions Générales Applicables au Don du Japon (janvier 2016) ».

2) Arrangements bancaires (A/B) (voir pour les détails « Flux financier de la coopération financière non remboursable du Japon (Type A/P) »)

a) En principe, le Bénéficiaire ouvrira un compte ou fera en sorte que son représentant autorisé ouvre un compte au nom du Bénéficiaire dans la Banque. La JICA déboursera le don japonais en yen japonais pour le Bénéficiaire, afin de couvrir les obligations engagées par le Bénéficiaire sous les contrats vérifiés.

b) Le don japonais sera déboursé lorsque les demandes de paiement seront soumises par la Banque à la JICA en vertu d'une Autorisation de Paiement (A/P) émise par le Bénéficiaire.

3) Procédure d'approvisionnement

Les produits et/ou les services nécessaires à la mise en œuvre du Projet devront être approvisionnés en conformité avec les Directives de l'approvisionnement de la JICA, comme le stipule l'A/D.

4) Sélection des consultants

En vue du maintien de l'uniformité technique, la (les) société(s) de conseil qui a (ont) mené l'Étude sera (seront) recommandée(s) par la JICA au Bénéficiaire pour également travailler dans la mise en œuvre du Projet après l'E/N et l'A/D.

5) Pays d'origine éligible

Pour l'utilisation du don japonais déboursé par la JICA pour l'acquisition de produits et/ou de services, les pays d'origine éligibles de ces produits et/ou de ces services seront le Japon et/ou le Bénéficiaire. Le don japonais pourra être utilisé, s'il y a lieu, pour l'acquisition de produits et/ou de services d'un pays tiers jugé éligible, compte tenu de la qualité, de la compétitivité et de la rationalité économique de produits et/ou de services pour atteindre l'objectif du Projet. Toutefois, les entrepreneurs principaux, à savoir les entreprises de construction et les entreprises de commerce, ainsi que la société de conseil principale, qui conclura l'accord avec le Bénéficiaire, sera limitée aux « ressortissants japonais », en principe.

6) Contrats et approbation par la JICA

Le Bénéficiaire conclura des contrats libellés en yen japonais avec des ressortissants japonais. Ces contrats conclus par le Bénéficiaire devront être approuvés par la JICA, afin de vérifier leur conformité à l'utilisation du don japonais.

7) Suivi

Dans le cadre de sa responsabilité définie dans l'A/D, le Bénéficiaire est tenu de prendre les initiatives de suivre attentivement l'avancement du Projet pour la bonne exécution de celui-ci, et de rapporter régulièrement à la JICA le point sur la situation du Projet par le biais du Rapport de suivi du Projet (RSP).



8) Mesures de sécurité

Le Bénéficiaire devra assurer que la sécurité est bien observée tout au long de la mise en œuvre du Projet.

9) Réunion pour le contrôle de la qualité de la construction

La Réunion pour le contrôle de la qualité de la construction (ci-après dénommée « la Réunion ») se tiendra afin de s'assurer de la qualité et de la bonne exécution des Travaux à chaque étape de ceux-ci. La Réunion sera composée par les membres, tels que le Bénéficiaire (ou organisme d'exécution), le Consultant, le Contractant et la JICA. Les rôles de la Réunion sont les suivants :

- a) Partager avant le démarrage des travaux et avec le Contractant les informations concernant l'objectif, le concept et les conditions de la conception.
- b) Discuter durant les travaux de construction des questions pouvant affecter les Travaux, telles que la modification de la conception, l'essai, l'inspection, le contrôle de sécurité et l'obligation du Client.

(2) Étape du suivi et de l'évaluation ex post

1) Après l'achèvement du Projet, la JICA restera en contact étroit avec le Bénéficiaire et suivra l'utilisation et l'entretien adéquats des éléments fournis par le Projet, afin que les résultats attendus de celui-ci soient réalisés.

2) En principe, la JICA effectuera une évaluation ex post du Projet trois ans après son achèvement. Le Bénéficiaire est tenu de fournir toute information qui sera demandée par la JICA de façon raisonnable.

(3) Divers

1) Considérations environnementales et sociales

Le Bénéficiaire doit examiner soigneusement des impacts environnementaux et sociaux du Projet et se conformer à la réglementation environnementale du Bénéficiaire et aux Lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA (avril 2010).

2) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du Bénéficiaire

Pour le bon déroulement et la mise en œuvre adéquate du Projet, le Bénéficiaire est tenu de prendre des dispositions nécessaires, y compris l'acquisition du terrain, et de prendre en charge la commission de notification de l'A/P, et les commissions de paiement versées à la Banque, tel que convenu avec le GDJ et/ou la JICA. Étant donné que le fonds du don provient des contribuables japonais, le gouvernement du Bénéficiaire devra assurer que les droits de douane, les taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui peuvent être imposés chez le Bénéficiaire par rapport à

l'acquisition des produits et/ou des services, seront exonérés ou pris en charge par son représentant autorisé, et ce sans utiliser le don et l'intérêt cumulé de celui-ci.

3) Usage adéquat

Le Bénéficiaire est tenu d'entretenir et d'utiliser de manière adéquate et efficace les produits et/ou les services fournis dans le cadre du Projet (y compris les installations construites et les équipements acquis), et il devra désigner le personnel nécessaire pour leur exploitation et leur maintenance, et prendre en charge toutes dépenses autres que celles supportées par le don japonais.

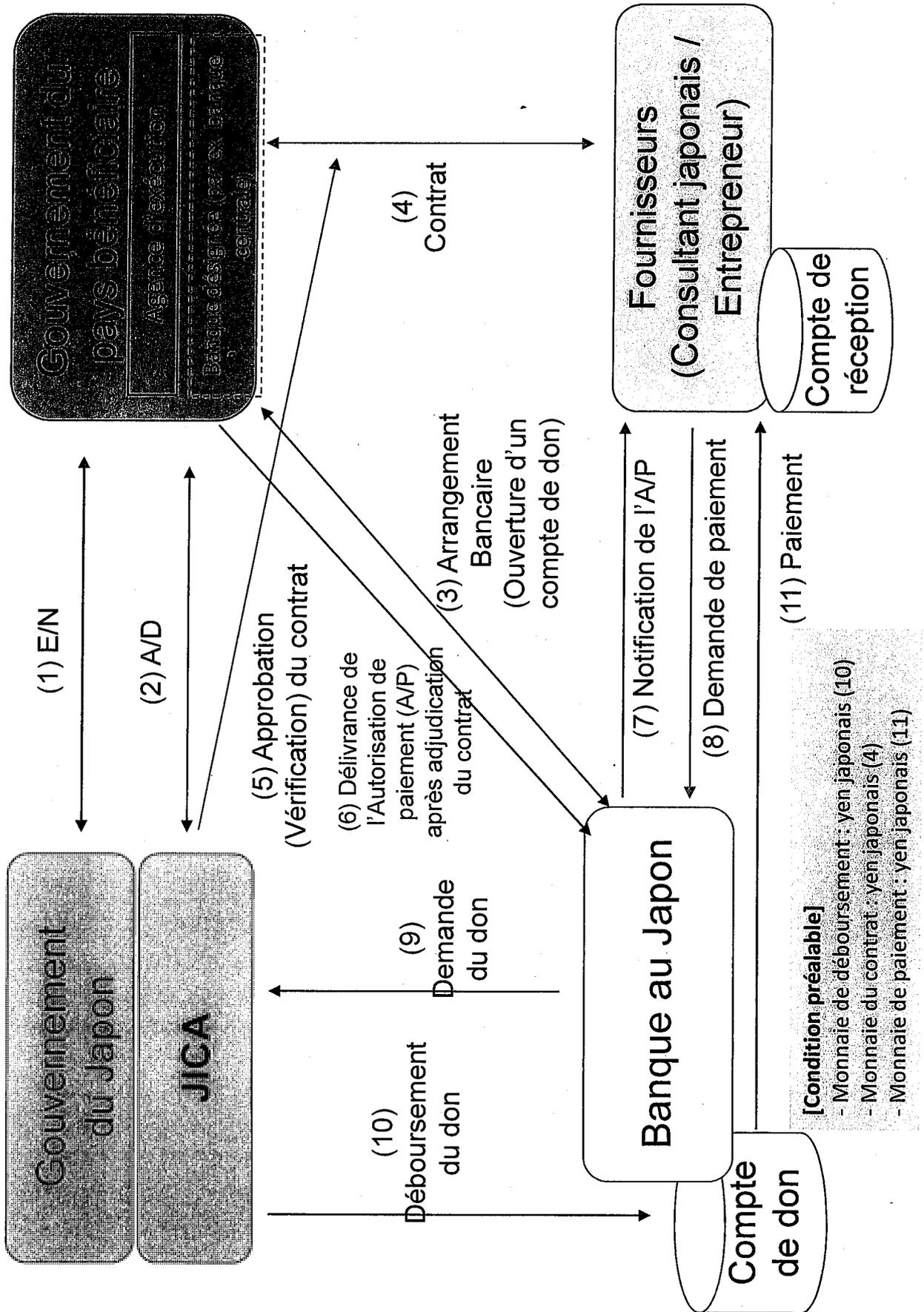
4) Exportation et réexportation

Les produits acquis dans le cadre du don japonais ne doivent pas être exportés ou réexportés du pays bénéficiaire.



Flux financier de la coopération financière non remboursable du Japon (Type A/P)

Annexe 4-2



PROCÉDURES DE L'AIDE FINANCIÈRE NON REMBOURSABLE DU JAPON

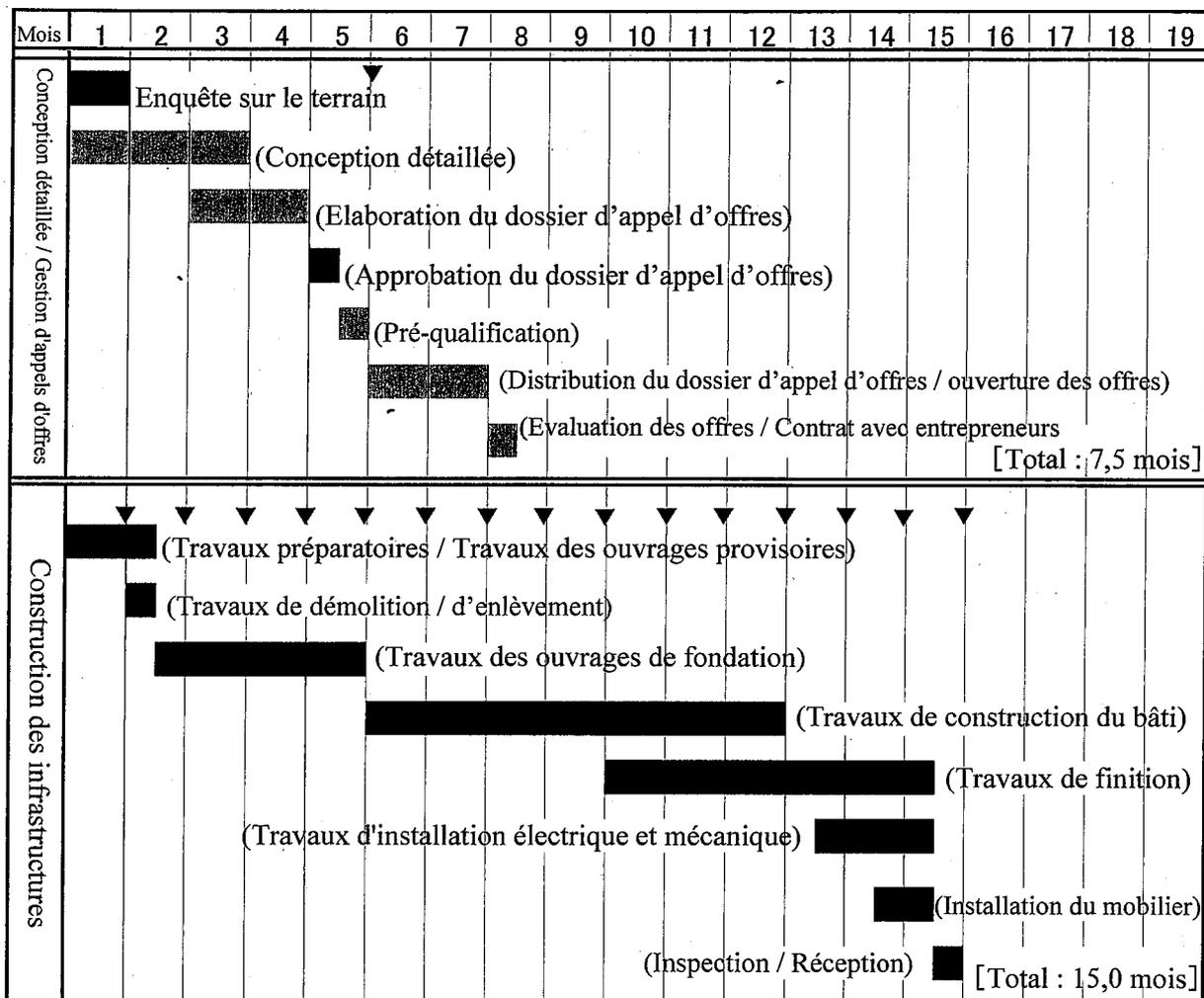
Étape	Procédures	Remarques	Gouvernement bénéficiaire	Gouvernement japonais	JICA	Consultants	Contractants	Agent bancaire
Requête officielle	Requête pour les dons par voie diplomatique	La requête doit être soumise avant l'étape de l'estimation.	x	x				
1. Préparation	(1) Etude préparatoire Préparation de la conception préliminaire et de l'estimation du coût		x		x	x		
2. Estimation	(2) Etude préparatoire Explication de l'avant-projet de la conception préliminaire, y compris l'estimation du coût, les dispositions à prendre, etc.		x		x	x		
	(3) Accord sur les conditions de mise en œuvre	Les conditions seront expliquées, avant l'approbation du gouvernement japonais, avec l'avant-projet des notes (E/N) et l'Accord de Don (A/D) qui seront signés.	x	x (E/N)	x (A/D)			
	(4) Approbation par le Conseil des ministres japonais			x				
3. Mise en œuvre	(5) Échange de Notes (E/N)		x	x				
	(6) Signature de l'Accord de Don (A/D)		x		x			
	(7) Arrangement bancaire (A/B)	Doit être communiqué à la JICA.	x					x
	(8) Conclusion de l'accord avec le consultant et délivrance de l'Autorisation de paiement (A/P)	L'approbation de la JICA est nécessaire.	x			x		x
	(9) Conception détaillée (C/D)		x			x		
	(10) Préparation du dossier d'appel d'offres	L'approbation de la JICA est nécessaire.	x			x		
	(11) Appel d'offres	L'approbation de la JICA est nécessaire.	x			x	x	
	(12) Conclusion du contrat avec le contractant/fournisseur et délivrance de l'A/P	L'approbation de la JICA est nécessaire.	x					x
4. Suivi & évaluation ex post	(13) Travaux de construction/approvisionnement	L'approbation de la JICA est nécessaire pour la modification importante de la conception et l'amendement des contrats.	x			x	x	
	(14) Certificat d'achèvement		x			x	x	
4. Suivi & évaluation ex post	(15) Suivi ex post	En général mis en œuvre 1 an, 3 ans et 10 ans après l'achèvement, susceptible d'être modifié.	x		x			
	(16) Évaluation ex post	En général mise en œuvre 3 ans après l'achèvement.	x		x			

Note :

1. Le Rapport de suivi du Projet et le Rapport d'achèvement du Projet doivent être soumis à la JICA comme convenu dans l'A/D.
2. L'approbation de la JICA est nécessaire pour l'attribution du don au reliquat et/ou aux imprévus comme convenu dans l'A/D.




Calendrier de mise en œuvre du Projet



■ : Travaux sur le terrain ■ : Travaux au Japon

▼ : Présentation du Rapport de suivi du Projet

[Signature]

[Signature]

JM

Principales mesures à prendre par le gouvernement de Guinée

1. Obligations spécifiques du Gouvernement de Guinée qui ne seront pas financées par le Don

(1) Mesures devant être prises avant l'appel d'offres

N°	Items	Délai	En charge	Coût (USD)	Réf.
1	Obtenir le certificat de propriété et le plan de masse pour tous les sites du Projet	Déjà acquis	MEPU-A	-	Terminé
2	Ouvrir un compte bancaire (Arrangement Bancaire (A/B))	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion de l'A/D	MPCI	17 500	
3	Emettre l'Autorisation de Paiement sur une banque au Japon (Banque correspondante) pour le paiement au consultant	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion de l'accord	MPCI	-	
4	Obtenir les terrains des sites :	Déjà assurés	MEPU-A	-	Terminé
5	Remettre le résultat de la conception détaillée	Fin de la conception détaillée	MEPU-A	-	
6	Obtenir le permis de construire	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A	-	
7	Enlever les obstacles sur le terrain à bâtir				
	1) Déplacer le tuyau d'alimentation en eau existant - Collège de Ratoma : tuyau d'alimentation de 20 à 50mm (50m x 1), travaux de SEG	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A	5 000	
7	2) Acheminer les câbles de distribution électrique - Ecole primaire de Dabondy III : ligne à basse tension de 50m x 1, travaux d'EDG	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A	2 000	
	- Ecole primaire de Kipé I : ligne à basse tension de 80m x 1, travaux d'EDG				
8	Prendre en charge les commissions auprès d'une banque japonaise pour les services bancaires basés sur l'A/B				
	1) Commission de notification de l'A/P	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion de l'accord	MPCI	100	USD50 x 2 fois
	2) Commission de paiement pour l'A/P	Chaque paiement	MPCI	-	
9	Remettre le Rapport de suivi du projet y compris les résultats de la conception détaillée	Avant l'avis d'appel d'offres	MEPU-A	-	Annexe 8 / PV

(2) Mesures devant être prises pendant la mise en œuvre du Projet

N°	Items	Délai	En charge	Coût (USD)	Réf.
1	Emettre l'Autorisation de Paiement sur une banque au Japon (Banque correspondante) pour le paiement au(x) entrepreneur(s)	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion du(des) contrat(s)	MPCI	-	
2	Prendre en charge les commissions auprès d'une banque japonaise pour les services bancaires basés sur l'A/B				
	1) Commission de notification de l'A/P	Dans un délai d'un (1) mois qui suit la conclusion du(des) contrat(s)	MPCI	100	USD50 x 2 fois
	2) Commission de paiement pour l'A/P	Chaque paiement	MPCI	-	
3	Assurer le déchargement rapide et le dédouanement/l'exonération fiscale rapides au port de débarquement dans le pays bénéficiaire	Pendant le Projet	MPCI	-	
4	Accorder aux nationaux japonais et/ou aux nationaux de pays tiers dont les services pourraient être requis pour la fourniture des produits et des services en vertu du contrat vérifié, les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours dans le pays bénéficiaire afin qu'ils puissent effectuer leur travail.	Pendant le Projet	MPCI	-	

N°	Items	Délai	En charge	Coût (USD)	Réf.
5	Assurer que les droits de douane, taxes intérieures et autres charges fiscales qui pourraient être imposés dans le pays bénéficiaire en rapport avec l'achat des produits et/ou des services seront exonérés.	Pendant le Projet	MPCI	-	
6	Supporter tous les frais, autres que ceux couverts par le Don, nécessaires pour la construction des installations aussi bien que pour le transport et l'installation des équipements.	Pendant le Projet	MPCI MEPU-A	-	
7	Remettre le Rapport de suivi du projet	Chaque mois	MPCI	-	Annexe 8 / PV

(3) Mesures devant être prises après la mise en œuvre du Projet

N°	Items	Délai	En charge	Coût (USD)	Réf.
1	Entretien et utiliser de façon appropriée et effective les installations construites et les équipements fournis en vertu du Don 1) Répartition du coût d'entretien 2) Structure/système d'exploitation et d'entretien 3) Vérification de routine / inspection périodique	Après l'achèvement des travaux de construction	MEPU-A	-	
2	Affectation du personnel enseignant et administratif aux installations construites en vertu du Don	Après l'achèvement des travaux de construction	MEPU-A	-	Annexe 9 / PV
3	Aménagement des points d'eau (forage)	Après l'achèvement des travaux de construction	MEPU-A	14 000	

(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorisation de Paiement, N/A : Non applicable)

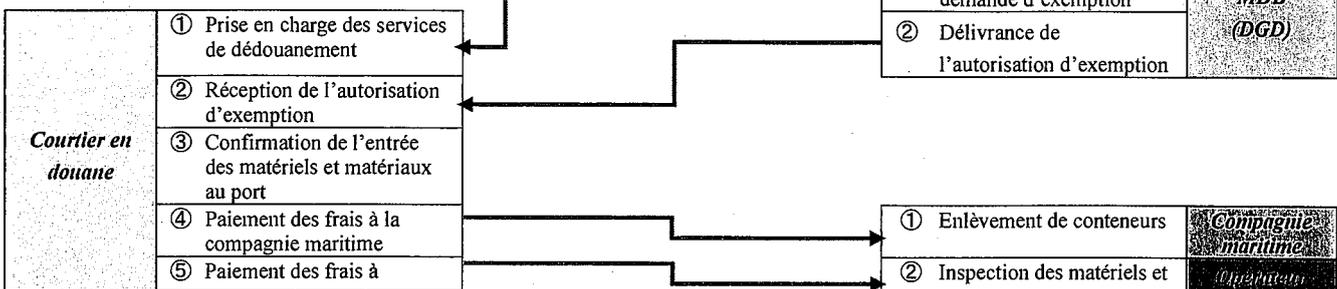
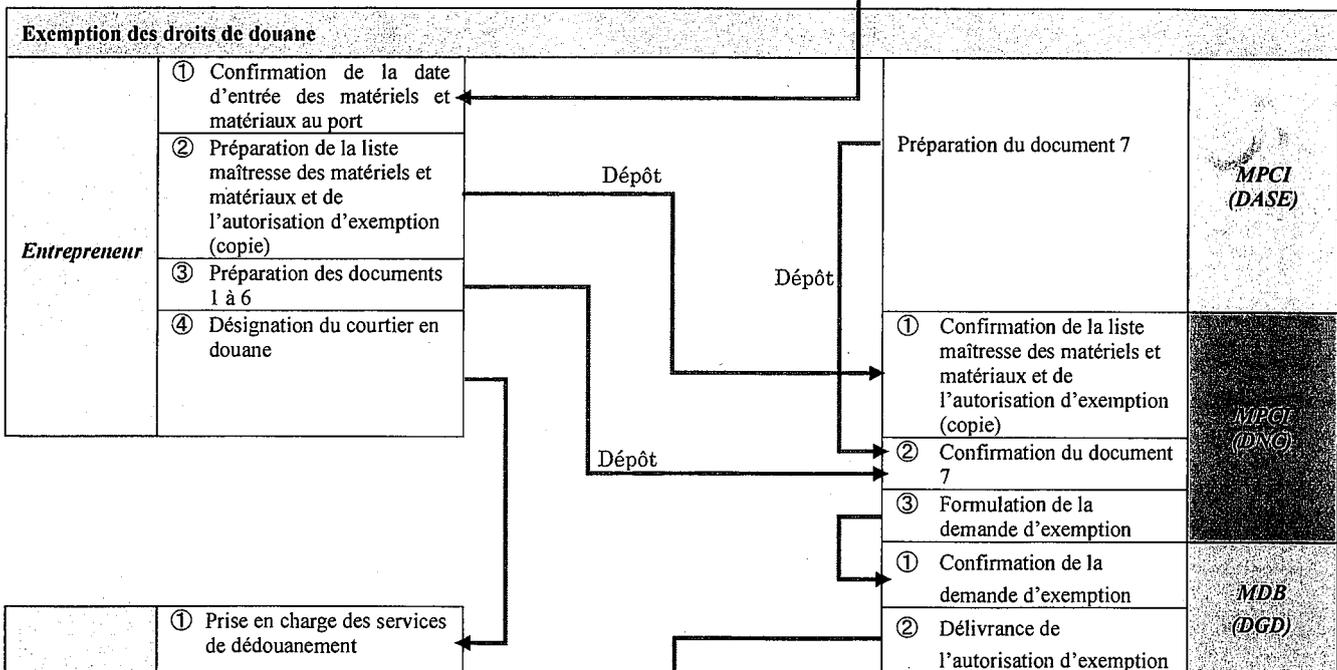
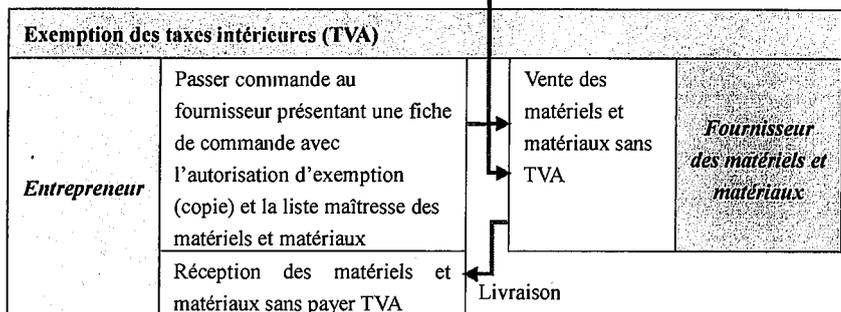
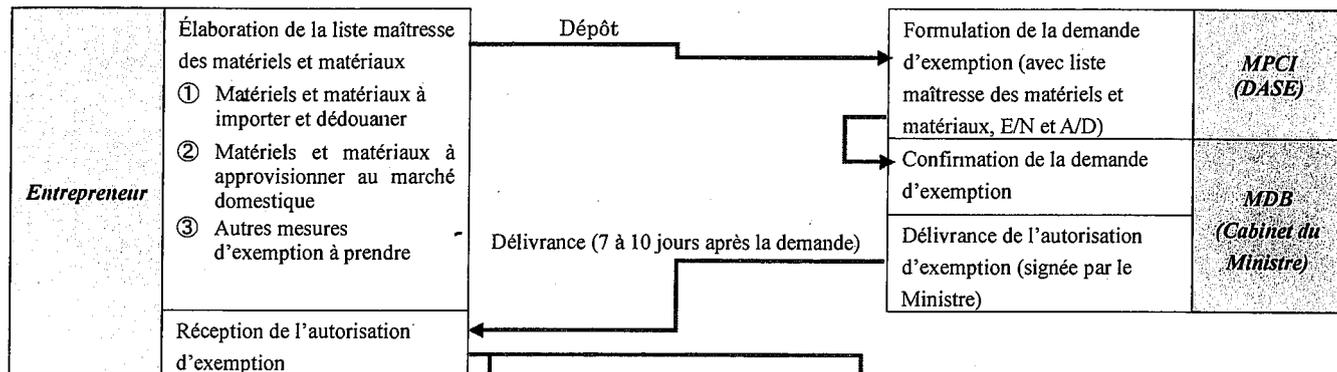
(MPCI : Ministère du Plan et de la Coopération Internationale, MEPU-A : Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation)

2. Autres obligations du Gouvernement de Guinée financées par le Don

Le coût est confidentiel.

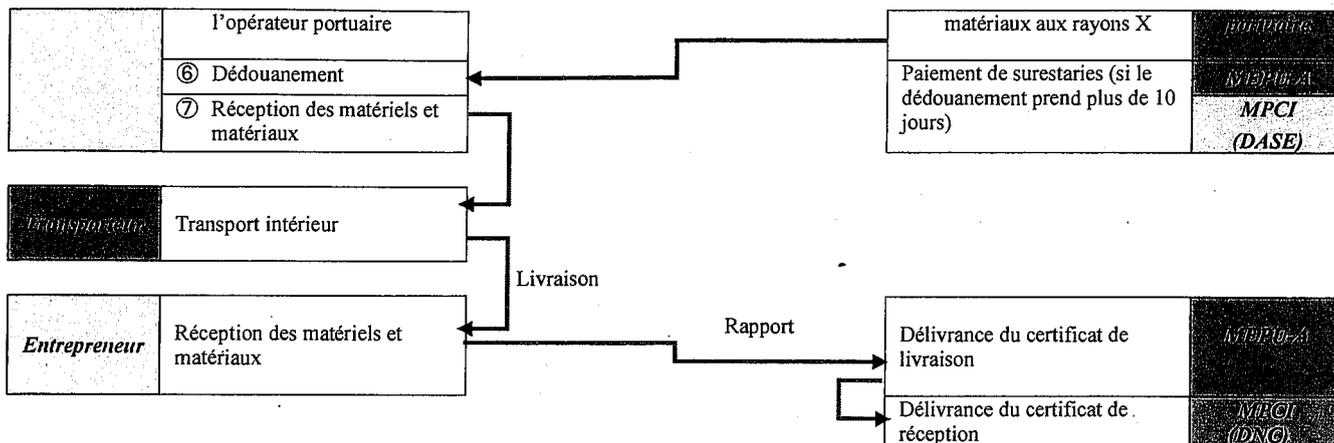
Organigramme des procédures d'exonération fiscale

Ambassade du Japon au Gabon	Confirmation du draft de l'E/N et de l'A/D (Mentionner tous les éléments fiscaux à détaxer)	Demande de confirmation des dispositions fiscales	MPCI (DASE)
		Confirmation des dispositions fiscales	MDB
Ambassade du Japon au Gabon	Signature de l'E/N Signature de l'A/D	MPCI (DASE)	



Signature

JPD



- Document 1 : Un jeu complet de connaissements originaux ou la LTA
- Document 2 : Facture commerciale
- Document 3 : Liste de colisage
- Document 4 : Police d'assurance
- Document 5 : Certificat d'origine
- Document 6 : Certificat de qualité ou d'analyse
- Document 7 : Certificat de donation, accords, échange de notes ou note verbale

MPCI(DNC) : *Ministère du Plan et de la Coopération International Direction Nationale de la Coopération*
MPCI(DASE) : *Ministère du Plan et de la Coopération International Division Asie du Sud et de l'Est*
MDB(DNI) : *Ministère du Budget Direction Nationale des Impôts*
MDB (DGD) : *Ministère du Budget Direction Générale des Douanes*

JH

Rapport de Suivi du Projet (modèle)

A/D No. XXXXXXXX

RSP établi le Jour/Mois/Année

Rapport de Suivi du Projet**Nom de projet****Accord de Don No. XXXXXXXX**

Mois 20XX

Information sur l'organisation

Autorité (Signataire de l'A/D)	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse : _____ Téléphone / FAX : _____ Email : _____
Organisme d'exécution	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse : _____ Téléphone / FAX : _____ Email : _____
Ministère compétent	Personne en charge _____ (Service) _____ Coordonnées Adresse : _____ Téléphone / FAX : _____ Email : _____

Grandes lignes de l'Accord de Don :

Source de financement	Gouvernement du Japon : Montant n'excédant pas JPY _____ mil. Gouvernement du (_____) : _____
Titre du projet	
E/N	Date de signature : _____ Durée : _____
A/D	Date de signature : _____ Durée : _____

1 : Description du projet

1-1 Objectif du Projet

--

1-2 Nécessité du projet et sa priorité

- Cohérence avec la politique de développement, le plan sectoriel, les plans de développement national et régional, et la demande du groupe cible et du pays bénéficiaire

--

1-3 Efficacité et indicateurs

- Efficacité du projet

Effet quantitatif (Indicateurs de fonctionnement et d'effet)		
Indicateurs	Initial (Année)	Cible (Année ,)
Effet qualitatif		

2 : Exécution du projet

2-1 Etendue du projet

Tableau 2-1-1a : Comparaison entre l'emplacement initial et l'emplacement actuel

Emplacement	Initial : (PV)	Actuel : (RSP)
	Pièce(s) attachée(s) : Carte	Pièce(s) attaché(s) : Carte

Tableau 2-1-1b : Comparaison entre l'étendue initiale et l'étendue actuelle

Désignation	Initiale	Actuelle
(PV)	(PV)	(RSP)

Am

R

<p>« Composante Soft » doit être incluse dans la colonne « Désignation ».</p>	<p>Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement. Tout changement de conception doit être consigné, quel que soit son degré.</p>
---	---

2-1-2 Raison(s) de changement, s'il y a lieu

(RSP)

2-2 Calendrier d'exécution

2-2-1 Calendrier d'exécution

Tableau 2-2-1 : Comparaison entre le calendrier initial et le calendrier actuel

Désignation	Initial		Actuel
	Projet de Conception Générale (PCG)	A/D	
<p>[PV]</p> <p>« Composante Soft » doit être indiquée dans la colonne « Désignation »</p> <p>Date d'achèvement du projet *</p>	<p>(PV)</p>		<p>(RSP)</p> <p>Date de révision</p> <p>Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement.</p>

* La date d'achèvement est définie pour _____ au moment de l'A/D.

2-2-2 Raisons de changements de calendrier, et leurs répercussions sur le projet

2-3 Mesures à prendre par chaque gouvernement

2-3-1 Principales mesures à prendre
Voir la pièce jointe 2.

J91

- 2-3-2 **Activités**
Voir la pièce jointe 3.
- 2-3-3 **Rapport sur le « Record of Discussions (RD) »**
Voir la pièce jointe 4.
- 2-4 **Coût du projet**
2-4-1 **Coût du projet**

Tableau 2-4-1a : Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le gouvernement du Japon
(Confidentiel jusqu'à l'adjudication)

	Désignation		Coût (Million Yen)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
Construction d'installation (ou équipement)	« Composante Soft » doit être incluse dans la colonne « Désignation ».			Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement
Services du consultant	- Conception détaillée - Gestion des marchés (contrats) - Supervision de la construction			
Total				

Note : 1) Date d'estimation :
2) Taux de change : 1Dollar US = Yen

Tableau 2-4-1b : Comparaison entre le coût initialement prévu et le coût actuel pris en charge par le gouvernement du _____

	Désignation		Coût (Million USD)	
	Initial	Actuel	Initial	Actuel
				Veillez indiquer non seulement la prévision la plus récente mais aussi des révisions apportées dans le passé chronologiquement
Total				

Note : 1) Date d'estimation :
2) Taux de change : 1 Dollar US = (Monnaie locale)

2-4-2 S'il y a un écart important entre le montant initialement prévu et le montant actuel,

indiquez la (les) raison(s), les mesures d'amélioration prises et leurs résultats

(RSP)

2-5 Organisation de mise en œuvre

2-5-1 Organisme d'exécution :

- Son rôle, situation financière, capacité, recouvrement des coûts etc.
- Organigramme incluant le service en charge de l'exécution et le nombre d'employés

Initial: (PV)
Actuel, s'il y a eu un changement : (RSP)

2-6 Impacts environnementaux et sociaux

- Résultats du suivi environnemental indiqués en pièce jointe 5 en conformité avec le calendrier 4 de l'Accorde de Don
- Résultats du suivi social indiqués en pièce jointe 5 en conformité avec le calendrier 4 de l'Accorde de Don
- Information sur les résultats divulgués du suivi environnemental et social aux parties prenantes locales, le cas échéant

3 : Exploitation et entretien

3-1 Exploitation et entretien, et gestion

- Organigramme pour l'exploitation et l'entretien
- Système d'exploitation et d'entretien (la structure, le nombre, la qualification et la compétence du personnel, et d'autres conditions requises pour assurer l'entretien correct des produits et des biens obtenus du projet tels que les manuels, les installations, les équipements pour l'entretien, les pièces de rechanges etc.)

Initial : (PV)
Actuel : (RSP)

3-2 Coût et budget de l'exploitation et de l'entretien

- Coût annuel actuel de l'exploitation et de l'entretien pendant l'exécution du projet jusqu'ici et budget annuel pour l'exploitation et l'entretien

JMD

Initial : (PV)

4 : Précautions (gestion des risques)

- Les risques et les problèmes, si cela existe, qui pourraient influencer sur la mise en œuvre, les résultats et la durabilité du projet, et les mesures à prendre sont comme ci-dessous :

Problèmes au départ et mesures y afférentes : (PV)	
Risques potentiels du projet	Evaluation
1.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
2.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
3.	Probabilité : H/M/B
(Description du risque)	Impact : H/M/B
	Analyses de probabilité et d'impact :
	Mesures de mitigation :
	Action durant la mise en œuvre :
	Plan d'urgence (éventuellement) :
Problèmes actuels et mesure(s) prise(s)	

R

Am

(RSP)

5 : Evaluation lors de l'achèvement du Projet et plan de suivi

5-1 Evaluation générale

Décrivez votre évaluation générale sur le projet

5-2 Leçons tirées et recommandations

Veillez décrire les leçons tirées de l'expérience du projet, qui pourraient être exploitées dans le cadre de l'assistance future ou des projets similaires, et des recommandations qui pourraient être utiles pour réaliser les effets et l'impact attendus du projet, et pour assurer sa durabilité.

5-3 Plan de suivi relatif aux indicateurs pour la post-évaluation

Veillez décrire les méthodes de suivi, la (les) section(s) ou le (les) département(s) en charge du suivi, la fréquence, et la durée du suivi des indicateurs mentionnés à l'alinéa 1-3.



Pièces jointes

1. Carte de localisation du Projet
2. Mesures à prendre par chaque gouvernement
3. Rapport mensuel
4. Rapport sur le RD (Record of Discussion)
5. Formulaire de suivi environnemental / Formulaire de suivi social
6. Fiche de suivi sur les prix des matériaux indiqués (Trimestriel)
7. Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
(Seulement le rapport d'achèvement)



Fiche de suivi sur le prix des matériaux spécifiés

1. Conditions initiales (Confirmées)

Items des matériaux spécifiés	Volume initial A	Prix unitaire initial (€) B	Prix total initial C=AxB	1% du prix contractuel D	Condition de paiement Prix (diminué) E=C-D	Prix (augmenté) F=C+D
Item 1	•••	•	•	•	•	•
Item 2	•••	•	•	•	•	•
Item 3						
Item 4						
Item 5						

2. Suivi du prix unitaire des matériaux spécifiés

(1) Méthode de suivi : ●●

(2) Résultat de l'enquête de suivi sur le prix unitaire pour chaque matériau spécifié

Items des matériaux spécifiés	1er mois 2015	2ème mois 2015	3ème mois 2015	4ème mois 2015	5ème	6ème
Item 1						
Item 2						
Item 3						
Item 4						
Item 5						

(3) Résumé de la discussion avec l'entrepreneur (si nécessaire)

2

Rapport sur la proportion des achats (pays bénéficiaire, Japon et pays tiers)
 (Dépenses réelles dues à la construction et à l'équipement respectivement)

	Marchés domestiques (Pays bénéficiaire) A	Marchés étrangers (Japon) B	Marchés étrangers (Pays tiers) C	Total D
Coût de la construction	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de construction directe	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Autres	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de l'équipement	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Coût de la conception et de la supervision	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	
Total	(A/D%)	(B/D%)	(C/D%)	

R

[Signature]

JMJ

Nombre provisoire du personnel enseignant et administratif requis

N°	Nom de l'établissement	Commune	Extension / nouvelle construction (NC)	Effectifs élèves planifiés	Total SDC	Effectifs enseignants actuels	Effectifs enseignants nécessaires	Nombre d'enseignants à ajouter	Nombre de personnel administratif à ajouter
E13	Kobaya	Ratoma	Extension	1 984	32	15	32	17	0
E15	Yattaya	Ratoma	Extension	1 652	30	23	30	7	0
E16	Dar-Es-Salam	Ratoma	Extension	1 342	25	26	25	0	0
E17	Kwamé N'Krumah	Ratoma	Extension	1 749	23	28	23	0	0
E18	Kipé I	Ratoma	Extension	440	9	13	9	0	0
E19	Kaporo	Ratoma	Extension	1 869	24	34	24	0	0
E21	Dabondy III	Matoto	Extension	680	9	8	9	1	0
E22	Lansanayah	Matoto	Extension	2 240	19	23	19	0	0
C1	Ratoma	Ratoma	Extension	1 477	30	29	30	1	0
C2	Koloma	Ratoma	Extension	1 435	30	21	30	9	0
C4	Dabompa	Matoto	NC	1 200	18	0	18	18	5 *1
A8	Enta Marché	Matoto	NC (école primaire)	2 742	18	0	18	18	2 *2
Total				18 810	267	220	281	81	7

*1 Il est prévu d'affecter 5 personnes au total à un nouveau collège, à savoir un principal, un principal adjoint, un surveillant, un employé de bureau et un garde.

*2 Il est prévu d'affecter 2 personnes au total à une nouvelle école, à savoir un directeur d'école et un directeur d'école adjoint.

N.B. : Le nombre d'enseignants et d'encadreurs à affecter dans le tableau ci-dessus est indicatif.

5. Plan de la composante soft

Plan de la composante soft
Etude préparatoire du Projet de construction d'écoles primaires et de
collèges en zones urbaines Phase II en Guinée

Table des matières

(1) Toile de fond dans lequel la composante soft est envisagée	1
1) Vue d'ensemble de la composante principale du Projet et contexte de la mise en œuvre de la composante soft.....	1
2) Motifs et objets de la composante soft.....	1
3) Situation actuelle et défis des établissements cibles du Projet.....	2
(2) Objectifs de la composante soft.....	4
(3) Résultats de la composante soft.....	4
(4) Modes de vérification du degré d'atteinte des résultats	4
(5) Activités de la composante soft (Plan des intrants).....	5
1) Aperçu des activités	5
2) Plan de mise en œuvre des activités	8
1. Préparation	8
2. Mise en œuvre	10
3. Suivi	12
(6) Mode de recrutement du personnel pour la mise en œuvre de la composante soft	13
(7) Calendrier de mise en œuvre de la composante soft	14
(8) Extrants de la composante soft.....	14
(9) Coût approximatif de la composante soft.....	15
(10) Obligations des organismes de la partie guinéenne.....	15

(1) Toile de fond dans lequel la composante soft est envisagée

1) Vue d'ensemble de la composante principale du Projet et contexte de la mise en œuvre de la composante soft

On ne peut pas dire que les élèves guinéens, sans distinction de genre, profitent d'un environnement éducatif approprié. L'accès à l'éducation n'y est pas suffisant. Par conséquent, le Projet de construction d'écoles primaires et de collèges en zones urbaines Phase II (ci-après désigné le « Projet ») prévoit d'aménager 186 salles de classe (extension et nouvelle construction), des blocs administratifs et des blocs de latrines ainsi que du mobilier scolaire pour 12 établissements scolaires dans la ville de Conakry, la capitale du pays, dont la composition est comme suit : 8 écoles primaires existantes, 2 collèges existants, 1 nouvelle école primaire et 1 nouveau collège. Ce faisant, il vise à mettre un terme aux classes pléthoriques dans les établissements scolaires cibles du Projet et à améliorer le milieu scolaire et d'apprentissage des élèves.

Pour que les infrastructures aménagées soient utilisées pendant une longue période et en bon état de marche, il faudra 1) des activités d'entretien régulières, 2) un comportement adéquat des utilisateurs des infrastructures scolaires à l'égard de l'entretien préventif pour les maintenir en état de non-détérioration, et 3) une idée de l'hygiène pour les maintenir propres. Par conséquent, il est nécessaire de mettre en œuvre la composante soft destinée aux établissements cibles du Projet ainsi qu'aux organismes concernés par ces établissements afin de renforcer leurs capacités en matière d'entretien des infrastructures construites et d'hygiène scolaire.

2) Motifs et objets de la composante soft

Selon les résultats de l'enquête sur l'état des infrastructures existantes dans les établissements cibles, l'entretien n'a pas été effectué d'une manière adéquate. En particulier, les conditions d'hygiène dans l'enceinte des écoles/collèges se sont détériorées. Les toilettes ne sont pas utilisables à cause de la saleté et de la détérioration et le bloc de latrines est fermé à clé par l'administration de l'école/du collège comme contre-mesure. Il existe aussi des établissements où les élèves sont obligés de faire leurs besoins autour du bâtiment scolaire ou derrière le bloc de latrines. En outre, comme les déchets sont jetés partout dans l'enceinte scolaire dont le nettoyage n'a pas été effectuée, une mauvaise odeur peut parfois atteindre jusque dans la salle de classe. Du fait que la gestion en matière d'hygiène est négligée, non seulement le confort de l'environnement d'apprentissage mais aussi la santé et la dignité des élèves ne sont pas garantis. Pour que les infrastructures aménagées soient utilisées pendant une longue période et en bon état de marche, il faudra augmenter l'effet de l'encadrement en matière d'entretien des infrastructures scolaires en ancrant des pratiques d'hygiène ainsi qu'une idée de l'hygiène chez les utilisateurs de l'école/du collège.

En ce qui concerne l'environnement sanitaire de l'établissement scolaire, bien que le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation (ci-après désigné « le MEPU-A » ait organisé une formation sur la gestion sanitaire scolaire destinée aux chefs d'établissement scolaire lors de la reprise des cours scolaires après l'épidémie de fièvre hémorragique Ebola, la formation des enseignants a été laissée à la discrétion de chaque établissement. Par ailleurs, pour servir de matériel pour l'éducation à l'hygiène dans l'enseignement public en Guinée, il existe un manuel sur la morale, un manuel d'hygiène scolaire ainsi qu'un guide pédagogique faisant référence aux méthodes d'utilisation des installations scolaires et aux encadrements sanitaires, élaborés par l'INRAP, mais la distribution et la diffusion des brochures stagnent à cause du manque de moyens. Quoiqu'il existe des mesures d'amélioration de l'environnement sanitaire de l'établissement scolaire, aucune activité en matière d'éducation à l'hygiène et de gestion de l'hygiène n'a été mise en œuvre dans les établissements cibles.

Dans un tel contexte, en plus de la construction d'infrastructures, le plan de la composante soft est à envisager pour l'entretien des infrastructures scolaires construites et l'éducation à l'hygiène.

3) Situation actuelle et défis des établissements cibles du Projet

La situation actuelle et les défis liés à l'entretien des infrastructures et à l'hygiène dans les établissements cibles du Projet sont énumérés dans le tableau suivant.

Tableau 1 Situation actuelle et défis liés à l'entretien des infrastructures et à l'hygiène dans les établissements cibles du Projet

N°	Nom de l'établissement		Défis liés à l'entretien des infrastructures et à l'hygiène
E13	Kobaya (Ratoma)	Entretien des infrastructures	Les infrastructures du bloc administratif sont généralement utilisables malgré l'apparition de rouille sur le toit en tôle. Quant au bloc de latrines, comme son entretien est négligé (portes cassées, par exemple), la plupart de ses cabines ne sont pas utilisables. C'est l'association des parents d'élèves et amis de l'école (ci-après désignée l'« APEAE ») qui investit son fonds constitué des cotisations dans la réparation et la peinture des infrastructures, l'installation d'équipements électriques ainsi que l'achat de savon et de détergent. Cependant, actuellement, il n'est pas installé par crainte de vol, et donc on ne l'achète plus. Comme les toilettes sont cassées, on n'a pas encore recours à l'entrepreneur de vidange, mais on considère que c'est la direction communale de l'éducation (ci-après désignée la « DCE ») qui paye les frais de vidange.
		Hygiène	Des ordures sont laissées derrière le bloc de SDC. Les élèves font leurs besoins autour du bloc de latrines.
E15	Yattayah (Ratoma)	Entretien des infrastructures	Il y a un bloc de SDC du type 3SDC sans étage construit par la coopération financière non remboursable du Japon. Quant au bloc de latrines, il y a deux cabines construites par le Japon dans le même cadre ainsi que deux cabines accessibles en fauteuil roulant construites par le Service National des Infrastructures et Equipements Scolaires (ci-après désigné « le SNIES » du MEPU-A. Une corrosion a été observée sur la ferme de toit en bois de celles construites par le Japon.
		Hygiène	La saleté du mur est laissée.
E16	Dar-Es-Salam (Ratoma)	Entretien des infrastructures	Il y a un bloc de SDC du type 3SDC à un étage construit par la coopération financière non remboursable du Japon. Bien que son mur soit sale, il est utilisable. Les autres blocs de SDC ont considérablement vieilli et certains d'entre eux n'ont même pas de toiture. Mais après la rénovation de toiture par le SNIES, ceux-ci sont devenus utilisables. Le bloc de latrines comprenant 6 cabines est rendu inutilisable. En outre, l'eau pour le lavage des mains est assurée aux frais du personnel de gestion. C'est le président de l'APEAE qui a fait faire la vidange à l'entrepreneur de vidange.
		Hygiène	On jette des déchets dans une « ancienne » fosse d'aisances et l'environnement est donc insalubre. Un nouveau bloc de latrines est fermé et rendu inutilisable car il peut être facilement cassé par les enfants dès qu'on commence à l'utiliser. Par conséquent, les élèves sont obligés de faire leurs besoins autour du bloc de latrines ou aux alentours de l'école.
E17	Kwamé N'Krumah (Ratoma)	Entretien des infrastructures	Il y a un bloc de SDC du type 3SDC à deux étages construit par la coopération financière non remboursable du Japon. Bien que son mur soit sale, il est utilisable. Les autres blocs de SDC ont considérablement vieilli. Quant au bloc de latrines, il y a deux cabines accessibles en fauteuil roulant construites par le SNIES. Les cotisations de l'APEAE sont consacrées à la vidange et à la réparation ainsi qu'au nettoyage avant rentrée scolaire fait par l'entrepreneur à cet effet.
		Hygiène	Le nettoyage et l'entretien des toilettes n'ont pas été réalisés sauf pour les cabines accessibles en fauteuil roulant. L'environnement est donc insalubre.
E18	Kipé I (Ratoma)	Entretien des infrastructures	On fait la peinture du bloc de SDC malgré son vieillissement. Les activités d'entretien des infrastructures sont ainsi constatées. Les tables-bancs réparables sont laissés en plein air. Lorsqu'on a besoin d'arrangements de la réparation et de la vidange, le directeur d'école envoie à la DCE un formulaire de demande pour arrangement/paiement et la fait appeler l'entrepreneur. Il y a deux cabines de toilettes accessibles en fauteuil roulant construites par le SNIES.
		Hygiène	Le bloc de latrines est nettoyé. Le site de l'école est généralement propre. Mais on n'utilise pas le savon pour le lavage des mains et il y a des élèves qui mettent leurs mains non lavées dans le réservoir d'eau. Comme cela, l'hygiène personnelle n'a pas été suivie scrupuleusement.
E19	Kaporo (Ratoma)	Entretien des infrastructures	Il y a un bloc de SDC du type 3SDC à un étage et un bloc du type 3SDC sans étage construits par la coopération financière non remboursable du Japon. Les autres blocs de SDC sont aussi utilisables. Quant au bloc de latrines, il y a deux cabines accessibles en fauteuil roulant construites par le SNIES.
		Hygiène	On jette des déchets devant le bloc de latrines construit par la coopération financière non remboursable du Japon, et les cabines remplies d'ordures ne sont pas équipées de portes. Comme leur environnement est ainsi insalubre, elles ne sont pas utilisées. La saleté du mur est laissée.

N°	Nom de l'établissement		Défis liés à l'entretien des infrastructures et à l'hygiène
E21	Dabondy III (Matoto)	Entretien des infrastructures	Le bloc de SDC a considérablement vieilli et la formation de rouille a été constatée sur le toit en tôle. L'entretien des infrastructures n'est pratiquement pas effectué. Cette école a été construite par les habitants locaux et on n'a pas encore recours à l'entrepreneur de vidange et de réparation. Mais, de même que le nettoyage volontaire de chaque semestre, l'APEAE s'articule autour des habitants locaux intègre les arrangements des entrepreneurs dans son plan d'action selon les besoins, et arrange et paye les services par ses propres fonds.
		Hygiène	Comme le bloc de latrines dont les cabines sont remplies d'ordures n'est pas utilisable, les élèves font leurs besoins autour du bloc de latrines. En l'absence du mur de clôture, beaucoup de déchets sont laissés sur le site de l'école.
E22	Lansanayah (Matoto)	Entretien des infrastructures	On fait la peinture du bloc de SDC malgré son vieillissement. Les activités d'entretien des infrastructures sont ainsi constatées. Du fait de l'influence de la fuite d'eau de pluie, il y a un risque d'écaillage sur le plafond de la salle de classe. C'est l'APEAE qui collecte les frais de réparation de tables-bancs, de peinture et de construction de salles de classe. La vidange n'a jamais été arrangée depuis la création de l'école. Il y a deux cabines de toilettes accessibles en fauteuil roulant construites par le SNIES.
		Hygiène	Le bloc de latrines est nettoyé.
C1	Ratoma (Ratoma)	Entretien des infrastructures	On fait la peinture du bloc de SDC malgré son vieillissement. Les activités d'entretien des infrastructures sont ainsi constatées. Elles sont utilisables malgré l'apparition de rouille sur le toit par les dégâts dus au sel. Les tables-bancs réparables sont laissés en plein air. Le bloc de latrines sans portes a considérablement vieilli. La réparation se fait sur la base du plan d'action et aux frais de l'APEAE. L'APEAE et la DCE arrangent et paient en commun la vidange.
		Hygiène	Bien qu'il ait été constaté que l'on faisant le nettoyage, l'environnement est insalubre.
C2	Koloma (Ratoma)	Entretien des infrastructures	On fait la peinture du bloc de SDC malgré son vieillissement. Les activités d'entretien des infrastructures sont ainsi constatées. Le bloc de latrines sans portes a considérablement vieilli. Il existe un plan d'action et un plan budgétaire de l'APEAE dans lesquels est intégré le paiement de la facture de vidange.
		Hygiène	Certaines cabines de toilettes ne sont pas nettoyées et l'environnement est donc insalubre.

Bien que l'entretien des infrastructures ne soit pas effectué d'une manière adéquate dans la plupart des écoles primaires/collèges existant(e)s où un grand nombre de toilettes ne sont pas utilisées, un certain niveau d'auto-assistance par l'établissement scolaire et l'APEAE est observé dans la réparation, la réfection, etc. des infrastructures. Par conséquent, il est considéré qu'il y a une marge d'amélioration dans les activités d'entretien des infrastructures scolaires par le renforcement des capacités.

Le tableau suivant énumère les problèmes actuels et les améliorations proposées concernant l'entretien des infrastructures et l'hygiène scolaire dans les établissements cibles.

Tableau 2 problèmes actuels et améliorations proposées des établissements cibles

	Problèmes actuels	Améliorations proposées
Entretien des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> • Le responsable de l'entretien des infrastructures scolaires n'est pas clairement identifié. • L'administration de l'établissement scolaire et l'APEAE ne comprennent pas la méthode d'entretien des infrastructures scolaires. • A chaque établissement est laissé l'entretien des infrastructures scolaires dont la supervision n'est pas prise en charge par les organismes administratifs concernés. • Le personnel enseignant et non enseignant ainsi que les élèves qui utilisent les infrastructures scolaires ne se sont pas appropriés le comportement à l'égard de l'entretien préventif : ne pas rendre sale, ne pas casser, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et utiliser le manuel d'entretien des infrastructures scolaire et celui de gestion de l'hygiène. • Les infrastructures sont correctement entretenues par la supervision des organismes administratifs concernés et leurs encadrements techniques ainsi que par la campagne de sensibilisation à cet effet. • Renforcer la capacité du comité de l'APEAE qui représente l'APEAE à entretenir les infrastructures scolaires.

	Problèmes actuels	Améliorations proposées
Hygiène scolaire	<ul style="list-style-type: none"> · L'environnement sanitaire de l'établissement scolaire est défavorable. · L'éducation à l'hygiène n'a pas été mise en œuvre. · Les enseignants ne sont pas formés aux méthodes d'enseignement en matière d'éducation à l'hygiène. · L'établissement scolaire n'est pas équipé d'un manuel pour l'éducation à l'hygiène. 	<ul style="list-style-type: none"> · Dispenser au personnel enseignant la formation aux méthodes d'enseignement en matière d'éducation à l'hygiène. · Mise en œuvre des programmes de l'éducation à l'hygiène par les enseignants.

(2) Objectifs de la composante soft

Sur la base de ce qui précède, les objectifs de la composante soft sont définis comme suit :

- Les infrastructures scolaires sont bien entretenues et un bon environnement d'apprentissage est assuré ;
- Les infrastructures scolaires sont maintenues propres.

(3) Résultats de la composante soft

Les résultats attendus du Projet sont présentés comme suit :

Résultat 1 : Les capacités du personnel enseignant et non enseignant ainsi que du comité de l'APEAE des établissements scolaires cibles du Projet à entretenir les infrastructures scolaires sont améliorées.

Résultat 2 : Les connaissances et les compétences d'application du personnel enseignant des établissements scolaires cibles du Projet en matière d'éducation à l'hygiène sont renforcées.

Le résultat attendu est que les infrastructures scolaires des établissements cibles du Projet sont maintenues propres et en état de non-détérioration en collaboration avec l'APEAE.

(4) Modes de vérification du degré d'atteinte des résultats

Le Tableau 3 indique les résultats obtenus par les activités de la composante soft relatives à l'entretien des infrastructures scolaires et à l'éducation à l'hygiène ainsi que les modes de vérification du degré d'atteinte des résultats.

Tableau 3 Résultats du Projet et modes de vérification du degré d'atteinte des résultats

	1. Activités d'entretien des infrastructures scolaires	2. Education à l'hygiène
Résultats	Les capacités du personnel enseignant et non enseignant ainsi que du comité de l'APEAE des établissements scolaires cibles du Projet à entretenir les infrastructures scolaires sont améliorées.	Les connaissances et les compétences d'application du personnel enseignant des établissements scolaires cibles du Projet en matière d'éducation à l'hygiène sont renforcées.
Modes de vérification du degré d'atteinte des résultats	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs quantitatifs
	<ul style="list-style-type: none"> · Fréquence de nettoyage des installations et des toilettes · Nombre de fois du suivi/feed-back par l'établissement scolaire (mesurer si l'entretien est effectué ou non) · Fréquence d'activité de l'APEAE et du comité de l'APEAE · Nombre d'endroits nécessitant une réparation, fréquence de réparation 	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de fois de mise en œuvre de l'éducation à l'hygiène · Nombre du matériel pédagogique pour l'éducation à l'hygiène mis à disposition · Fréquence de nettoyage des installations et des toilettes · Fréquence de mise en œuvre des activités de lavage des mains avec du savon
	Indicateurs qualitatifs	Indicateurs qualitatifs
	<ul style="list-style-type: none"> · Environnement sanitaire de l'établissement scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> · Environnement sanitaire de l'établissement scolaire · Situation de la gestion des déchets

(5) Activités de la composante soft (Plan des intrants)

1) Aperçu des activités

L'aperçu des activités de la composante soft est comme suit.

- L'homologue guinéen est le SNIES lors de la mise en œuvre de la composante soft.
- Il faudra faire rapport des activités aux organismes concernés ci-dessous et en discuter avec eux. Il faudra également encourager ces organismes à participer à l'atelier pour renforcer les compétences en leadership et la coopération entre les acteurs.
 1. Gestion scolaire : DCE / Délégation Scolaire de l'Enseignement Élémentaire (ci-après désignée « la DSEE »)
 2. Education à l'hygiène : INRAP
- Il est prévu d'organiser un atelier de renforcement des capacités à l'attention du comité de l'APEAE qui représente l'APEAE prenant en charge l'entretien des infrastructures scolaires (gestion quotidienne, nettoyage, réparation et suivi).
- Il est prévu d'organiser un atelier de renforcement des capacités en matière d'éducation à l'hygiène à l'attention des enseignants. Il faudra encadrer des enseignants pour leur faire utiliser au sein de l'établissement scolaire le manuel d'éducation morale, qui est un matériel pédagogique existant en matière d'éducation à l'hygiène, ainsi que le matériel d'éducation à l'hygiène élaboré par l'INRAP. Au collège, il faudra déterminer à qui revient la responsabilité de l'encadrement, et le soutenir pour qu'il puisse mettre en œuvre des programmes d'éducation à l'hygiène en collaboration avec l'INRAP. Il est aussi prévu de promouvoir l'organisation des campagnes de sensibilisation à l'hygiène.
- Il faudra diviser les établissements scolaires cibles en groupes (par commune, par école primaire/collège, établissement existant et nouveau établissement) et organiser un atelier conjoint d'une journée dans l'établissement modèle de chaque groupe.
- Après la tenue de l'atelier, l'APEAE de chaque établissement tiendra régulièrement des activités d'entretien pour favoriser l'ancrage du comportement à l'égard de l'entretien préventif chez les utilisateurs de l'établissement.
- Après la tenue de l'atelier, les enseignants effectueront régulièrement des programmes d'éducation à l'hygiène dans chaque établissement.
- L'administration de l'établissement scolaire surveillera les activités du comité de l'APEAE qui exécute la composante soft ainsi que celles des enseignants. Le comité de l'APEAE et les enseignants reflètent les commentaires du consultant japonais pour améliorer leurs activités.
- Il est prévu d'organiser un atelier de suivi d'une demi-journée en matière d'entretien des infrastructure scolaires à l'attention de tous les comités de l'APEAE des établissements scolaires engagés dans cette composante soft pour discuter d'une meilleure maîtrise des défis relevés dans les activités menées jusque-là, de sorte que chaque établissement et l'APEAE puissent continuer à maintenir, avec les efforts d'auto-assistance, les infrastructures scolaires propres et en toute sécurité après l'achèvement du projet.

Dans la « Note circulaire fixant le cadre général du partenariat et de l'intervention des associations de parents d'élèves et d'amis de l'école dans les établissements scolaires et au sein du système éducatif » datée du 29 septembre 2005 par l'ancien Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Education Civique (ci-après désigné « le MEPU-EC », une forme antérieure du MEPU-A, ainsi que les « Rôles et responsabilités des APEAE dans la co-gestion de l'école », est définie l'existence de l'association de parents d'élèves et d'amis de l'école (APEAE), composée d'un directeur d'école/un principal et de représentants des enseignants, des élèves, des parents et des habitants, au sein des établissements scolaires publics et privés pour l'enseignement primaire et secondaire. L'APEAE est également actif dans les établissements scolaires cibles du Projet. Bien que le nombre des habitants locaux qui participent aux activités d'entretien des infrastructures scolaires varie d'un établissement à l'autre, ces activités sont dirigées par un noyau de l'APEAE composé d'un directeur d'école/un principal et de représentants des enseignants et des parents (ci-après désigné le « Comité de l'APEAE »).

Les figures suivantes montrent respectivement l'organisation de mise en œuvre et le système de mise en œuvre de la composante soft.

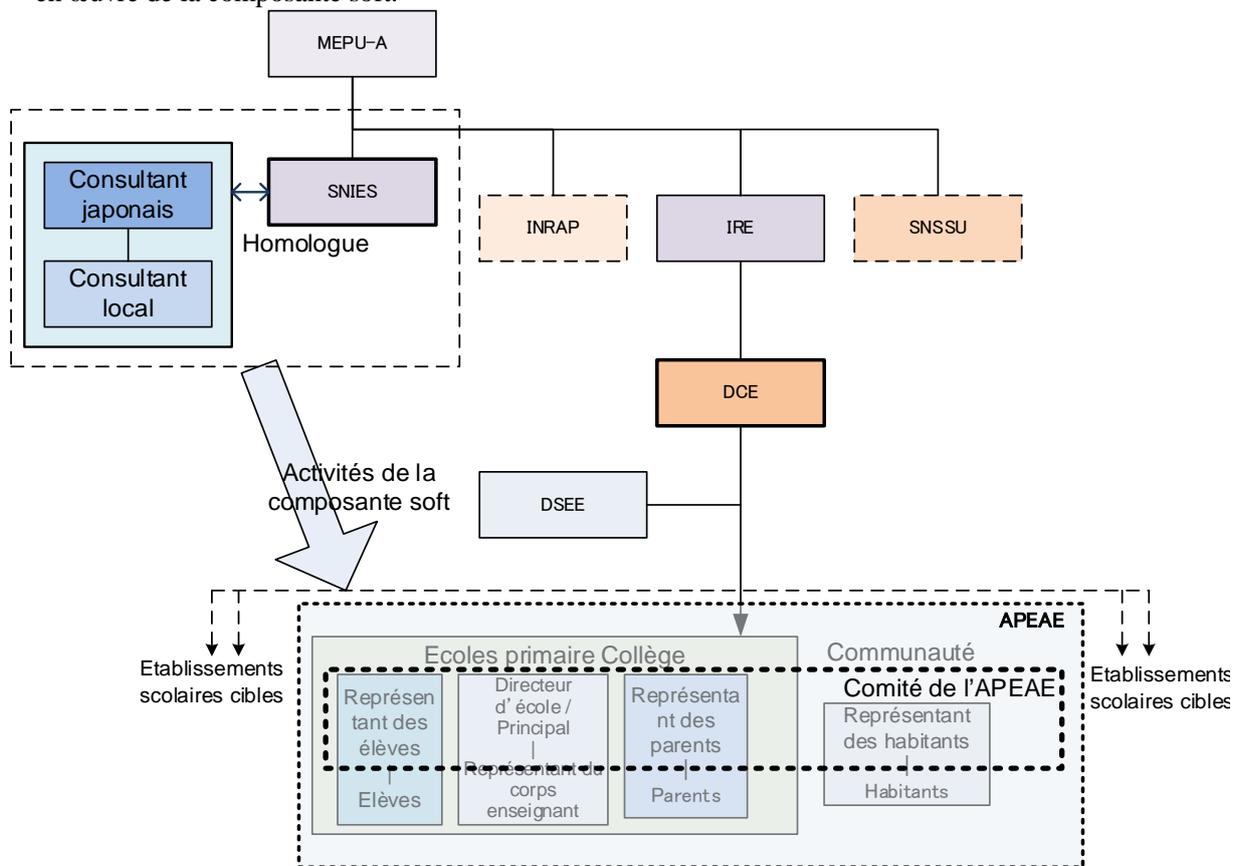


Figure 1 Organisation de mise en œuvre de la composante soft

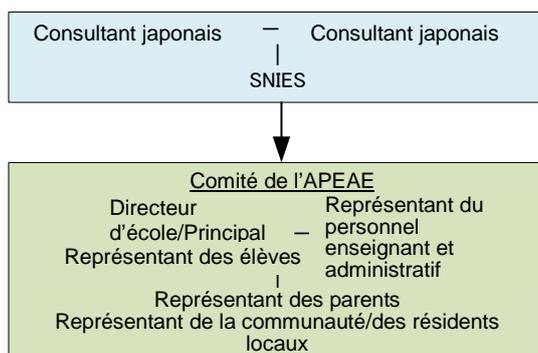


Figure 2 Système de mise en œuvre de la composante soft

Le tableau suivant énumère les bénéficiaires des activités ainsi que ceux qui les exécutent et ceux qui les supervisent.

Tableau 1 Vue d'ensemble de la composante soft

	Activités	Bénéficiaires	Ceux qui exécutent	Superviseurs	Indice
① Préparation	Elaboration d'un projet du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène, et du manuel de suivi		Consultant	Consultant	
	Présentation aux organismes concernés		Consultant, SNIES, DCE	Consultant	
	Enquête de référence		Consultant, SNIES	Consultant	Résultats de l'enquête
	Finalisation du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène, et du manuel de suivi		Consultant, SNIES	Consultant	
	Explication préalable aux établissements cibles du Projet		Consultant, SNIES, DCE	Consultant	
	Amélioration organisationnelle de l'APEAE et encadrement en matière d'activités de l'APEAE	APEAE	Consultant, SNIES	Consultant	Nombre des habitants locaux participants à l'APEAE, fréquence d'activités, proportion des mères et des enseignantes parmi les participants
② Mise en œuvre	Distribution du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène, du manuel de suivi, et du panneau de présentation	Etablissement scolaire, APEAE	Consultant, SNIES, INRAP	Consultant	Nombre distribué
	Atelier à l'établissement scolaire modèle	Etablissement scolaire, Comité de l'APEAE	Consultant, SNIES, DCE	Consultant, INRAP, DCE	Nombre d'ateliers
	Mise en œuvre des activités d'entretien des infrastructures sur la base du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène	Elèves	APEAE, personnel enseignant et administratif, consultant	Consultant, DCE, SNIES	Fréquence d'encadrements de l'entretien des infrastructures par le comité de l'APEAE
	Education à l'hygiène et gestion de l'hygiène scolaire à l'aide du manuel d'éducation à l'hygiène, du guide pédagogique et du panneau de présentation	Elèves	Personnel enseignant, consultant	Consultant, INRAP, DCE	Fréquence de séances d'éducation à l'hygiène, nombre d'élèves ayant bénéficié de l'éducation à l'hygiène
	Amélioration des activités de l'APEAE y compris ses affaires financières	Etablissement scolaire	Comité de l'APEAE, consultant	Consultant, DCE, SNIES	Nombre des APEAE ayant fait les activités de gestion financière
	Suivi des activités à l'aide du manuel de suivi	Elèves	Etablissement scolaire	Consultant, DCE, SNIES	Nombre de suivis par l'établissement scolaire
③ Suivi	Suivi et évaluation des activités		SNIES, DCE	Consultant	Données de référence
	Ateliers de suivi dans l'établissement scolaire modèle		APEAE, personnel enseignant et administratif, consultant	Consultant, DCE, SNIES	
	Suivi après la fin du Projet (Rapport par le RSP)		SNIES, Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (ci-après désigné « le MPC I »)	MPCI	

2) Plan de mise en œuvre des activités

1. Préparation

a. Elaboration d'un projet du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène, et du panneau de présentation

Actuellement, les établissements scolaires existants ont recours à l'APEAE pour payer les frais relatifs à l'entretien quotidien de leurs infrastructures scolaires tel que la réparation du mobilier. Bien qu'il existe un livre de comptes, il n'est pas adéquatement géré. Par conséquent, le contenu relatif à l'amélioration de la planification et de la transparence de la comptabilité de l'APEAE sera intégré dans le manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène. De plus, afin de faciliter la poursuite de la planification de l'approvisionnement et de la gestion, le plan d'approvisionnement ainsi que la gestion budgétaire de chaque année seront résumés sous forme de tableau. Quant à la réparation, une meilleure compréhension de chaque partie sera favorisée par l'utilisation intensive des illustrations et photos.

Le manuel d'éducation à l'hygiène élaboré par la direction eau, hygiène et assainissement du projet éducation à l'environnement de l'INRAP a été imprimé et distribué jusqu'à présent uniquement pour les établissements scolaires appuyés par d'autres bailleurs de fonds. Par conséquent, les établissements faisant l'objet des activités de la présente composante soft n'ont pas profité de la distribution du manuel. Dans le cadre de la composante soft, il faudra inciter la partie guinéenne à distribuer prioritairement le manuel et le guide pédagogique aux établissements cibles du Projet, de même que l'affectation des enseignants, de sorte que chaque établissement soit doté de ce manuel. Les DCE de Matoto et de Ratoma encadreront les enseignants des établissements cibles pour acquérir les méthodes d'enseignement et de pratique. Ceux qui ont acquis ces méthodes dispenseront l'éducation à l'hygiène en s'appuyant sur le manuel et les consignes pédagogiques.

Le contenu du manuel d'éducation en eau, hygiène et assainissement de l'INRAP est comme suit.

Manuel d'éducation en eau, hygiène et assainissement) INRAP – MEPU-A, 2016

Contenu

Chapitre I : Eau

1. Chaîne de l'eau
2. Utilité et traitement de l'eau
3. Pollution de l'eau

Chapitre II : Hygiène

1. Hygiène alimentaire
2. Hygiène vestimentaire
3. Hygiène corporelle
4. Hygiène en famille
5. Hygiène à l'école
6. Hygiène communautaire
7. Gestion des menstrues

Chapitre III : Assainissement

1. Assainissement des latrines
2. Assainissement de l'école
3. Assainissement de l'habitat
4. Assainissement du point d'eau
5. Bibliographie



Image 1

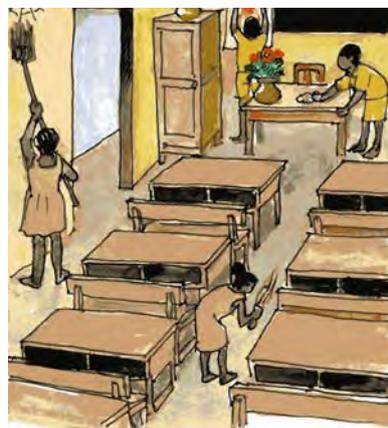


Image 2

Structure

- 1- OBSERVE : Cette rubrique comprend des images, chacune suivie de questions.
- 2- APPRENDIS : Cette rubrique fournit un ensemble d'informations par rapport au thème traité en orientant le lecteur sur la réponse aux questions posées dans la rubrique observe.
- 3- CONSOLIDE : La rubrique « Consolide » est la phase d'application des notions et principes théoriques appris par les élèves à travers des exercices pratiques et adaptés à leur niveau et à leur milieu.
- 4- RETIENS : Cette rubrique fait une synthèse des informations à retenir pour le lecteur.
- 5- PRATIQUE : Cette rubrique permet à l'enfant de réinvestir ce qu'il a appris et de mettre en pratique l'ensemble des informations reçues.
- 6- Explication des mots clés : Quelques mots difficiles sont tirés des différentes rubriques et expliqués pour faciliter la compréhension.–

b. Présentation aux organismes concernés

Le consultant concertera le but des activités de la composante soft, son contenu à exécuter et son calendrier avec le SNIES et les DCE.

Puisque la DCE de Matoto ne gère pas assez bien ses informations, ni n'établit des relations étroites de coopération avec l'établissement scolaire et l'APEAE, il faudra prendre des mesures progressives telles que la consultation individuelle préalable.

c. Enquête de référence

Il faudra cerner les données de référence pouvant servir d'indicateurs de suivi de la composante soft. Les éléments de données de l'enquête sont les suivants.

Tableau 2 Eléments de données de référence faisant l'objet de l'enquête

Résultat	Indicateur de résultat	Données de référence
<u>Résultat 1 de la composante soft :</u> Les capacités du personnel enseignant et non enseignant ainsi que du comité de l'APEAE des établissements scolaires cibles du Projet à entretenir les infrastructures scolaires sont améliorées.	<ul style="list-style-type: none">• Le nettoyage est régulièrement effectué.• L'établissement scolaire fait le suivi / feed-back de l'état des infrastructures.• Situation des infrastructures / Situation du nettoyage• Les toilettes sont utilisables.• L'APEAE poursuit ses activités sur une base régulière au cours du semestre.	<ul style="list-style-type: none">• Situation du nettoyage / nombre de fois de nettoyage• Nombre d'endroits défectueux des infrastructures scolaires• Nombre de réparations• Nombre / état des cabines séparées pour filles et garçons• Situation des activités de l'APEAE• Nombre de hommes membres et de femmes membre du comité de l'APEAE
<u>Résultat 2 de la composante soft :</u> Les connaissances et les compétences d'application du personnel enseignant des établissements scolaires cibles du Projet en matière d'éducation à l'hygiène sont renforcées.	<ul style="list-style-type: none">• L'éducation à l'hygiène est régulièrement effectuée.• L'environnement sanitaire de l'établissement scolaire est favorable.• Le nettoyage des toilettes et la gestion des déchets étant effectués, l'environnement sanitaire de l'établissement scolaire est favorable.• Les élèves et le personnel enseignant et non enseignant se lavent les mains à l'aide de savon.	<ul style="list-style-type: none">• Situation de la mise en œuvre de l'éducation à l'hygiène• Situation de l'utilisation du manuel / matériel pédagogique relatif à l'éducation à l'hygiène• Situation du lavage des mains à l'aide de savon chez les élèves et le personnel enseignant et non enseignant

d. Explication préalable aux établissements cibles du Projet et amélioration organisationnelle de l'APEAE

Le SNIES, en consultation avec le consultant, présentera au préalable un aperçu du Projet et son importance au comité de l'APEAE, à l'administration d'établissement scolaire et au personnel enseignant et non enseignant de tous les établissements scolaires cibles du Projet, et préparera un atelier sur le contenu des infrastructures construites, la visite des bâtiments scolaires, l'entretien des infrastructures, la gestion de l'hygiène, etc.

Pour les nouveaux établissements scolaires ainsi que les APEAE dont la participation des habitants locaux est faible, la DCE recrutera des membres qui sont censés y participer en agissant auprès des habitants locaux dans la circonscription scolaire prévue. En cette occasion, elle présentera la conception des nouvelles salles de classe et d'autres bâtiments, le manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène et le kit d'hygiène comprenant du savon, etc., ainsi que l'importance et la joie de la communication dans l'APEAE, permettant ainsi de donner des incitations à y participer.

Quant aux nouveaux établissements scolaires, le directeur d'école/le principal et le personnel enseignant qui seront affectés formeront de façon constante le comité de l'APEAE avec l'appui du SNIES et la DCE. Le personnel enseignant et administratif, notamment les nouveaux enseignants, sont affectés à chaque établissement scolaire dès la rentrée d'octobre. De même, les élèves et les parents d'élèves qui composent l'APEAE commencent à se réunir pour s'inscrire à l'école primaire ou au collège dès la rentrée scolaire d'octobre. A ce moment, le consultant et le SNIES appuieront

la DCE et les chefs d'établissement scolaire pour organiser le comité de l'APEAE afin de clarifier la structure et la responsabilité de ce dernier qui représentera l'APEAE et se chargera des activités d'entretien des infrastructures scolaire au cours de la prochaine année.

e. Finalisation du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène

Le consultant et le SNIES auront une interview avec le directeur d'école et l'APEAE des écoles ayant fait l'objet d'une coopération passée pour leur extraire des éléments à améliorer dans leur manuel d'entretien des infrastructures, et finaliseront un projet de manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène, élaboré au Japon.

2. Mise en œuvre

a. Distribution du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène, du manuel de suivi, et de seaux d'eau pour le lavage des mains

Le matériel pédagogique suivant à utiliser dans les activités de la composante soft sera distribué. Lors de la mise en œuvre des activités dans la classe, il faudra confirmer la distribution adéquate du manuel scolaire et du guide pédagogique pour l'éducation à l'hygiène dont la diffusion appartient à la partie guinéenne.

Tableau 3 Matériel pédagogique à utiliser dans les activités de la composante soft

Matériel	Contenu	Responsable de la distribution	A qui distribuer
1) Manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène	Manuel qui sert à guider le personnel enseignant et administratif et l'APEAE des établissements cibles du Projet pour continuer l'entretien des infrastructures scolaires ainsi que la gestion sanitaire scolaire	Le Projet	Etablissements scolaires cibles du Projet, DCE, SNIES, consultant
2) Manuel de suivi	Manuel qui sert de guide pour le suivi et l'évaluation de la situation de chaque partie des installations/équipements, de la situation des activités de nettoyage, de l'environnement sanitaire de l'établissement, de la quantité de stockage de la fosse d'aisances, et de la situation de la gestion des fonds	Le Projet	Etablissements scolaires cibles du Projet, DCE, SNIES, consultant
3) Manuel scolaire et guide pédagogique pour l'éducation à l'hygiène	Manuel scolaire et guide pédagogique pour l'éducation à l'hygiène élaborés par l'INRAP mentionnés ci-dessus dans « Matériel pédagogique »	Partie guinéenne	Elèves, chaque classe, chef d'établissement scolaire, DCE, SNIES, consultant
4) Panneau de présentation	Matériel pédagogique sous forme de panneau en format A3 qui peut présenter chaque partie des infrastructures et les méthodes de leur entretien ainsi que le comportement à l'hygiène par des illustrations. Le panneau est doté d'une description au verso comme le « Kamishibai (petit théâtre de cartes illustrées au Japon) » et sert à expliquer le contenu en montrant l'image correspondante aux membres du comité de l'APEAE et aux élèves. Comme il est utilisé à nombreuses reprises, il sera distribué à chaque niveau de chaque établissement scolaire.	Le Projet	Chaque niveau de chaque établissement scolaire, chef d'établissement scolaire, DCE, SNIES, consultant
5) Affiche pour le bureau du directeur d'école / du principal	Pour que les personnes concernées partagent et héritent le contenu de la composante soft, une affiche avec des illustrations et points essentiels sera mise sur le mur du bureau du directeur/du principal en permanence.	Le Projet	Chef d'établissement scolaire, DCE, SNIES, consultant

b. Atelier à l'établissement scolaire modèle

Un atelier sera organisé à l'attention du comité de l'APEAE qui représente l'APEAE ainsi qu'au personnel enseignant et non enseignant de tous les 12 établissements scolaires faisant l'objet des activités de la composante soft, dans les locaux de 6 établissements scolaires pris comme modèles (il s'agit de deux écoles primaires existantes à Ratoma, d'une école primaire existante à Matoto, d'un collège existant à Ratoma, d'une nouvelle école primaire à Matoto et d'un nouveau collège à Matoto), consacrant une journée à chacun de ces 6 établissements modèles (6 journées au total). La tenue de l'atelier s'articulera autour du consultant qui présentera et enseignera la nécessité et les méthodes spécifiques concernant la structure et l'entretien des infrastructures, le plan et la gestion d'approvisionnement en fonds et matériaux/équipements ainsi que le plan et la mise en œuvre de la gestion de l'hygiène.

i) Résultats attendus de la mise en œuvre de l'atelier

Les résultats attendus de la mise en œuvre de l'atelier sont comme suit.

Tableau 4 Résultats attendus de l'atelier

Entretien des infrastructures scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel enseignant et non enseignant et le comité de l'APEAE reçoivent une formation en méthodes d'entretien des infrastructures scolaires. • Le personnel enseignant et non enseignant et le comité de l'APEAE des établissements scolaires cibles existants comprennent les défis actuels liés à l'entretien des infrastructures scolaires. • Le personnel enseignant et non enseignant et le comité de l'APEAE des nouveaux établissements et des établissements existants renforcent les relations entre eux. • Le personnel enseignant et non enseignant et le comité de l'APEAE des nouveaux établissements et des établissements existants renforcent les relations avec les personnes responsables des organismes de niveau supérieur. • Le personnel enseignant et non enseignant et le comité de l'APEAE des nouveaux établissements comprennent les problèmes éventuels liés à l'entretien des infrastructures scolaires.
Education à l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel enseignant reçoit une formation en méthodes d'enseignement en matière d'éducation à l'hygiène

ii) Contenu

Le contenu de l'atelier sont comme suit.

Tableau 5 Contenu de l'atelier

Item	Contenu	Matériel	Personnes assistant à l'atelier
Structure des infrastructures	Décrire la structure et les points à noter de chaque partie des infrastructures (plancher, mur, toit, menuiserie, toilettes, etc.) par des photos et illustrations.	Manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène	Comité de l'APEAE, personnel enseignant et non enseignant, DCE
Plan d'entretien des infrastructures	Expliquer la nécessité, la fréquence et les dépenses nécessaires de la réparation/l'entretien de manière à correspondre à la structure des infrastructures. Expliquer la nécessité que les personnes assistant à l'atelier, notamment l'APEAE, planifient le calendrier et le budget de réparation/entretien, et déterminer à qui revient la responsabilité.	Manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène, panneau de présentation	Comité de l'APEAE, personnel enseignant et non enseignant, DCE
Hygiène scolaire	Expliquer la nécessité d'un comportement à l'hygiène ainsi que le contenu du manuel et les méthodes d'enseignement.	Manuel scolaire pour l'éducation à l'hygiène, panneau de présentation	Personnel enseignant, DCE

Dans le cadre de l'atelier, le SNIES et le consultant dirigeront les participants vers une exécution des activités d'entretien des infrastructures scolaires et d'éducation à l'hygiène tout en gardant à l'esprit, notamment, les points suivants :

- Mise en œuvre régulière des activités d'entretien au cours du semestre ;
- Ancrage du comportement à l'égard de l'entretien préventif tel que « ne pas rendre sale / ne pas casser les installations / équipements » ;
- Mise à disposition d'outil de nettoyage par le budget de l'APEAE ;
- Le personnel enseignant et administratif guidera les élèves ayant assisté à la dernière leçon du jour à nettoyer la salle de classe ;
- Etablissement régulier de la liste comprenant les endroits endommagés et défectueux des infrastructures et du mobilier ;
- Rapport rapide au comité de l'APEAE et à la DCE en cas de fuites d'eau de pluie, et réparation rapide ;
- Le personnel enseignant amènera les élèves à se laver les mains au savon après utilisation des toilettes.

c. Activités de chaque établissement scolaire et soutien par le consultant local dans ses activités

Après la tenue de l'atelier, chaque établissement scolaire entreprendra les activités d'entretien des infrastructures scolaires et d'éducation à l'hygiène, et le comité de son APEAE commencera aussi les activités de gestion financière. Le consultant local le soutiendra dans ces activités, et le consultant japonais et le SNIES les superviseront. La DCE et l'INRAP, qui sont des organismes concernés, seront également invités, dans la consultation préalable, à participer à la supervision.

Les nouveaux établissements scolaires en particulier seront encadrés et appuyés par le consultant local en coopération avec la DCE pendant deux mois et demi à compter du démarrage des activités après la tenue de l'atelier pour leur donner un certain élan.

d. Suivi par chaque établissement scolaire et soutien par le consultant local dans la mise en œuvre

Chaque établissement scolaire assurera un suivi régulier des activités d'entretien des infrastructures scolaires par l'APEAE ainsi que l'éducation à l'hygiène par les enseignants à l'aide du manuel de suivi. En outre, il améliorera les activités sur la base de l'évaluation du contenu suivi. Le consultant local soutiendra chaque établissement dans son suivi et son amélioration, et ce sous la supervision du SNIES. En réponse au suivi-évaluation, des organismes concernés tels que la DCE et l'INRAP seront également invités, dans la consultation préalable, à le conseiller dans ses activités d'amélioration.

3. Suivi

a. Suivi, évaluation et soutien dans l'amélioration par le consultant

Le consultant constatera l'état de mise en œuvre 1) des activités d'entretien des infrastructures scolaires par l'APEAE de chaque établissement scolaire, 2) de l'éducation à l'hygiène par les enseignants concernés, et 3) le suivi par l'administration de l'établissement. Après avoir évalué les résultats constatés, le consultant donnera son appui au comité de l'APEAE dans les activités d'amélioration ainsi qu'à l'administration de l'établissement dans l'amélioration du suivi. Quant à l'éducation à l'hygiène, il suivra la gestion de la classe dans tous les établissements cibles du Projet pour donner des conseils sur les améliorations à y apporter.

b. Tenue de l'atelier de suivi dans l'établissement scolaire modèle

Un atelier de suivi d'une demi-journée en matière d'entretien des infrastructures scolaires sera organisé à l'attention du comité de l'APEAE de tous les 12 établissements scolaires faisant l'objet des activités de la composante soft, dans les locaux des 6 établissements scolaires modèles où s'est tenu l'atelier. Le SNIES et le consultant fourniront des conseils et orientations sur la solution des problèmes rencontrés dans le suivi. De plus, cet atelier de suivi servira de lieu de partage d'informations entre les comités de l'APEAE qui y participeront.

c. Effets après la fin du Projet

En tant que résultats à long terme après la fin du Projet, les effets suivants sont attendus concernant les activités d'entretien des infrastructures scolaires et l'éducation à l'hygiène.

Tableau 6 Effets des activités de la composante soft

	1. Activités d'entretien des infrastructures scolaires	2. Education à l'hygiène
Effets	Les capacités du personnel non enseignant ainsi que du comité de l'APEAE des établissements scolaires cibles du Projet à entretenir les infrastructures scolaires sont améliorées.	Les connaissances et les compétences d'application du personnel enseignant des établissements scolaires cibles du Projet en matière d'éducation à l'hygiène sont renforcées.
Effets attendus	Tous les établissements scolaires cibles du Projet entretiendront et nettoieront régulièrement les infrastructures scolaires à l'aide du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène, et du manuel de suivi à élaborer.	L'état de mise en œuvre des programmes de l'éducation à l'hygiène étant amélioré, le comportement à l'hygiène sera ancré chez les élèves et le personnel enseignant et non enseignant, et par conséquent, les infrastructures scolaires seront maintenues et utilisées dans un état propre.

Le SNIES effectuera un suivi auprès de tous les établissements scolaires cibles un an après la réception des infrastructures et rapportera leur état d'entretien (présence ou absence de détérioration des infrastructures, état de la fosse d'aisances, du mobilier, des équipements, etc.). De plus, il proposera une orientation future des méthodes d'entretien en cernant les conditions et les problèmes se rapportant à l'entretien des infrastructures.

(6) Mode de recrutement du personnel pour la mise en œuvre de la composante soft

La mise en œuvre des activités de la composante soft sera assurée par un superviseur résident japonais, un consultant japonais et un consultant local (guinéen).

En Guinée, la plupart des projets liés à l'entretien d'écoles, à la santé scolaire et à l'hygiène scolaire ont été planifiés et formés par des bailleurs de fonds et leur mode de réalisation est la gestion directe. Par ailleurs, il n'y a pas de consultants locaux ayant une expérience riche avec des bailleurs de fonds et ayant pu continuer des activités dans le domaine de l'entretien des infrastructures et de l'hygiène scolaire. Dans le cadre de la composante soft, par conséquent, le consultant guinéen s'occupera principalement de 1) communication/intermédiaire entre les japonais et la partie guinéenne, de 2) assistance et soutien dans les activités d'entretien des infrastructures et de santé scolaire, et de 3) assistance et communication dans le suivi, au lieu de faire une nouvelle activité unique.

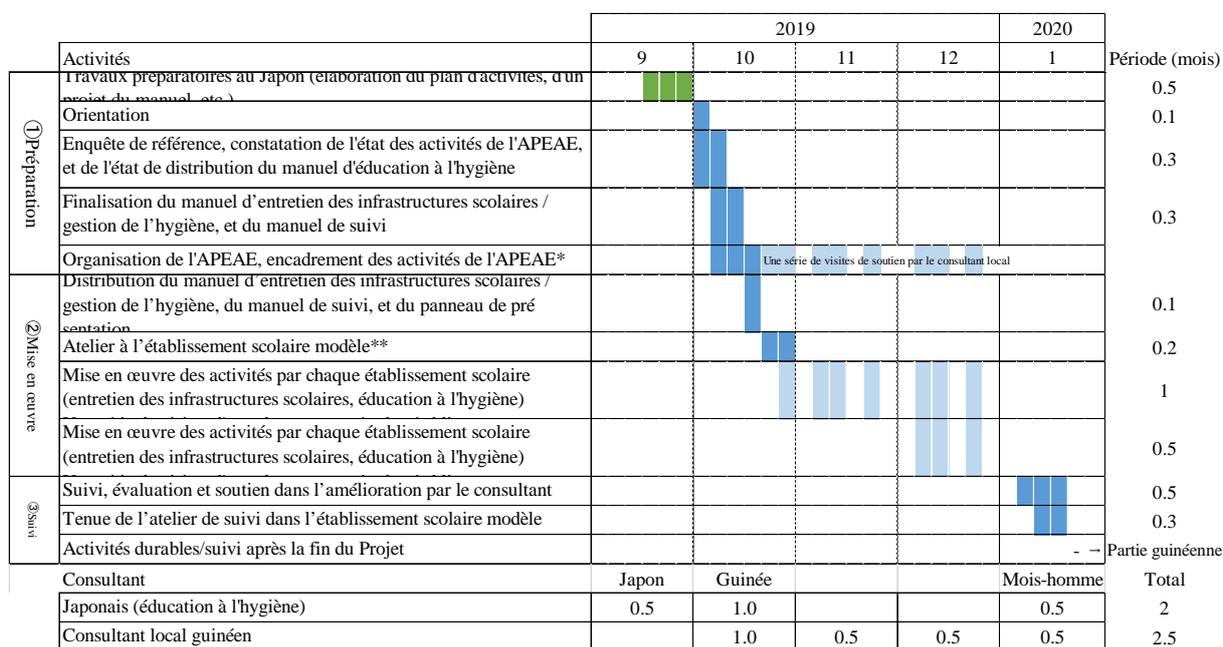
Le tableau suivant montre la répartition des activités/rôles entre les consultants.

Tableau 7 Répartition des activités / rôles

	Consultant japonais	Consultant local
	1 personne (Hygiène scolaire, éducation à l'hygiène)	1 personne
Modalité de gestion	Gestion de l'ensemble des activités	Assistance
Manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène	Rédaction d'une ébauche	Soutien à la finalisation
Manuel de suivi	Rédaction d'une ébauche	Soutien à la finalisation
Atelier en matière d'entretien	Gestion / Encadrement Préparation / Explication	Guide / Animation / Suivi Atelier auprès des établissements scolaires cibles du Projet
Pratique de l'entretien		
Suivi de l'entretien		

(7) Calendrier de mise en œuvre de la composante soft

Il est prévu que les travaux de construction des infrastructures démarreront après la fin de la saison des pluies de l'année 2018 et s'achèveront vers décembre 2019. On démarrera les activités de la composante soft dès la rentrée d'octobre 2019 avant d'aménager des salles de classe. Le consultant japonais élaborera un projet du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène environ 15 jours avant le démarrage de la composante soft. En octobre, après avoir coordonné sur place les responsabilités entre les organismes concernés, on tiendra l'atelier. En mettant les activités sur les rails, on clarifiera le chemin à parcourir par la partie guinéenne dans la mise en œuvre de la composante soft. En novembre, l'APEAE et les enseignants de chaque établissement scolaire commenceront respectivement les activités d'entretien sous la direction du comité de l'APEAE, et l'éducation à l'hygiène, et ce sous la supervision du SNIES et de la DCE, et avec l'appui du consultant local. Environ deux mois après la tenue de ces activités, en janvier 2020, le consultant japonais procèdera au suivi-évaluation pendant environ 15 jours et fournira des conseils d'amélioration de sorte que la partie guinéenne puisse continuer à l'avenir à effectuer l'entretien des infrastructures scolaires et l'éducation à l'hygiène.



* Organiser une APEAE dans le nouveau établissement scolaire. Soutenir l'APEAE dont les participants de la communauté sont peu nombreux de sorte à obtenir plus de participants

** 2 écoles primaires existantes à Ratoma, 1 école primaire existante à Matoto, 1 collège existant à Ratoma, 1 nouvelle école primaire à Matoto, 1 nouveau collège à Matoto, 6 établissements scolaires au total, 1 journée/fois, 6 fois au total (6 jours)

*** 2 écoles primaires existantes à Ratoma, 1 école primaire existante à Matoto, 1 collège existant à Ratoma, 1 nouvelle école primaire à Matoto, 1 nouveau collège à Matoto, 6 établissements scolaires au total, une demi-journée/fois, 6 fois au total (6 jours)

Figure 3 Calendrier prévu de mise en œuvre de la composante soft

(8) Extraits de la composante soft

Les extraits à remettre à la partie guinéenne et à la partie japonaise sont les suivants.

1. Manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène (français / japonais)
2. Manuel de suivi (français / japonais)

(9) Coût approximatif de la composante soft

Tableau 8 Coût approximatif de la composante soft

Le coût est confidentiel.

(10) Obligations des organismes de la partie guinéenne

1. Le SNIES préparera un bureau de travail nécessaire à l'élaboration des documents destinés à la mise en œuvre de la composante soft par le consultant.
2. Le SNIES s'occupera de la coordination et de l'encadrement avec les établissements scolaires cibles du Projet.
3. Le SNIES élaborera le manuel d'entretien des infrastructures et le plan d'activités en consultation avec le consultant, et rendra officiel ces documents.
4. Le SNIES élaborera le manuel de suivi en consultation avec le consultant.
5. La partie guinéenne distribuera le manuel d'éducation en eau, hygiène et assainissement élaboré par l'INRAP en donnant la priorité aux établissements scolaires cibles du Projet.
6. Le SNIES assurera un suivi régulier, et portera les résultats du suivi à la connaissance des établissements scolaires. Ces derniers, à leur tour, apportera des améliorations à la situation selon les besoins sur la base de ces résultats.
7. Chaque établissement scolaire supervisera les activités d'entretien des infrastructures scolaires qui doivent être mises en œuvre par l'APEAE d'une façon appropriée sous la direction du comité de l'APEAE sur la base du manuel d'entretien des infrastructures scolaires / gestion de l'hygiène.

6. Carte topographique des terrains des écoles cibles

E13

REPUBLIC OF GUINEA

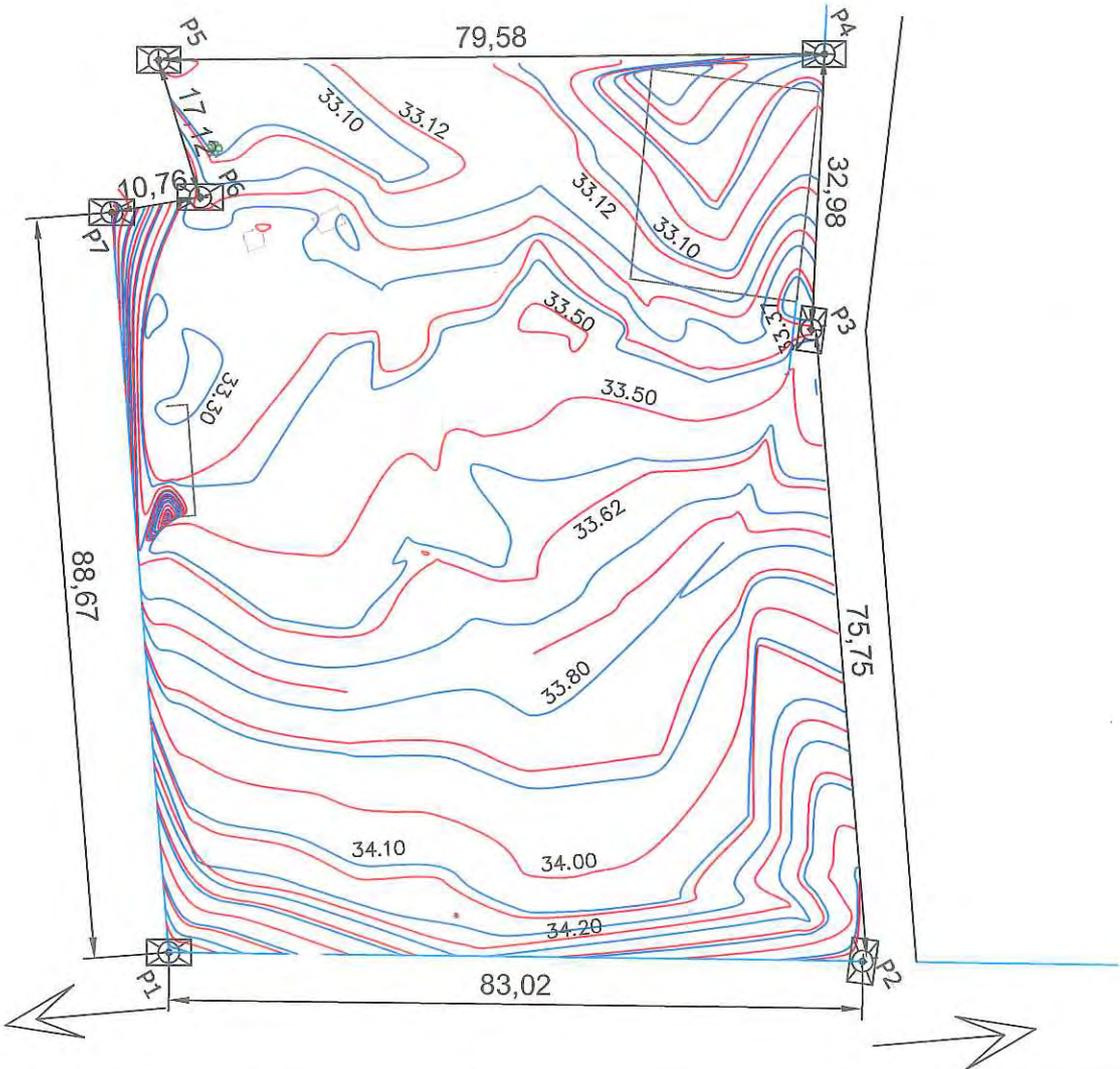
Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: E/P COBAYAH

TYPE OF PLAN :School planning



TOWARDS LAMBANYI

TOWARDS SONFONIA



COBAYA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

LEVEL CURVE

Scale
1/600

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

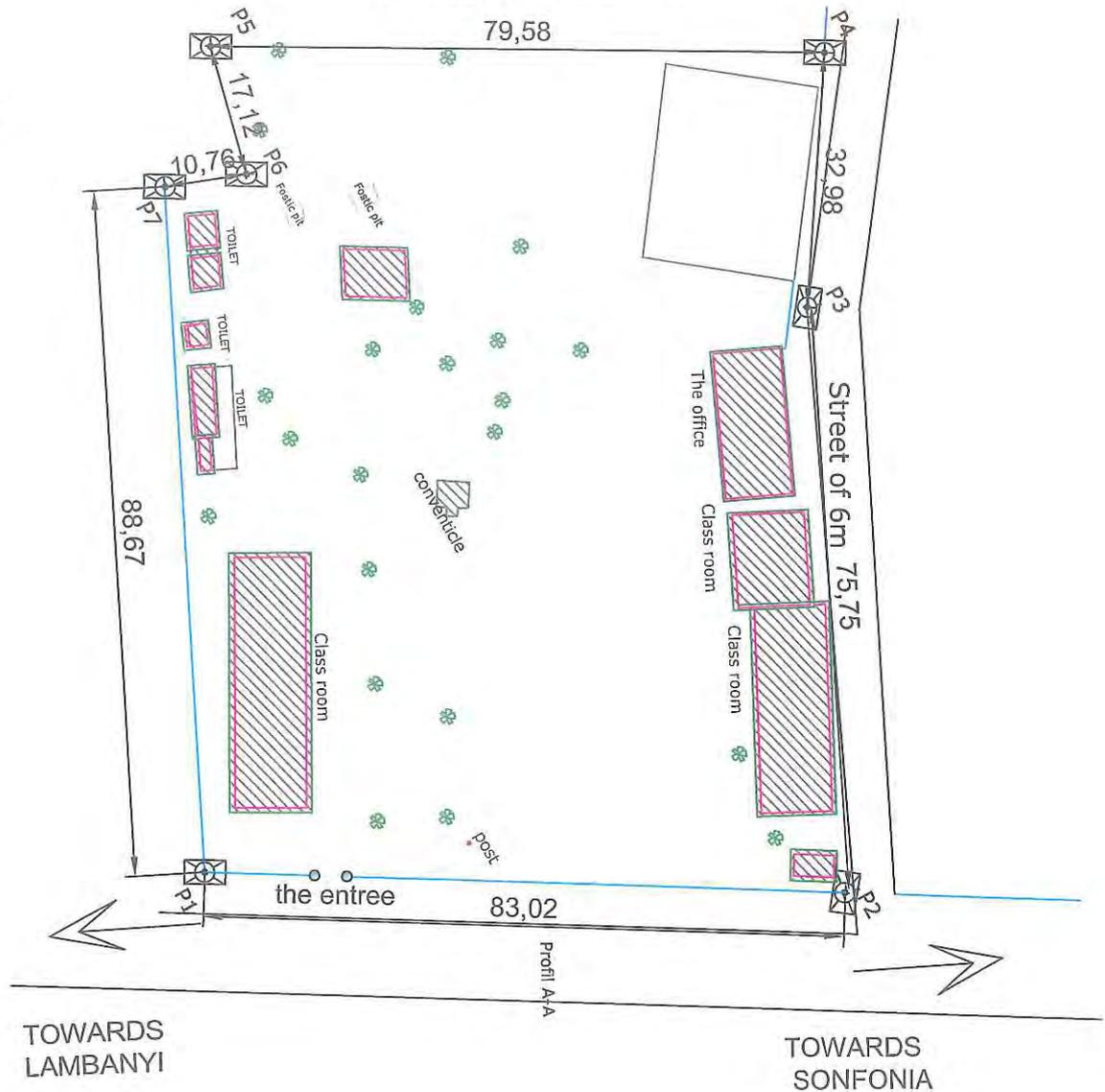
COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: E/P COBAYAH

TYPE OF PLAN :School planning



TOTAL SURFACE :8813,41 m2



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=653451.8760	Y=1067441.4050
P2	X=653495.1061	Y=1067512.2791
P3	X=653427.0612	Y=1067545.3555
P4	X=653399.1760	Y=1067563.5880
P5	X=653359.2240	Y=1067494.7700
P6	X=653375.8400	Y=1067490.6440
P7	X=653372.3380	Y=1067480.5960



COBAYA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

GENERAL PLAN AND ESTABLISHMENTS COORDONATES

Scale
1/600

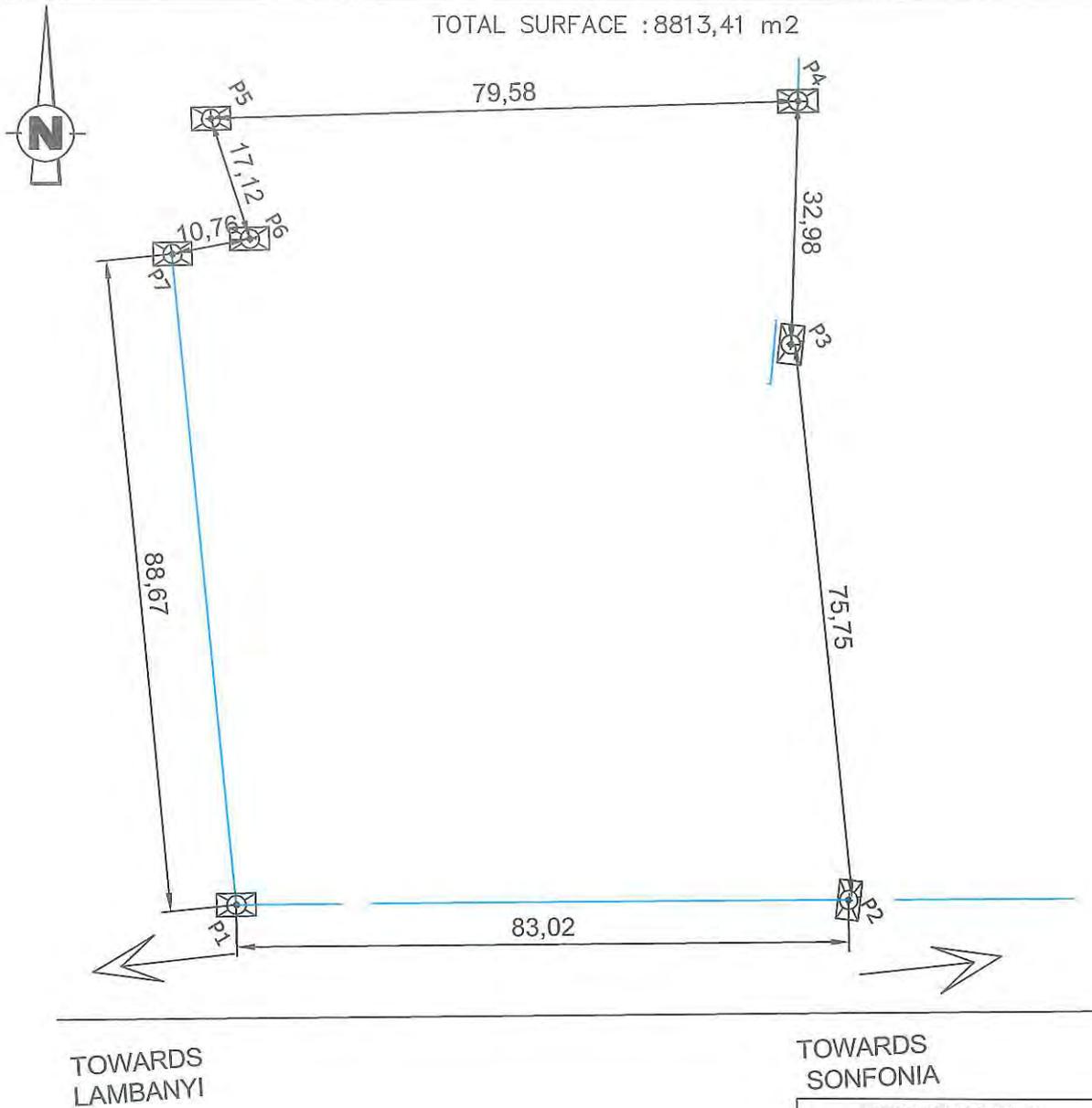
SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

TOTAL SURFACE : 8813,41 m²



TOWARDS SONFONIA

TOWARDS LAMBANYI

LISTING OF DETAIL

N°	X	Y
P1	X=653451.8760	Y=1067441.4050
P2	X=653495.1061	Y=1067512.2791
P3	X=653427.0612	Y=1067545.3555
P4	X=653399.1760	Y=1067563.5880
P5	X=653359.2240	Y=1067494.7700
P6	X=653375.8400	Y=1067490.6440
P7	X=653372.3380	Y=1067480.5960



COBAYA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

GENERAL PLAN LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/600

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

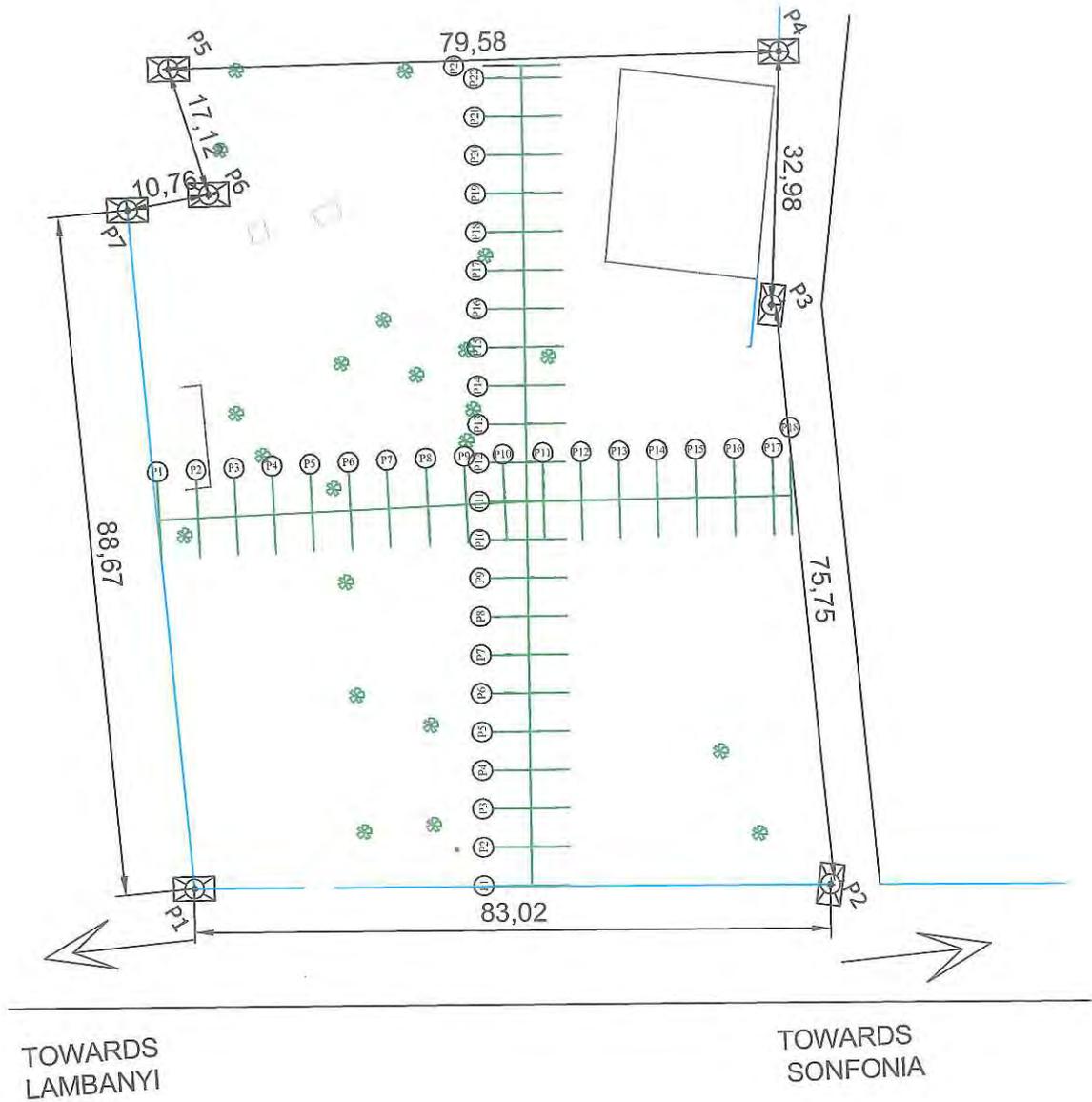
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: E/P COBAYAH

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE :8813,41 m2



COBAYA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale
1/600

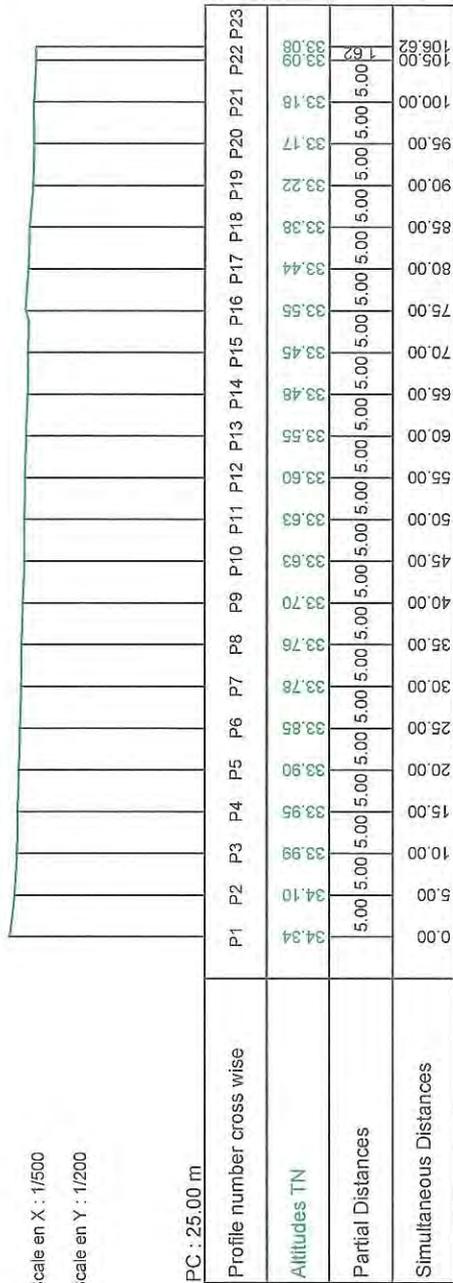
SEEN APPROVED BY
.....

Conakry le / /20..

MADE BY
.....

Conakry le / /20..

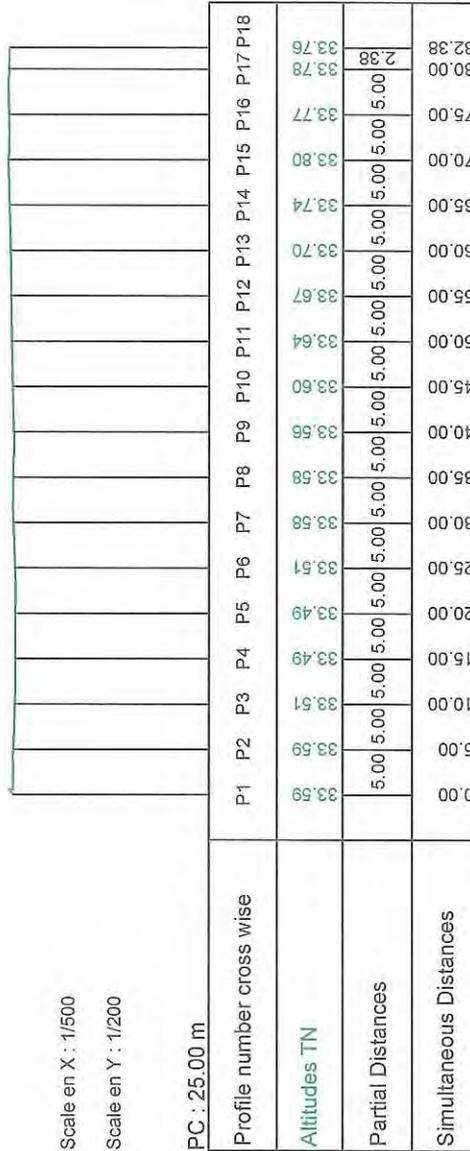
LONGITUDE PROFILE TN



Scale en X : 1/500

Scale en Y : 1/200

CROSS PROFILE TN



Scale en X : 1/500

Scale en Y : 1/200

COBAYA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF

THE NATURAL GROUND

Scale variable

SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

E/5

REPUBLIC OF GUINEA

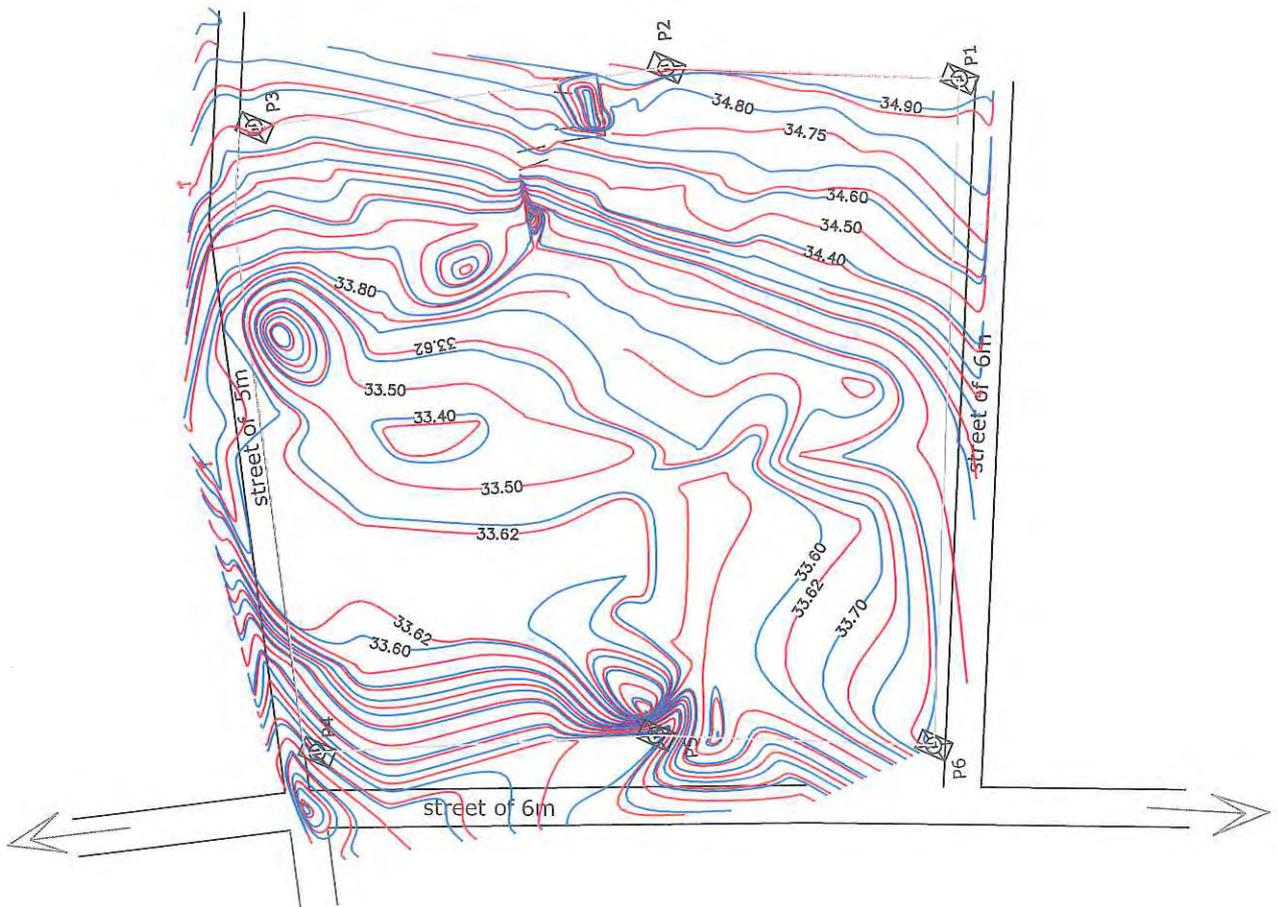
Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P YATTAYA

TYPE OF PLAN :School planning



YATTAYA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

LEVEL CURVE

scale
1/600

SEEN AN APPROVED BY

.....

Conakry / /20..

MADE BY

.....

Conakry / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labourt-Justice-Solidarity

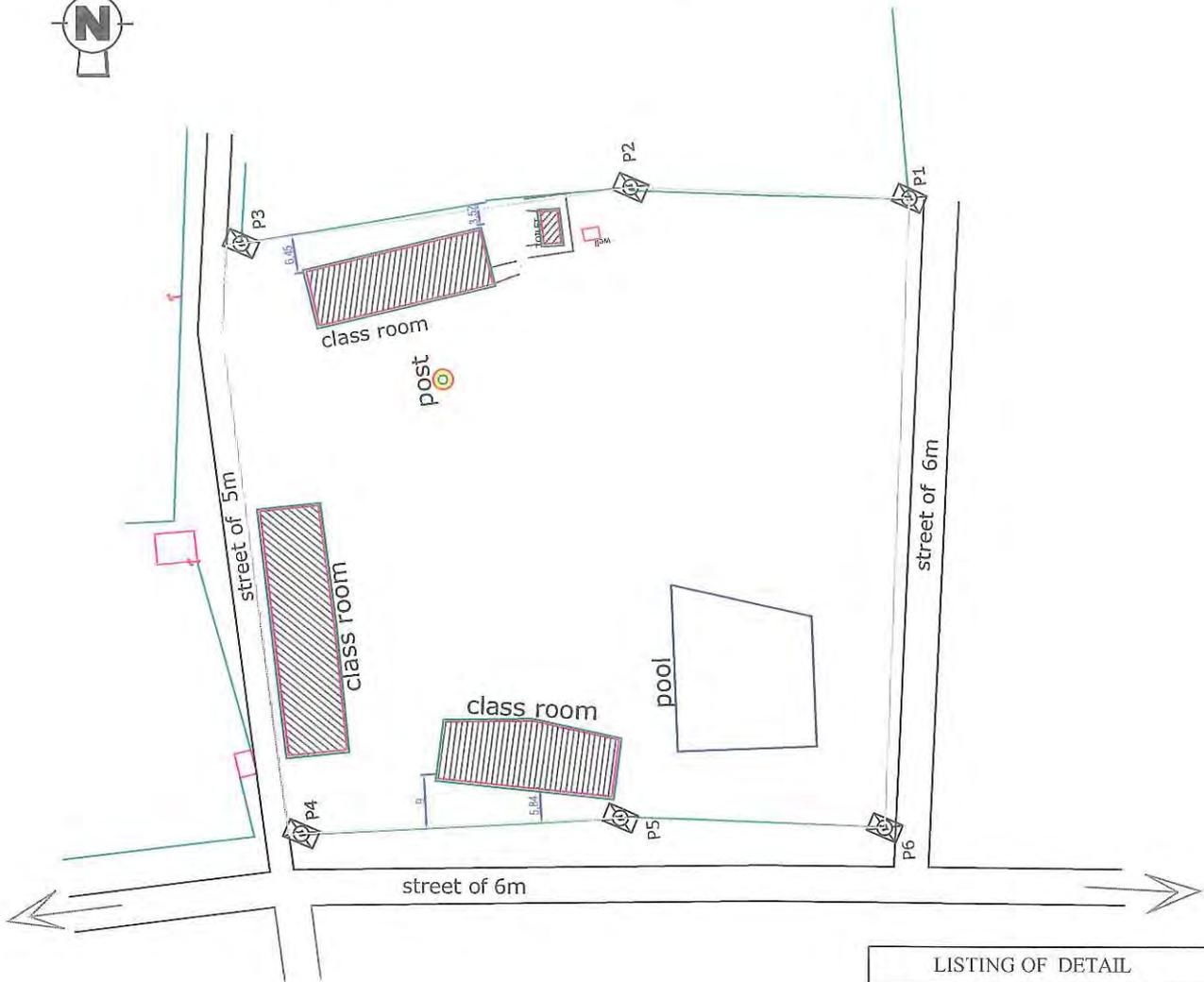
MINISTRY OF PRE-SHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P YATTAYA

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 11426.4836 m²



LISTING OF DETAIL

N°	X	Y
P1	X=655487.5510	Y=1068971.0270
P2	X=655495.3430	Y=1069017.1600
P3	X=655494.3800	Y=1069083.3680
P4	X=655394.6920	Y=1069086.0950
P5	X=655390.4066	Y=1069032.5294
P6	X=655383.2250	Y=1068988.8350



YATTAYA PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN

GENERAL PLAN AND
ESTABLISHMENTS
COORDONATES

scale
1/800

SEEN AN APPROVED BY

.....

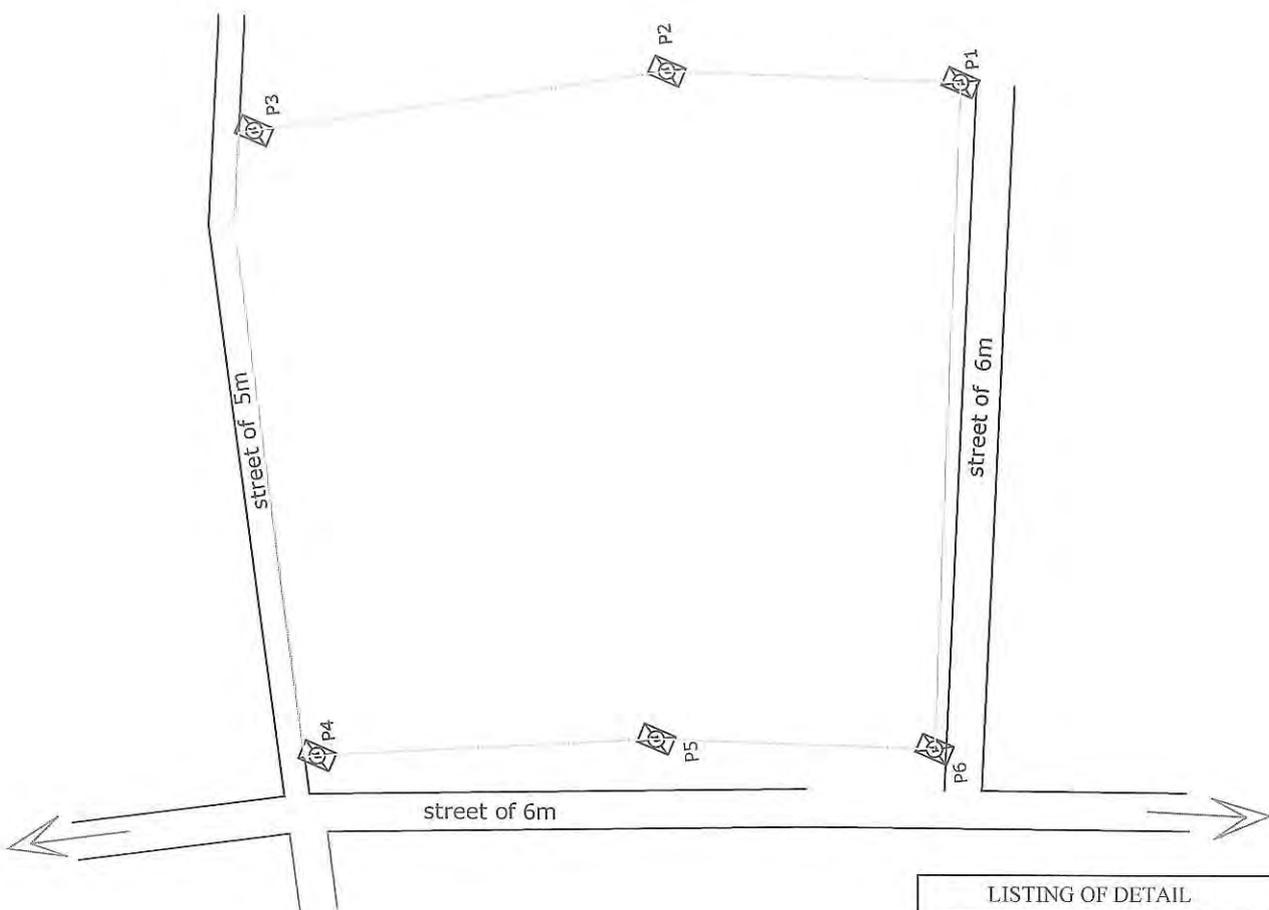
Conakry / /20..

MADE BY

.....

Conakry / /20..

TOTAL SURFACE : 11426.4836 m²



LISTING OF DETAIL

N°	X	Y
P1	X=655487.5510	Y=1068971.0270
P2	X=655495.3430	Y=1069017.1600
P3	X=655494.3800	Y=1069083.3680
P4	X=655394.6920	Y=1069086.0950
P5	X=655390.4066	Y=1069032.5294
P6	X=655383.2250	Y=1068988.8350



YATTAYA PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

scale
1/800

SEEN AN APPROVED BY

.....

Conakry / /20..

MADE BY

.....

Conakry / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

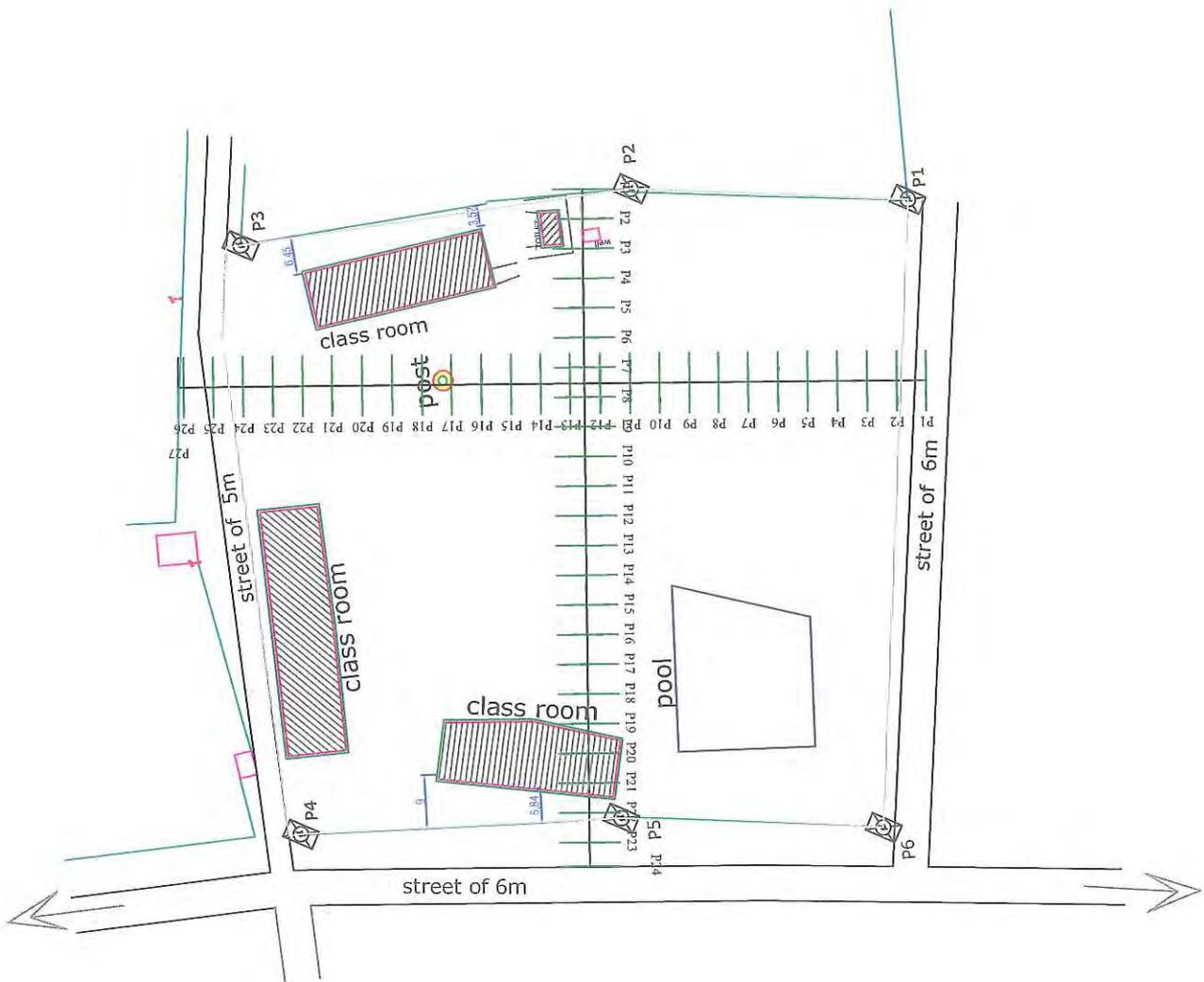
Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P YATTAYA

TYPE OF PLAN :School planning



YATTAYA PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

scale

1/800

SEEN AN APPROVED BY

.....

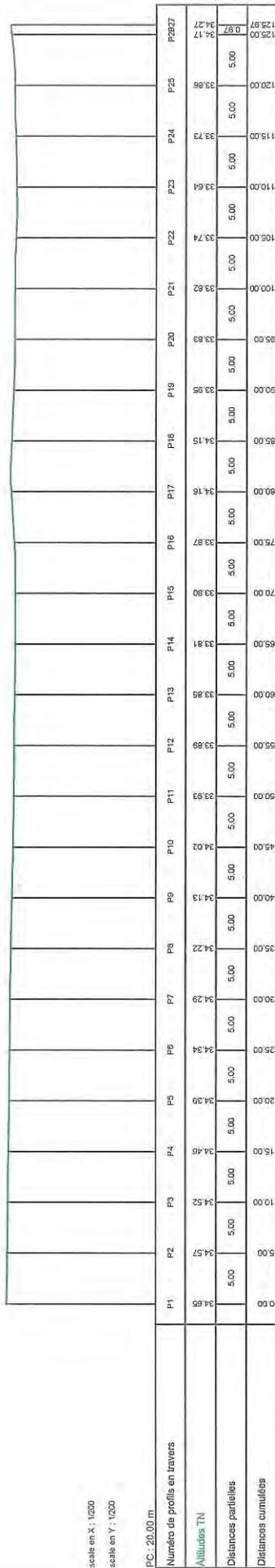
Conakry / /20..

MADE BY

.....

Conakry / /20..

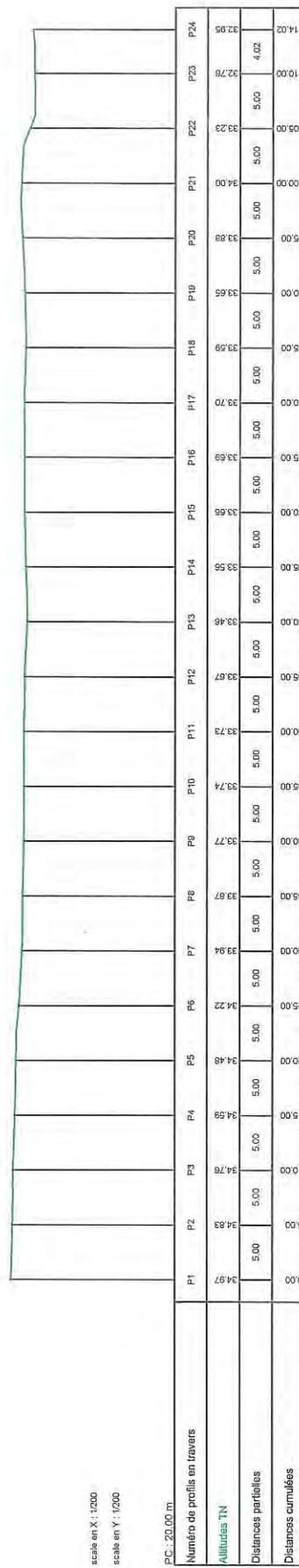
LONGITUDE PROFILE TN



scale en X : 1/200
scale en Y : 1/200

P.C. : 20.00 m

CROSS PROFIL TN



scale en X : 1/200
scale en Y : 1/200

P.C. : 20.00 m



YATTAYA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

scale
variable

SEEN AND APPROVED BY

Conakry / /20..

MADE BY

Conakry / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

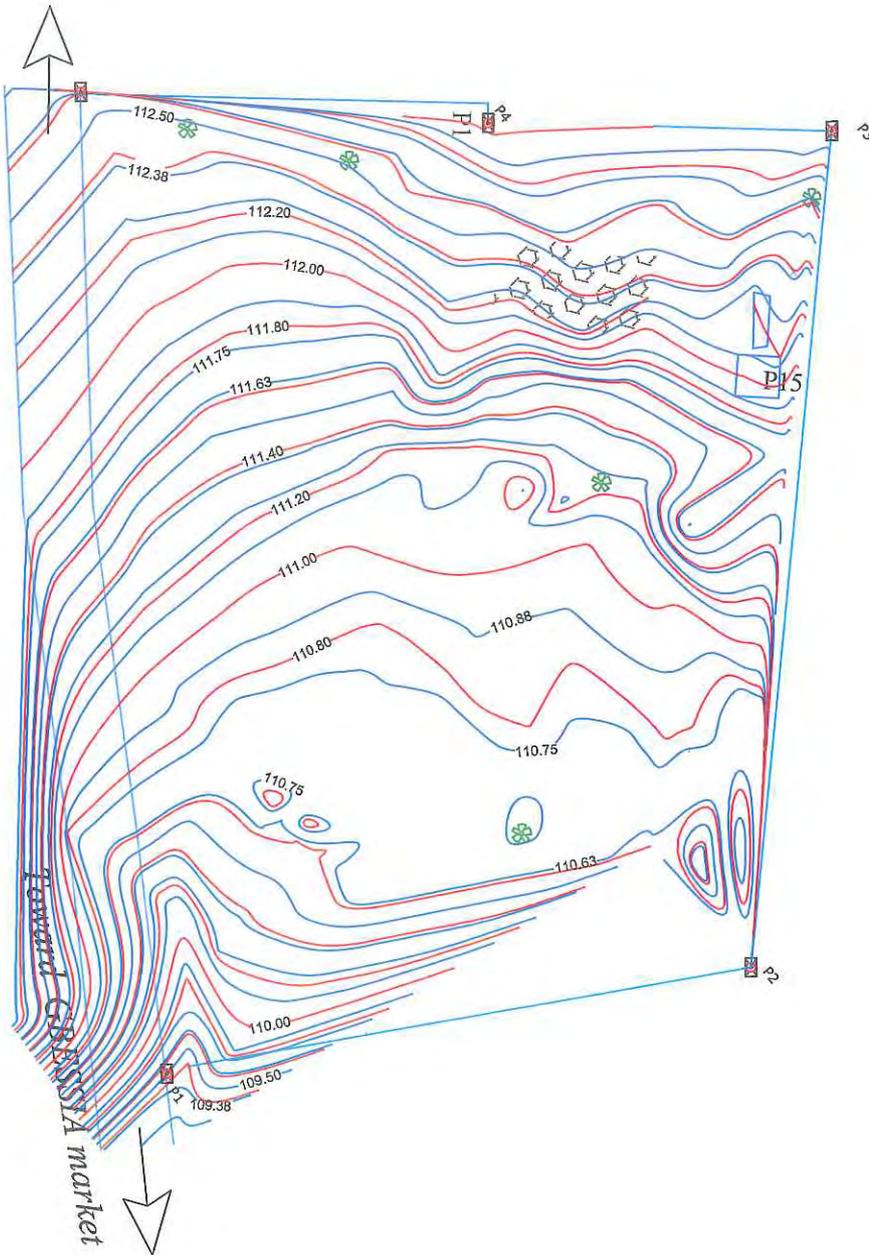
COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: E/P DAR.ES.SALAM

TYPE OF PLAN :School planning



Toward Road PRINCE



DAR.ES.SALAM
PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN

LEVEL CURVE

Scale
1/600

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: E/P DAR.ES.SALAM

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE :6041.8580 m²



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=649296.6603	Y=1059352.7942
P2	X=649325.6430	Y=1059405.7030
P3	X=649265.0890	Y=1059465.5750
P4	X=649242.5110	Y=1059438.9190
P5	X=649213.9740	Y=1059408.6750



DAR.ES.SALAM PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

GENERAL PLAN AND ESTABLISHMENTS COORDONATES

Scale
1/600

SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

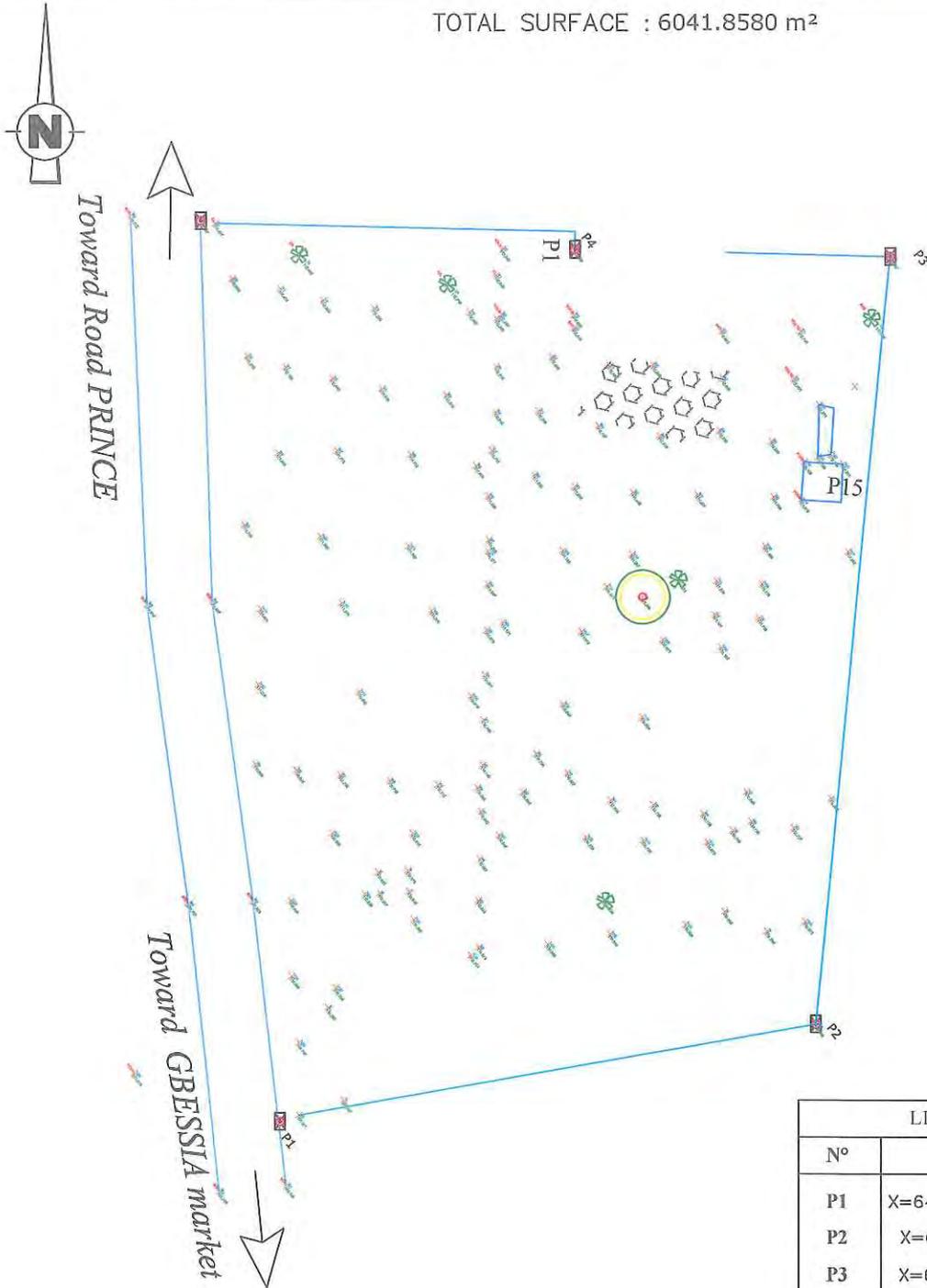
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: E/P DAR.ES.SALAM

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 6041.8580 m²



LISTING OF DETAILS		
N°	X	Y
P1	X=649296.6603	Y=1059352.7942
P2	X=649325.6430	Y=1059405.7030
P3	X=649265.0890	Y=1059465.5750
P4	X=649242.5110	Y=1059438.9190
P5	X=649213.9740	Y=1059408.6750



DAR.ES.SALAM
PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/600

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

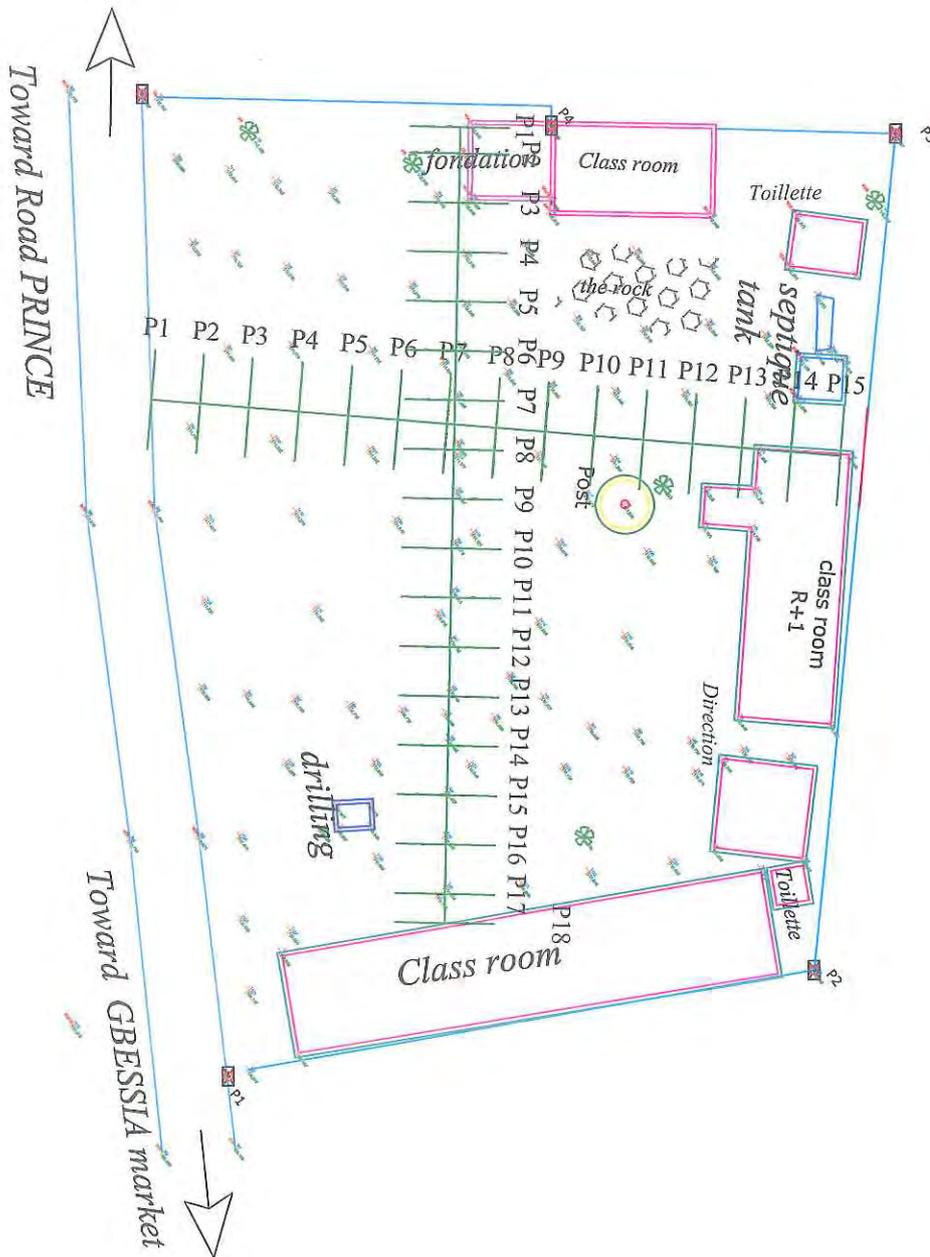
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: E/P DAR.ES.SALAM

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE :6041.8580 m²



DAR.ES.SALAM
PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN
VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale
1/600

SEEN APPROVED BY

.....

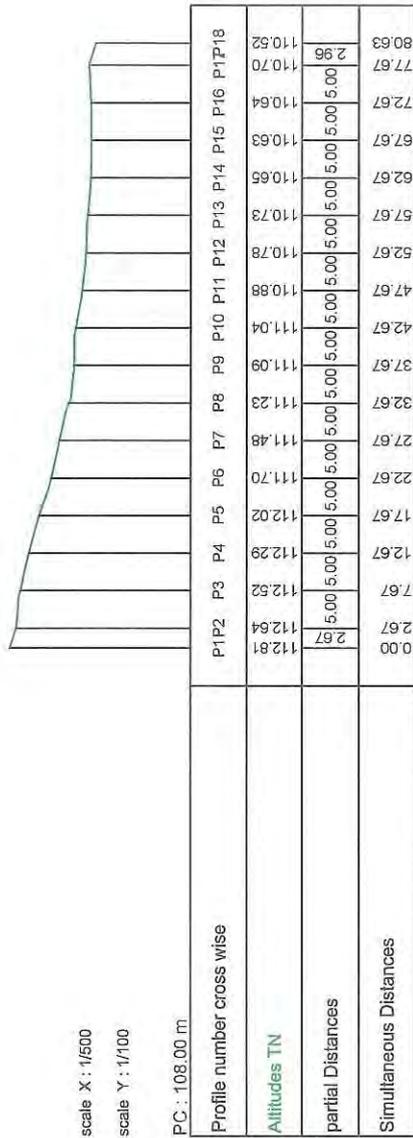
Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

LONGITUDE PROFILE TN

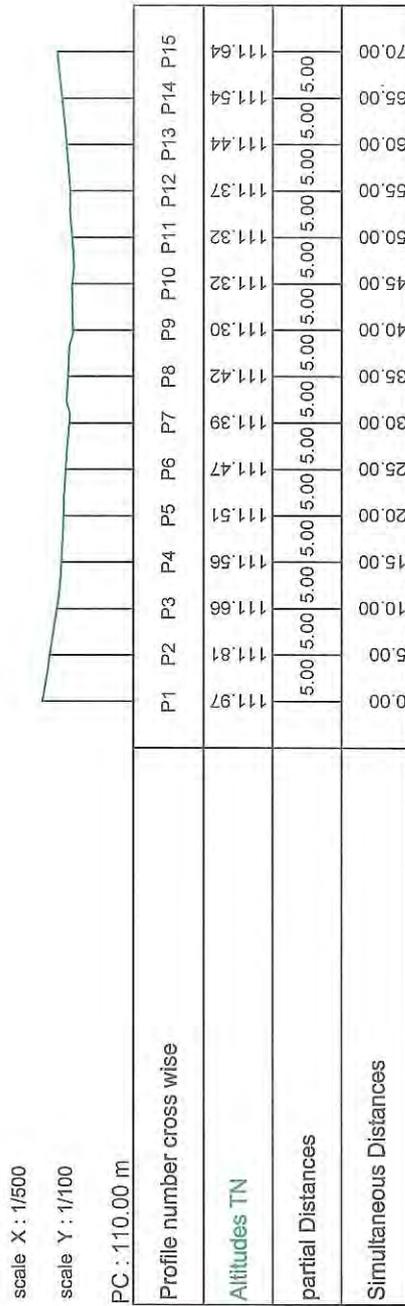


scale X : 1/500

scale Y : 1/100

PC : 108.00 m

CROSS PROFILE TN



scale X : 1/500

scale Y : 1/100

PC : 110.00 m

DARES SALAM PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

Scale
variable

SEEN APPROVED BY
.....
Conakry le / /20..

MADE BY
.....
Conakry le / /20..

E19

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P Kwamé N'kruma

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 4994,71 m²



KWAMÉ N'KRUMA
PRIMARY SCHOOL OF
PLANNING PLAN

LEVEL CURVE

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

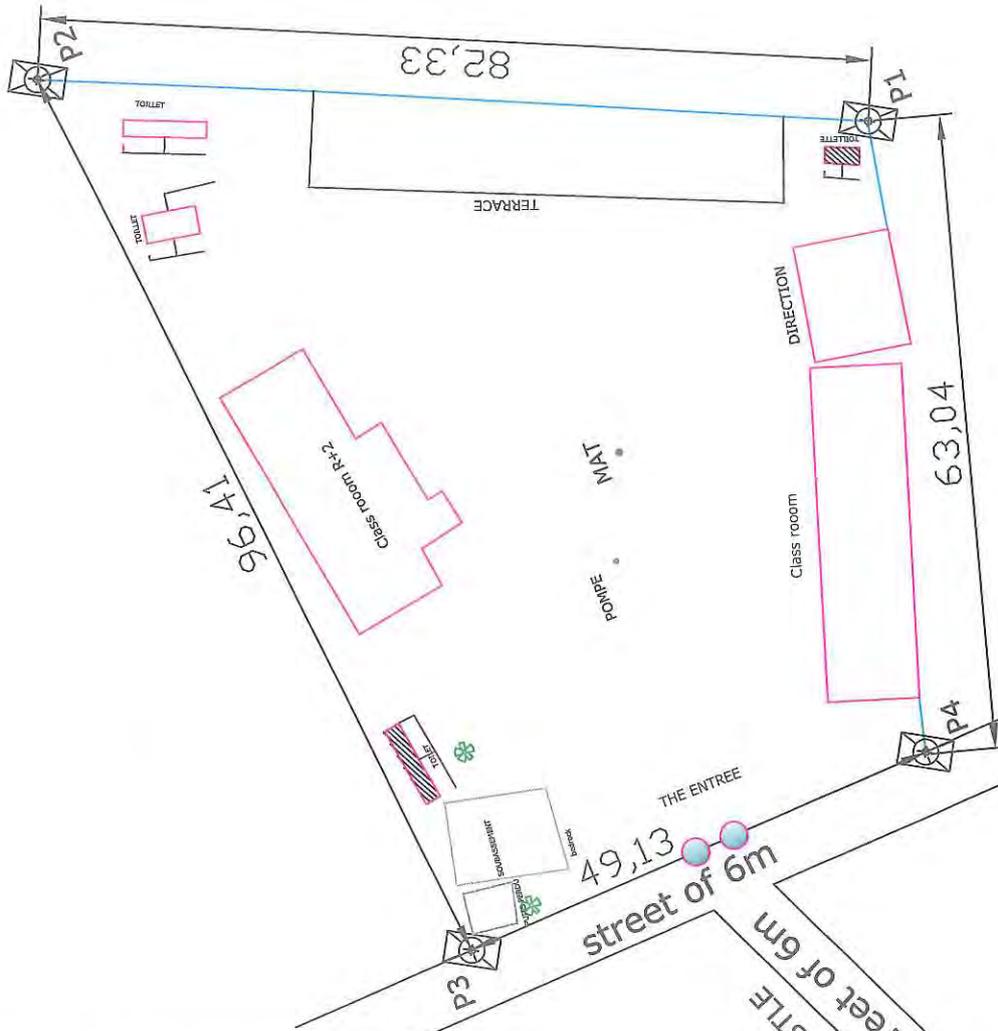
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P Kwamé N'kruma

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 4994,71 m²



LISTING OF DETAIL

N°	X	Y
P1	X=650866.8550	Y=1059847.5010
P2	X=650901.5631	Y=1059922.1621
P3	X=650805.4310	Y=1059914.8660
P4	X=650806.7670	Y=1059865.7570



KWAMÉ N'KRUMA
PRIMARY SCHOOL OF
PLANNING PLAN

GENERAL PLAN AND
ESTABLISHMENTS
COORDONATES

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

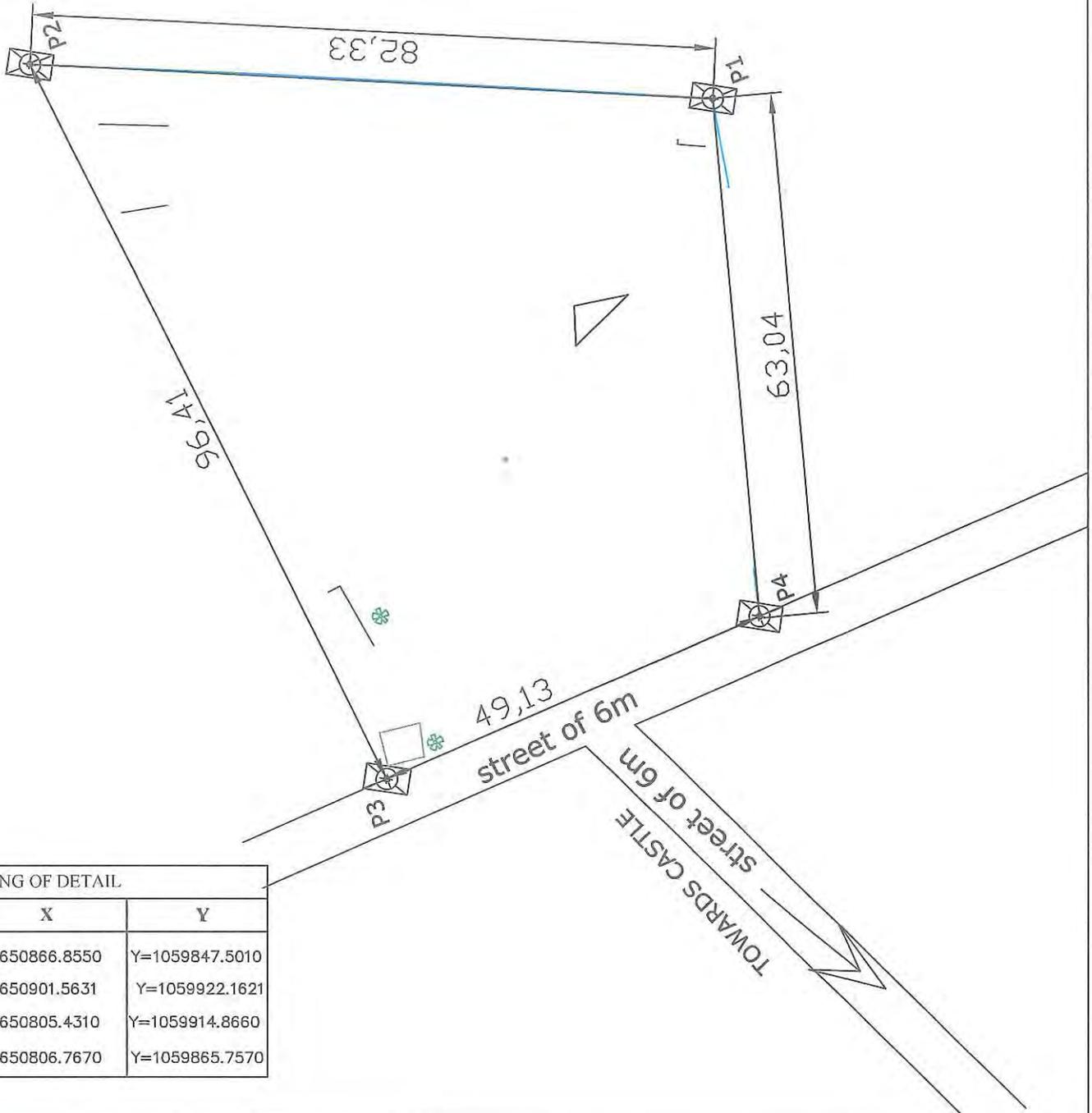
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P Kwamé N'kruma

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 4994,71 m²



LISTING OF DETAIL

N°	X	Y
P1	X=650866.8550	Y=1059847.5010
P2	X=650901.5631	Y=1059922.1621
P3	X=650805.4310	Y=1059914.8660
P4	X=650806.7670	Y=1059865.7570



KWAMÉ N'KRUMA
PRIMARY SCHOOL OF
PLANNING PLAN

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

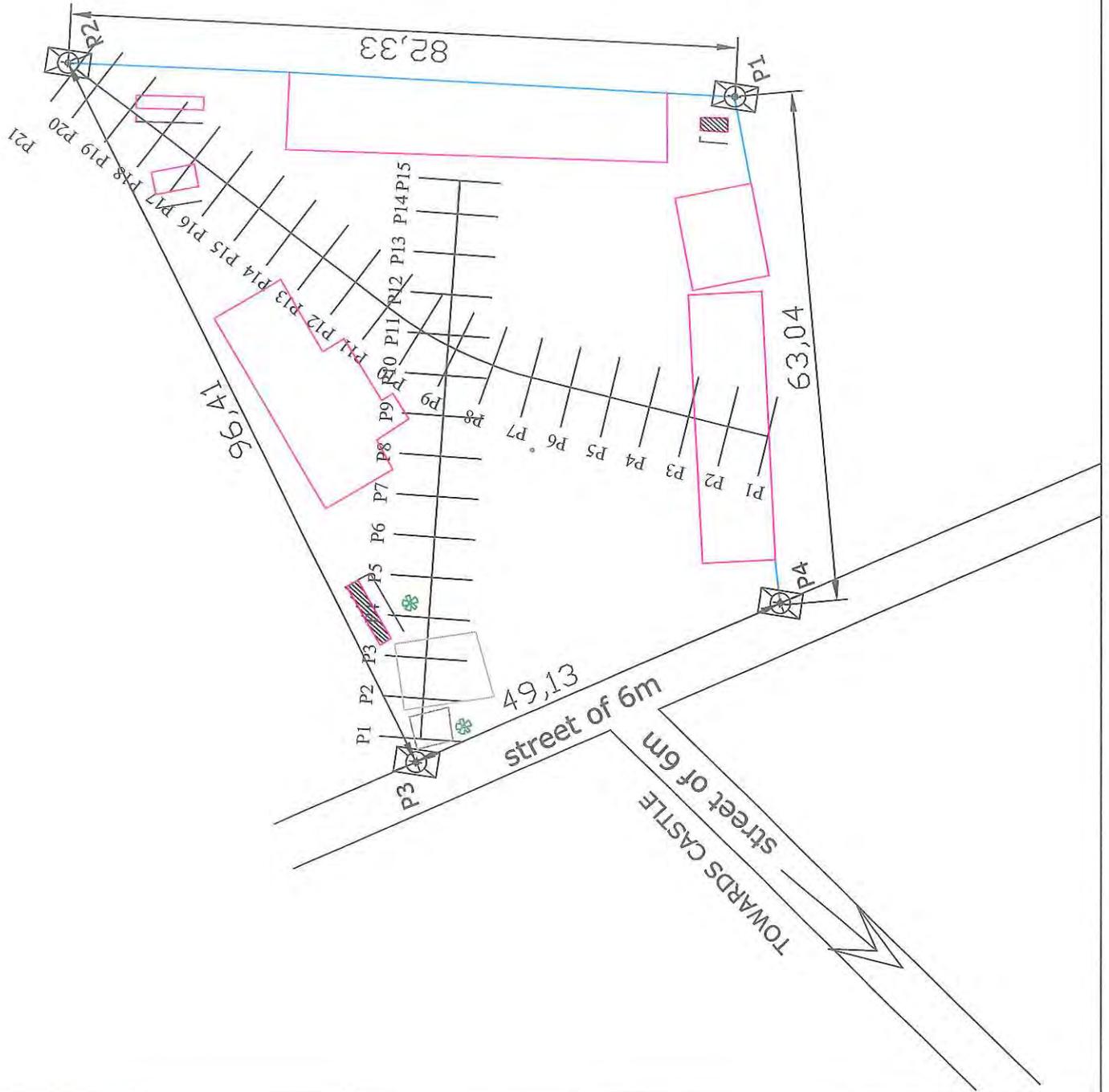
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P Kwamé N'kruma

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 4994,71 m²



KWAMÉ N'KRUMA
PRIMARY SCHOOL OF
PLANNING PLAN

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

.....

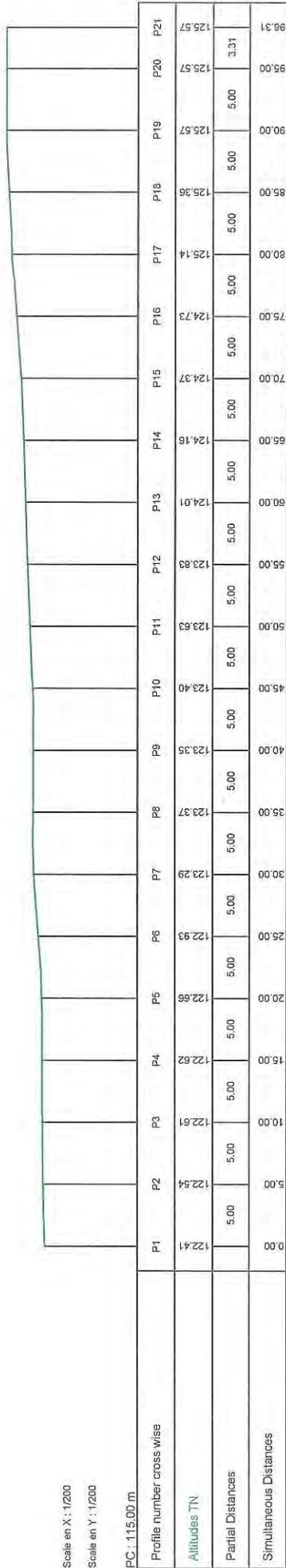
Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

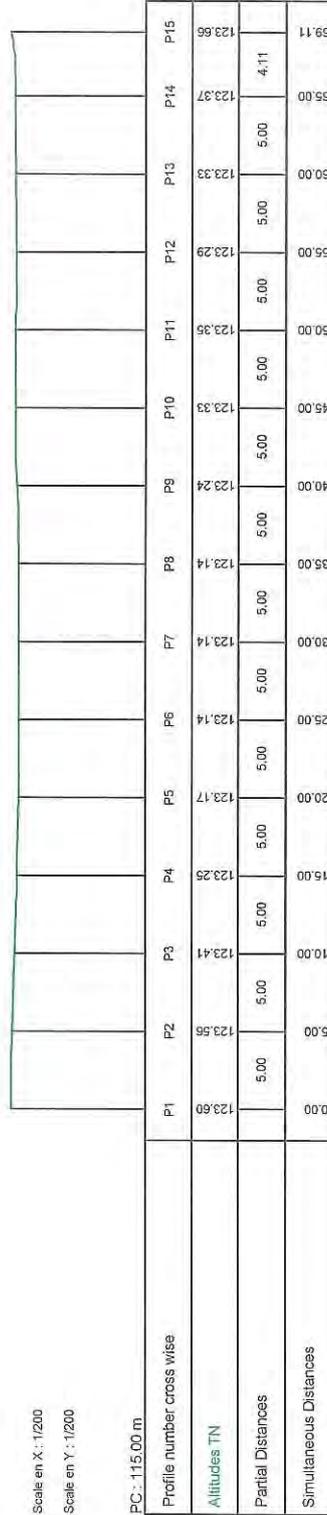
LONGITUDE PROFILE TN



Scale en X : 1/200
Scale en Y : 1/200

PC : 115.00 m

CROSS PROFILE TN



Scale en X : 1/200
Scale en Y : 1/200

PC : 115.00 m

KWAMÉ N'KRUMA PRIMARY SCHOOL OF
PLANNING PLAN
LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

Scale
variable

SEEN APPROVED BY
.....
Conakry le / /20..

MADE BY
.....
Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour - Justice - Solidarity

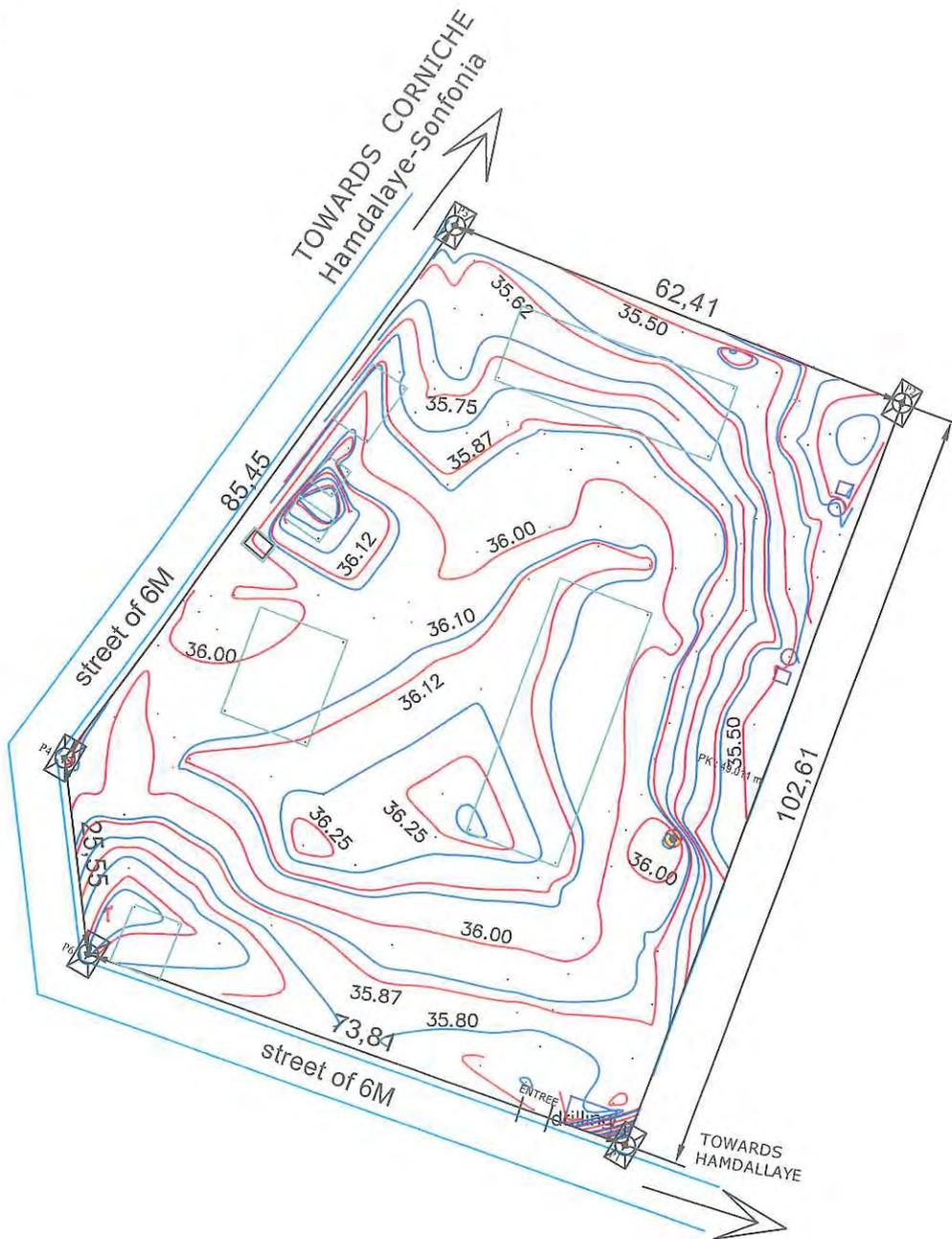
MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P KIPE

TYPE OF PLAN:School planning

TOTAL SURFACE : 7812.93 m2



KIPE PRIMARY SCHOOL OF PLANNING PLAN

LEVEL CURVE

Scale
1/600

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour - Justice - Solidarity

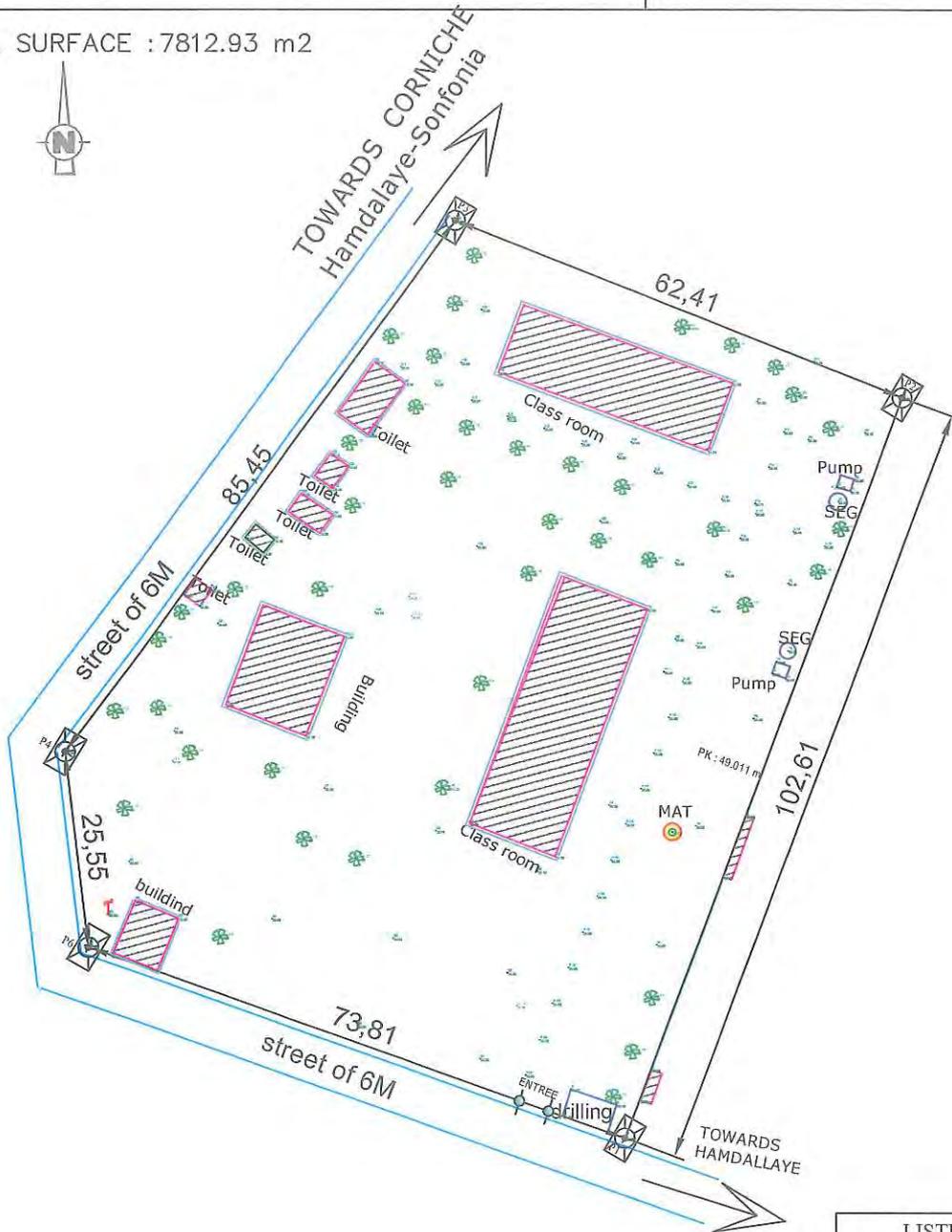
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P KIPE

TYPE OF PLAN:School planning

TOTAL SURFACE : 7812.93 m²



LISTING DES COORDONNEES

N°	X	Y
P1	X=647716.8600	Y=1061874.1890
P2	X=647752.9080	Y=1061970.3040
P3	X=647694.8790	Y=1061993.2580
P4	X=647644.3700	Y=1061924.3310
P5	X=647647.3020	Y=1061898.9470
P6	X=647716.8600	Y=1061874.1890



KIPE PRIMARY OF
SCHOOL PLANNING
PLAN

GENERAL PLAN AND
ESTABLISHMENTS
COORDONATES

Scale
1/600

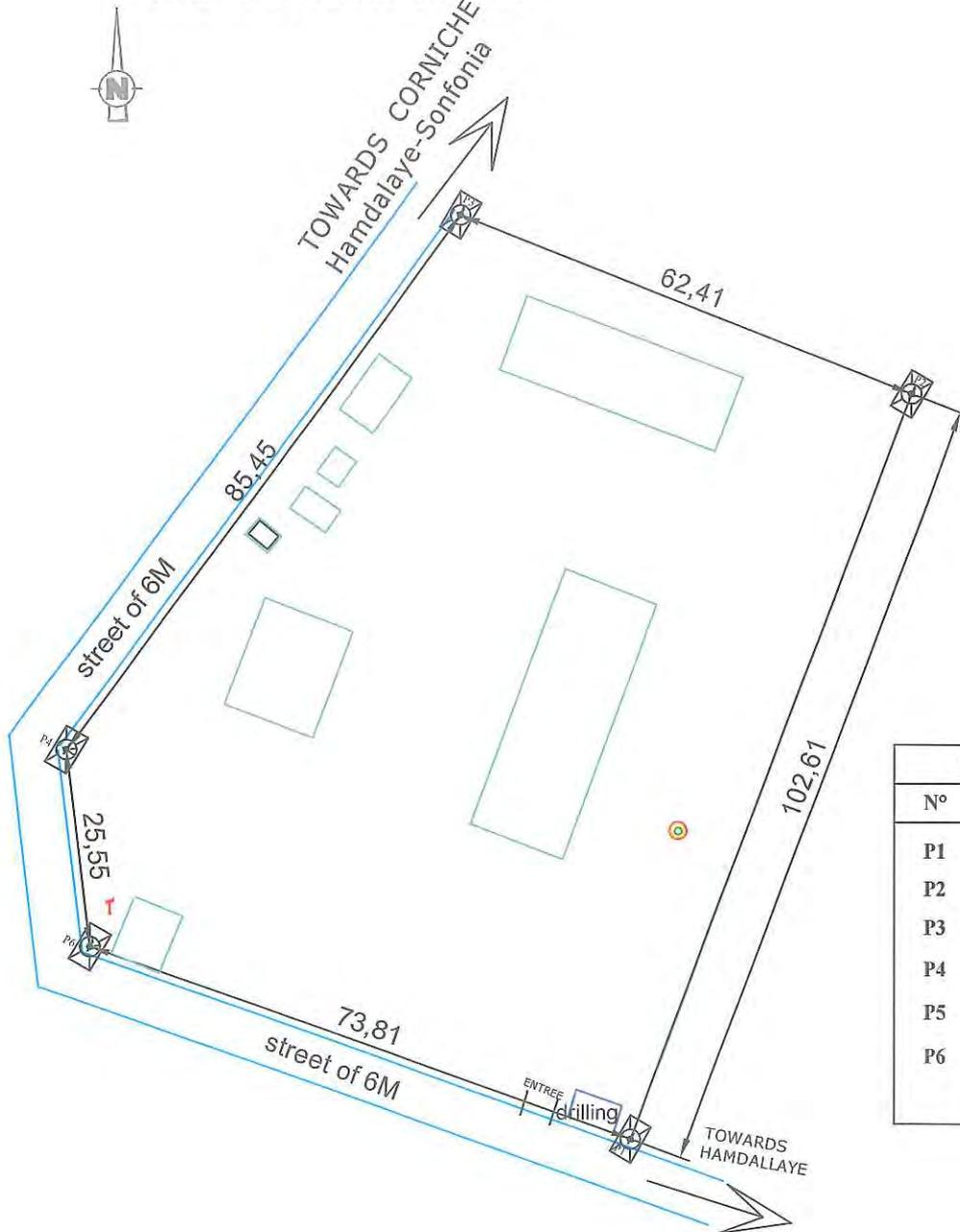
SEEN APPROVED BY

.....
Conakry le / /20..

MADE BY

.....
Conakry le / /20..

TOTAL SURFACE : 7812.93 m²



LISTING DES COORDONNEES		
N°	X	Y
P1	X=647716.8600	Y=1061874.1890
P2	X=647752.9080	Y=1061970.3040
P3	X=647694.8790	Y=1061993.2580
P4	X=647644.3700	Y=1061924.3310
P5	X=647647.3020	Y=1061898.9470
P6	X=647716.8600	Y=1061874.1890



PLANNING PLAN OF
KIPE PRIMARY SCHOOL

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/600

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

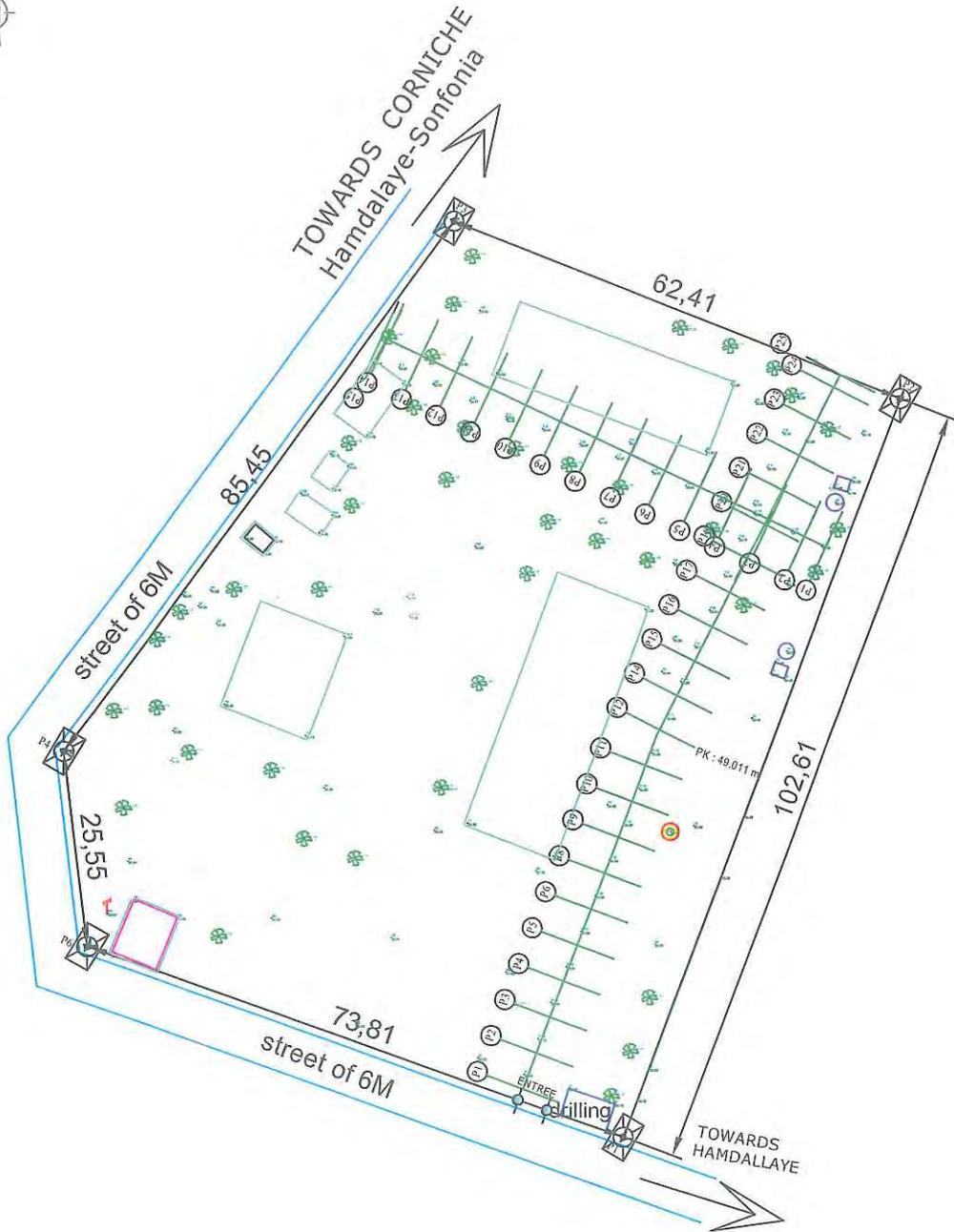
Labour - Justice - Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P KIPE

TYPE OF PLAN:School planning



PLANNING PLAN OF
KIPE PRIMARY SCHOOL

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale

1/600

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour - Justice -Solidarity

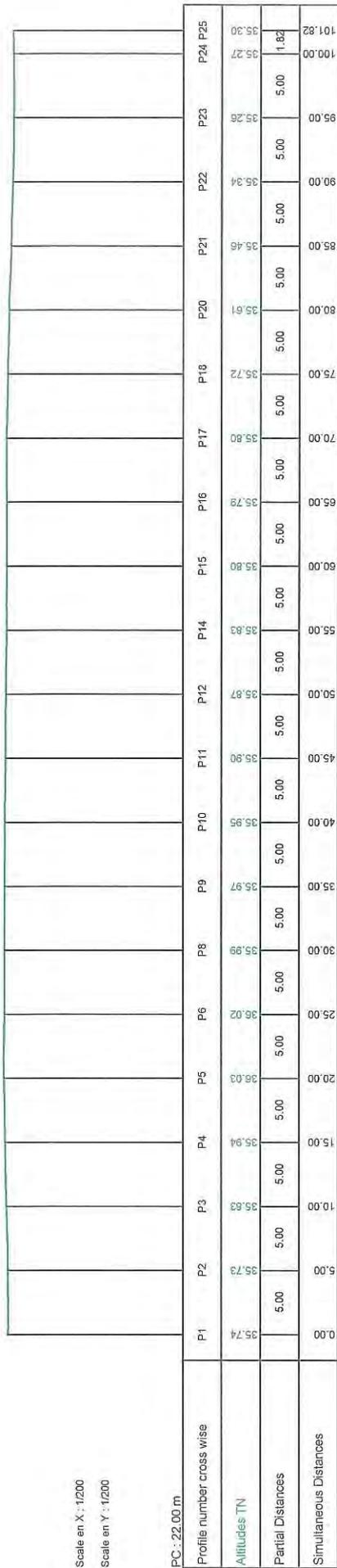
MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P KIPE

TYPE OF PLAN: School planning

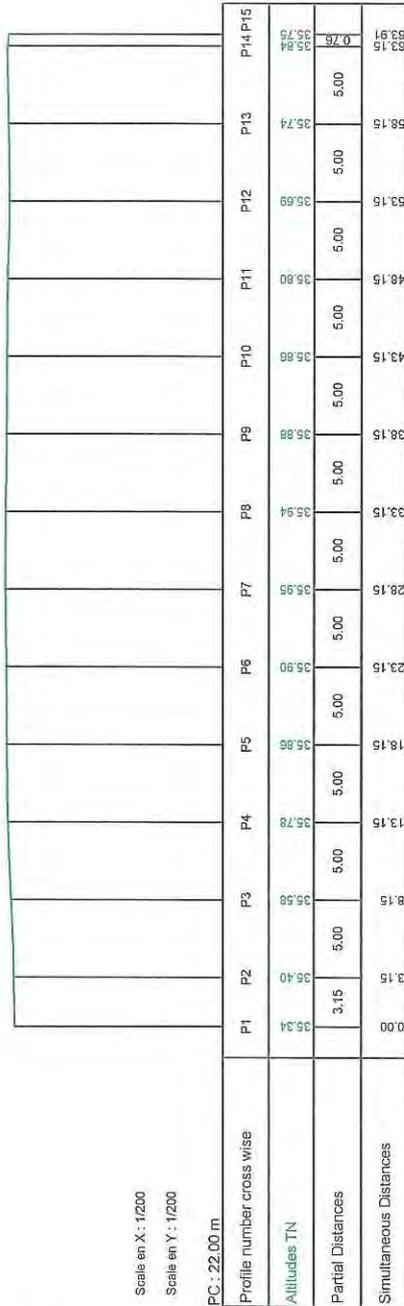
PROFIL LONGITUDINAL TN



Scale en X : 1/200
Scale en Y : 1/200

PC : 22,00 m

PROFIL TRANSVERSAL TN



Scale en X : 1/200
Scale en Y : 1/200

PC : 22,00 m

PLANNING PLAN OF KIPE PRIMARY SCHOOL

LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

Scale
variable

SEEN APPROVED BY

MADE BY

Conakry le / /20..

Conakry le / /20..

E19

REPUBLIC OF GUINEA

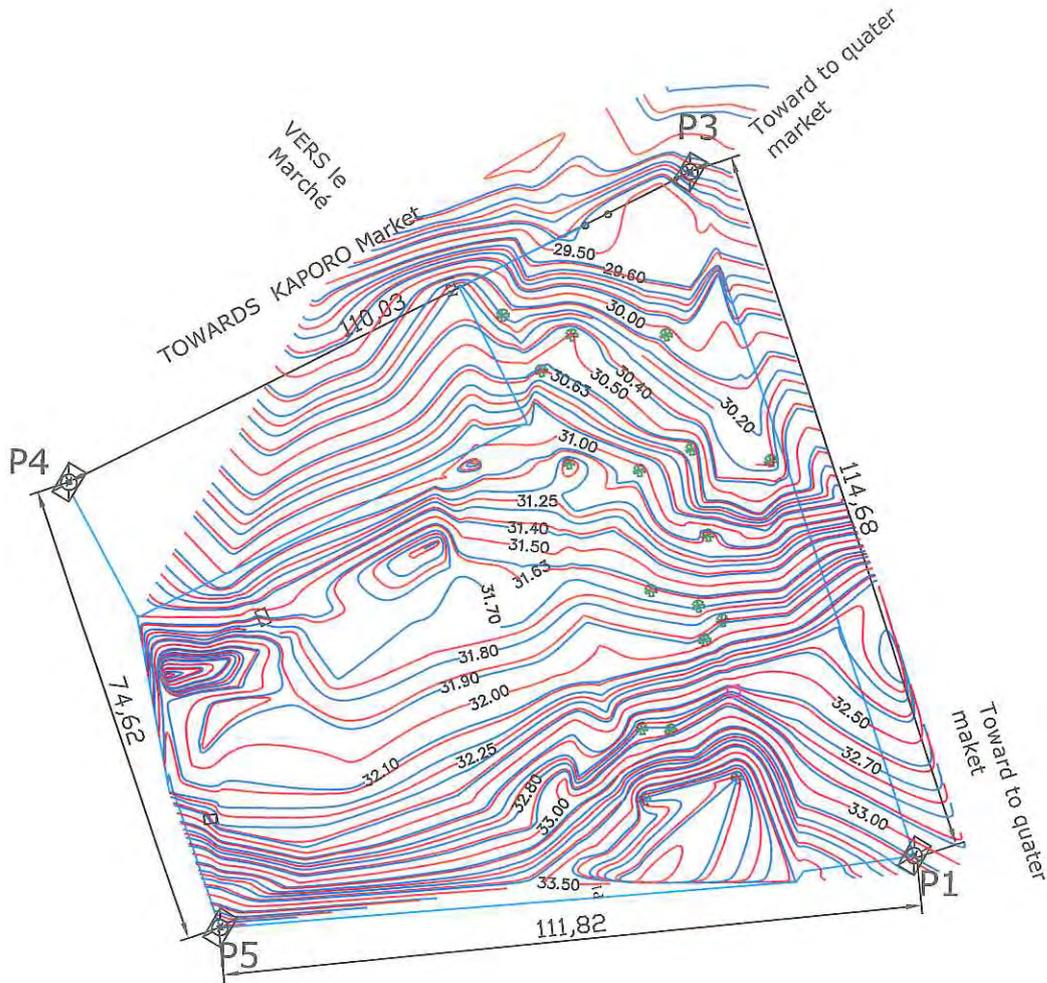
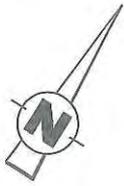
Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P KAPORO

TYPE OF PLAN :School planning



KAPORO PRIMARY SCHOOL
PLANNING PLAN

LEVEL CURVE

Scale
1/800

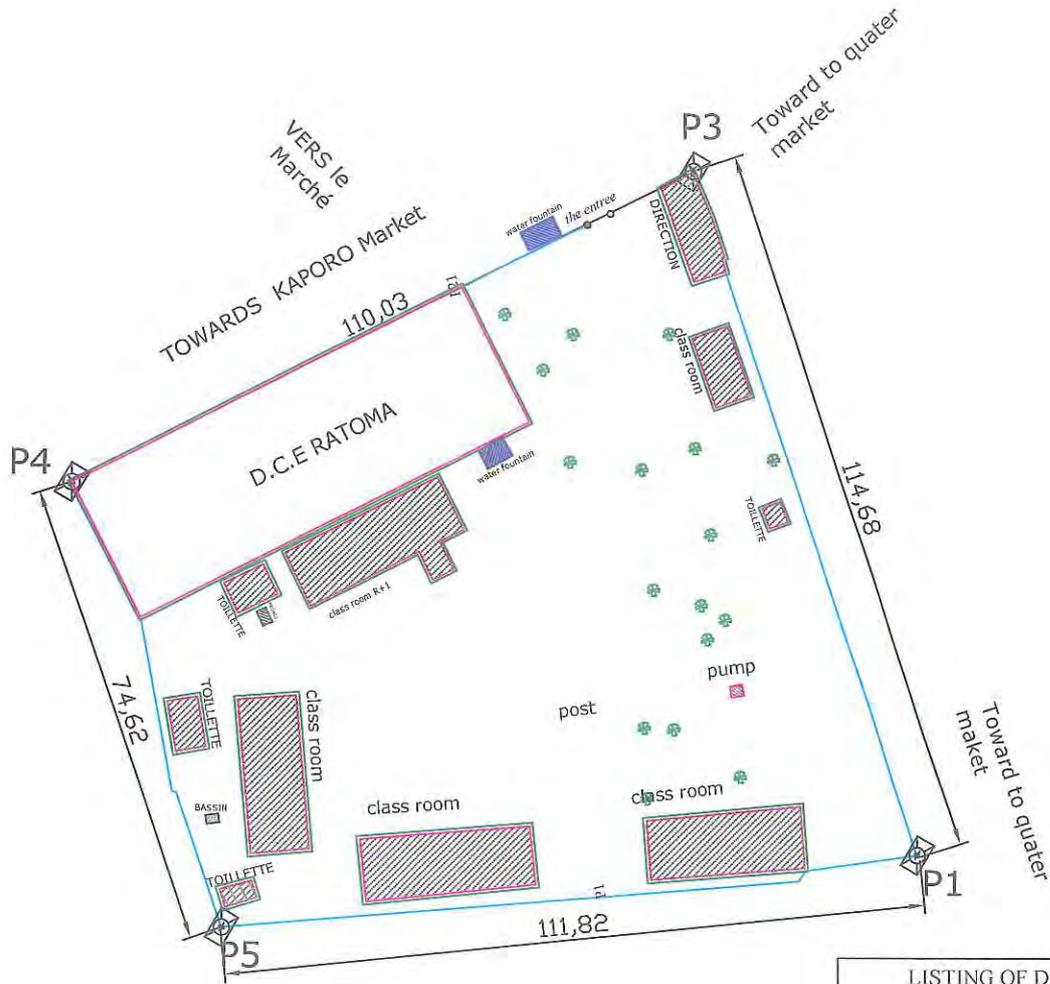
SEEN APPROVED BY

.....
Conakry / /20..

LEVE ET DRESSE

.....
Conakry / /20..

SURFACE TOTALE: 8648,51 m2



LISTING OF DETAIL

N°	X	Y
P1	X=649019.4230	Y=1062736.7170
P2	X=648983.5500	Y=1062845.0730
P3	X=653427.0612	Y=1067545.3555
P4	X=648885.1029	Y=1062795.9291
P5	X=648908.7910	Y=1062725.2480



KAPORO PRIMARY SCHOOL
PLANNING PLAN

GENERAL PLAN AND
ESTABLISHMENTS
COORDONATES

Scale
1/800

SEEN APPROVED BY

.....
Conakry / /20..

LEVE ET DRESSE

.....
Conakry / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

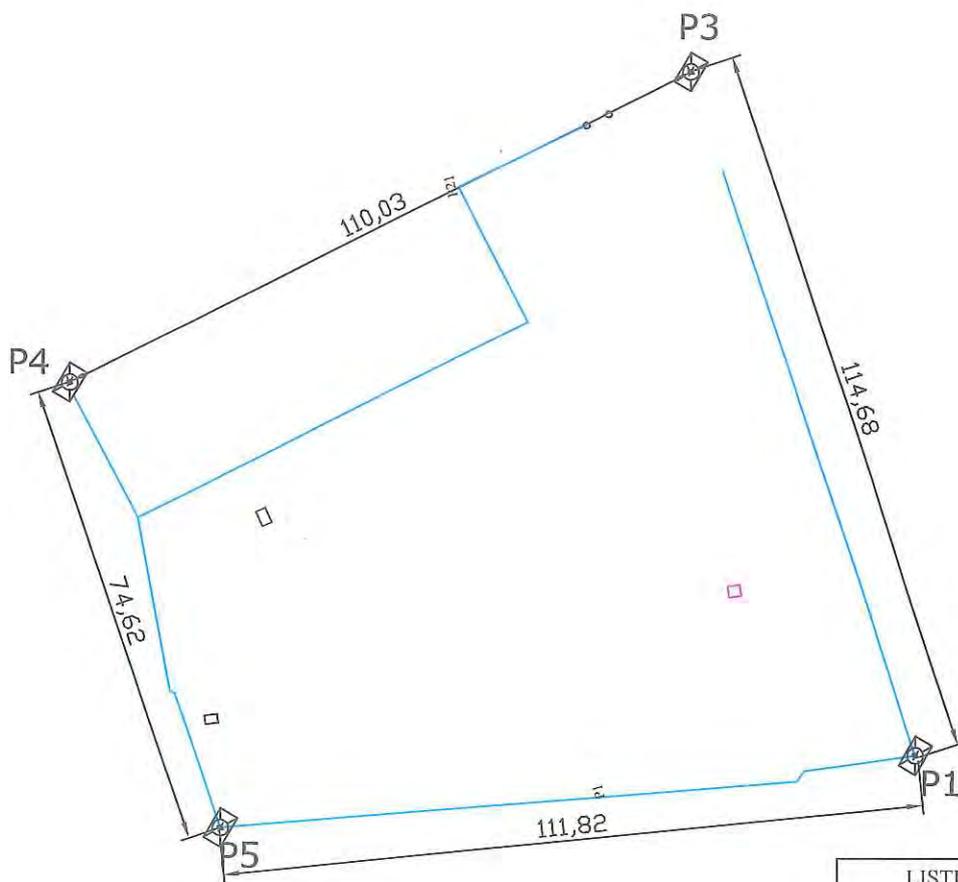
COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P KAPORO

TYPE OF PLAN :School planning



SURFACE TOTALE: 8648,51 m2



LISTING OF DETAIL		
N°	X	Y
P1	X=649019.4230	Y=1062736.7170
P2	X=648983.5500	Y=1062845.0730
P3	X=653427.0612	Y=1067545.3555
P4	X=648885.1029	Y=1062795.9291
P5	X=648908.7910	Y=1062725.2480



KAPORO PRIMARY SCHOOL
PLANNING PLAN

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/800

SEEN APPROVED BY

.....
Conakry / /20..

LEVE ET DRESSE

.....
Conakry / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

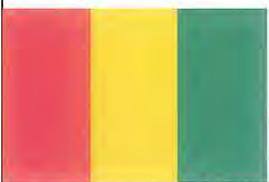
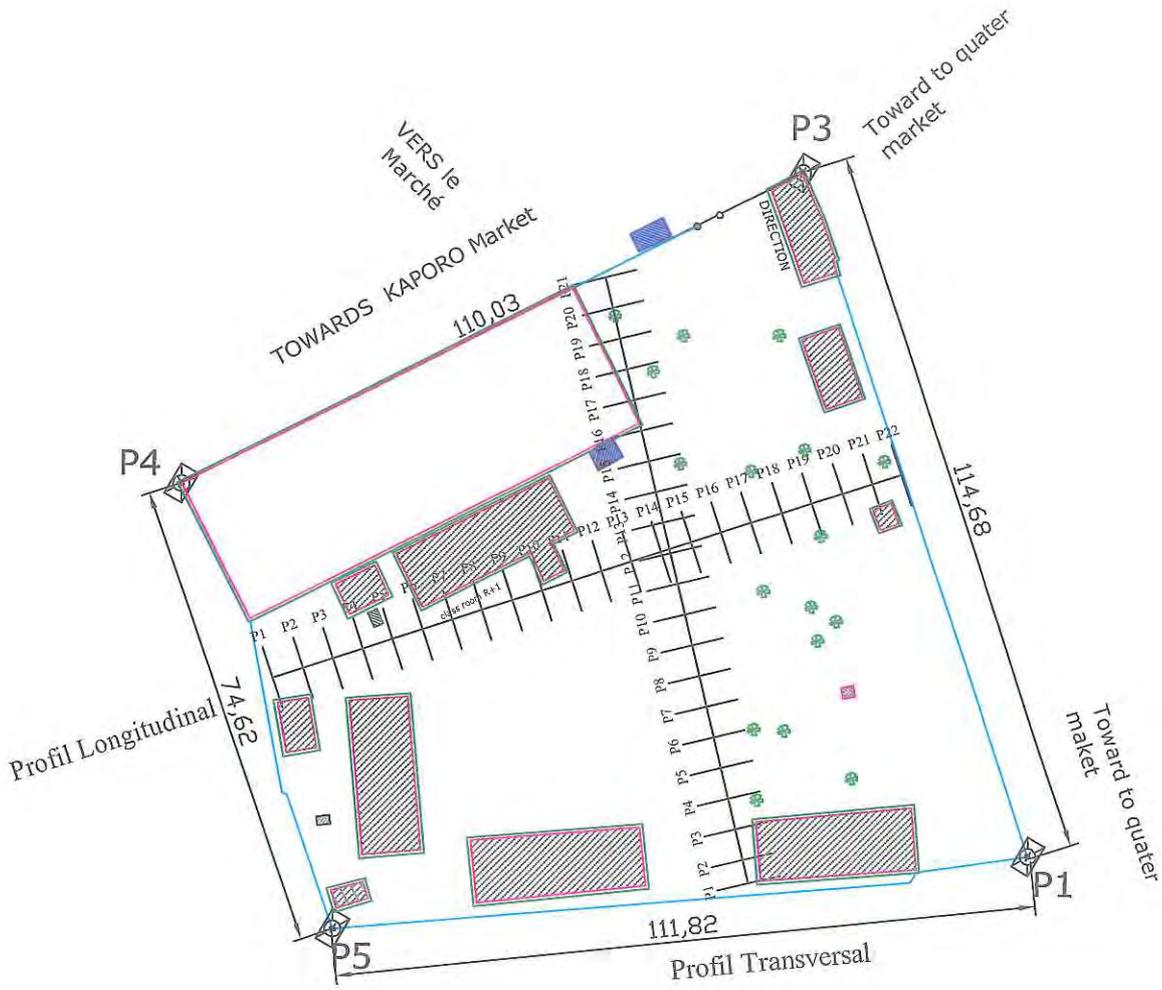
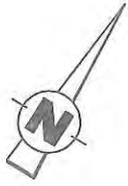
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P KAPORO

TYPE OF PLAN :School planning

SURFACE TOTALE: 8648,51 m2



KAPORO PRIMARY SCHOOL
PLANNING PLAN

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale
1/800

SEEN APPROVED BY

.....
Conakry / /20..

LEVE ET DRESSE

.....
Conakry / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

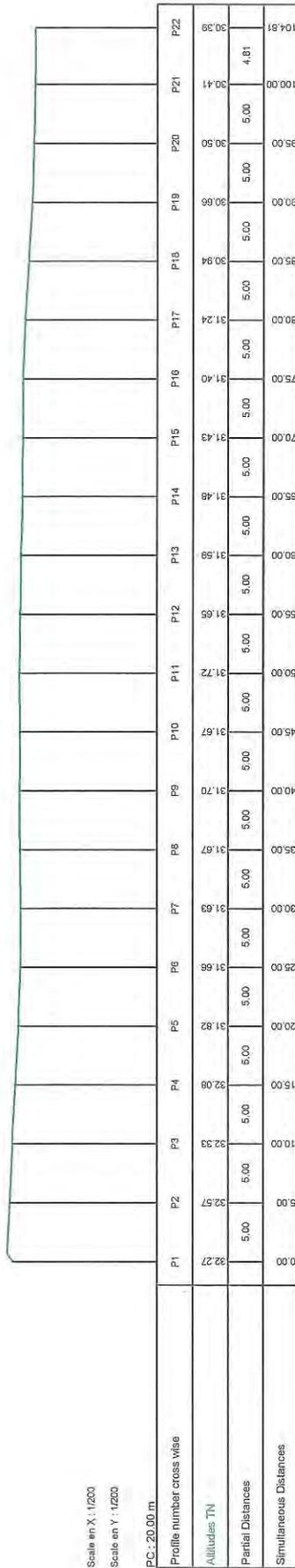
MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : E/P KAPORO

TYPE OF PLAN :School planning

PROFIL LONGITUDINAL TN

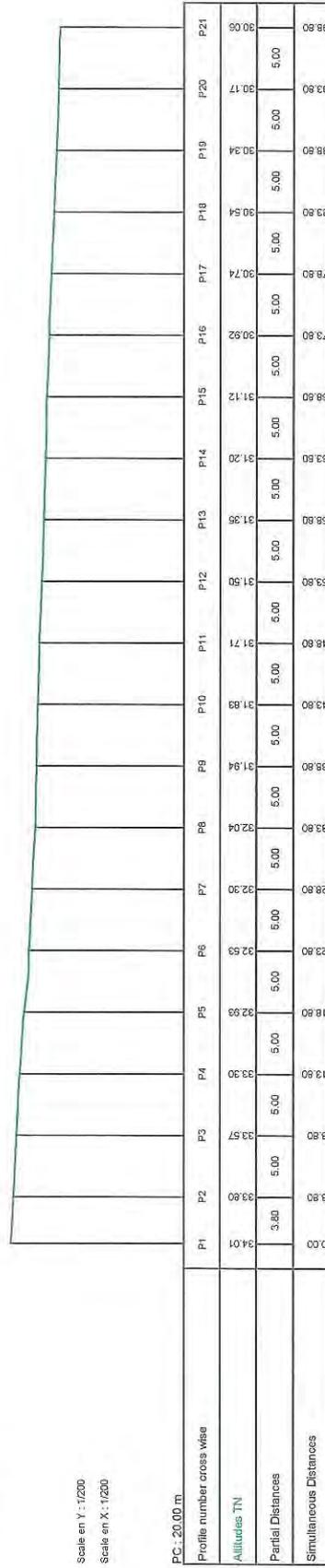


Scale en X : 1/200

Scale en Y : 1/200

PC : 20.00 m

PROFIL TRANSVERSAL TN



Scale en Y : 1/200

Scale en X : 1/200

PC : 20.00 m

KAPORO PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN
LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

Scale
variable

SEEN APPROVED BY

Contakry / /20..

LEVE ET DRESSE

Contakry / /20..

E21

REPUBLIC OF GUINEA

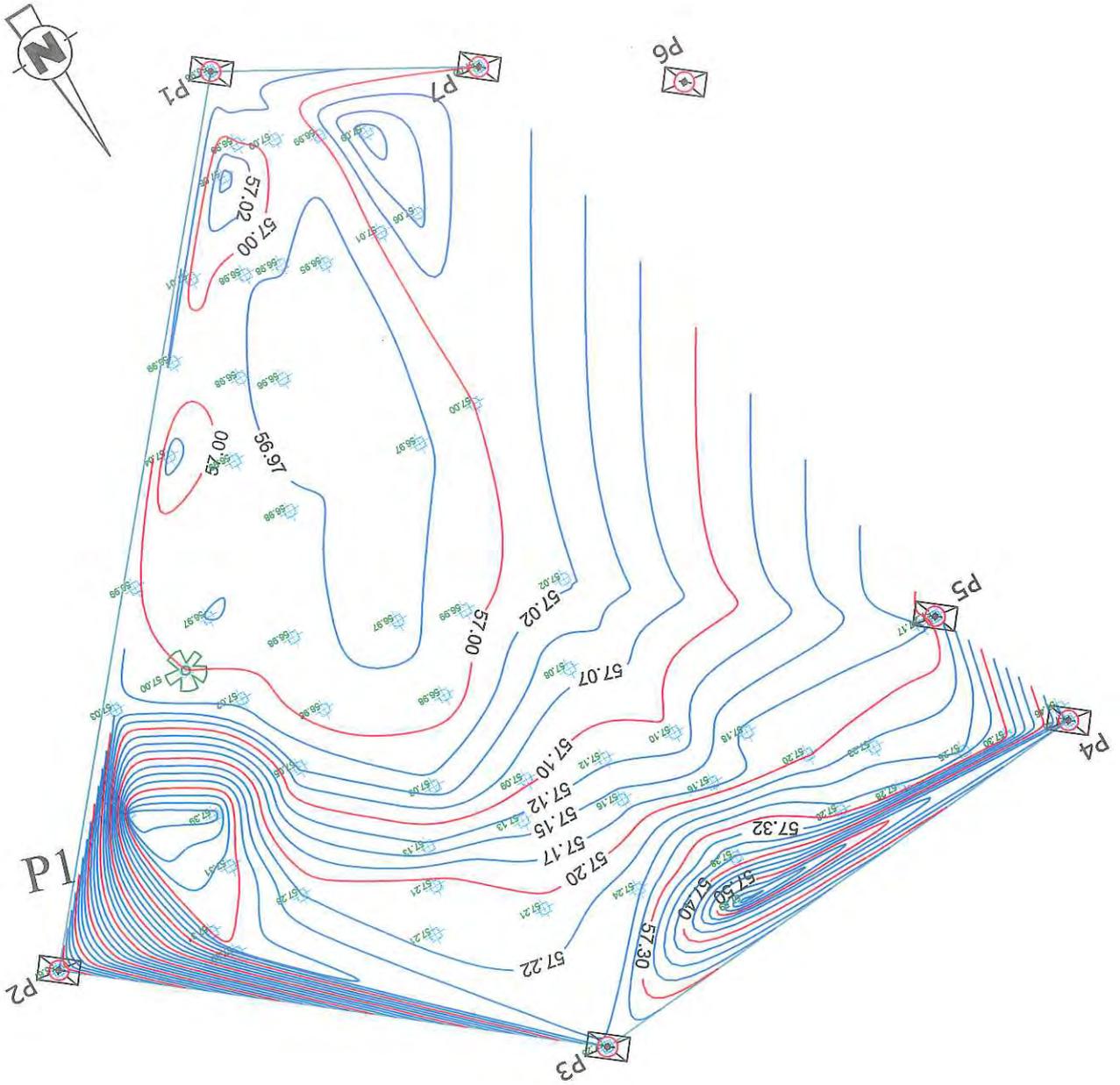
Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: E/P DABONDY

TYPE OF PLAN :School planning



DABONDY PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

LEVEL CURVE

Scale
1/200

SEEN APPROVED BY

.....

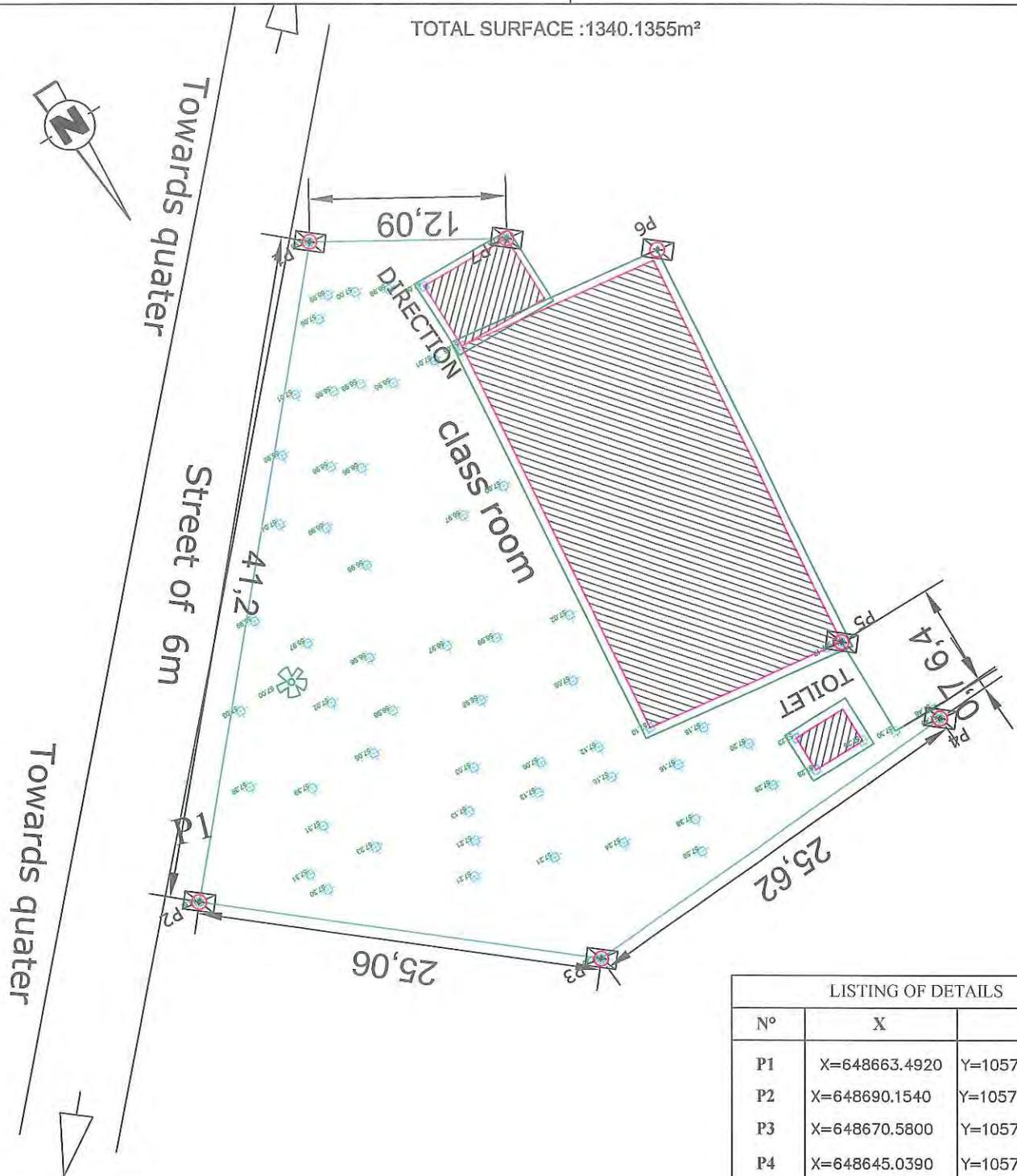
Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

TOTAL SURFACE :1340.1355m²



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=648663.4920	Y=1057690.3330
P2	X=648690.1540	Y=1057721.7460
P3	X=648670.5800	Y=1057737.4000
P4	X=648645.0390	Y=1057735.3570
P5	X=648647.8720	Y=1057728.2150
P6	X=648645.2124	Y=1057701.5666
P7	X=648652.9850	Y=1057696.3150



DABONDY PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN

GENERAL PLAN AND
ESTABLISHMENTS
COORDONATES

Scale
1/250

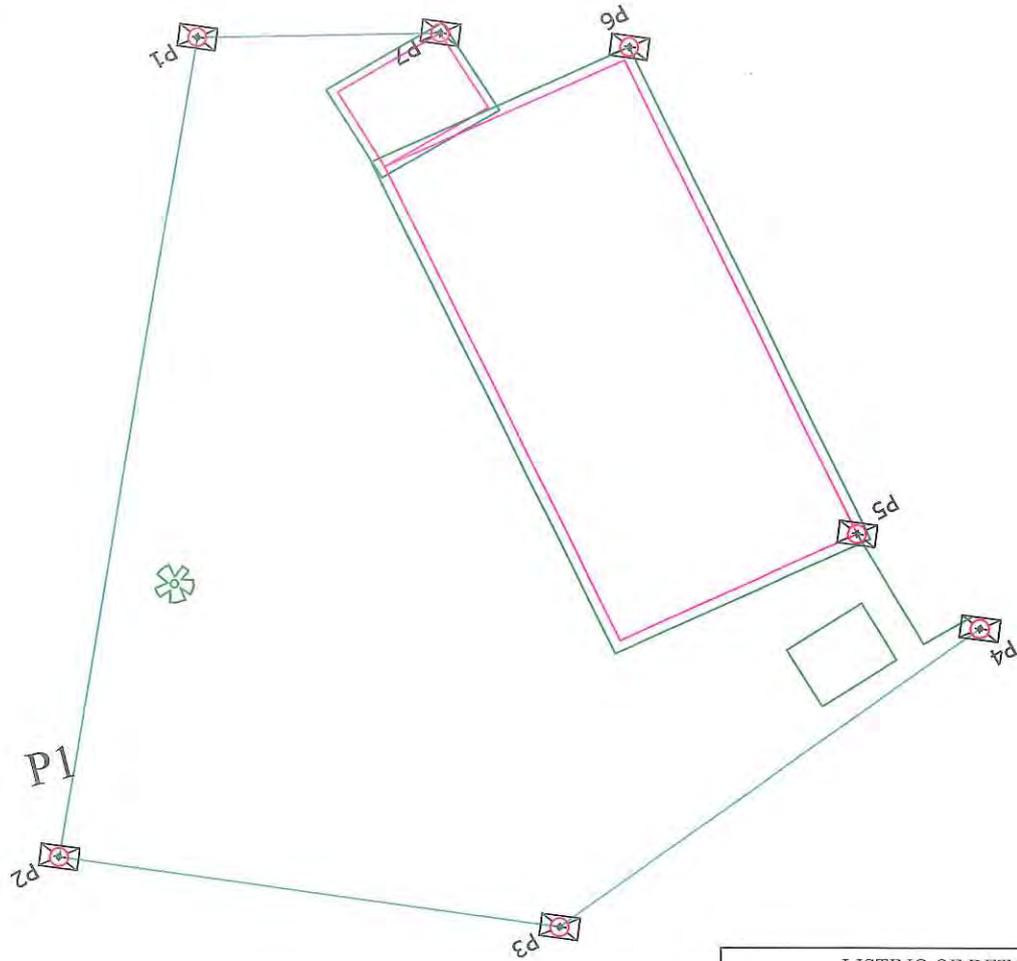
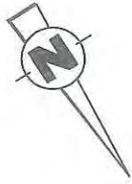
SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

TOTAL SURFACE :1340.1355m²



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=648663.4920	Y=1057690.3330
P2	X=648690.1540	Y=1057721.7460
P3	X=648670.5800	Y=1057737.4000
P4	X=648645.0390	Y=1057735.3570
P5	X=648647.8720	Y=1057728.2150
P6	X=648645.2124	Y=1057701.5666
P7	X=648652.9850	Y=1057696.3150



DABONDY PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/250

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

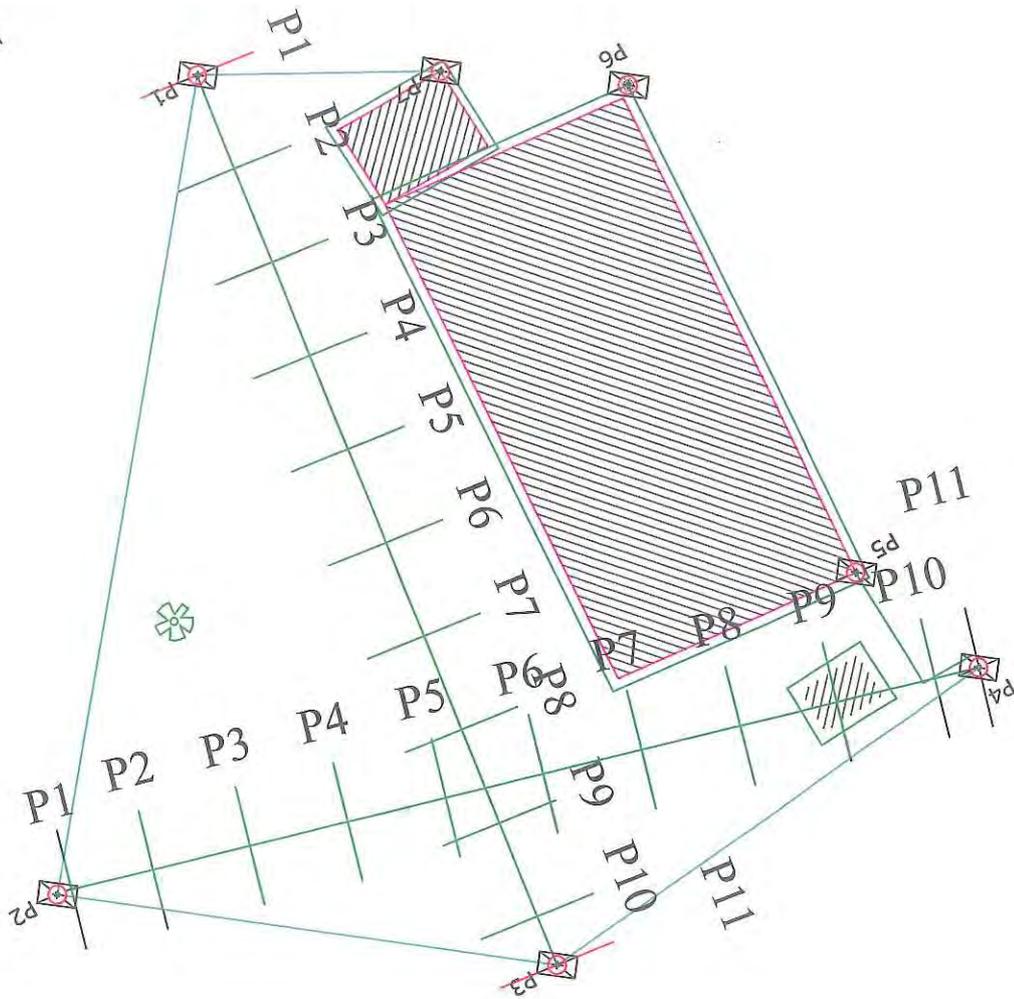
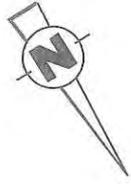
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: E/P DABONDY

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE :1340.1355m²



DABONDY PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale

1/200

SEEN APPROVED BY

.....

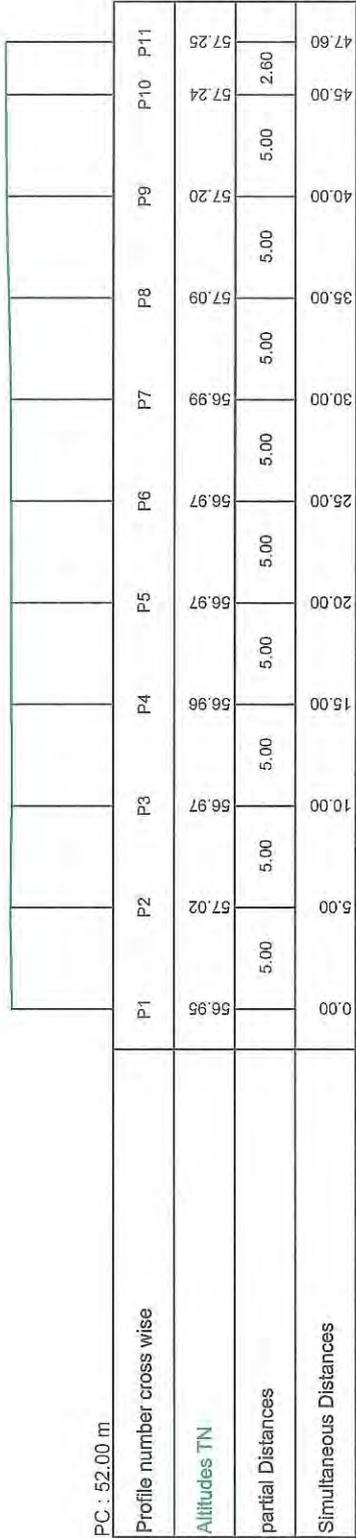
Conakry le / /20..

MADE BY

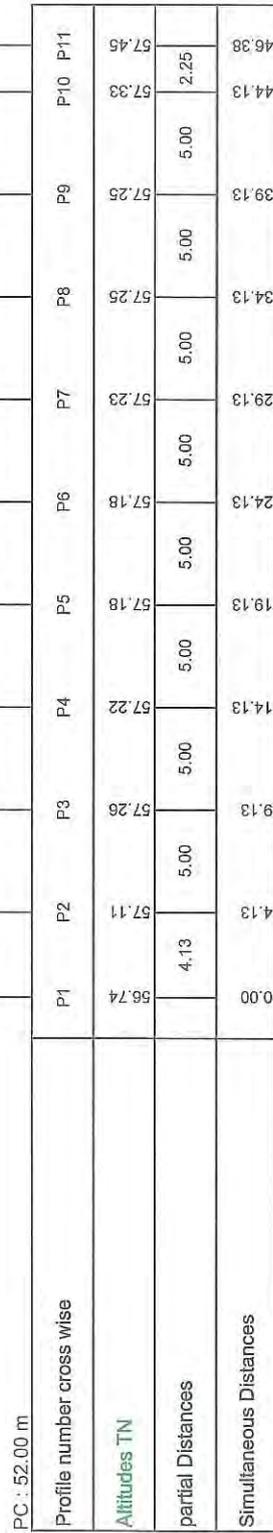
.....

Conakry le / /20..

LONGITUDE PROFILE TN



CROSS PROFILE TN



DABONDY PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN
LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

Scale
variable

SEEN APPROVED BY
.....
Conakry le / /20..

MADE BY
.....
Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

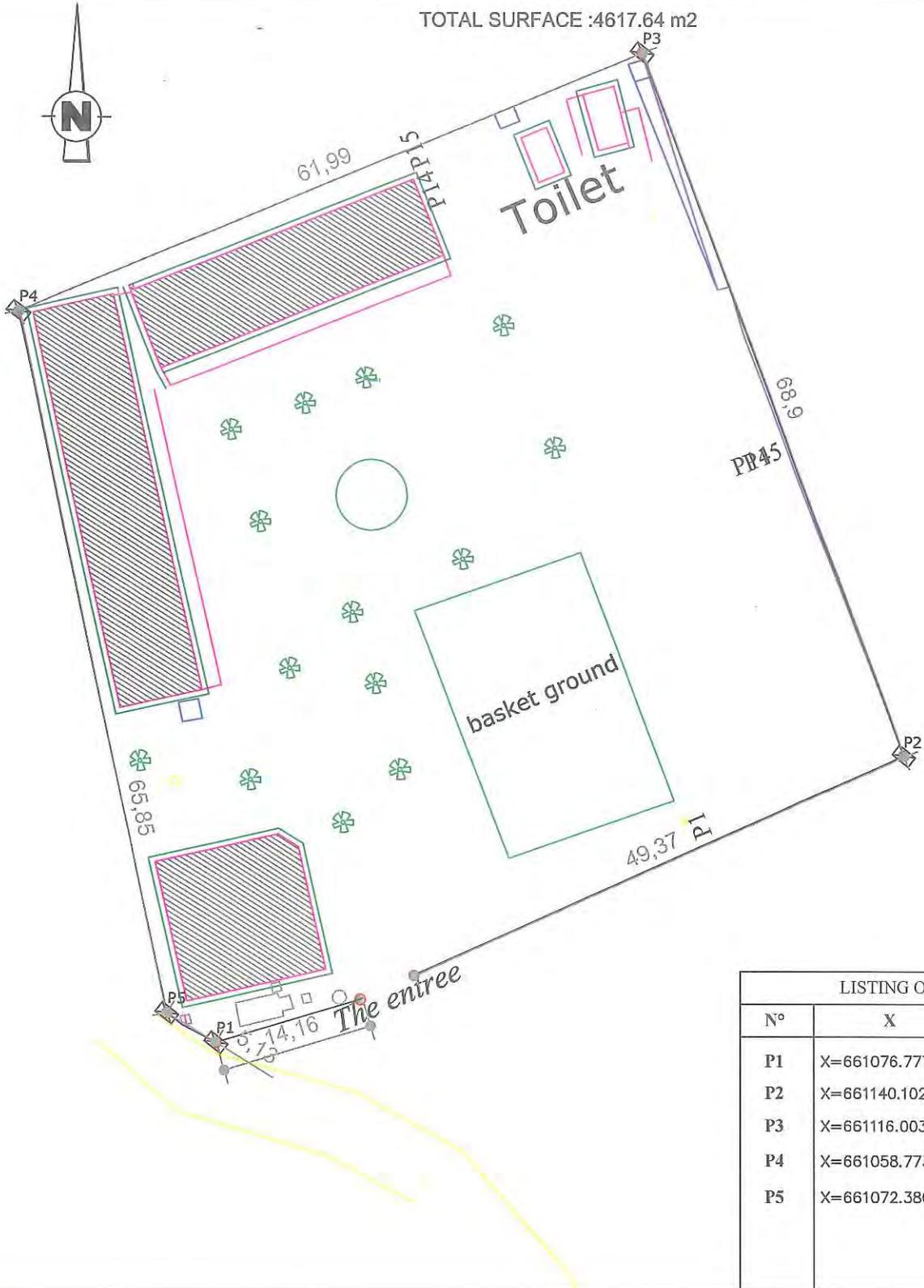
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :MATOTO.....

CENTER: E/P LANSANAYAH

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE :4617.64 m2



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=661076.7770	Y=1068909.0680
P2	X=661140.1020	Y=1068935.3930
P3	X=661116.0030	Y=1068999.8550
P4	X=661058.7730	Y=1068976.2200
P5	X=661072.3800	Y=1068911.7870



LANSANAYAH PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

GENERAL PLAN AND ESTABLISHMENTS COORDONATES

Scale 1/375

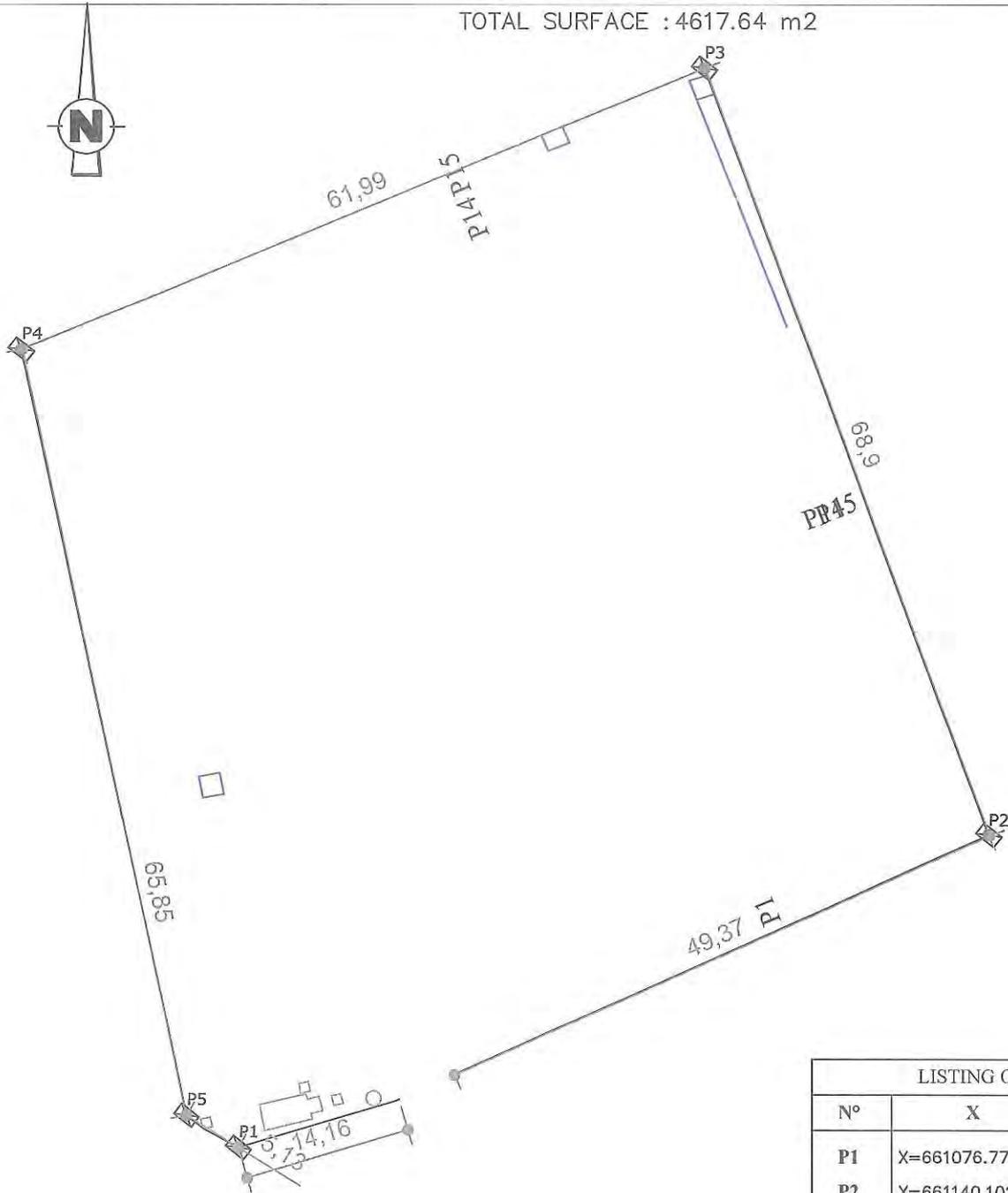
SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

TOTAL SURFACE : 4617.64 m²



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=661076.7770	Y=1068909.0680
P2	X=661140.1020	Y=1068935.3930
P3	X=661116.0030	Y=1068999.8550
P4	X=661058.7730	Y=1068976.2200
P5	X=661072.3800	Y=1068911.7870



LANSANAYAH PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

GENERAL PLAN LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/375

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

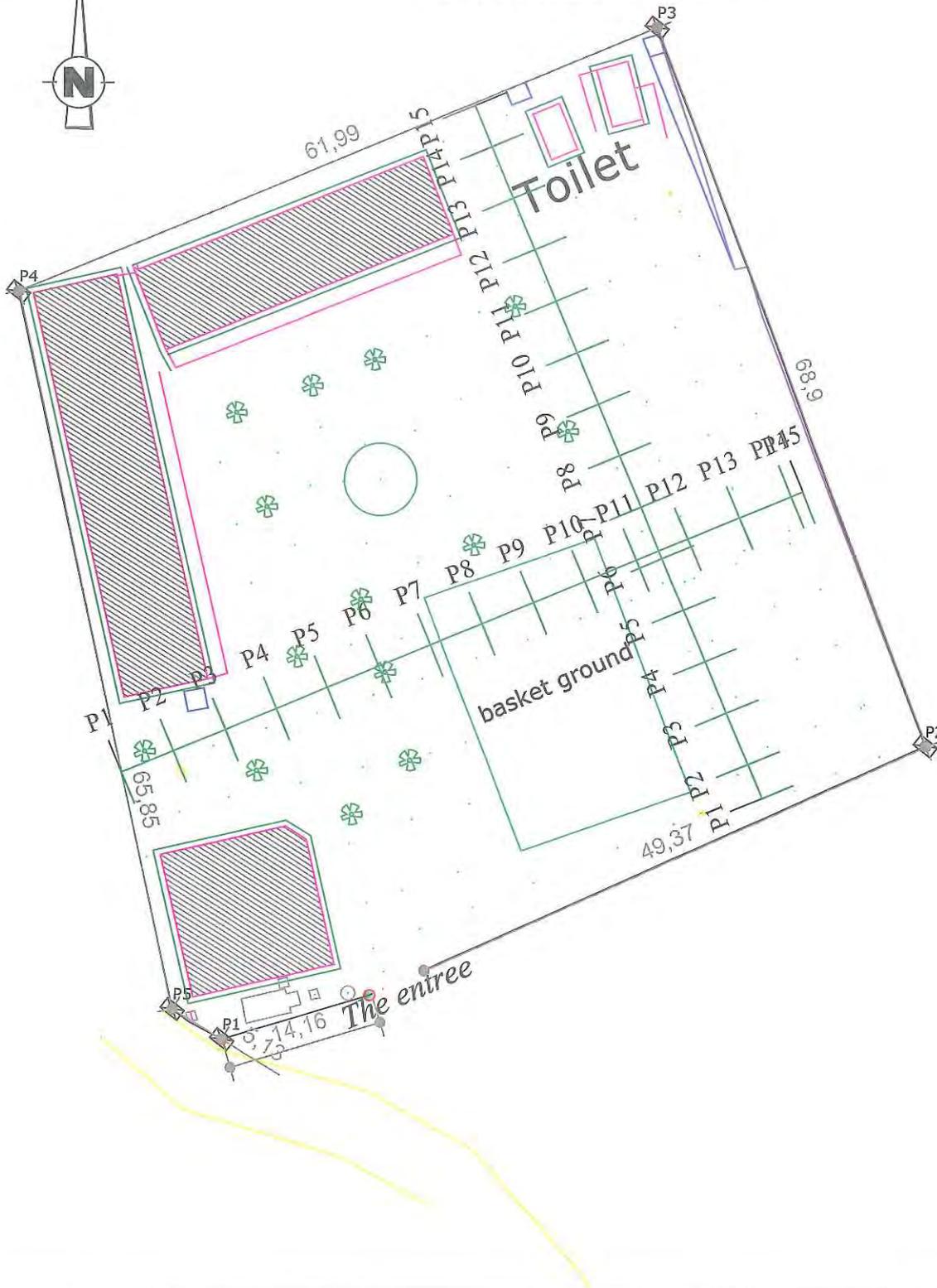
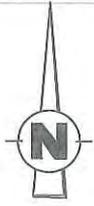
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :MATOTO.....

CENTER: E/P LANSANAYAH

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE :4617.64 m2



LANSANAYAH PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale

1/375

SEEN APPROVED BY

.....

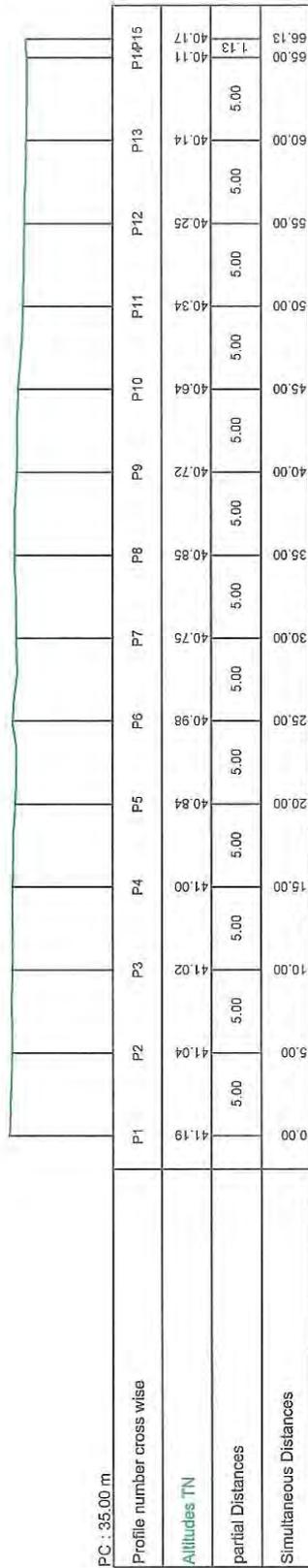
Conakry le / /20..

MADE BY

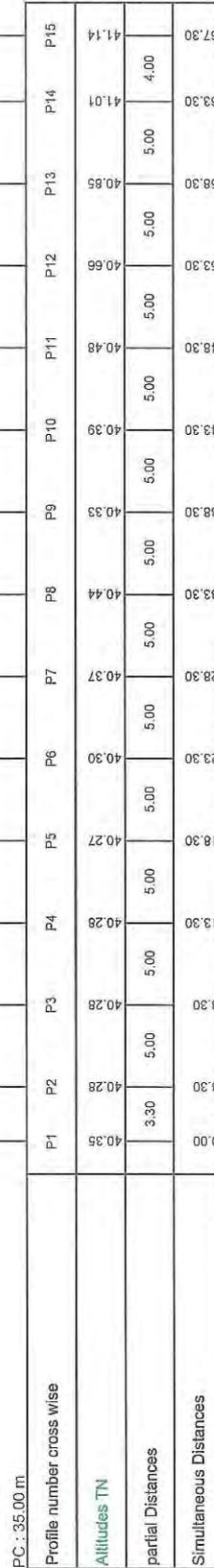
.....

Conakry le / /20..

LONGITUDE PROFILE TN



CROSS PROFILE TN



LANSANAYAH PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN
LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

Scale
variable

SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

C1

REPUBLIC OF GUINEA

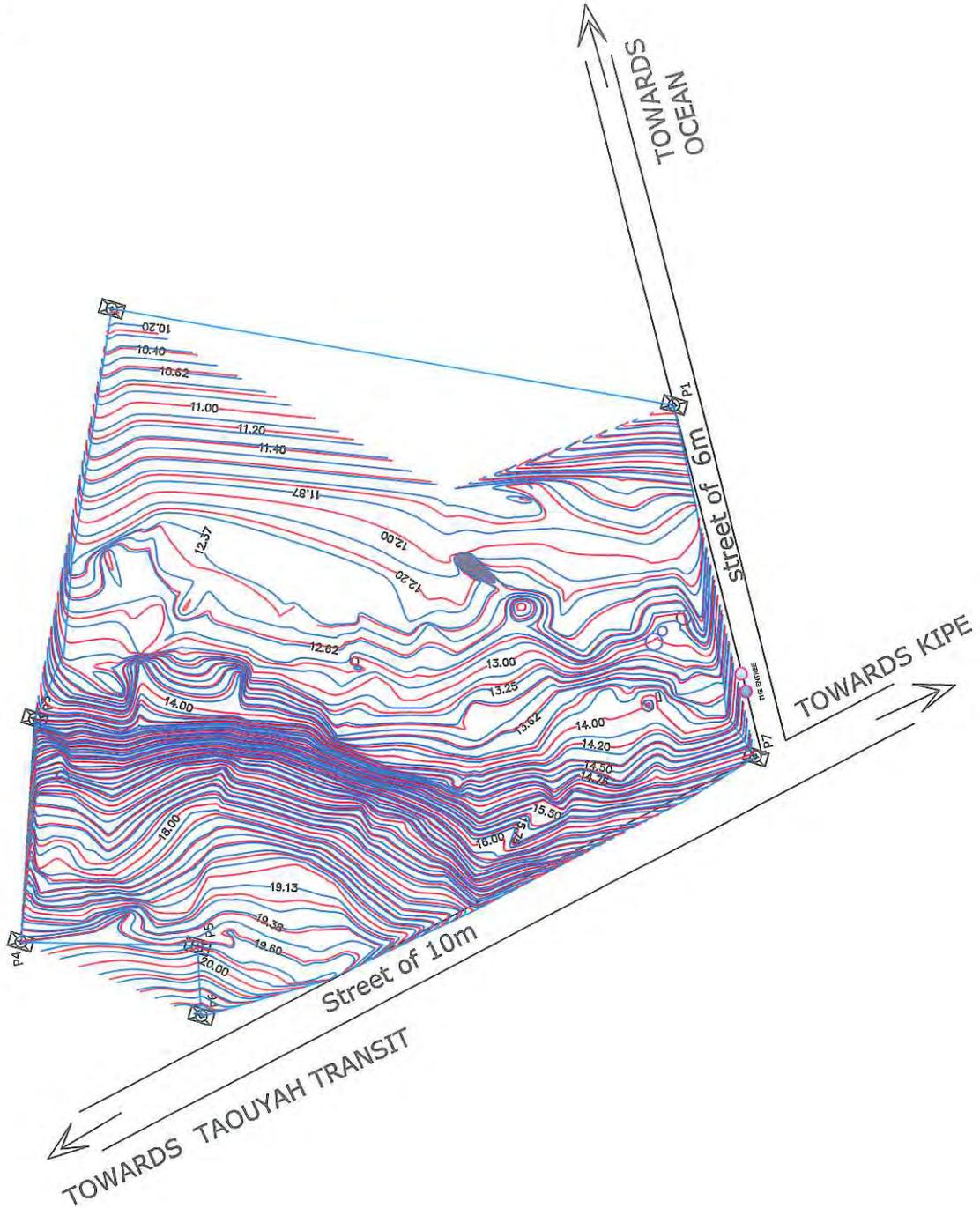
Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: COLLEGE OF RATOMA

TYPE OF PLAN :School planning



COLLEGE OF RATOMA
PLANNING PLAN

LEVEL CURVE

Scale
1/1000

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

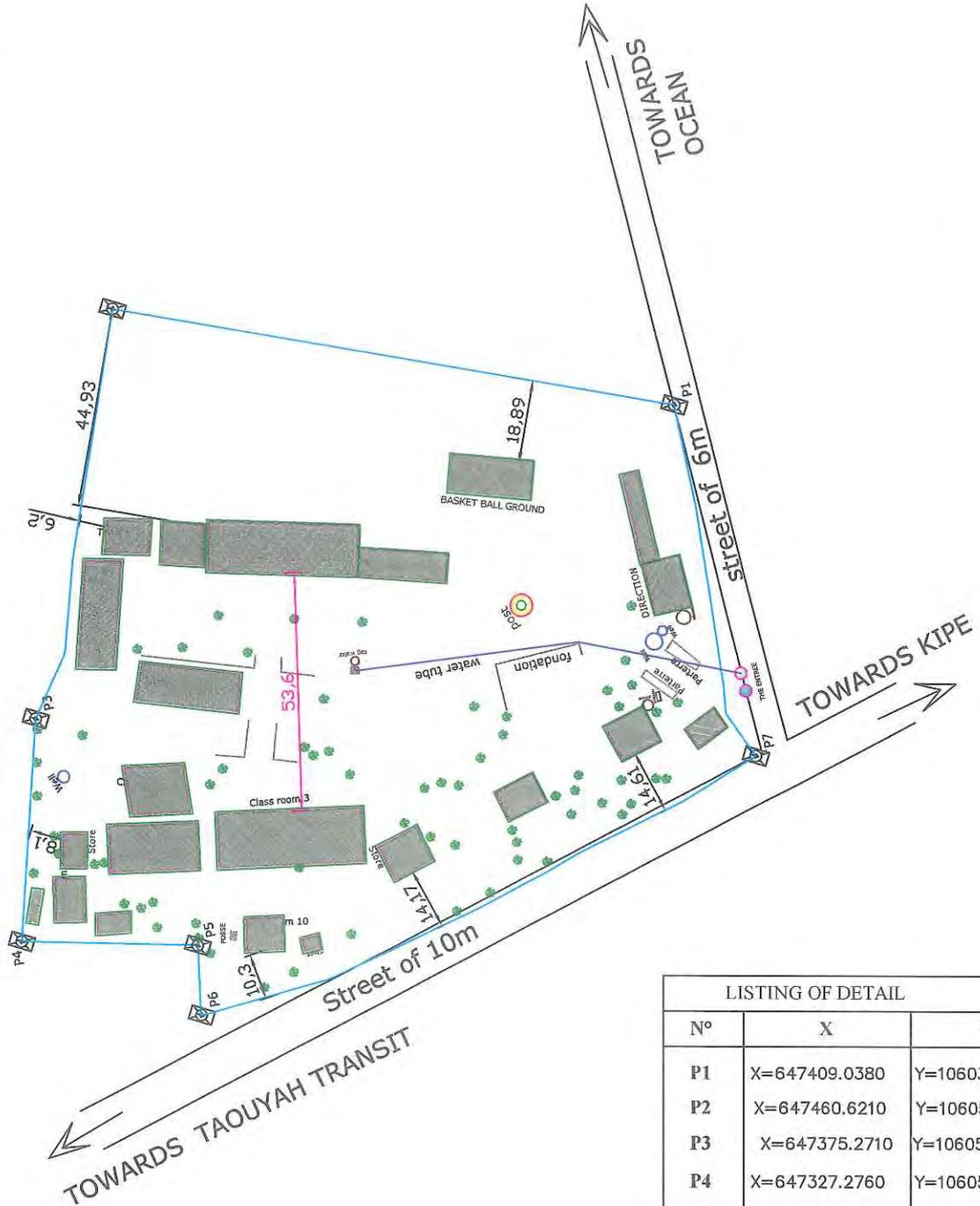
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: COLLEGE OF RATOMA

TYPE OF PLAN :School planning

SURFACE TOTALE: 18544.3224 m²



LISTING OF DETAIL

N°	X	Y
P1	X=647409.0380	Y=1060399.0320
P2	X=647460.6210	Y=1060516.7200
P3	X=647375.2710	Y=1060555.7610
P4	X=647327.2760	Y=1060570.9820
P5	X=647316.8520	Y=1060532.5880
P6	X=647301.2310	Y=1060535.7560
P7	X=647327.8570	Y=1060400.1650



COLLEGE OF RATOMA
PLANNING PLAN

GENERAL PLAN AND
ESTABLISHMENTS
COORDONATES

Scale

1/1000

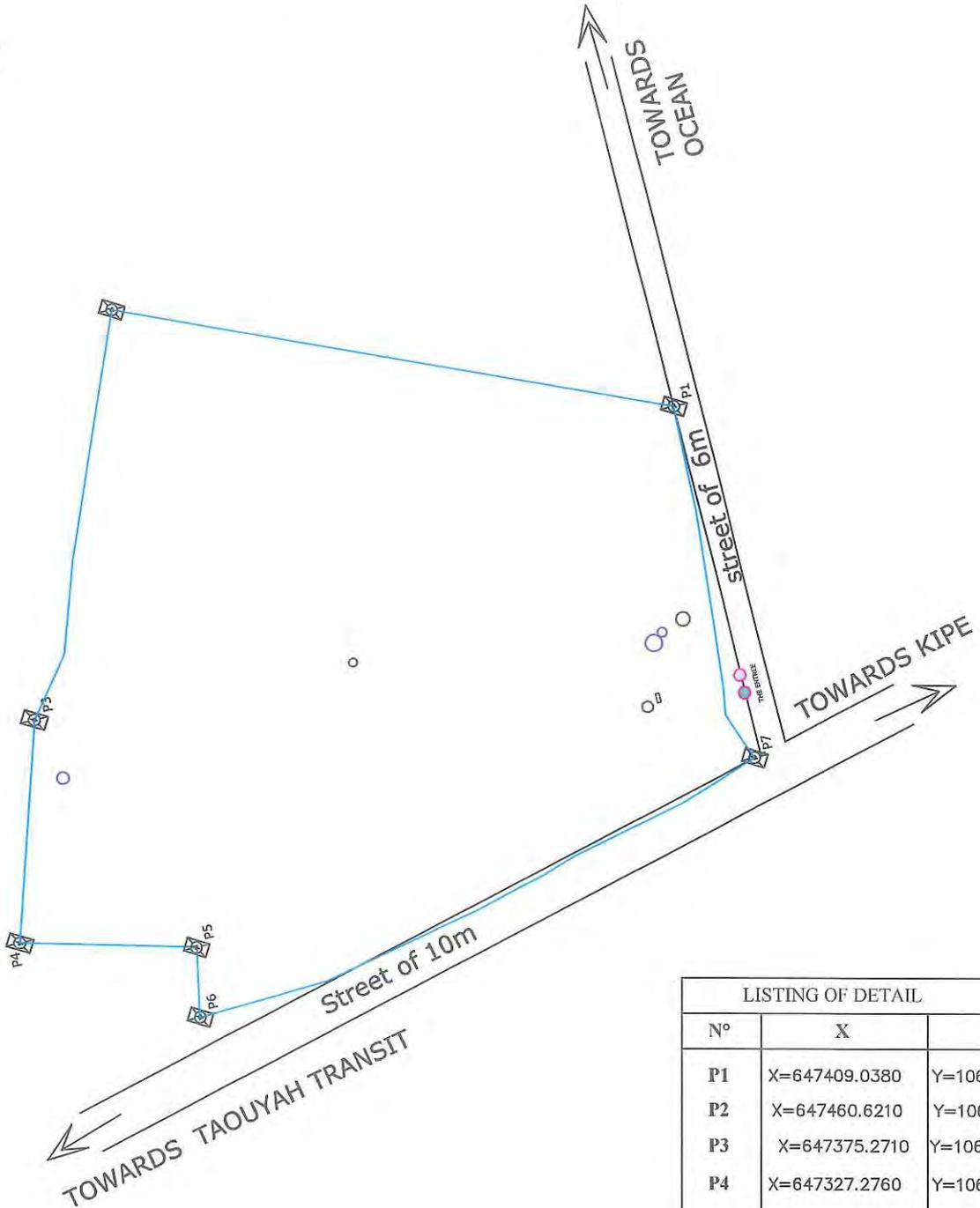
SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

SURFACE TOTALE: 18544.3224 m²



LISTING OF DETAIL

N°	X	Y
P1	X=647409.0380	Y=1060399.0320
P2	X=647460.6210	Y=1060516.7200
P3	X=647375.2710	Y=1060555.7610
P4	X=647327.2760	Y=1060570.9820
P5	X=647316.8520	Y=1060532.5880
P6	X=647301.2310	Y=1060535.7560
P7	X=647327.8570	Y=1060400.1650



COLLEGE OF RATOMA
PLANNING PLAN

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/1000

SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER: COLLEGE OF RATOMA

TYPE OF PLAN :School planning

SURFACE TOTALE: 18544.3224 m²



COLLEGE OF RATOMA
PLANNING PLAN

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale
1/1000

SEEN APPROVED BY

.....
Conakry le / /20..

MADE BY

.....
Conakry le / /20..

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

COMMUNE :RATOMA.....

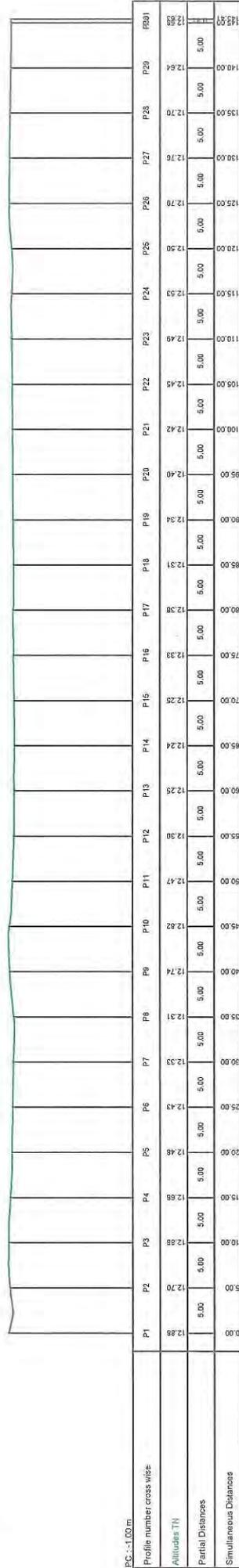
CENTER: COLLEGE OF RATOMA

TYPE OF PLAN :School planning

MINISTERE DE L'EDUCATION PRE-UNIVERSITAIRE ET DE L'ALPHABITISATION

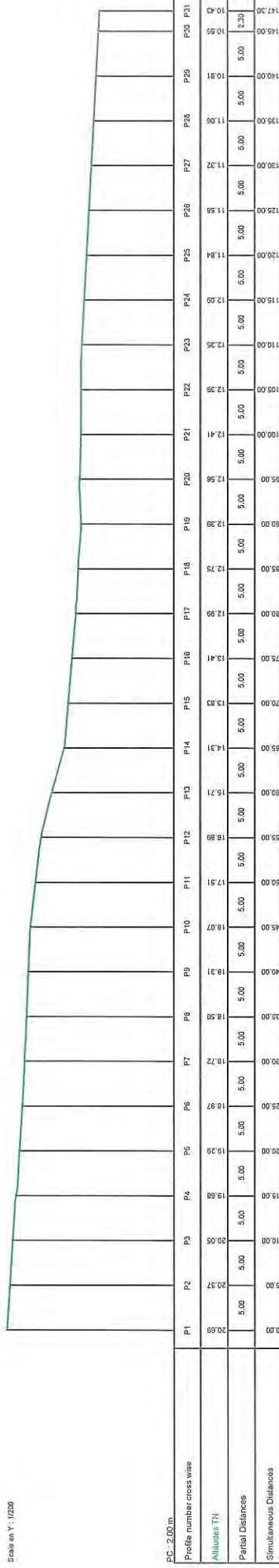
PROFIL LONGITUDINAL TN

Scale en X : 1/200
Scale en Y : 1/200



PROFIL TRANSVERSAL TN

Scale en X : 1/200
Scale en Y : 1/200



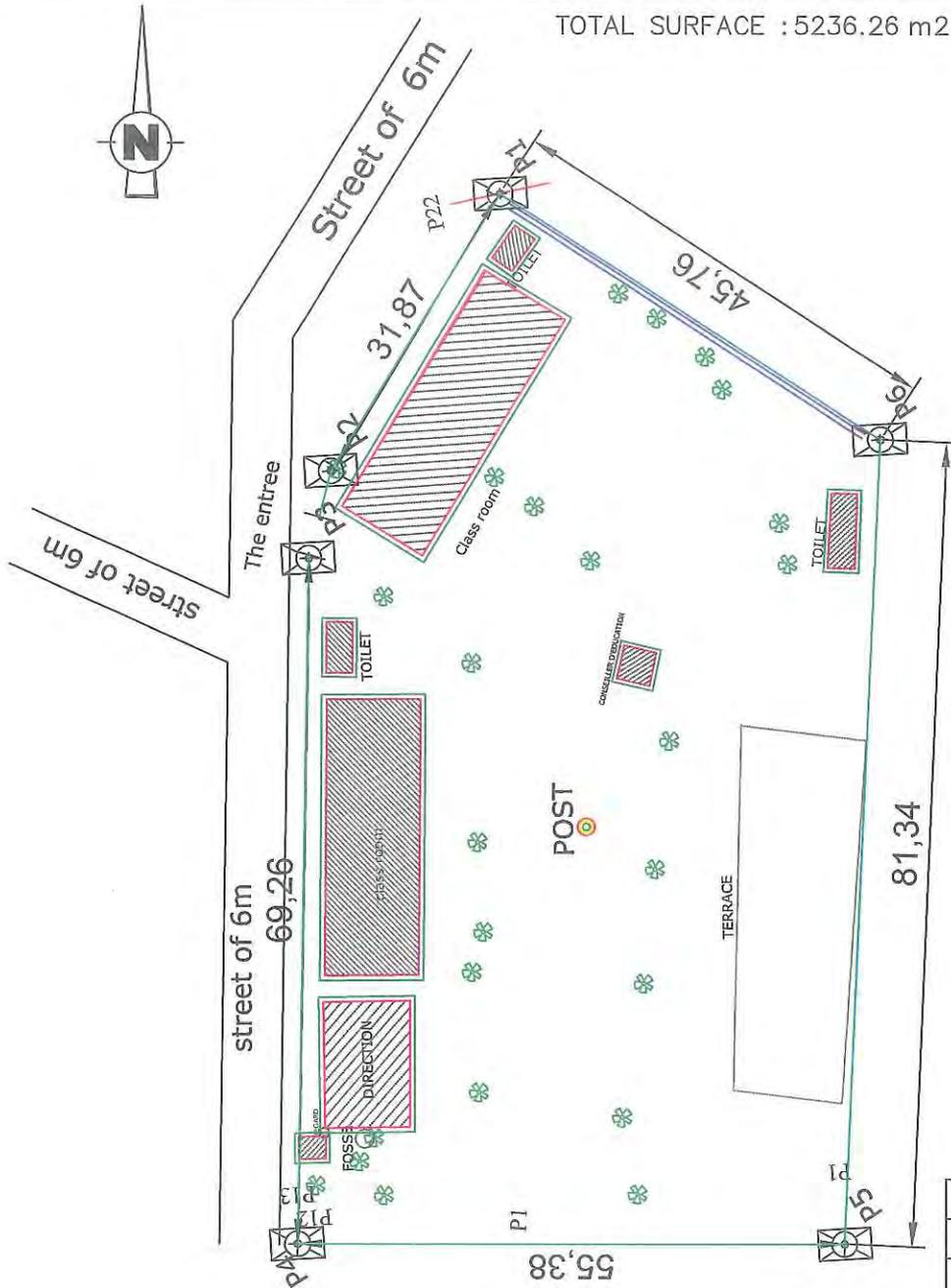
COLLEGE OF RATOMA PLANNING PLAN
LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

Scale variable

SEEN APPROVED BY
.....
Conakry le / /20..

MADE BY
.....
Conakry le / /20..

TOTAL SURFACE : 5236.26 m²



LISTING OF DETAILS		
N°	X	Y
P1	X=651067.0320	Y=1061094.3880
P2	X=651053.4760	Y=1061124.2750
P3	X=651047.4580	Y=1061131.0790
P4	X=650990.7300	Y=1061170.8090
P5	X=650959.6770	Y=1061124.9600
P6	X=651024.9810	Y=1061076.4650



PLANING PLAN
OF COLLEGE OF
KOLOMA

GENERAL PLAN AND
ESTABLISHMENTS
COORDONATES

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour - Justice - Solidarity

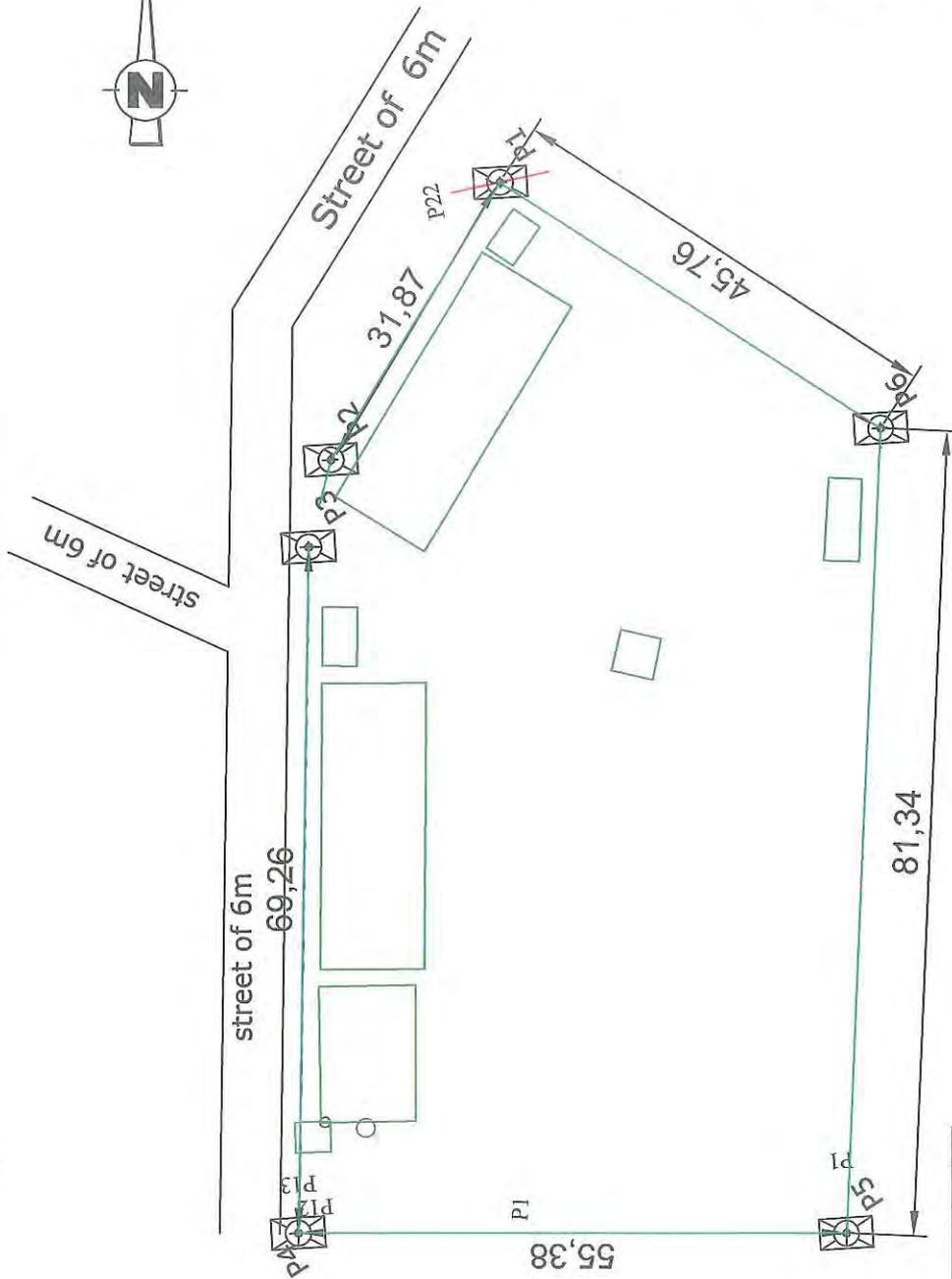
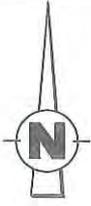
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : COLLEGE OF KOLOMA

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 5236.26 m²



LISTING OF DETAILS		
N°	X	Y
P1	X=651067.0320	Y=1061094.3880
P2	X=651053.4760	Y=1061124.2750
P3	X=651047.4580	Y=1061131.0790
P4	X=650990.7300	Y=1061170.8090
P5	X=650959.6770	Y=1061124.9600
P6	X=651024.9810	Y=1061076.4650



PLANING PLAN
OF COLLEGE OF
KOLOMA

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour - Justice - Solidarity

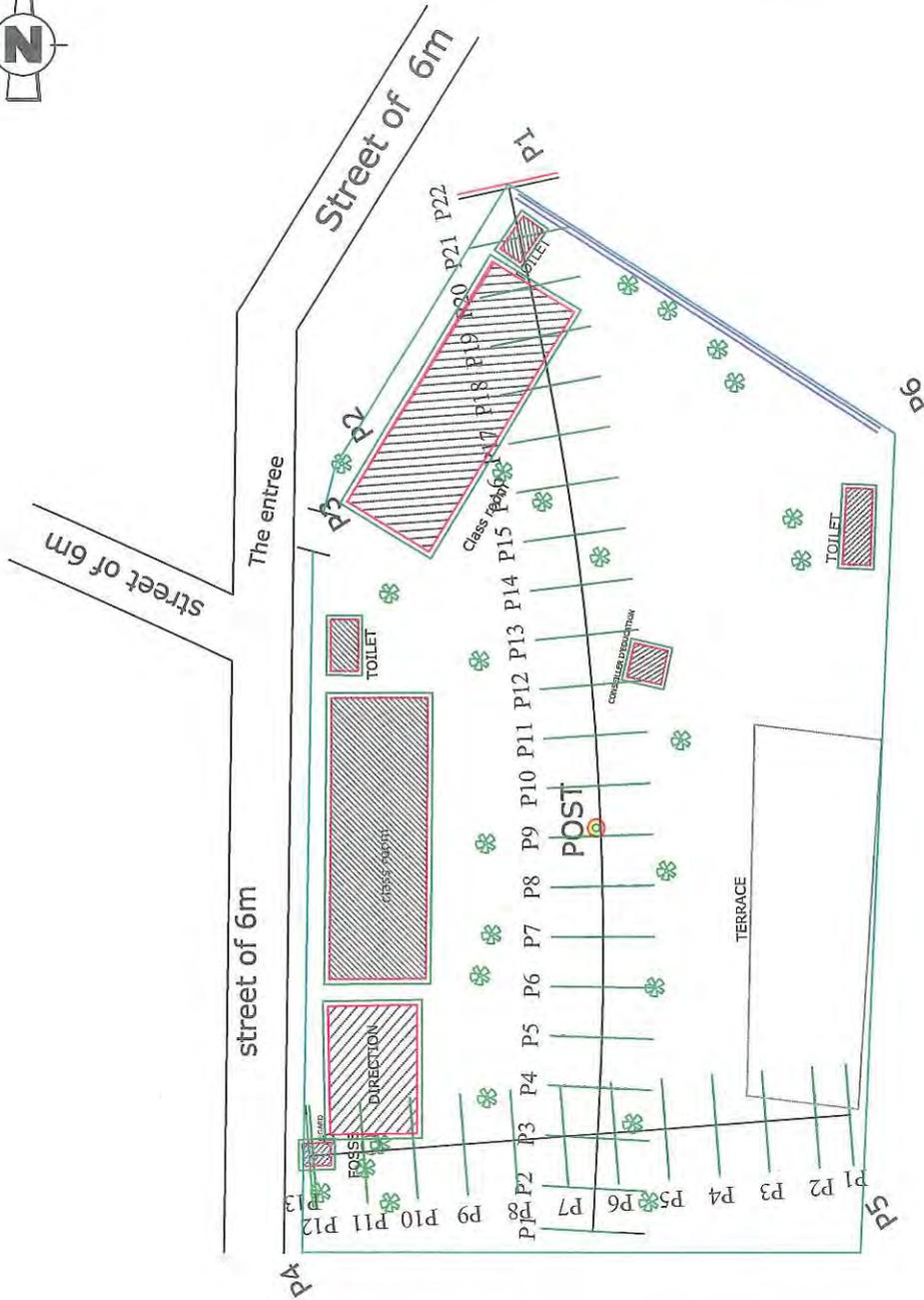
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTER : COLLEGE OF KOLOMA

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 5236.26 m²



PLANING PLAN
OF COLLEGE OF
KOLOMA

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour - Justice - Solidarity

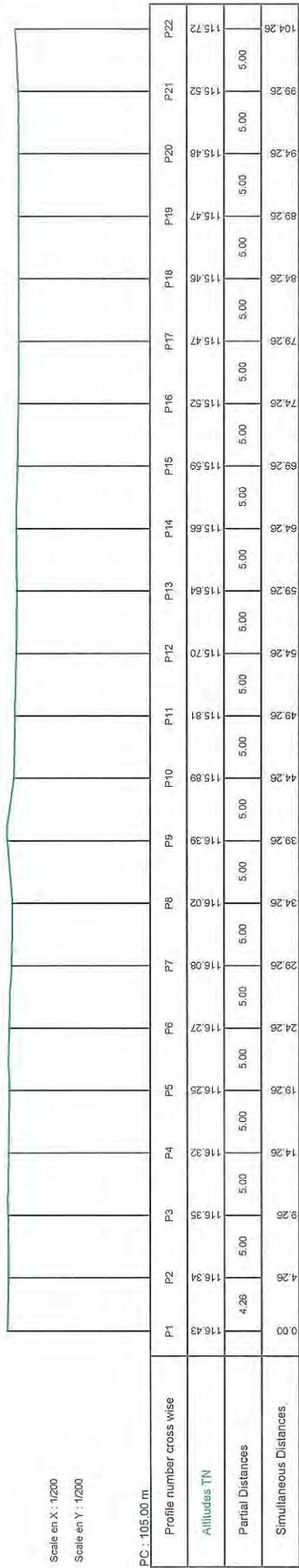
MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :RATOMA.....

CENTRE : COLLEGE KOLOMA

TYPE OF PLAN :School planning

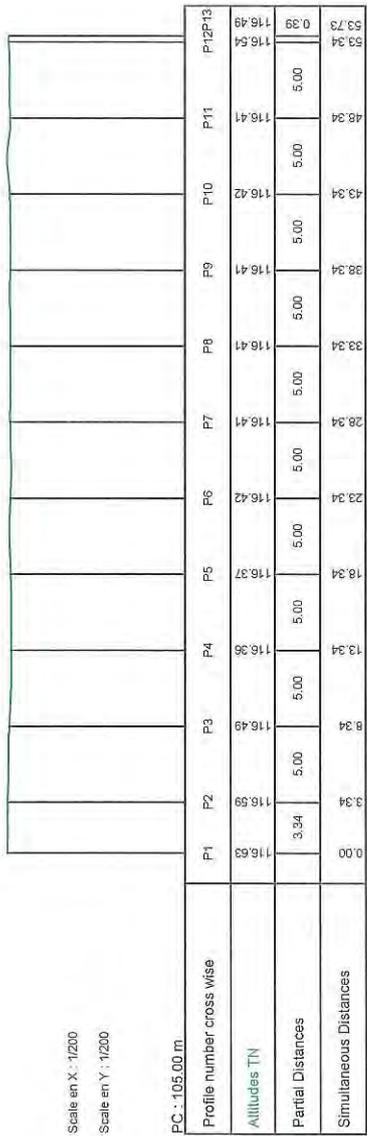
LONGITUDE PROFILE OF GROUND



Scale en X : 1/200
Scale en Y : 1/200

PC : 105.00 m

CROSS PROFILE OF GROUND



Scale en X : 1/200
Scale en Y : 1/200

PC : 105.00 m

PLANING PLAN OF COLLEGE OF KOLOMA

LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF THE NATURAL GROUND

SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..

C4

REPUBLIC OF GUINEA

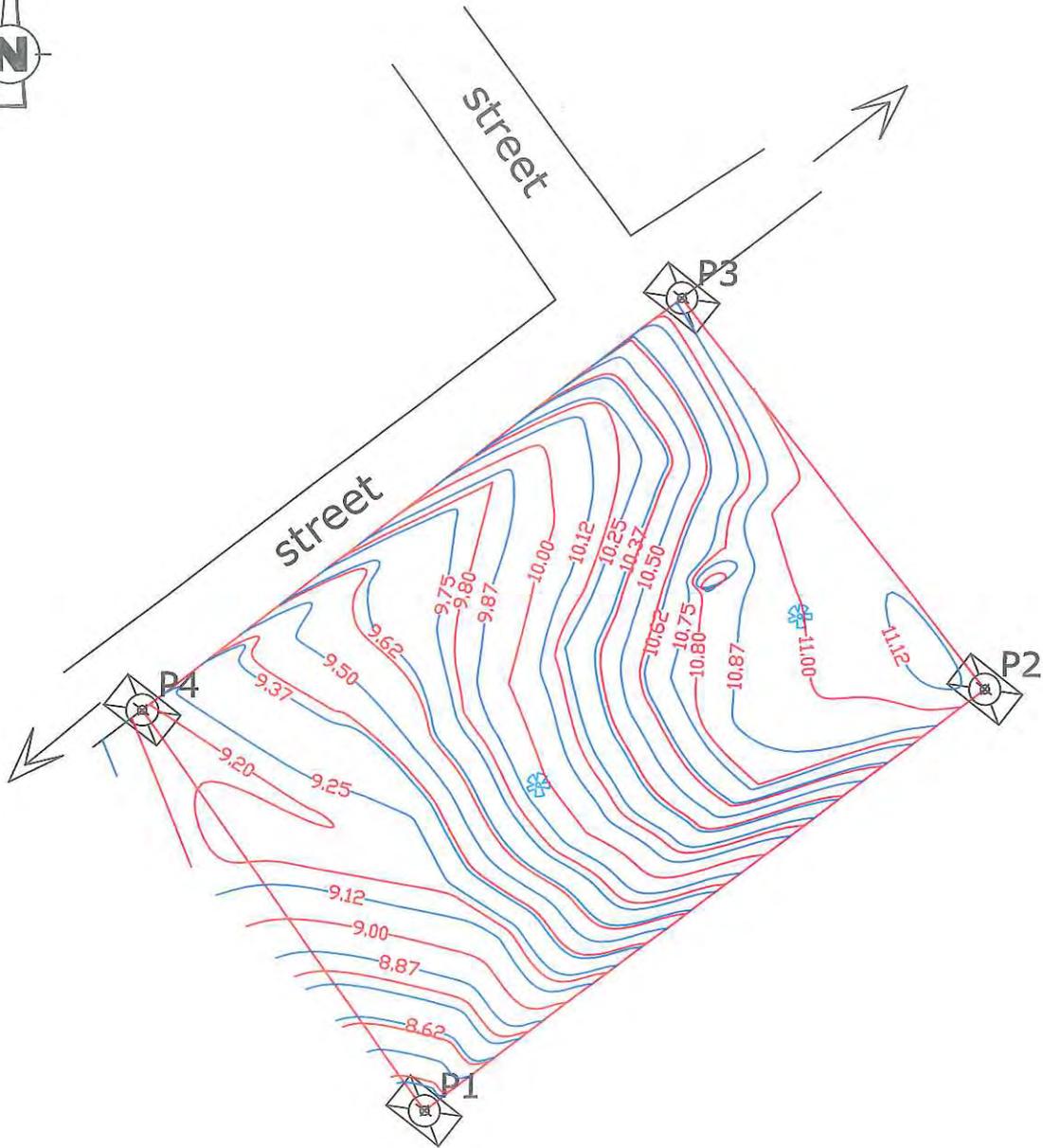
Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :MATOTO.....

CENTER: E/P DAPOMPA

TYPE OF PLAN :School planning



DAPOMPA PRIMARY
SCHOOL PLANNING
;1/400
PLAN

LEVEL CURVE

Scale

SEEN APPROVED BY

.....

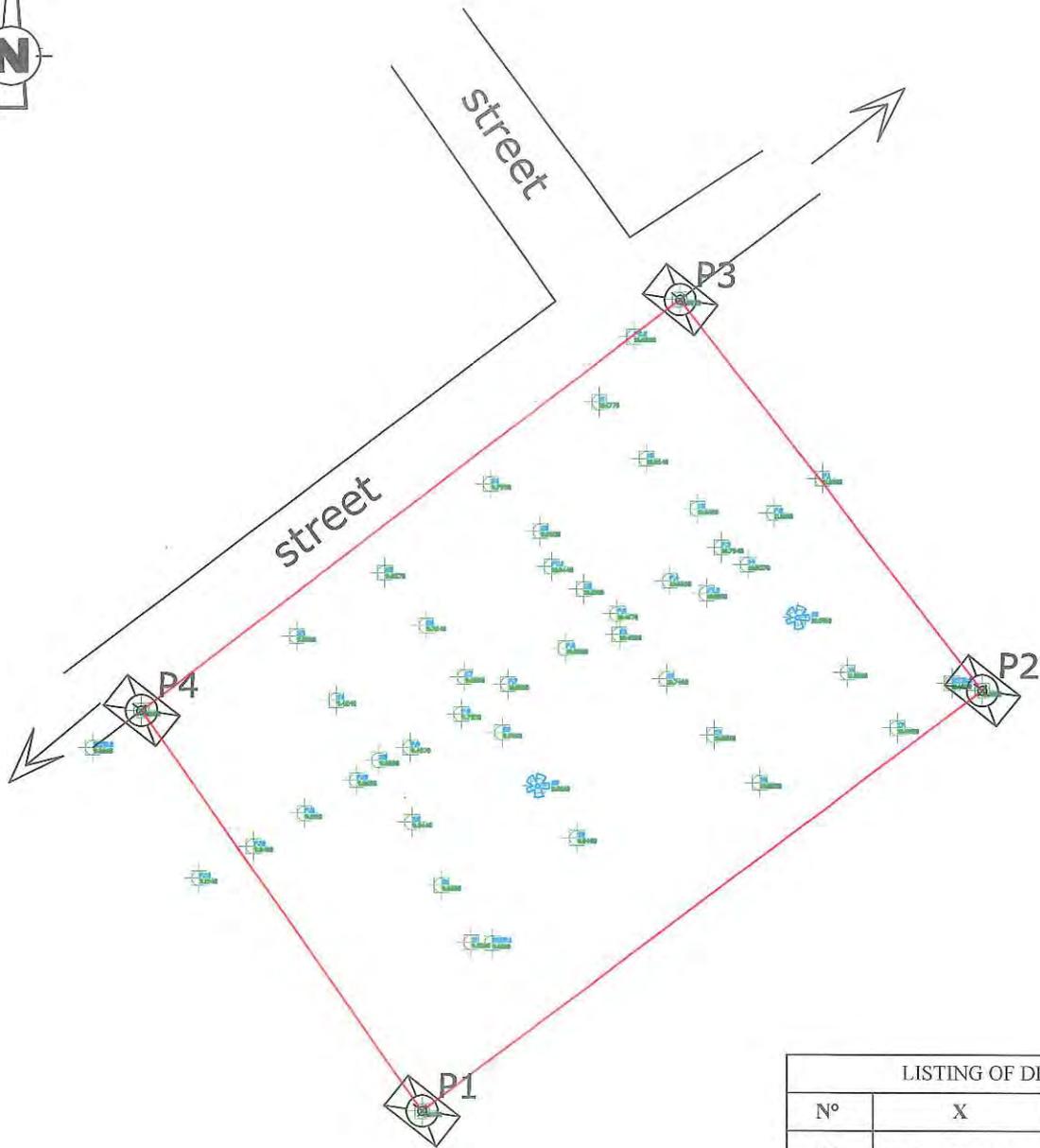
Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

TOTAL SURFACE : 2290.1811 m²



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=661937.3870	Y=1067529.3740
P2	X=661982.7280	Y=1067563.3990
P3	X=661958.2250	Y=1067594.9110
P4	X=661914.6930	Y=1067561.7000



DAPOMPA PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN

GENERAL PLAN AND
ESTABLISHMENTS
COORDONATES

Scale
1/400

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

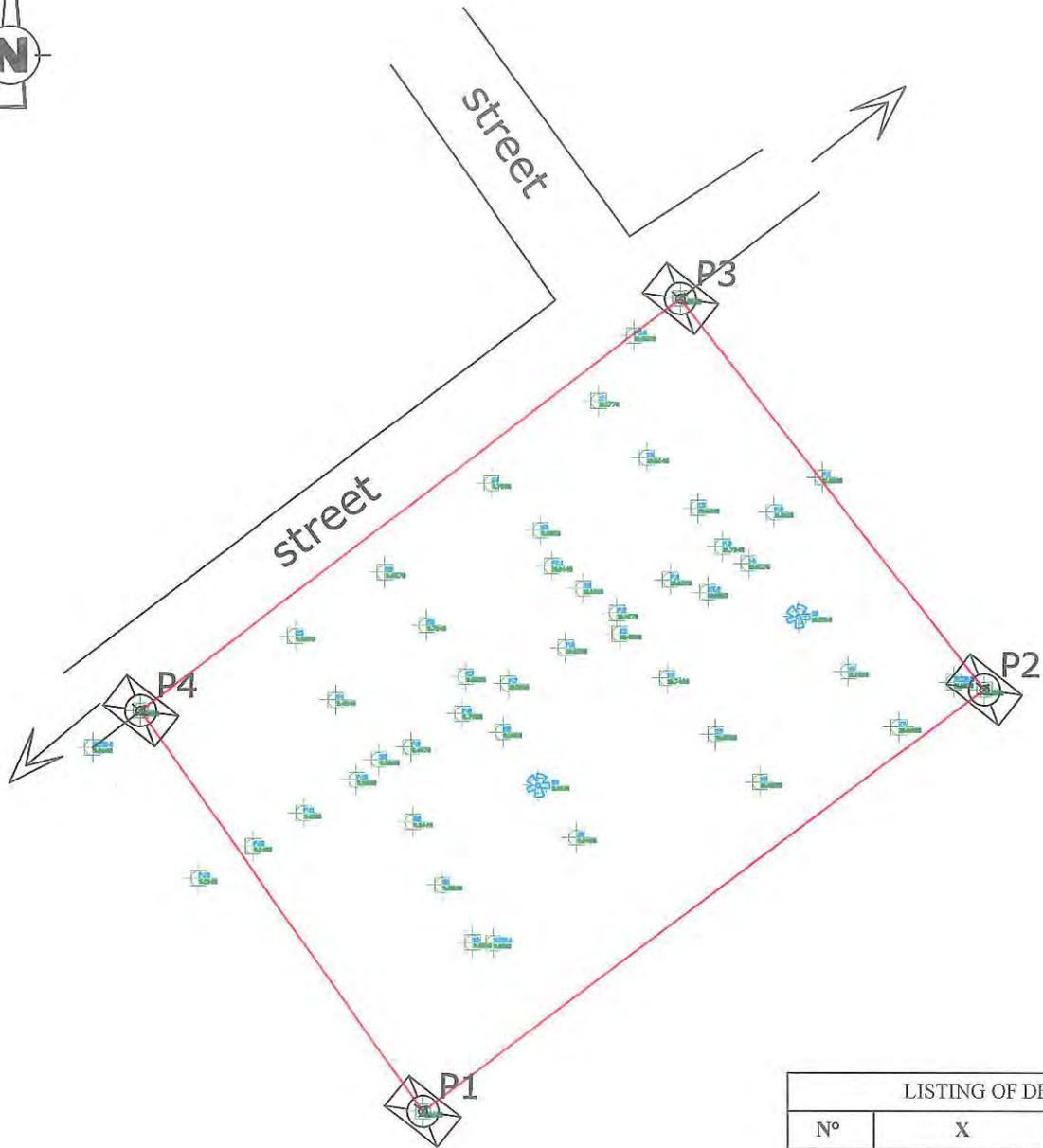
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :MATOTO.....

CENTER: E/P DAPOMPA

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 2290.1811 m²



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=661937.3870	Y=1067529.3740
P2	X=661982.7280	Y=1067563.3990
P3	X=661958.2250	Y=1067594.9110
P4	X=661914.6930	Y=1067561.7000



DAPOMPA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/400

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

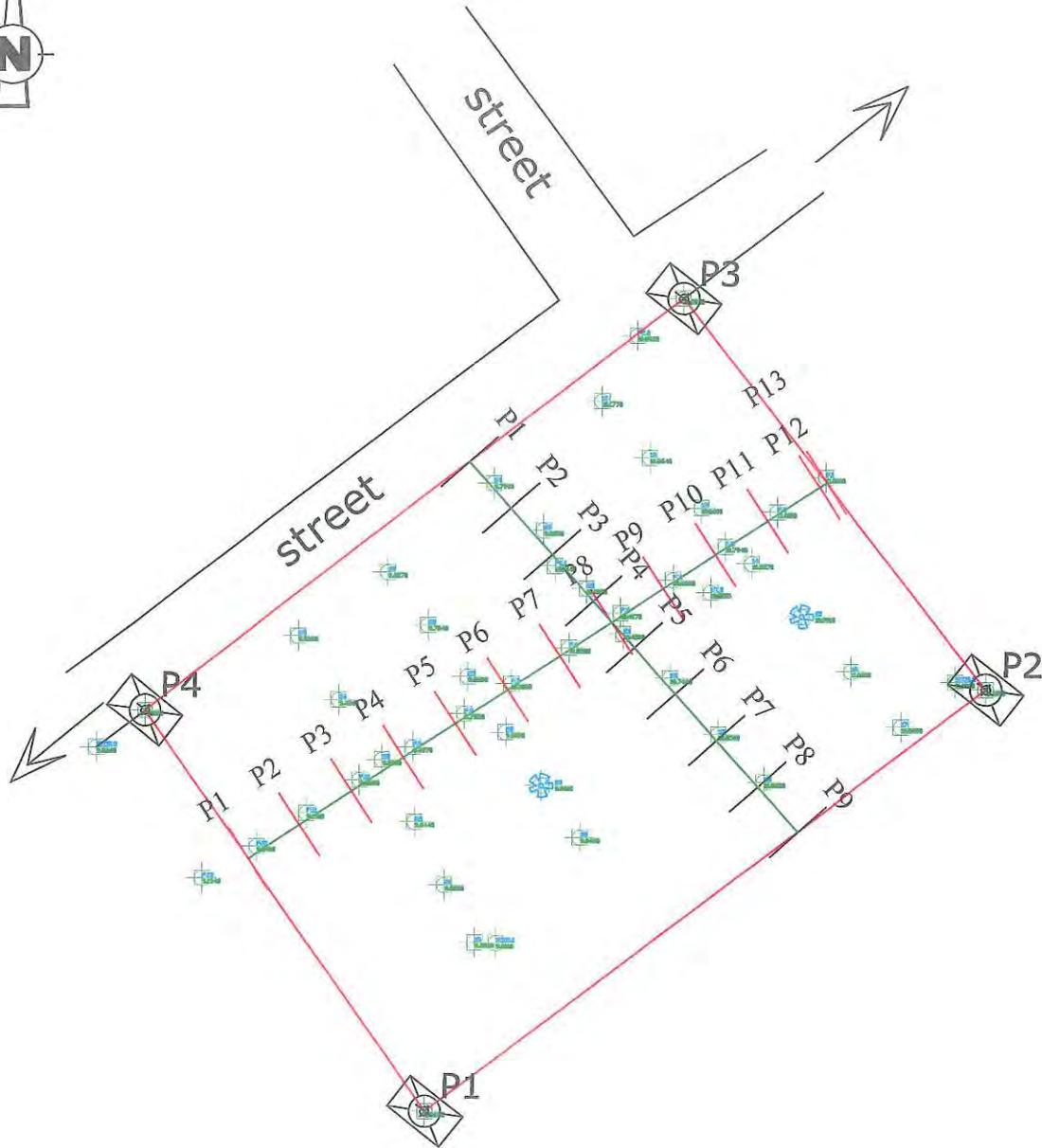
MINISTRY OF PRE-SCHOOLING AND LITERACY

COMMUNE :MATOTO.....

CENTER: E/P DAPOMPA

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 2290.1811 m²



DAPOMPA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale
1/400

SEEN APPROVED BY

.....

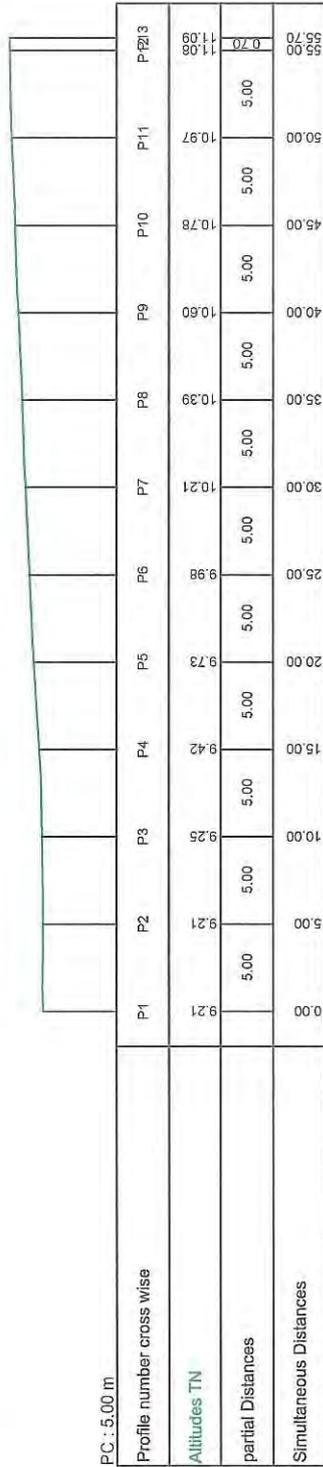
Conakry le / /20..

MADE BY

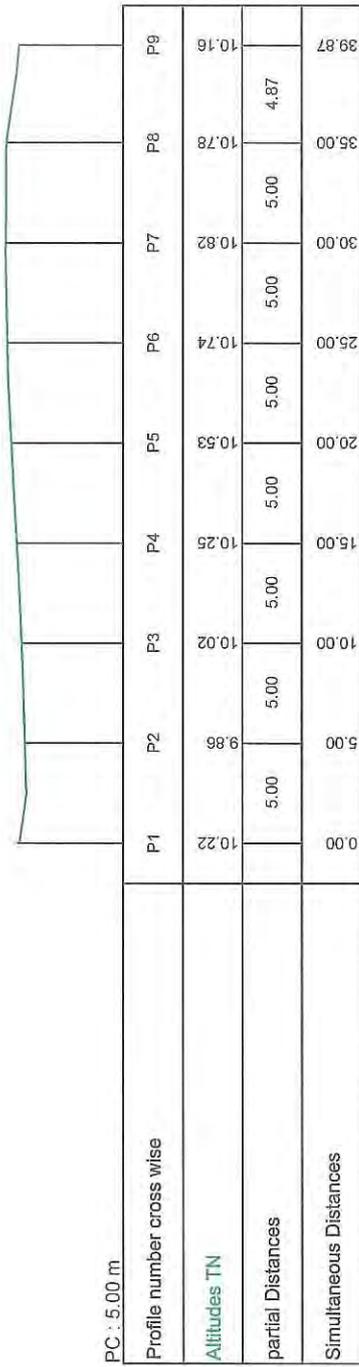
.....

Conakry le / /20..

LONGITUDE PROFILE TN



CROSS PROFILE TN



DAPOMPA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN
LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

Scale
variable

SEEN APPROVED BY
.....
Conakry le / /20..

MADE BY
.....
Conakry le / /20..

A8

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :MATOTO.....

CENTER: E/P ENTA

TYPE OF PLAN :School planning



ENTA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

LEVEL CURVE

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

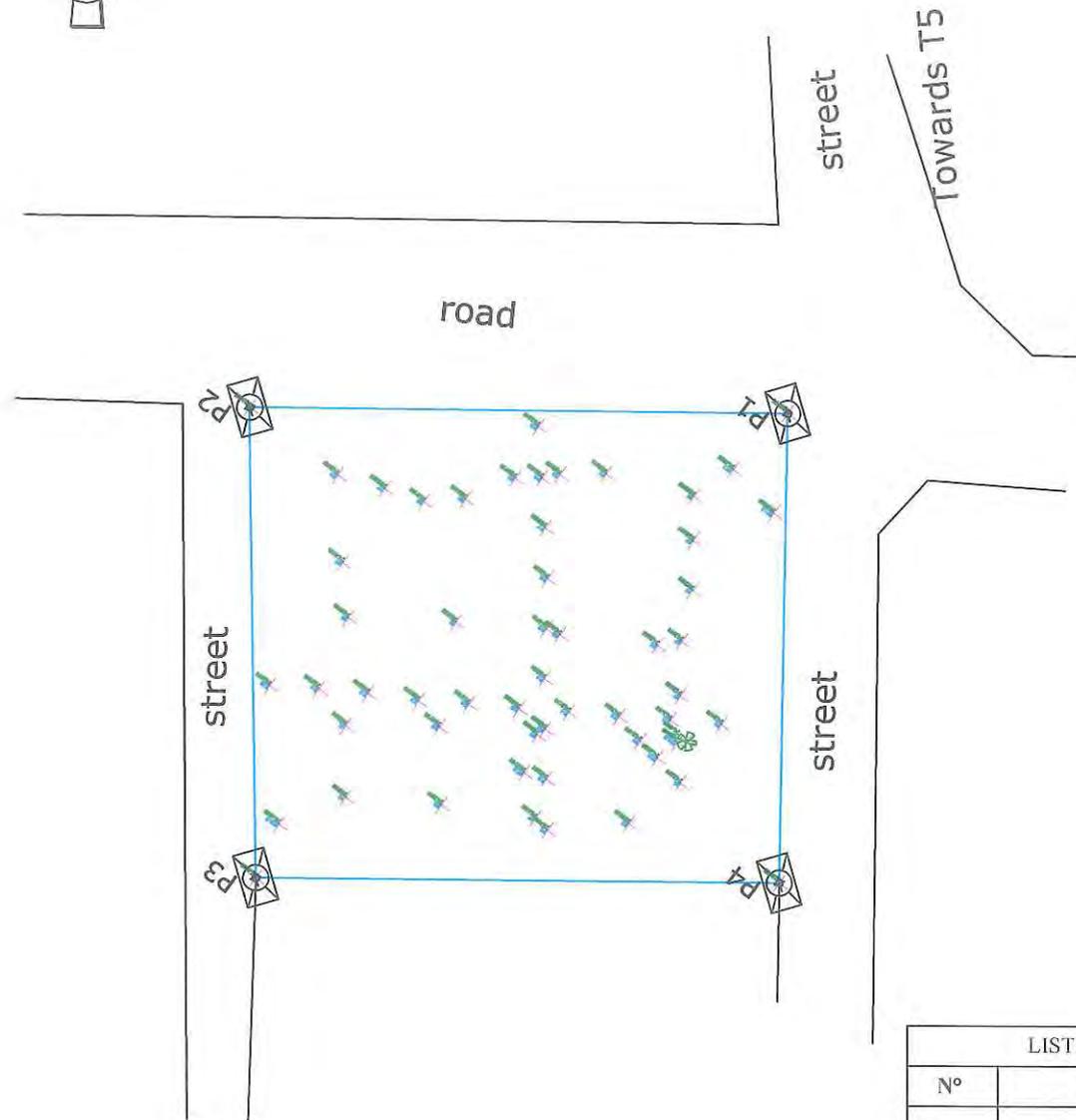
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :MATOTO.....

CENTER: E/P ENTA

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 2211.7030 m2



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=656423.4870	Y=1067033.5860
P2	X=656467.3720	Y=1067064.0820
P3	X=656439.8240	Y=1067101.8070
P4	X=656397.1490	Y=1067072.0680



ENTA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

GENERAL PLAN AND ESTABLISHMENTS COORDONATES

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :MATOTO.....

CENTER: E/P ENTA

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 2211.7030 m2



LISTING OF DETAILS

N°	X	Y
P1	X=656423.4870	Y=1067033.5860
P2	X=656467.3720	Y=1067064.0820
P3	X=656439.8240	Y=1067101.8070
P4	X=656397.1490	Y=1067072.0680



ENTA PRIMARY
SCHOOL PLANNING
PLAN

GENERAL PLAN
LIMIT OF THE GROUND

Scale
1/500

SEEN APPROVED BY

.....

Conakry le / /20..

MADE BY

.....

Conakry le / /20..

REPUBLIC OF GUINEA

Labour-Justice-Solidarity

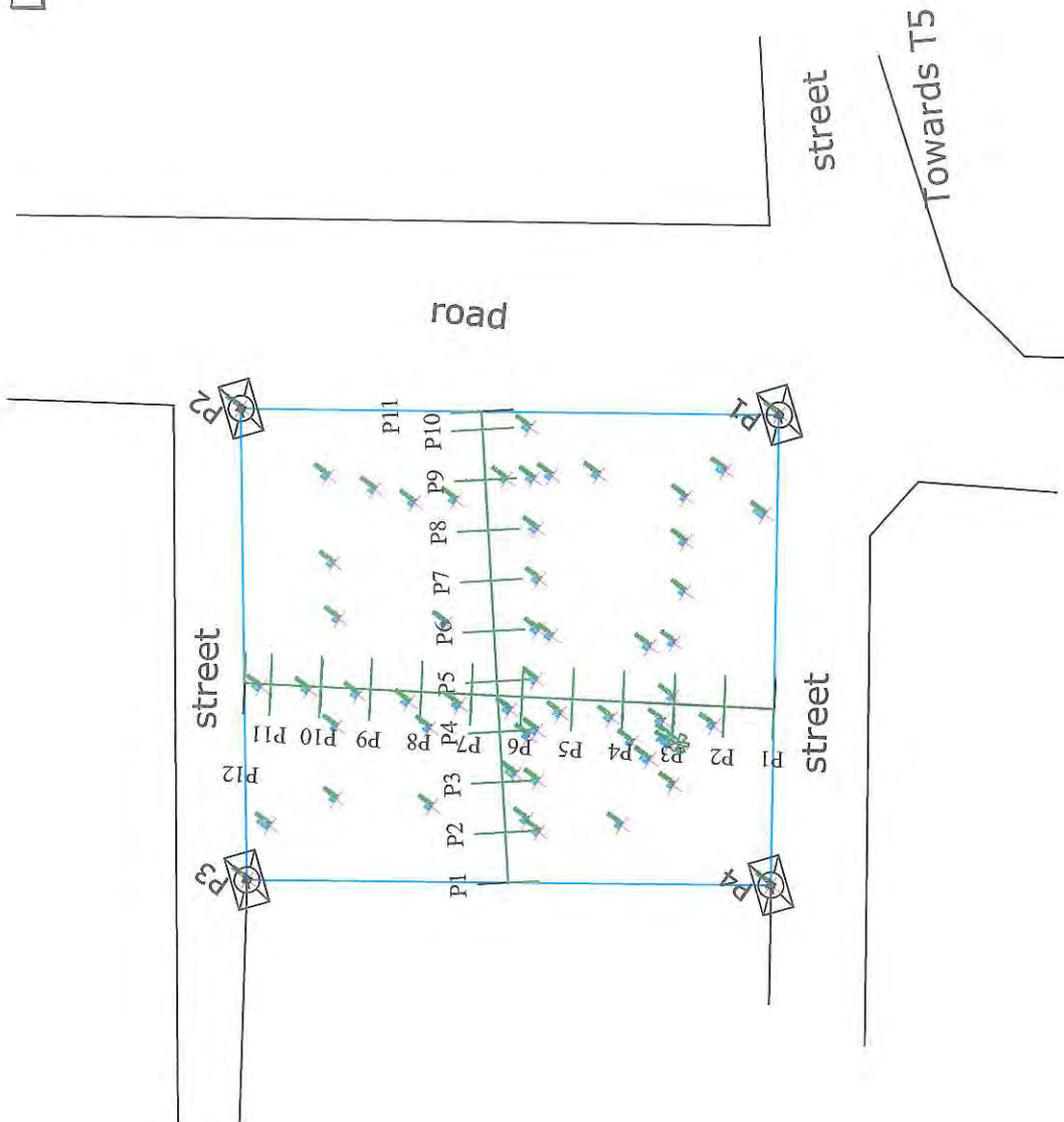
MINISTRY OF PRE-SCHROLING AND LITERACY

COMMUNE :MATOTO.....

CENTER: E/P ENTA

TYPE OF PLAN :School planning

TOTAL SURFACE : 2211.7030 m2



ENTA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

VIEW PROFILE PLAN

LONGITUDINAL AND TRANSVERSAL

Scale

1/500

SEEN APPROVED BY

.....

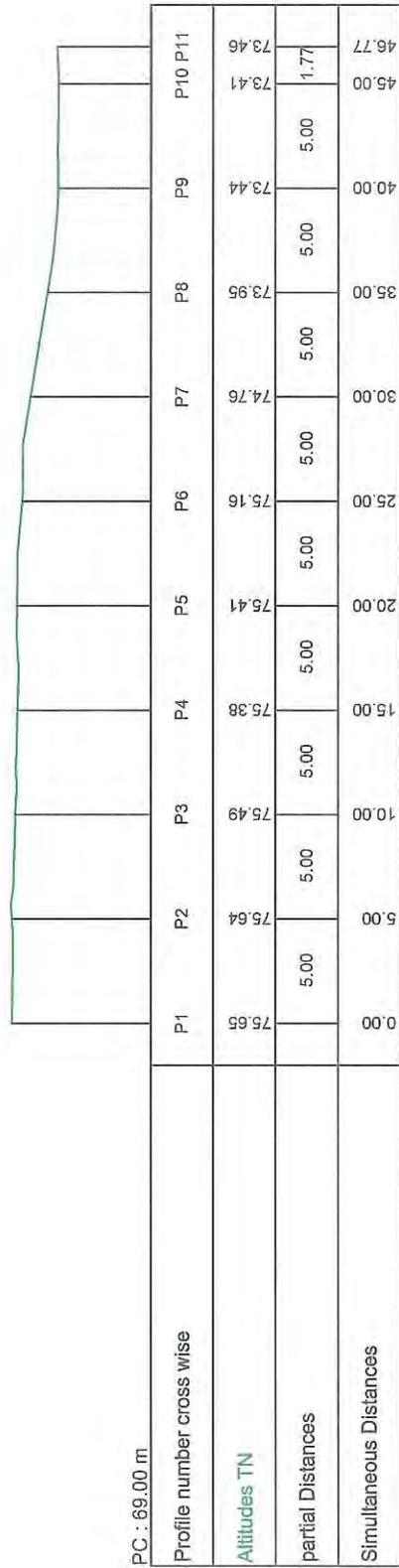
Conakry le / /20..

MADE BY

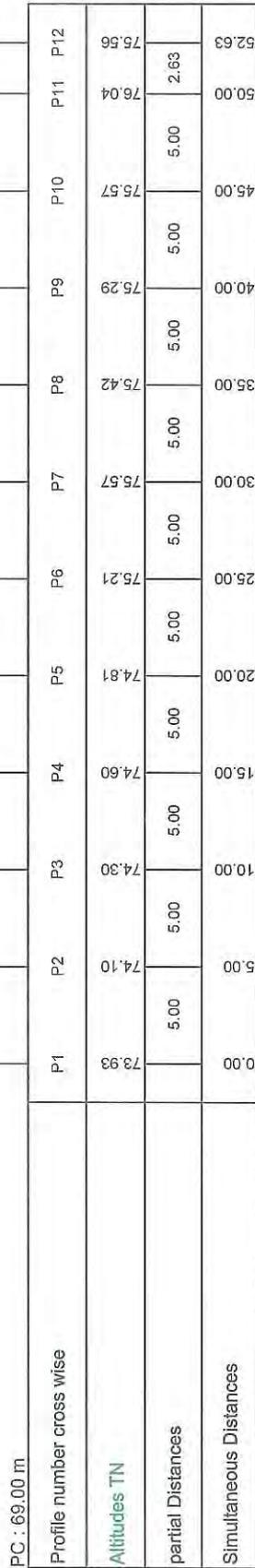
.....

Conakry le / /20..

LONGITUDE PROFILE TN



CROSS PROFILE TN



ENTA PRIMARY SCHOOL PLANNING PLAN

LONGITUDE AND CROSS PROFILE OF
THE NATURAL GROUND

Scale
variable

SEEN APPROVED BY

Conakry le / /20..

MADE BY

Conakry le / /20..